3e c.
lettres
J. 1[illegible] (2[1]) - 4°

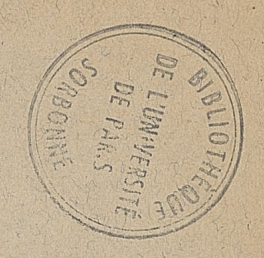

B.U. SORBONNE

LE HAUT LEVEZOU

Techniques et Economie d'une communauté rurale





C. JEST
Attaché de Recherches au C. N. R. S.

JUIN 1960

B.U.SORBONNE

J. 3 (2) - 4°

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

LE HAUT LEVEZOU

Techniques et Economie d'une communauté rurale

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

C. JEST

Attaché de Recherches au C. N. R. S.

JUIN 1960

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

LE HAUT IEVEZOU

Techniques et économie d'une communauté rurale

C. Jest
Attaché de recherches au C.N.R.S.

S O M M A I R E

Introduction 2
Notation phonétique 12

Le Milieu Naturel 16
Géographie 17
Pédologie 20
Climat 22
Régime des eaux 31
Flore 33

Le Peuplement du Levezou 35
Historique 36
Le Groupement humain 43
Données démographiques 47

Organisation technique du Haut Levezou 55
Techniques agricoles 55
- Travail de la terre 58
- Elevage 81
- Chasse, Pêche, Cueillette 88
Confection de l'outillage agricole 91
La Transformation des produits 103

Production et économie du Levezou 125
Le Paysage agraire 126
La production agricole 139
Les exploitations agricoles du Haut Levezou 154
Les échanges 187

Aspects sociaux de la communauté 196
La famille 196
Aspects religieux 206
Aspects politiques 217

Conclusion 222

Appendices 226

Bibliographie 247
Sources 249
Ouvrages 252

"... En remontant la vallée du Viaur sur laquelle est situé Camboulas, on trouve à peu de distance le grand chemin de Rodez à Millau, après trois heures de marche, on arrive sur le Levezou...
Ses montagnes formées de gneis, de schiste et vers les extrémités de roche calcaire, présentent l'image de la solitude et de la stérilité. Vous parcourez de longs espaces avant de pouvoir découvrir quelques hameaux, ordinairement entourés de petites cultures de seigle ou d'avoine. Vous errez à travers d'immenses patureges, semés, si je puis m'exprimer ainsi, de fougères et d'arbustes épineux. Vous ne trouveriez des arbres que dans les vallons mais les genêtes viennent en si grande quantité vers le bas des montagnes qu'au temps de la floraison ils semblent, par un contraste bizarre, renfermer dans un cadre d'or ce misérable pays.
Combien la nature végétale influe sur la nature animale !

Les pâturages d'Aubrac, couverts d'excellents fourrages, nourissent de belles vaches, dont la marche seule est retardée par le poids de leurs mamelles... Dans les montagnes au contraire, des troupeaux maigres, languissants, pâturent au milieu de fougères et de genêts, les vaches et les brebis n'y donnent que peu de lait, encore est-il de mauvaise qualité...

Le Levezou est une des parties du département les moins peuplées, mais c'est peut-être celle où le sang des anciens habitants du Rouergue a éprouvé le moins d'altération. Dans le Nord il s'est mêlé avec celui des Auvergnats, dans le Sud avec celui des Languedociens, mais ici ces pauvres montagnards n'ont pu que rarement contracter des alliances hors de leur pays sauvage et d'accès difficile. Leurs voisins n'ont guère été tentés de venir sous un climat âpre partager la culture de terres stériles.

L'isolement physique de cette contrée a retardé les progrès de la civilisation, le XIVe siècle semble s'y être fixé, les siècles suivants semblent avoir roulé autour d'elle. On y trouve cette ancienne autorité paternelle, cet ancien respect filial et cet ancien Christianisme, sources de vertus obscures mais conservatrices de la société. On y voit l'ancien habillement français... les linons, les indiennes, les chapeaux à haute forme, les gilets y sont presque inconnus. Tout, jusqu'aux bâtiments appartient à ces vieux temps. Les fenêtres y sont basses, étroites, les manteaux des cheminées élevés et larges et il semble à certains égards que ceux qui habitents ces vieilles et gothiques maisons soient les mêmes que ceux qui les ont fait bâtir..." (1)

(1) Monteil A.A. : Description du Département de l'Aveiron Rodez, 1802, p. 146-156.

Tel était le Levezou, notre terrain d'étude, décrit par A. Monteil en 1802. Ce Levezou est toujours le même : Et si l'économie de cette région évolue, le fond culturel et la psychologie de ses habitants pourrait très bien être traduite de la même façon 160 ans plus tard.

Le Levezou est une pénéplaine prétriasique située au Sud du département de l'Aveyron (2), à la limite des Causses de la région de Millau et St-Affrique. La ligne de faîte visible de Millau délimite le Levezou; il s'étend du Nord - Nord-Ouest au Sud - Sud-Est sur les territoires des communes de Salles-Curan, Curan et Saint Laurent de Levezou (3). D'une superficie de 100 km2 environ, le Levezou est totalement différent du Causse voisin d'une part, et accentue à l'extrême le caractère du Ségala aveyronnais d'autre part. Les terres, en général des arênes provenant de la décomposition du granite et du schiste, portent une végétation calcifuge, genêts, bruyères; la vigne s'arrête au pied de la montagne; les sommets sont couronnés de quelques bois de hêtres et de pins. Les crêtes servent de pâture aux moutons; la petite vallée formée par le haut bassin du Vioulou est partagée en champs et landes séparés par quelques haies d'aubépine et de houx. Le paysage de la partie occidentale du Levezou a été modifié par la création en 1950 d'un lac de barrage de l'E.D.F. De ce fait, les voies de communication se sont développées pour la construction de cet ouvrage d'art. Toutefois, le Levezou où le passage est plus important aujourd'hui, reste une région isolée. Les habitants de Millau et de Rodez ne s'y aven-

(2) Ancienne province de Guyenne.

(3) Curan faisait partie de la commune de Salles-Curan jusqu'en 1952.

turent pas, ceux de Salles Curan en parlent en employant le terme 'la montagne', alors qu'ils vivent à proximité immédiate.

L'altitude, les précipitations abondantes, la nature géologique du sol tels sont les éléments du paysage où vivent les Montagnards du Levezou (4). Si sur le terrain calcaire voisin, les traces de présence humaine à l'Enéolithique sont nombreuses, nous ne possédons que peu de gisements préhistoriques et protohistoriques sur le Levezou. Une voie romaine le traverse d'ouest en est; quelques tombes barbares permettent de faire une liaison entre l'époque romaine et le haut Moyen âge. En 850, le Levezou était inclus dans les menses des évêques de Rodez. En 1100, il fut donné en partie aux Chevaliers de Malte, par Adémar, Evêque de Rodez. Ayant établi leur commanderie aux Canabières, dans l'actuelle commune de Salles Curan, les Chevaliers de Malte ont, jusqu'en 1789, à travers les vicissitudes de l'Histoire, dirigé l'histoire locale du pays.

La situation géographique, les conditions climatiques du Levezou, son isolement, son histoire, font de l'homme du Levezou un être original, intéressant à étudier. Le paysan du Levezou pratique la polyculture et l'élevage. Depuis mille ans, les textes des cartulaires et les documents d'archives nous donnent des renseignements très précis sur son mode de vie. Les céréales sont cultivées pour subvenir aux besoins des hommes et du bétail. L'élevage des bovins et des ovins

(4) D'une altitude insuffisante pour avoir une économie montagnarde, trop froid pour une exploitation rurale de caractère méridional, le Levezou a longtemps vécu de la culture du seigle et de l'élevage. La lande jouait un grand rôle dans la vie agricole, on l'écobuait tous les quinze ou vingt ans, puis elle servait à nouveau de pâturage.

est la principale source de revenus; c'est avec le bétail que se faisaient et se font encore les transactions commerciales. Jusqu'en 1925, le chanvre était cultivé pour les besoins domestiques. Les faînes de hêtre étaient ramassées en automne, on en faisait de l'huile pour la consommation familiale. L'activité annuelle d'une cellule de travail est organisée de manière à exploiter la propriété et pourvoir à la transformation des produits. Le paysan du Levezou, agriculteur et éleveur passe par différents stades d'éducation agricole: enfant, il garde les dindons, puis devient berger, guide les boeufs et finit par diriger une exploitation comme maître, lou pagès.

Le groupe domestique, par son organisation, sa structure économique et sociale se suffit à lui-même. L'implantation géographique et une étude diachronique nous montrent que depuis plusieurs siècles les habitants du Levezou ont vécu par groupes de trois ou quatre feux possédant en commun un moulin, une forge, des métiers à tisser, somme des moyens de production et de transformation dont a besoin une communauté pour survivre. Ce groupe écologique existe encore aujourd'hui.

La structure de la propriété, le mode d'exploitation des terres a commencé à changer entre 1918 et 1939. La proximité du Ségala en pleine révolution agricole depuis le XIXe siècle et l'ouverture de nouvelles voies de communication, ont amené une lente transformation. La guerre de 1939-1945 a provoqué pour un temps un effet inverse. Le paysan du Levezou a connu des conditions économiques et des circonstances exceptionnelles. Il a retrouvé les conditions d'existence des isolés et s'y est très bien réadapté.

Depuis 1945, le Levezou se transforme. Le paysan modernise son exploitation, il remplace par des machines la main d'oeuvre de plus en plus difficile à trouver. Les enfants des familles toujours nombreuses, qui étaient autrefois autant d'aides dans l'exploitation de la propriété, partent en ville. Mais la forme de l'exploitation n'évolue pas. Si, grâce à des moyens mécaniques modernes, un outillage perfectionné, des semences et engrais sélectionnés le rendement augmente, le paysan reste toujours lou fabré celui qui fait tout.

Les vieux informateurs ont défini le Haut Levezou comme étant l'ensemble des quatre paroisses de Curan, Mauriac, Bouloc et les Canabières. C'est une surface assez petite pour qu'y soient menées à la fois l'analyse et la synthèse dans une connaissance profonde du détail. Le terrain admirablement délimité par les informateurs, l'est par le paysage, les techniques, le rythme de vie, les structures sociales, la langue des habitants (5). (Carte 1 et 2)
Pour simplifier notre travail, j'ai basé mon étude sur la Commune de Salles-Curan comprenant la Commune de Curan en ce qui concerne les documents statistiques -agriculture, élevage, données du cadastre-, et les documents démographiques; une enquête par paroisse ou par domaine a été possible avec l'aide du cadastre et des informateurs locaux (6).

(5) Les habitants du Haut Levezou font une distinction très nette entre 'les habitants de la vallée les rebeyrouols qui parlent en a au lieu de o (la au lieu de lo) et les habitants de la bordure du Ségala (Saint Martin des Faux) qui prononcent tze au lieu de tche'.

(6) La commune de Salles Curan, la commune de Curan comprise, comprend en 1954 : 2316 habitants, 504 maisons, (581 ménages) répartis en 90 agglomérations, hameaux ou fermes. Les paroisses de Bouloc et des Canabières font partie de la commune de Salles Curan. Curan est devenu commune en 1952. Mauriac fait partie de la commune de Saint Laurent de Levezou. Les domaines de Voltach, le Frayssinel, Galinouse, les Escrabats dans la commune de Castelnau Pégayrolles font partie de la paroisse de Bouloc et sont étudiées à ce titre.
Coudols petit village sur le versant sud du Levezou fait partie de la Commune du Viala du Tarn.

Cette étude est le résultat de plusieurs enquêtes successives trop courtes pour avoir pu couvrir un cycle annuel de travail agricole, série de sondages qui ont eu pour but d'examiner certaines techniques et des points d'ordre économiques et sociaux.
Ce travail commencé dans le but de faire une étude des aspects techniques archaïques d'une communauté rurale de type montagnard m'a progressivement amené à envisager une étude globale de l'homme du Haut Levezou et à étendre par la suite l'enquête sur le Causse pour rechercher un élément comparatif indispensable.

Après avoir donné les caractères essentiels du paysage rural, la situation géographique, la géologie, le climat et la flore, je me suis attaché à retracer la petite histoire du Haut Levezou. L'examen des archives, -archives départementales de l'Aveyron et de la Haute Garonne, archives de Notaire et archives familiales- permet de faire l'historique de l'implantation de l'homme sur le Levezou.
La deuxième partie du présent travail est une étude technolinguistique des moyens d'action de l'homme sur le milieu naturel : exploitation, transformation, protection. Technique et humanité ne valent que l'une par l'autre et s'éclairent mutuellement. Le premier contact avec les informateurs n'a pu se faire qu'en posant des questions précises sur des points mineurs de l'enquête, questions d'ordre technique "Comment se fait un joug" "Que fait le berger en hiver". Cette partie de l'enquête a permis une approche plus facile

d'un informateur méfiant au début (7).
Les techniques utilisées en agriculture et en élevage m'ont conduit de faire un examen de l'économie des groupes de production.
La juxtaposition des groupes d'exploitation forme le Haut Levezou, communauté encore charpentée et tissu composé de relations économiques, humaines, culturelles.
L'homme du Levezou à travers cette étude à la fois diachronique et synchronique, peut nous aider à comprendre les problèmes d'évolution technique et économique de groupes isolés, où l'isolement géographique et culturel crée des réactions de défense et des attitudes devant les changements économiques et sociaux.

Une documentation photographique concernant essentiellement les techniques et les principaux aspects du cycle agricole complète le présent travail.
En cours d'enquête il a paru nécessaire d'enregistrer sur film des techniques en voie de disparition et des scènes de la vie et du calendrier agricole. Avec le concours de J.D. Lajoux, cinéaste, nous avons essayé dans un temps malheureusement trop court, du 4 au 16 août 1959 et du 10 au 17 Janvier 1960, de filmer quelques techniques et l'activité agricole de l'agglomération de Bouloc. Ce film "Vieux métiers du Levezou" doit être inclu au chapitre sur l'évolution des techniques. Le film a été réalisé avec le concours de Mr. Camille Bru forgeron à Mauriac, Mr.Bousquet forgeron à Bouloc, Mr.Léon Gayraud meunier à la Resse, Mr.Combettes meunier à

(7) Pour éviter de donner à cette étude un caractère de monographie, surtout en ce qui concerne les techniques, nous avons toujours essayé de rechercher dans les autres régions naturelles du Rouergue les problèmes touchant de près le Levezou et pour mieux les faire ressortir nous avons étudié une zône témoin sur le Causse, la Commune de St-André de Vezines, Canton de Peyreleau, Arrondissement de Millau.

Coudols, Mr.Buscaylet tisserand à Coudols, Mr.Bouteille sabotier à Rulhac, MM.Louis Guiral et Brusc de Bouloc, MM.Hot et Maviel de Curan. Le film leur a été projeté en Janvier 1960. Nous avons ainsi obtenu des renseignements technologiques et pu compléter les prises de vue, sur les gestes et les attitudes, jugées importantes par les artisans.

Les scènes de la vie de chaque jour ont été projetées à Bouloc devant toute la population du village et celle des hameaux voisins. Une série de photographies à l'infra-rouge permettent de voir et l'enthousiasme et le succès de la représentation. Cette méthode d'enquête est importante à réaliser et fructueuse : la projection provoque dans la population une adhésion plus sincère à l'enquête.

Je remercie les organismes et personnes qui ont permis cette étude : Le Centre National de la Recherche Scientifique, les administration officielles, les instituteurs, les secrétaires de mairie, les curés, les villageois de Bouloc, de Mauriac, des Canabières, de Curan et de Coudols.
Je voudrais assurer de ma gratitude les personnes qui m'ont donné sur le terrain leur conseil : Mr.B.Artières président de la Société de Chasse de Salles Curan, Mr.H.Artières propriétaire du Domaine de Maynials, Mr.L.Balsan directeur de la Circonscription Préhistorique, Mr.Bessières directeur de la Circonscription du Cadastre, Mr.J.Bousquet archiviste en chef à Rodez, Mr.C.Bru forgeron à Mauriac, Mr.l'Abbé Bru

curé de Bouloc, Me.Cunieng notaire à Salles Curan, Mr.L.Delmas Maire de Salles Curan, Mr.P.Gaubert propriétaire du domaine de la Carrayrie, Mr.L.Guiral jouguier, Mr.Hot propriétaire à Voltach, Mr.Monnet ingénieur géomètre, Mr.R.Humbert, C.N.R.S., qui a exécuté les dessins des planches outillage.

Notation Phonétique

Aussi souvent que possible les termes de dialecte ont été notés avec l'orthographe phonétique du Dictionnaire Patois-Français de l'Aveyron de l'Abbé A.Vayssier. Les termes sont le plus souvent notés à Bouloc (Commune de Salles Curan, Aveyron); pour les termes notés dans les paroisses de Curan, Mauriac, les Canabières et Coudols le mot est suivi du nom de la localité.
Les guillemets ordinaires " " indiquent une notion ou une traduction. Les guillemets simples ' ' des expressions en français local, employées dans la conversation courante, le plus souvent une traduction d'expression patoise. Ces expressions ou phrases sont souvent employées par des artisans et ont été notées en cours d'enquête par phrases entières pour ne pas interrompre l'informateur. Le nom de l'informateur est donné après la citation (8).

(8) Nous remercions Monsieur Ernst Schüle qui a bien voulu répondre à notre correspondance concernant des expressions de dialecte local.

Alphabet Patois (9)

" L'alphabet patois ne se compose que de vingt-trois lettres qui sont a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, m, n, o, p, q, r, s, t, u, x, y, z.
Ces lettres ont le même son qu'en français, excepté :

1° ch qui a le son de tch ou tz selon les lieux: chobàl, cheval, se prononce tchobàl, ou tzobàl; rouch, rouge, routch, routz.

2° e n'a que deux sons, l'un ouvert et que nous marquons pour cela d'un accent grave excepté dans la conjonction et, et : copèl, chapeau, èstre, être; l'autre plus fréquent et particulier au patois et que nous appelons e patois, est un son intermédiaire entre l'e et l'i français, comme dans éstre, chose, enténde, j'entends, dont les trois e ont exactement le même son. L'accent aigu que nous employons distingue la syllabe qui porte l'accent tonique, c'est à dire la syllabe sur laquelle appuie la voix. V.le chapitre des accents. En patois, l'e n'a jamais le son de a devant un m ou un n.

3° g a le son dur devant les voyelles a, o, u, comme en français mais devant e, i, il a, selon les lieux, ou le son français ou le son de tg, tch ou le son de tz.

4° h est presque partout muet, Il sert à mouiller le l quand celui-ci ne peut pas être précédé de i.

5° i garde toujours son son naturel i devant un m ou un n : simple, simple

6° j se prononce selon les lieux ou comme j français ou comme tj, tg, ou comme tz, Jonét, Jean, Tjonét, Tzonét

7° lh a le son mouillé de deux ll françaises : bouorlhe, borgne
ll sont toujours mouillées quand elles sont précédées d'un i, excepté dans les adjectifs en ille et leurs dérivés, et deux ou trois autres mots.

8° m, n n'ont jamais le son nasal et ne donnent jamais le son de a à l'e qui précède.

(9) Vayssier A. Dictionnaire Patois-Français du Département de l'Aveyron, Rodez 1879, p xi - xii.

9° u se prononce comme en français, excepté quand il est surmonté d'un trait -, alors il a le son de ou. Voir au chapitre IX des raisons de cette pratique.
10° x a un son particulier semblable à celui des deux cc devant une voyelle et qui approche de tz : exémple, exemple, etzémple.

Diphtongues auriculaires

aū égale aou : paūre, pàoure, pauvre
ay égale ai du français dans le mot paille si on noie les ll, pai e, bàyle, huissier
eou où l'e a le son patois : beoure, boire
èou : nèoū, neige; bordèou, bardeau
ey où l's a le son patois: rey, roi; réyno, reine
èy égale ei du français dans peilles si on supprime les ll: pèyle, pêne; Pèyre, Pierre
ia comme en français : biàssos, besaces.
iè ou l'e a le son patois: guèfie, embèfie, qui a une lèvre plus longue que l'autre
iè comme en français : hièrs, hier
io comme en français : piot, dindon
iou : iôute, folâtre. Presque partout cette diphtongue devient triphtongue. V.ieū
oua a à peu près le son de la diphtongue française oi : touat, aqueduc.
oue où l'e a le son patois: fouét, fouet; coueto, queue
oué comme en français : couèto, couette; bouès, bois, voix
oui comme en français : couito, queue
oū égale oou : pou, peur; ourèn, nous aurons
ouo : pouôrto, porte, houôme, homme
ouy égale oui du français dans houille si on noie les ll: ôuyre, outre, lôuyro, loutre
oy : oydà, oui; poysàn, paysan
ua : puat, ensemble de dents, de pointes
uè comme en français dans muet : uèl, oeil
uo : muol, mulet
uy : buytrà, pousser

Triphtongues auriculaires

On appelle triphtongues les syllabes où l'oreille distingue trois sons dans une seule émission de voix. Plusieurs langues, sinon le français, en offrent des exemples. Notre patois en présente onze qui sont:

iaü : miaülo, il miaule
iay : biays, adresse
ieü : Dieüs, Dieu; ieü, je; lieüre, livre, F.
iey : fieyre, foire
ioü : bioü, boeuf; ioü, oeuf
ioy : fioyràl, emplacement pour foire
ouay : ouay! ouais!
ouey : mouèyre, mouvoir
ouoy : fouòyre, piocher
uey : uey, aujourd'hui
uoü : buoü, boeuf; uoü, oeuf

Diphtongues oculaires

les diphtongues oculaires sont ou, ai, ei, éi, oi, oui. Dans ces diphtongues l'i n'est ajouté que pour mouiller les deux ll qui suivent. ua, ue, uè, ui, uo, uu, qui se trouvent après g ou g ne présente que le son simple de la seconde voyelle: guai, prononcez cai, qui; guiso, guise, à moins qu'elle ne fut chargée d'un tréma, comme dans guit, sorte d'oiseau".

+

+ +

Le milieu naturel.

" Massif de roches cristallines du Département de l'Aveyron, qui constitue en quelque sorte la bordure orientale de la vaste région du Ségala, le Levezou forme une large croupe dirigée Sud Sud Ouest - Nord Nord Est entre la tortueuse et profonde vallée de la Muze affluent du Tarn et les innombrables ruisselets qui forment les uns le Viaur, les autres le Vioulou. Se soudant à la chaîne du Lagast à Saint Jean le Froid (989 mètres) la ligne de faîte reste sensiblement à ce niveau pendant 10 kilomètres jusqu'au hameau de Boulec sur la route de Salles Curan à Saint Rome de Tarn; là aux sources mêmes du Vioulou un petit lambeau de terrain jurassique subsiste encore puis la crête s'élève brusquement à près de 1100 mètres et sans descendre en dessous de 1000 mètres se poursuit rectiligne, monotone, nue, plate et déserte pendant une dizaine de kilomètres jusqu'au point culminant le Mont Seigne (1133 mètres) butte de gneiss située à 1,5 km à l'Ouest Nord Ouest de Saint Laurent du Levezou et d'où l'on

a une vue aussi triste qu'étendue sur tout le Ségala... Le faîte du Levezou a une longueur de trente kilomètres. Mais dans le pays on réserve plus particulièrement ce nom de Levezou pour la partie du faîte la plus visible de Millau. Le pays est si désert, les mamelons du Levezou si uniformément monotones qu'il a fallu pour distinguer les pyramides les unes des autres les désigner par de simples lettres alphabétiques; c'est ainsi que le sommet le plus méridional à 1 km. au N. de Blanzac a été baptisé pyramide B (1089 mètres)... Le Levezou n'est pas seulement ce faîte, cette ligne idéale de partage des eaux, c'est une région de landes et de bruyères, de plâteaux désolés, de combes tourbeuses qui s'étale à deux ou quatre kilomètres de part et d'autre de la ligne de division des eaux; c'est ainsi une sorte de désert de 100 kilomètres carrés sans habitants, sans cultures sans roes pittoresques sans autre beauté que l'immensité même de ses horizons où rien n'arrête la vue. Compris ainsi, le Levezou est une petite région naturelle qui accentue et pousse à l'extrême le caractère de lande inhospitalière déserte et infertile qui est le triste apanage de la froide contrée appelée Segala Aveyronnais. Quelques bouquets de bois occupent encore ça et là une très petite partie des pentes exposées au Nord Ouest... C'est insuffisant pour retenir la population sur le plateau sans abris, c'est assez cependant pour montrer quelles richesses forestières peuvent être créées sur cette terre que l'imprévoyance humaine a jadis déforestée, que l'âpreté du climat condamne à porter seulement quelque peu de seigle ou de pommes de terre, et que l'acidité du sol

trop maigre rend impropre aux bons herbages et voue totalement à la triste bruyère envahissante...".

Telle est la description faite par le géographe Joanne dans son Dictionnaire Géographique et Administratif de la France(1)

C'est en approchant de Millau que l'on a la meilleure vue d'ensemble sur le Haut Levezou. Après avoir franchi le col de Poulzinières on a sous les yeux tout le Haut Levezou, limité au nord par le Mont Seigne, au sud par le Lézérac.
" Le Levezou à proprement parler n'est que le horst longeant la faille de Saint Laurent de Levezou à une altitude de 1100 mètres et orienté Sud-Sud Est, Nord-Nord Ouest. Son nom est employé pour tout le haut plateau d'une altitude de 900 mètres qui domine à l'Est le Segala du Rouergue, à l'Ouest la vallée de la Muze et les Causses".(2)
Aucun informateur n'a pu nous expliquer le terme Levezou.
On trouve le terme dans les plus anciennes reconnaissances de la Série G des Archives Départementales de l'Aveyron. Il désigne un ruisseau qui prend sa source près de la ferme de la Vernhette (paroisse des Canabières).

En 1383 "Raymond Ermengon, Bernard Bonpar, du village de Ronsinhac, pour eux et autres reconnaissent : les deux tiers du village de Sahuc alias de Ronsinhac, quoddam molendinar(ium) sur le ruisseau de Levendo, aux appartenances du dit village" (A.Dles.Av. Série G. 803).

Le terme Levezou désignait les parcelles A 32 et A 33 du cadastre de la commune de Castelnau-Pegayrolles (Etat de Section - 1836, Section A Frayssinel). Ces deux parcelles sont

(1) Joanne A. Dictionnaire Administratif et Géographique de la France. Tome III, p. 2162.

(2) Meynier A. Segala, Levezou, Châtaigneraie. Aurillac 1931 p. xviii

situées sur le crête de la chaîne montagneuse au point de rencontre de trois anciennes voies de passage : le chemin du Viala du Tarn à Sévérac le Château, le chemin d'Estalane à Mauriac et la voie romaine venant de Curan et descendant sur Comberoumal et St-Beauzély, à proximité de la Croix de Saint Jean.

Pédologie

" La surface du Levezou, surface prétriasique, a été soulevée et disloquée par des failles qui l'ont porté à un niveau légèrement supérieur au Ségala, à 1000 et 1133 mètres. Cette surface est fossilisée vers l'est par les formations triasiques et liasiques du Causse Rouge sous lesquelles elle plonge vers Saint Beauzely".(3)
Un sondage, fait au moment de la mise en place du captage des eaux à Mauriac, permet de donner la composition du sous-sol du Haut Levézou:
des sables et argiles de 0 à 10,90 mètres,
des calcaires Hettangien et Rhetien de 10,90 à 59,70 mètres,
des grès de 59,70 à 82,50 mètres,
des grès siliceux fins de 82,50 à 101,80 mètres;
à101,80 mètres du gneiss et micaschistes.

Le sol dérivant des formations gneissiques forme le puech. C'est un sol rougeâtre, couvert de deux à dix centimètres de terre noire, terre 'légère' se laissant travailler facilement.(4)

(3) Meynier A. Ségala, Levezou, Châtaigneraie. Aurillac 1931 p.16, coupe géologique du Levezou.
(4) Composition chimique de la terre de puech à la ferme des Crouzets:

Ca O	P2 O5	K2O	Ph 6 à 6,5
0%	traces	50 à 55	

La flore spontanée se compose de bruyères, de genêts, de fougères, d'ajoncs. Les prairies et pâtures portent des joncs, des carex, des renoncules. Les flancs de la vallée du Vioulou, les domaines de Faral et de Voltach sont le type même de la terre de puech.

La terre sablonneuse, sabèl, résulte de la décomposition des grès triasiques. Cette terre est légère; sa couleur est variable mais elle n'a pas de couche superficielle noire comme la terre de puech. C'est une terre perméable, facile à travailler. La végétation est à peu près identique à celle du puech, les bois de hêtres et de chênes sont plus développés.(5)
Le paysan fait une différence dans la nature du sable: le crono désigne le sable provenant de la décomposition des grès le tap désigne le produit de décomposition du micaschiste. Le crono mélangé à de la chaux de Montjaux donne un excellent mortier, canisso, pour la construction (6).

Les terrains argilo-calcaires, caoussé ou caoussé bastard, dérivant du calcaire rhetien occupent une très faible surface, ilot au milieu des masses gneissiques. Cette couche de terre d'une largeur de 200 à 500 mètres commence à la ferme du Frayssinel à droite du chemin qui relie Bouloc à Mauriac et se termine près de la ferme de la Ginestе. Cette terre est la meilleure du Haut Levezou, elle est toujours cultivée en blé, maïs et pommes de terre. C'est sans doute pour cette raison qu'on cite ce dicton populaire à Bouloc :
' Un Saint a secoué son sac
(et répandu du calcaire) de Bouloc à Mauriac'

(5) Composition chimique du sabel, analyse faite en 1956 (Commune de Salles Curan, parcelle cadastrale Section L 130-131)

Ca O	P2 O5	Ph 7
0%	35	

(6) Veyssier A. Op. cit.
"crono: sous-sol dur ou rocailleux entre la roche vive et la couche végétale. Lorsque le sous-sol est composé de terre qui n'a jamais été remuée on l'appelle terro crudo. p.142.
"tap: sous sol composé d'argile très dure ou de mauvaise roche impropre à batir et difficile d'extraction. p.608"

Oun Sen qué brandiget lou sac
dé Bouloc à Mauriac.

Un des indices de présence de calcaire est la plantation d'ormes à Voltach, aux Violettes et à la Gineste. On utilise la rame d'orme pour nourrir les brebis.

Les parcelles cadastrales révèlent l'état géologique et la valeur pédologique du terrain. Les paysans désignent souvent leurs parcelles par le terme de puech, sabel, caoussé.
Pour la région étudiée deux analyses de terre ont été faites jusqu'à ce jour, l'une par Monsieur Gaubert du Fraysseinel, l'autre par Mr.E.Delmas de Bouloc.

Le climat

A Salles Curan "l'air est salubre et froid" déclare le curé de la paroisse dans sa réponse au questionnaire sur l'état du diocèse de Rodez en 1771 (7).
" Le climat des montagnes du Levezou est très froid; la neige y tombe en abondance et ne fond que difficilement; quelquefois les vents en divisent les flocons comme la poussière la plus fine; alors le jour est obscurci et à une toise de distance on n'aperçoit plus les objets. Malheur au voyageur surpris par ce mauvais temps; il leur est presque impossible de ne pas s'égarer: on en a trouvé plusieurs qui n'ayant pu regagner une habitation étaient morts de froid..."(8).

(7) Lempereur L. Etat du Diocèse de Rodez en 1771. Rodez, 1906. p.67

(8) Monteil A. Description du Département de l'Aveyron. Rodez 1802. p.255-256.

Un critère important du paysage rural du Levezou c'est son climat influencé par le versant atlantique du relief et l'altitude.

Les faits météorologiques font partie des éléments de la chronologie paysanne.
'L'hiver de 1820, c'est l'année où le grand père a eu son chien dévoré par les loups sous sa cariole à Bouloc' (Boyer).
"En 1873 il y a eu une telle sécheresse que mon grand père fut obligé de vendre sa paire de boeufs pour 275 francs'. (J.Fabre).
'1893 était une année belle, la moisson s'est faite à la St-Jean'. (Vieilledent, Bouloc)
'L'hiver 1958-1959 nous avons laissé nos dahlias en terre'. (L.Gaubert).

Analysons les trois points essentiels du climat: le régime de la température, le régime des vents, le régime des pluies - tous trois ayant une importance fondamentale pour la production agricole.
Nous avons fait ici une comparaison des données météorologiques, observations faites à Bouloc, où une station a été créé en 1947 et à Millau dans la région des Causses (9).

(9) Renseignements O.N.M. Paris.

La température

	1954				1955				1956			
	Bouloc			Millau	Bouloc			Millau	Bouloc			Millau
T.	min.	max.	moy.	moy.	min.	max.	moy.	moy.	min.	max.	moy.	moy.
Janvier	-5,2	0,5	-2,3	1,8	-0,7	5,9	2,6	7,1	-1,6	4,9	1,2	4,9
Février	-4,2	1	-1,9	2,2	2,6	4,1	3,3	4,7	-13,5	-4,4	-9	-4,2
Mars	1	8	4,5	7,8	1,7	7,5	4,5	5,9	-1,1	7	2,9	7,5
Avril	1,8	10	5,9	9,4	3,3	14,6	9	11,6	0,4	10,3	5,4	9,0
Mai	5,7	14,2	10	12,6	3,8	16	9,9	13,5	6,4	17	11,7	15,1
Juin	8,7	20	14,3	17,7	8,9	19,8	14,4	17,1	6,3	15,5	11	15,2
Juillet	8,7	19,2	14	17,5	18	23,8	15,2	20,5	9,4	20,7	15	18,8
Août	9,4	19,4	14,3	17,7	12	24	18	20,1				
Septembre	7,4	18,1	12,7	15,8	7,8	17,2	12,5	16,3	10,2	18,3	14,2	17,6
Octobre	5,7	14,1	10	12,8	3,3	12,9	8	10,9	3,9	11,2	7,6	10,8
Novembre	2	9,4	5,7	9,4	-0,5	7,3	3,4	7,1	-1,4	5,1	1,8	5,1
Décembre	0	7,1	3,5	5,3	1,1	8	4,5	6,7	-1,1	4,1	1,4	4,6

Moyenne des températures pour Bouloc et Millau

L'étude du tableau nous donne les variations saisonnières de la température. Le mois le plus chaud est le mois d'Août. Mais c'est aussi dans ce mois que 'la rosée devient importante parce que les toits sont mouillés le matin' (L.Guiral)

La température moyenne en Août est de 14,3° (Millau 17,7°) pour l'année 1954.
Le mois le plus froid est le mois de Janvier, température moyenne -2,3° (Millau 1,8°) en 1954.
A Boulce la moyenne annuelle de la température est de 7,5° (Millau 10,6°) en 1954.

Les vents

Le vent est très important sur le Haut Levezou et les paysans en tiennent compte dans leurs travaux agricoles et pour la chasse.
Voici le tableau de la direction des vents, observations faites à Boulce en 1955, 1956, 1957 (10).

	Nord			Nord-Est			Est			Sud-Est			Sud			Sud-Ouest			Ouest			Nord-Ouest		
	1955	56	57	55	56	57	55	56	57	55	56	57	55	56	57	55	56	57	55	56	57	55	56	57
Janvier	1	10	5	2	0	4	0	0	2	4	0	8	11	7	0	3	0	2	4	0	0	6	14	10
Février	7	-	3	0	0	1	0	0	1	1	0	5	1	0	1	0	0	0	0	0	3	18	0	8
Mars	10	3	3	1	2	2	0	1	3	10	5	8	0	13	5	0	0	0	0	0	0	9	7	11
Avril	14	9	9	10	3	4	1	0	2	1	1	8	0	10	0	0	1	2	0	1	0	4	5	5
Mai	10	9	4	4	3	2	1	2	0	4	4	4	0	1	4	1	1	0	1	0	0	7	10	17
Juin	3	3	5	3	3	2	4	2	0	6	2	5	1	1	5	0	0	0	0	0	0	14	19	11
Juillet	6	6	0	1	0	0	3	5	0	1	1	6	1	1	0	0	0	0	0	0	0	17	18	22
Août	11	2	3	5	0	3	7	1	3	3	1	5	0	0	0	0	2	0	0	1	0	5	24	17
Septembre	10	2	2	1	1	2	0	12	4	1	4	4	0	6	0	0	0	0	0	0	2	18	5	16
Octobre	0	0	6	0	1	5	0	5	0	0	2	10	0	5	1	0	0	0	0	0	0	0	16	7
Novembre	8	5	0	4	2	2	3	0	4	7	2	11	5	6	1	1	1	0	1	0	0	1	14	12
Décembre	1	3	2	0	0	0	0	0	2	5	3	5	9	5	7	0	0	0	0	0	0	16	20	15

(10) Renseignements O.N.M. Paris.

Le vent du Nord biso est un vent d'hiver, froid, pénétrant. C'est le vent qui amasse les congères de neige et qui au mois de mars arrête la végétation.
' Au printemps il pleut ou la bise se calme '.
lo biso fouolo dins très jours es mouolo.
Le vent du Nord-Est biso nègre ne souffle pas sur le Haut-Levezou, il est par contre violent à Saint Laurent du Levezou.
Les vents de l'Océan, vents du Sud-Ouest et du Nord-Ouest ont une direction irrégulière; ce sont des vents humides amenant un temps incertain et des averses. Le vent du Nord-Est ben bas, ben négré, ben dé puech appelé ainsi parce qu'il vient de la montagne, souffle le plus longtemps : 153 jours en 1955 et 1956, 151 jours en 1957.
Le vent d'Ouest ben chinayre est en général froid et humide.
Les vents méditerranéens sont des 'vents d'orage' en été et en automne :
lorsque le vent de la mer souffle la nuit il pleut dans la journée
le vent de mer du jour dure trois jours
lou mari de la nuech despaso pas lou puech
lou mari del jour duro très jours.
Le vent du Sud-Est soulèdré annonce la pluie.
'Si le soulèdré est béni le jour des Rameaux il soufflera toute l'année'.
Se benedicem lou soulèdré l'aouren un briou.
'Le soulèdré n'est ni chasseur ni pêcheur - il détourne le gibier du tènement et coupe le flair aux chiens '.
lou soulèdré es pas ni cassayre ni pescayre.

'Il existe un vent de printemps et d'été. Il est léger le matin, plus fort le soir'. Dû à l'échauffement des Causses voisins le vent semble suivre la direction du soleil, le matin à l'est, le midi au Sud, le soir à l'ouest, il dessèche l'atmosphère. Ce vent solaire, ben dérajo, annonce le beau temps.
Au printemps des tourbillons de vent ben foulèt annoncent la sécheresse.

Les pluies

Les précipitations sont abondantes sur le Haut Levezou. En effet il tombe 1200 millimètres d'eau au sommet du Levezou et à Mauriac (11). Les flancs Ouest du Levezou ont une chute annuelle bien plus forte que la moyenne Aveyronnaise.

	1955		1956		1957	
	Bouloc	Millau	Bouloc	Millau	Bouloc	Millau
Janvier	329,7	205,2	41,1	33,4	18	18,3
Février	81,5	69,9	3,4	11,2	108,8	84,7
Mars	15,8	9,6	93,3	94,7	72	27,6
Avril	2,4	3,1	57	29,6	157,4	127,8
Mai	66,0	52,0	158,6	85,1	64,8	104,2
Juin	168,9	64,9	57,4	20,7	171,2	124,2
Juillet	57,9	43,8	100,3	90,0	38,8	13,4
Août	43,1	37,2	135,7	87,2	36,3	31,3
Septembre	91,3	51,8	96,9	51,1	61,7	55,0
Octobre	97,4	38,0	74,4	25,0	19,5	6,7
Novembre	30,8	21,1	53,1	47,3	51,7	54,2
Décembre	147,1	79,6	62,4	64,1	55,5	39,6
Total	1121,9	676,6	933,6	639,4	849,7	681

Tableau des Précipitations à Bouloc et à Millau pour 1955, 1956, 1957.
Hauteur d'eau en millimètres

(11) Aygalède. Mémoire sur le pompage des eaux de la ville de Rodez. Observations météorologiques.

Nous avons noté les proverbes concernant la météorologie et le calendrier les plus souvent cités par la habitants du Levezou (13).

'Pour la Chandeleur du grain e mi grenier du foin à mi palier et le cochon salé en entier'.

Per Nostre Dame dé Fébrié mi polié mi grenié lou bocou entié.

'La neige de Février vaut du fumier, conserve la glèbe en verdure'.

lo néou dé fébrié bal dé fumiè

' L'eau de Mars gêne les cultures'.

L'aygo de Mars ne bal pas pisso de renart

Saint Joseph (19 mars) est appelé le 'coupeur des amandiers', lou trincayre de los amellos.

Les vieux parlent encore des jours d'emprunt baccoriols lorsqu'il fait mauvais temps à la fin du mois de Mars, voici le récit:

'Une bonne vieille avait cinq veaux squelettiques. Vers la fin du mois de Mars, elle avait épuisé son fourrage et se réjouissait déjà de pouvoir sortir les bêtes dans le devèze...

Le mois de Mars dit alors à Avril prête moi trois jours il m'en reste encore quatre à nous deux nous ferons échec aux projets de la vieille'.

ni per mars ni marsillous you ey sourti lous bedelous

mars diget o obriol

preste men tu tros que you n'ey quatre

e lé bacos de lo bielho faren battre

C'est pour cette raison que souvent les derniers jours de

(13) Le Journal des Syndicats des Eleveurs de brebis de l'Aveyron S.E.B. a publié dans les numéros 136-145 Janvier 1958-Décembre 1958 tous les proverbes patois concernant le temps et les cultures.

Mars et les premiers d'Avril sont mauvais; on dit alors: fo lé bacoriols (P.Gaubert) (13)
Le temps peut varier aux quatre cavaliers quatré coboliès: Saint Georges Jourgét (23 Avril), Saint Marc Morguét (25 Avril) le jour de l'Invention de la Sainte Croix Crouzét (3 Mai) et Saint Jean Jonét (6 Mai).
Saint Barnabé peut contredire Saint Médard; Lorsqu'il pleut pour la Saint Médard et que Saint Barnabé ne lui coupe pas le pied il pleut quarante jours de suite.
Con ploou per Sen Médard é qué Sen Barnabé li coupo pas lous piès ploou quarante jours odérré.
A la Saint Michel il faut faire ses provisions d'hiver.
Per Sen Michel lo pitonso mounto ol cièl.
Pour la Saint Martin il faut mettre l'oie en confit.
Per San Marty se meté l'aouso ol toupi
A Noël, les jours allongent un tout petit peu, il deviennent plus longs à la Saint Hilaire (13 Janvier, ancienne date de Foire).
Per Nadal oun pé dé gal
Per Sen Alary d'uno birobouolto de carri (14)

(13) Vayssier A. Dictionnaire Patois-Français du Département de l'Aveyron. Rodez, 1879
"bocoyriols, bacayriols, bocoyrals, on appelle ainsi les quatre derniers jours du mois de mars et les trois premiers d'avril. Il arrive souvent que ces jours sont marqués par le retour du froid et de la gelée et que les propriétaires des bêtes à cornes sont en peine pour les nourrir, s'ils n'ont pas eu soin d'économiser leur fourrage. Les mots patois signifient les jours critiques pour les vaches et cette idée est exprimée dans une anecdote rimée partout la même sauf les variantes. Une vieille femme possédait sept génisses et s'applaudissait à la fin de mars d'avoir passé la mauvaise saison, disant :
En despiech de mars et de marsillous
A ay hibernados mos bedelos
Alors le mois de mars dit au mois d'avril
Presto m'en tres quieu n'ay quatre,
Los pautos de lo bielho foren batre." p.35
(14) A Millau on cite un dicton semblable :
Per Santo Luce un saou de puso
per Nadal un saou de gal.

Les vieux se souviennent des prévisions du temps faites avant Noël aux calendos é récalendos (15). Le temps était observé douze jours avant la fête de Noël. Le temps de chaque jour correspond au temps qu'il va faire pour les douze mois à venir. Ce temps était confirmé ou infirmé par les récalendos les six jours suivant Noël (chaque jour représentant deux mois).

La lune joue aussi un rôle très important dans la vie agricole.
'Si la lune vient belle dans trois jours elle se fèle'.
Con lo luno tourno bèl dins très jours pouorto copel.
'Quand la lune vient un mercredi il fait beau ou mauvais pendant vingt huit jours'.
lo luno mercrudo lou tèm sera bel ou mauvais.
Le paysan tient compte de la lune pour travailler la terre, faire les semailles. 'On sème les céréales à la vieille lune, tout le grain murit à la fois' (L.Delheure). Les betteraves ou les aulx sont plantés à la nouvelle lune.
'Le cochon est tué à la lune nouvelle, le lard ne rancit jamais'.
On coupe le bois d'oeuvre pour les outils agricoles et les jouge à la lune vieille.

(15) Le terme calendos désigne aussi la sonnerie de cloches qui dure pendant douze jours et annonce Noël.

Régime des Eaux

Le Haut Levezou est un véritable château d'eau. Les précipitations y étant abondantes l'eau alimente de nombreux petits ruisseaux.
Les roches métamorphiques gneissiques du Levezou sont imperméables. L'eau qui traverse la couche arable, formé d'éléments de désagrégation et d'humus, coule en surface; la pénétration de l'eau est lente, l'écoulement vers les parties basses est accéléré par la pente. Les sources, sources superficielles ou sources profondes sont nombreuses et irriguent les prairies.
Le bassin de Mauriac, constitué par des grès triasiques, surmonté par endroits de calcaires perméables en discordance avec le gneiss constitue une zône d'accumulation d'eau d'infiltration, les nappes d'eau reposant sur le substrat gneissique.(Cette eau est pompée pour alimenter la ville de Rodez)
La pluviosité joue donc ici un rôle capital. L'homme s'efforce par tous les moyens de maintenir une quantité donnée d'eau, et d'éliminer l'excès; en effet lorsque la saturation est totale, l'eau apparaît en surface. Il se forme alors des zônes marécageuses désignées sous les termes de <u>sagnes</u>, <u>moulhene</u>.

Le Vioulou prend naissance dans une petite cuvette d'affaissement au Nord Ouest de Bouloc. Il reçoit à sa droite le ruisseau des Douzes de Mauriac, le ruisseau de Gouzounesc, de Bedettes de Bèdes.
Des pentes Sud du Levezou descendent des ruisseaux qui alimentent le Tarn.
Cette eau si abondante a permis l'implantation de moulins.
La distribution de l'eau est réglée par des clauses et nombreux ont été les procès de droit d'eau jusqu'à ces temps derniers. (Archives du Domaine de Meyniels).
L'eau potable était puisée dans des puits; chaque habitation a le sien. Depuis 1920 les propriétaires dans les hameaux et les fermes isolées ont capté des sources et amené l'eau par canalisation dans la cour de la ferme (16).

(16) Près de la ferme des Pouzes ('Les Puits') il y avait autrefois un vieux puits; on raconte l'histoire suivante : 'Un homme transportait avec une paire de boeufs fort maigres une cloche, il disparu avec ses bêtes dans un endroit marécageux moulhenc près des Pouzes, et chaque fois qu'on passe à cet endroit on entend le son de la cloche'.

Flore

Les terres du Haut Levezou, arènes provenant de la décomposition du schiste sont très pauvres en chaux, en azote et acide phosphorique et ont une haute teneur en silice (17). La végétation calcifuge est composée de genêts à balais ginest (serothamnus scoparius), de fougères folieyro (pteris aquilina), de bruyère burgo (colluna vulgaris), de houx arborescents griffoul (ilex aqui folium). En hauteur apparaissent l'aconit (aconitum lycoctonum), le genêt pileux (ginesta pilosa), le framboisier sauvage asinié (rubus idaeus). La lande londo forme l'association végétale la plus importante, elle occupe de grandes surfaces dans la commune; on y trouve des genêts, des fougères, l'ajonc jounças (ulex europeus), des digitales petalafos (digitalis purpurea)..

Les forêts étaient nombreuses autrefois; la toponymie cadastrale est riche en termes comme 'issart', 'issartou', 'gamasso', 'al bosc', 'la gaillouste'; toutes les parcelles qui portent ces noms sont depuis 1837 des terres ou des patures (18).
Le chêne monte jusqu'à 700 mètres, au dessus de 700 mètres domine le hêtre.
Le chataignier ne pousse pas sur le Haut Levezou sauf au domaine de Salvages où il y en a deux ou trois (19). Il s'arrête à 700 mètres.

(17) Meynier A. op. cit. "La végétation du Levezou est une végétation de région pauvre où le sol est peu propice aux cultures riches à cause de sa composition" p.106

(18) Vayssier A. op. cit. "issart: essart, terrain couvert de genêts ou autre menu bois que l'on arrache et que l'on brûle sur place" p.334
gamasse: taillis, bois taillis, qu'on coupe tous les 10, 12 ou 16 ans; le mot gamasse signifie aussi jeune chêne" p.296.

(19) Dans l'état de Section du Cadastre de Salles Curan une parcelle s'appelle 'lou Castanié': le châtaignier.

Au-dessus de 750 mètres commence la hêtraie avec quelques bouleaux et des noisetiers. Le hêtre est un vieil arbre du Levezou, la toponymie est riche de termes comme Fage, Fajolle, Les Fagettes, Le Fau, Les Faux... On y trouve aussi des aulnes ou vergnes dans les endroits marécageux (Le Vernhe, La Vernhette)..., quelques bouleaux (La Bessière).
Il n'y a pas d'arbre fruitier sur le Levezou.

Le peuplement du Levezou

Le Levezou ne possède que très peu de gisements préhistoriques, ils sont pourtant nombreux sur les terres calcaires voisines.

"Au Néolithique le territoire aveyronnais n'était pas ou presque pas habité... Il apparaît donc que la population énéolitique n'était pas autochtone; arrivée dans une région peu peuplée elle a fait un choix judicieux du sol et rapidement organisé et développé sur place une civilisation remarquable. A tous points de vue la région calcaire offrait à l'homme des avantages supérieurs à ceux des pays siliceux (Ségala). Si l'eau était rare il y trouvait la possibilité d'un élevage productif et sous un climat identique un sol sans humidité excessive, une forêt sans sévérité.

L'homme préhistorique avait bien dû discerner la pauvreté du Ségala et apprécier le plus grande richesse du Causse; fier ancêtre du paysan il a su devant la nature affermir sa perspicacité et son profond jugement" (1)

(1) Temple P. Cahiers d'Archéologie, Nimes 1936, 715-716.

Les seuls vestiges de la période énéolithique sur le Levezou sont les dolmens du Toumbarel et du Mas Roucous. Ce dernier dolmen situé dans la paroisse des Canabières a été fouillé à plusieurs reprises (2). Le Dolmen en micaschiste local long de 4 mètres a une table longue de 6 mètres et large de 4 mètres. Le mobilier se composait surtout de pointes de flèches pédonculées à barbelures ordinaires, la plupart en chaille, un poignard en cuivre de 103 mm de long sur 26 mm de large avec soie d'emmanchement munie de chaque côté d'une encoche pour faciliter la fixation au manche.
Il existe du moins une certitude de l'existence de l'homme préhistorique au néolithique - énéolitique sur le Levezou (3)
Des gisements de l'époque gallo-romaine, restes de briques, (tegulae), sont signalés au Vernhe, aux Faux, entre La Carrayrie et les Pouzes à l'endroit dit 'La Plane' et près du hameau de Combret au lieu dit 'Villelongue' (4).
Des tombes de forme trapézoïdale qui peuvent remonter au Haut Moyen Age sont dispersées en plusieurs points de la Commune, aux Faux, à Voltach, au Frayssinel (Commune de Castelnau-Pegayrolles), à Neyrac, à Curan, au Cambon de Coudols. Aucun objet n'a pu être retrouvé dans ces tombes (5).

(2) -Lalanne E. Note sur les fouilles faites dans quelques Dolmens de Saint-Affrique. Société Archéologique de Bordeaux, I, 1874 p. 37 et suiv.
(fouilles faites par Mr.Zielinski, objets déposés au Musée de Bordeaux)
-Temple P. Inventaire de l'Archéologie Préhistorique du Département de l'Aveyron, Rodez 1937, p.90.
-Constantini C. Dolmen du Mas Roucous (Com.de Salles Curan) S P F Tome L V, p. 695-698 - 1 plan, 1 planche
(3) Balsan L. Mélanges de Préhistoire. Rodez, 1949. 18 p.
(4) -Carte Archéologique de la Gaule Romaine, Fasc.IX. Paris 1944. p.15
-Carrière A. Notes Paroissiales Salles Curan J.Av. 11 avril 1926
(5) Jest C. Note d'Archéologie sur le Haut Levezou P.V. Soc. Let. Av. 1960

La toponymie permet d'étudier la romanisation de la région occupée par les Rutènes et dont le Haut Levezou était une zône de passage pour se rendre sur la côte méditerranéenne(6) Toutefois le Levezou entre vraiment dans l'histoire du IXeme siècle avec les premières chartes écrites. Il reçoit une forte empreinte carolingienne; aux environs de l'an mil on se trouve en présence d'un terroir réparti en manses, unités de tenure.

"En Juin 873/874 vente est faite par Bernard et sa femme Ermengarde à Richard et sa femme de la Villa de Noveliacus (Saint Léons) dans la vigerie de Millau, cum terras cultas et incultas, cum pratis, pascuis, silvis, garricis, aquis aquarum molirdis vel molinariis, cum terra rustica vel suborbana.. Ce même Richard fit don au mois de décembre 874 de Noveliacus et de onze manses à l'abbaye de Vabres pour l'âme de Frédelon Raimond et Bernard (de Toulouse) dont il était le vassal (7).

Ce manse, ou mas anonyme au IXeme siècle prend un nom, un nom de personne, un nom de situation ou une caractéristique de paysage. Il demeure toujours l'unité d'imposition.

"En plein XIIIeme siècle en dépit du démembrement de la seigneurie de quelques fractionnements et de l'apparition de nouvelles tenues, le Manse résistait vigoureusement en Rouergue. Il y constituait toujours la tenure-type paysanne dominante. C'est là un nouveau caractère original de l'évolution du régime agraire de ce pays que lui a valu sa forte et tardive empreinte franque". (8)

Mauriac et les Canabières faisaient partie au VIIIeme et IXeme siècle de la manse des évêques de Rodez.

A partir du IXeme siècle l'histoire du Levezou est lié à l'histoire religieuse du Rouergue. Sur son pourtour s'établis-

(6) Albenque A. Les Rutènes. Rodez 1948. Les noms en -ac. Etudes sur le régime de la propriété et le peuplement du Rouergue à l'époque Gallo-romaine. Pp 214-240.

(7) Poupardin E. Une charte inédite de Bernard Plantevelue Annales du Midi, XIV 1902, 350-353.

(8) Higounet Ch. Observations sur la Seigneurie rurale et l'habitat en Rouergue du IXeme au XIIIeme siècle. Annales du Midi, LXII n°9 1950, 129

sent successivement les moines de Grandmont à Comberoumal (9) les moines de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille à Castelnau-Pegayrolles et Montjaux, l'Evêché de Rodez qui avec son dîmaire occupe l'actuelle commune de Salles Curan, enfin l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, plus tard appelé Ordre de Malte qui crée une commanderie avec haute et basse justice aux Canabières.

A Saint Jean le Froid, autrefois paroisse, commençaient les biens de l'Abbaye de Bonnecombe.

"En 1304 Pierre Tornier reconnait par indivis le quart du village de La Costette paroisse de Saint Jean le Froid, confrontant avec le village de Calmejane, l'estrade qui va à Saint Jean autrefois appelée "rodaneza" et avec le ruisseau de Bosc Montès, sous le cens de 2 gelines et le quint des Blés, à partager entre l'Evêque et la maison de Bonnecombe.. Hugues Massol reconnait la moitié de la dite pagésie il donne à l'Evêque une geline et à la maison de Bonnecombe et à l'Evêque le quint des blés" (A.Dles.Av. Série G.900)

La famille de Levezou qui porte le nom de cette région avait la majorité de ses biens sur le versant oriental du Levezou.

"En 1242 Bernard de Levezou payait à l'Evêque de Rodez des censives pour le mas de Lafagole près de Boulac un lièvre à chaque Noël, portable à Rodez".

"D'après un acte du 9 Octobre 1548 Jean III de Levezou de Lusençon de Vezins possédait dans la Sénéchaussée de Rodez des terres en franc-fief : "...la juridiction suzeraine en toutes justices baroniales à Castelnau, ce chateau étant l'ancien chef lieu de la baronnie de Levezou laquelle comprend 13 paroisses".(10)

Toute l'histoire locale du Haut Levezou jusqu'à la Révolution est déterminée par cette structure presque immuable du manse, et par la dispersion de l'habitat. Cette dispersion est restée la même au cours des siècles, les seuls points de cris-

(9) Rey D. Le prieuré de Comberoumal en Levezou. Rodez 1925

(10) Barrau H.de. Documents historiques du Rouergue, Tome II p.77.

tallisation ont été les églises et les carrefours de routes tels Salles Curan, Les Canabières, Curan, Mauriac et Bouloc. Trois cartes, l'une établie avec les données d'archives pour l'an 1345, la seconde pour 1673, la troisième pour 1960 nous permettent de constater la stabilité de l'implantation humaine.(cartes 3,4,5)
En même temps que l'on ressuscite les manses et la complexité de l'habitat dispersé, on peut brièvement évoquer le passé de Salles Curan et des quatre paroisses.

Salles Curan, bien des premiers ducs d'Aquitaine, puis des Comtes de Rodez, joue un rôle important dans l'histoire du Haut Levezou. Résidence du Seigneur évêque depuis le XIIeme siècle, tous les aboutissants des paysans étaient au bourg de Salles. C'est au bourg que se sont créés très tôt des foires, des marchés. Il était le centre de la vie religieuse et de la vie juridique.
Au XVIIeme siècle le bourg épiscopal avait un premier et second garde bois et pêche, quatre consuls, un juge et son lieutenant, un procureur fiscal, un bayle, un notaire (11).
La paroisse de Curan appartenait en grande partie au Chapitre de Rodez (12). L'agglomération est ancienne; lors de travaux on a découvert d'anciennes tombes du Haut Moyen Age sur la place publique devant l'église.
La Paroisse était composée de quatre membres de communauté: Bèdes, Bedettes et Martials, chaque section avait son esprit et ses fortes têtes

(11) Abbé Feral Salles Curan
(Notes sur l'histoire de la paroisse, nombreuses et consciencieuses recherches dans les actes notariés). Manuscrit.

(12) A.Dles.Av. Fond Chapitre de Rodez, Caisse de la Fabrique, pièce côtée lettre T. Lettres d'union de l'église Saint Pierre de Curan le 6 Avril 1426.

"En 1771 le clocher de Curan menaçait ruine et les trois autres sections de la Communauté refusaient d'aider les habitants du lieu à le rebâtir bien qu'ils eussent toujours contribué eux mêmes à leurs charges locales même celles dont ils ne tiraient aucun profit".

A la révolution Bèdes et Bedettes sont unis à Curan pour former une commune (Arrêté du 30 Décembre 1790). Curan est rattaché à Salles Curan comme section de commune en l'An VIII. A partir de ce jour jusqu'en 1952 Curan n'a jamais cessé de revendiquer sa liberté. La séparation est demandée en 1828, puis en 1851. Mais Curan n'a que 174 francs de revenus en 1899. Curan obtient le statut de Section Spéciale le Ier Janvier 1906 (tous les actes faits dans la Section de Curan sont enregistrés à Curan). Finalement Curan redevient Commune par arrêté préfectoral du 31 Octobre 1952 (J.O. du 2.12.1952).

Les Canabières faisaient partie au IXe et Xeme siècle de la manse des évêques de Rodez (Ministérium Canavilienne, Année 924) (13). L'Evèque Ademar II donna l'église Sainte Marie des Canabières et son dîmaire à l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem et à son prieur Gérald; il y ajouta les lieux de Peret et Peredet qui devinrent l'annexe paroissiale Saint Jean de Bono Loco (Bouloc). Cette donation fut faite tout au début du XIIème siècle. Aldeber de Malvas et Raymond de Levezou s'associèrent à la libéralité de l'évèque en faisant abandon de leurs droits sur les territoires concédés à l'Ordre. Un siècle après sa fondation, la Commanderie des Canabières reçut un accroissement considérable. Henri, Comte de

(13) Cabrol A. Essai de Carte du Pagus Ruthenicus aux IX, X, XIeme siècles M.Soc.Let.Av., XIII, 1881-1886, 118-140.

Rodez, fit donation à l'Ordre de Saint Jean de sa villa de Canet de ses hameaux de Frontignan, des fiefs qu'il possédait dans les environs des Canabières et de Bouloc (Appendice 2)
Les Commandeurs, seigneurs, hauts justiciers de Canabières y avaient élevé un château dont les restes subsistent encore aujourd'hui (l'actuelle école libre et quelques logements); ce sont eux qui ont sans doute encouragé l'établissement de l'agglomération. Ils avaient octroyé une charte de coutumes dont voici l'essentiel :
Les habitants des Canabières avaient le droit d'avoir des arches au château pour y déposer les objets mobiliers avec faculté de déposer et de retirer les dits objets à leur volonté - le droit de pacage dans toute la terre, - ne faire qu'une journée de fenaison dans les champs de la Commanderie, - le droit de retenir la paille dans les redevances en blé qu'ils doivent à la Commanderie, - l'usage de ne pas payer les premices, - le droit de recevoir l'aumône trois fois par semaine, le dimanche, mardi et jeudi au son de la cloche.

L'agglomération de Bouloc est citée pour la première fois dans la donation faite par Ademar Evêque de Rodez à la Commanderie des Canabières.
L'église sous le vocable de Saint Jean (fête votive le 24 Juin) est en partie fort ancienne et elle a conservé une porte romane - l'actuelle porte de la sacristie. (14)
Bouloc faisait partie jusqu'à la Révolution, de la paroisse des Canabières. Tel n'était cependant pas l'avis des habitant de Bouloc pendant la Révolution. Ils prétendaient que leur

(14) L'église de Bouloc a été aggrandie en 1885. On a ajouté un clocher.

église était l'église matrice et que pendant les guerres de religion les cloches et les ornements furent emportés aux Canabières. C'est pourquoi lorsqu'ils demandent une horloge ils proposent "de prendre une des cloches de la ci-devant paroisse des Canabières pour l'établissement de la dite horloge ajoutant qu'elle pourrait être entendue un lieu et demi à la ronde....plusieurs voyageurs égarés sont morts dans les neiges et les brouillards" - du 20 Pluviose AN II. (15)
La tradition orale veut que le Commandeur des Canabières ait donné 14 parts de terre d'égale surface aux 14 familles pauvres de Saint Jean de Bouloc (Calixte, Bertrand, Deltour, J.Fabre). Cette terre des Malevielles était autrefois un mas dont nous possédons des reconnaissances.

En 1304

-Hugues Razigade pour lui et ses enfants reconnait....le quart du terroir de "Malavielha".. (A.Dles.Av. Serie G 800).

-en 1408 reconnaissance d'un terroir appelé "lo védélié" paroisse de Curan confrontant avec le village de "Malavenlha" (A.Dles Av. Serie G 805)

-en 1672 le fief du Vedélier "confrontant du midi terroir de Malevielhe, trois bornes faisant division de la paroisse de Curan avec la paroisse des Canabières entre deux, marquées d'un costé d'une croix et de l'autre d'une clef de St.Pierre de Curan" et contenant 610 sétérées (A.Dles Av. Serie G 816)

Le terrier des Canabières de 1666, les Rôles des Tailles portent les noms des propriétaires de Bouloc, ils figurent pour la plupart comme "travailleurs".

(15) cité par A.Carrière. Notes Paroissiales J.Av. 25 Avril 1926

En 1649

"Veyssières, Jean Célié, Pierre Célié, Berthomieu, Pierre Frontin, Raymond Maryals, Jean Calvet, Marty Gaubert, Verdier, Guillaume Balard, Jean Salgues, Antoine Balard, Estienne Sayvier..." (Rolé des Tailles, Communauté des Canabières 1649. (A.Dles Av. 2 E 261.24)

En 1709

"Reconnaissants de Bouloc:
Antoine Portes, Pierre Rouquet, Jean Frontin, Marie Frontin, Estienne Peyrotes, Jean Galibert, Antoine Montelhet, Marie Bompar Vve de Guy Salet, Simon Berthomieu, Louis Gaubel, Pierre Salgues, Pierre Astorg, Pierre Célié, Marie Cazottes.."
(A.Dles Haute Garonne Serie H Malte 1194)

En 1791, possèdent un bien à Bouloc :

"François Salel, Pierre Portes, Antoine Boudes, Antoine Salgues, Antoine Boutonnet, Pierre Gavalda, Antoine Lavit, Armand Caubel, Alexis Fabre, Pierre Rouquet, Pierre Roussel, Jean Bousquet ".
(A.Dles Av. Serie 2 E 261.29, Cadastre de 1791).

Bouloc a été de tout temps un important carrefour de routes fréquentées. En 1660, d'après le Cadastre de la Communauté des Canabières, Bouloc était traversé par le chemin de Mauriac à Pinet, le chemin d'Estalane à Saint Jean le Froid, le chemin de Montjaux à Salles Curan et le chemin de Bouloc aux Canabières. Le Rapport du 30 Pluviose An II précise "lieu renommé en tous temps pour l'importance de ses aboutissants". Les deux voies principales Rodez-Millau et Salles-Curan - Saint Rome de Tarn passaient au XVIIIeme siècle respectivement au Nord et au Sud de Bouloc. En 1840 l'actuelle route Salles Curan - Saint Rome de Tarn fut construite, celle ci passe par Bouloc.

Mauriac faisait partie en 920 de l'Evêché de Rodez (Ministerium Mauriacense) (16). C'était un important carrefour de route jusqu'au XVIIIeme siècle. Il y avait en 1771 107 habitants et trois auberges. Aujourd'hui Mauriac est isolé, section de la Commune de Saint Laurent de Levezou dont le chef lieu est à 7 kilomètres.
Le Village a une petite église du XVeme siècle.

La Paroisse de Coudols a toujours été en relation avec le Haut Levezou, en particulier avec la paroisse des Canabières. Les raisons sont nombreuses :
raison historique, le commandeur de Malte avait des emphytéotes à Coudols, raisons économiques : Coudols et les hameaux voisins avaient du vin et des chataîgnes à échanger contre du seigle et de la viande (17).
Les relations sociales sont les alliances nombreuses entre familles des Canabières et de Coudols ou de Coudols et Salles Curan - point terminal du chemin d'échange.

(16) Cabrol A. Essai de Carte du Pagus Rhutenicus aux IX, X, XIeme siècles. M.Soc.Let.Av., XIII, 1881-1886 p.123

(17) Quelques habitants de Coudols se chargeaient à mi-fruits de l'entretien et de l'arrachage des plantations de carottes et de rutabagas faites par les habitants des Canabières, sur le Levezou.

Le groupement humain

Les documents historiques nous permettent de suivre pour les siècles passés l'évolution du groupement humain sur le Haut Levezou.
Dès le XIIeme siècle nous voyons déjà constituées les différentes formes d'agglomération rurale telles qu'elles se présentent encore aujourd'hui : d'une part une agglomération fonctionnelle centre d'une force administrative avec un chef qui a un droit de justice haute et basse (Les Canabières, Salles Curan), des chefs lieux de paroisse, d'autre part enfin des groupes d'exploitations autonomes : Les <u>manses</u> devenus par la suite des groupes de deux ou trois fermes.
Les riches archives de l'Evêché de Rodez (Archives Départementales de l'Aveyron Serie G 800 et suivantes) nous permettent à partir de 1200 de faire une carte des <u>pagésies</u> ou <u>mas</u> du Haut Levezou. Si quelques fermes ont disparu (La Grifoulière, le Montventos, Lac Boysc, Ambec, Masvielh, Calveyras, la Fajole) l'implantation existe et se maintient au cours des siècles sans changement (Plans 3,4,5)
A Partir du XVIIeme siècle l'évolution de l'habitat rural est mieux connue grâce aux registres de taille et d'imposition et grâce à l'enquête sur l'état du Diocèse de Rodez faite par Mgr. Champion de Cicé en 1771.

Données démographiques

L'histoire nous donne indirectement des indices de densité de peuplement. Nous pouvons supposer la colonisation du Haut Levezou au Ier Millenaire en respectant des données de la toponymie. C'est à partir de l'an mil que s'est édifié le paysage actuel.

Le premier "recensement" date de 1349; il est donné dans un Appendice du Livre de l'Epervier (18)

"Hec Sunt nomina civitatum villarum et parachiorum et numerus focorum cujuslibet parrochie senescollie Ruthenensis et ejus ressorti anni domini M i i j x l i x (1349)

Les Canabières (Locus Canaberiis, cum parachie Sancti Joannis de Bono Loco)	40 feux
Salles Curan et St-Jean le Froid	300 feux
Curan	55 feux

L'état du Diocèse de Rodez en 1771 donne les chiffres suivants pour les paroisses :

Mauriac a 107 habitants

Curan a 715 habitants dont 145 au bourg et 570 dans 23 villages

pour Bouloc et les Canabières les renseignements manquent,

Salles Curan a 887 habitants dont 377 habitants au bourg et 510 habitants dans 27 villages(19)

Entre les deux dates les renseignements d'archives et l'Inventaire sur les Bénéfices du Diocèse de Rodez, la liste des maisons par hameaux nous donnent de précieux renseignements et sur la Démographie et l'Anthroponymie.

(18) Le Livre de l'Epervier, Archives Communales de Millau Côte AA 11

(19) Lempereur L. Etat du Diocèse de Rodez en 1771. Rodez 1906, 467-478.

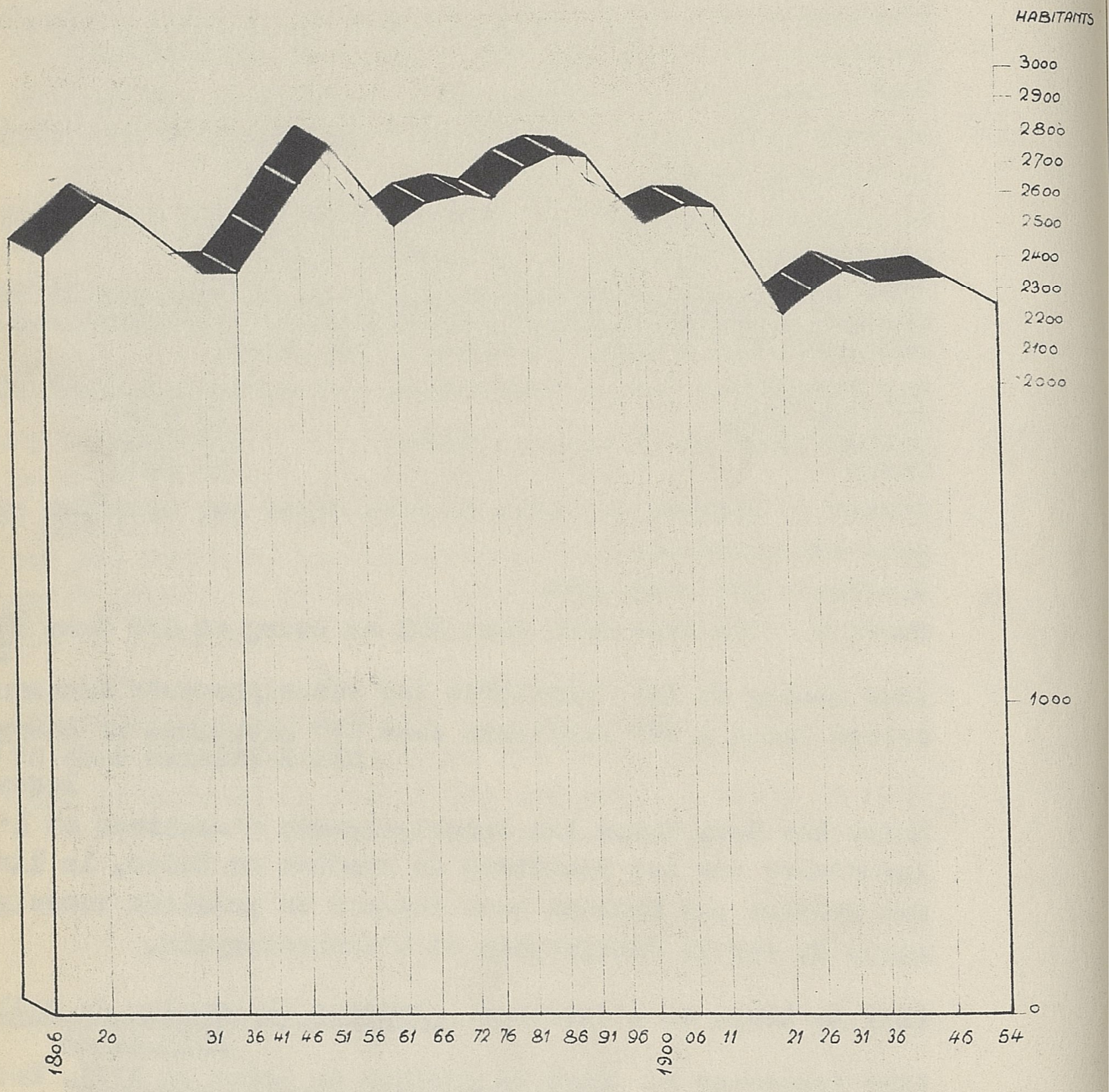

COMMUNE DE SALLES-CURAN

VARIATION GLOBALE DE LA POPULATION
1806-1954

En 1806 la population de la Commune de Salles Curan était de 2.416 habitants. Un examen du tableau permet de voir l'évolution du chiffre de la population.

Année	Population totale	P.agglomérée au chef-lieu	P.éparse
1806	2.4I6		
1820	2.53I		
1831	2.375		
1836	2.367		
1841	2.489		
1846	2.628		
1851	2.768		
1856	2.630		
1861	2.495		
1866	2.569		
1872	2.608		
1876	2.58I		
1881	2.686	735	2.05I
1886	2.728	564	2.I64
1891	2.7I6	65I	2.065
1896	2.579	633	I.943
1901	2.503	529	I.974
1906	2.566	5I5	2.05I
1911	2.537	5I5	2.022
1921	2.209	563	I.646
1926	2.285	543	I.742
1931	2.34I	540	I.80I
1936	2.304	570	I.734
1946	2.3I6	547	I.769
1954	2.233	545	I.688

Commune de Salles Curan. Variation de la population 1806 - 1954

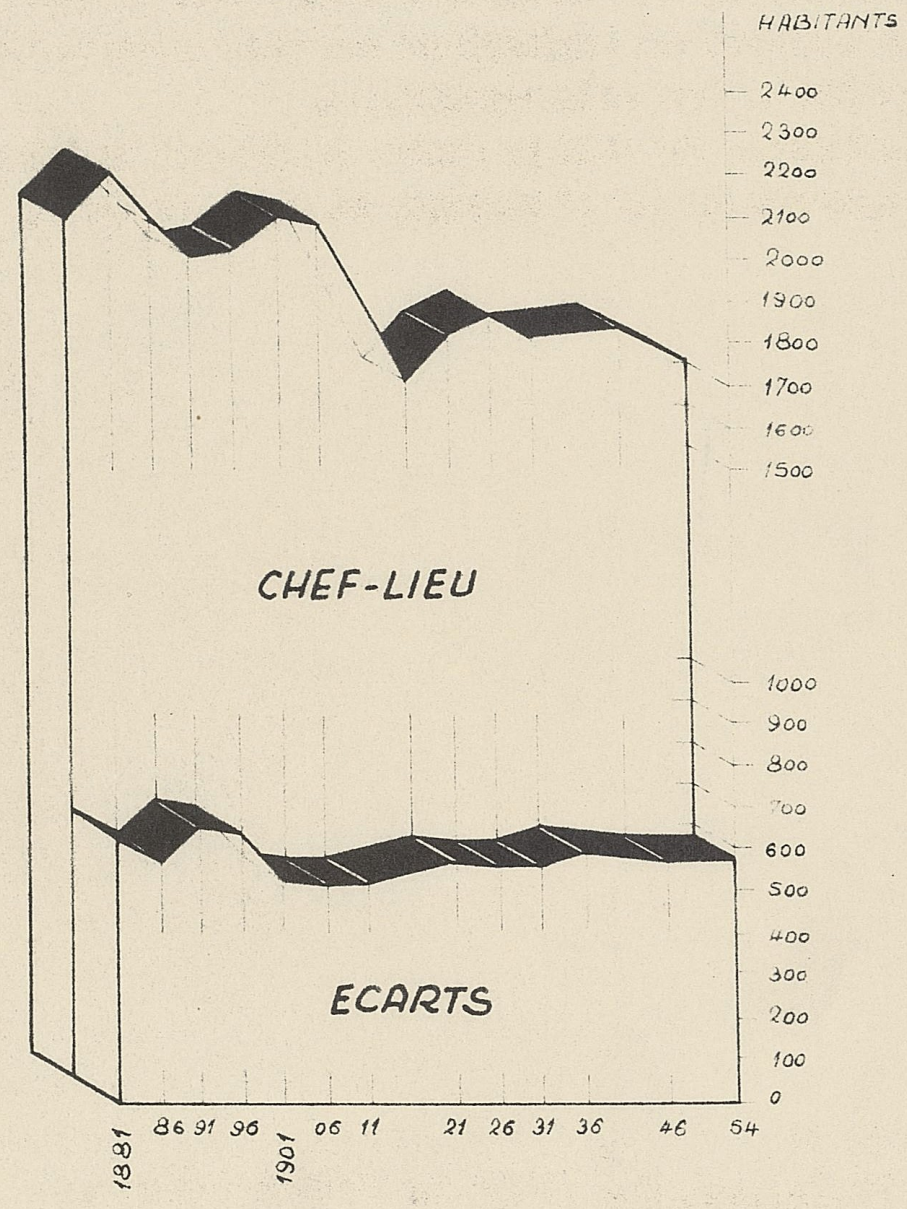

COMMUNE DE SALLES-CURAN

VARIATION DE LA POPULATION DES ECARTS
VARIATION DE LA POPULATION AGGLOMEREE AU CHEF-LIEU

Le maximum de population est atteint en 1851 avec 2.768 habitants. La grande chute a lieu après 1919, 182 hommes ne sont pas revenus de la guerre de 1914-1918 pour la Commune de Salles Curan.
La dépopulation se fait légèrement sentir après 1945 et surtout depuis le dernier recensement de 1954 (20).
La population agglomérée au chef lieu Salles Curan est restée à peu près constante.
Le Canton de Salles Curan compte 19 habitants au Km2 (le département de l'Aveyron en a 33 au Km2).

(20) A.Dles Av. Serie M, Dénombrements.

	1771		1806		1831		1876		1896		1921		1936		1946		1954	
	1(a)	2	1(a)	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Salles Curan																		
Population totale			2416		2375		2581		2579		2209		2304		2316		2233	
Population agglomérée		377							633		563		570		547		545	
Population éparse									1943		1646		1734		1769		1688	
Bouloc			84		97		113	32	140	40	144	33	130	31	133	35	125	36
Candadès			-		-		-		-		5	1	-		9	2	-	
Escrabats Les			12		5		4				6	1	6	1				
Frayssinel Le			22				18				17	2	13	2				
Galinouse					7		7				8	2	10	3				
Lescure											14	2	10	1				
Martoulet			25		24		19		17	4	14	4	13	3	18	4	19	3
Vernhette La			18		19		22		10	1	16	3	6	1			8	1
Voltach			9		7		6		8	1	11	1	7	1	7	1	7	1
Paroisse de Bouloc (total)			170		159		189		175		235		195		167		159	
Canabières			220		185		162	44	173	42	170	36	126	32	118	34	122	31
Cadoul			12		6		17	2	19	3	18	4	15	3	15	3	13	3
Carrayrie La			21		32		26	5	13	3	13	2	9	2	10	2	9	2
Combret			9				14	2	13	2	16	2	11	2	12	2	11	2
Escourgous Les			9		13		12	2	6	1	8	1	7	1	7	1	10	1
Fagettes Les			24		11		21	3	11	1	4	1	5	1	6	1	5	1
Pau Le			16		14		9	1	12	1	4	1	8	1	5	1	5	1
Mazetou Le			18		6		9	1	7	1	4	1	4	1	0		5	1
Ourdis							2	1			2	1	4	1	4	1	4	1
Pouzes Les			-		-		-		-		-		-		6	1	5	1
Patinerie La					13		5	1	-		-		-		3	1	3	1
Ronsignac			33		25		18	3	26	3	24	3	31	4	21	4	17	3
Salgans					9		10	1	5	1	10	2	7	1	6	1	10	3
Salganset			16		9		16	2	13	2	8	1	9	2	16	2	5	1
Paroisse des Canabières (total)			378		323		321		298		281		236		229		224	

(a) 1 : nombre d'habitants
2 : nombre de ménages.

	1771	1806		1831		1876		1896		1921		1936		1946		1954	
	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Curan	145	91		176		168	27	182	49	168	38	184	46	198	47		
Barthes																	
Bèdes		50		55		64	15	98	19	48	11	61	12	65	14		
Bedèttes		11		6		17	3	12	3	10	5	7	1	8	2		
Connettes		12		13		16	5	12	3	23	4	18	4	16	3		
(Cros Le) voir Curan																	
Fabrègue Hte et Basse La		60		60		61	13	63	10	45	9	35	9	43	9		
Farral																	
Loubière La				29		34	7	35	9	19	5	15	5	23	6		
Martials		42		37		27	6	48	8	37	7	25	5	34	6		
Mas Nau		15		10		15	3	17	3	11	5	23	4	18	4		
Mathieu Min de		8		7		7	1	6	1			4	1	4	1		
Mayniels		31		27		19	2	19	3	14	2	12	2	9	2		
Montels		20		16		19	4	19	3	16	4	16	4	12	3		
Neyrac		41		36		28	9	45	9	34	6	28	4	26	4		
Plan Puech				41											4		
Puech Valès		23		24		35		20	7	23	4	22	4	21	4		
Resse La		9		5		9	1			8	1	4	1	3	1		
Salèlles				23		34	5	39	7	22	5	21	6	29	6		
(Tesseire Le) voir Curan																	
Trebons Ht et Bas		26		27		23	6	27	6			13	3	11	2		
Paroisse de Curan (Total)	715	439		592		576		642		478		488		520			
Mauriac - La Bastizou	107			87		88	24	100	25	81	25	54	16				
Crouzets Les						13	1		1	8	1	8	1				
Gouzounesq																	
Vialettes Les						26	7	21	4	21	4	12	3				
Paroisse de Mauriac (Total)	107			87		127		121		110		74					

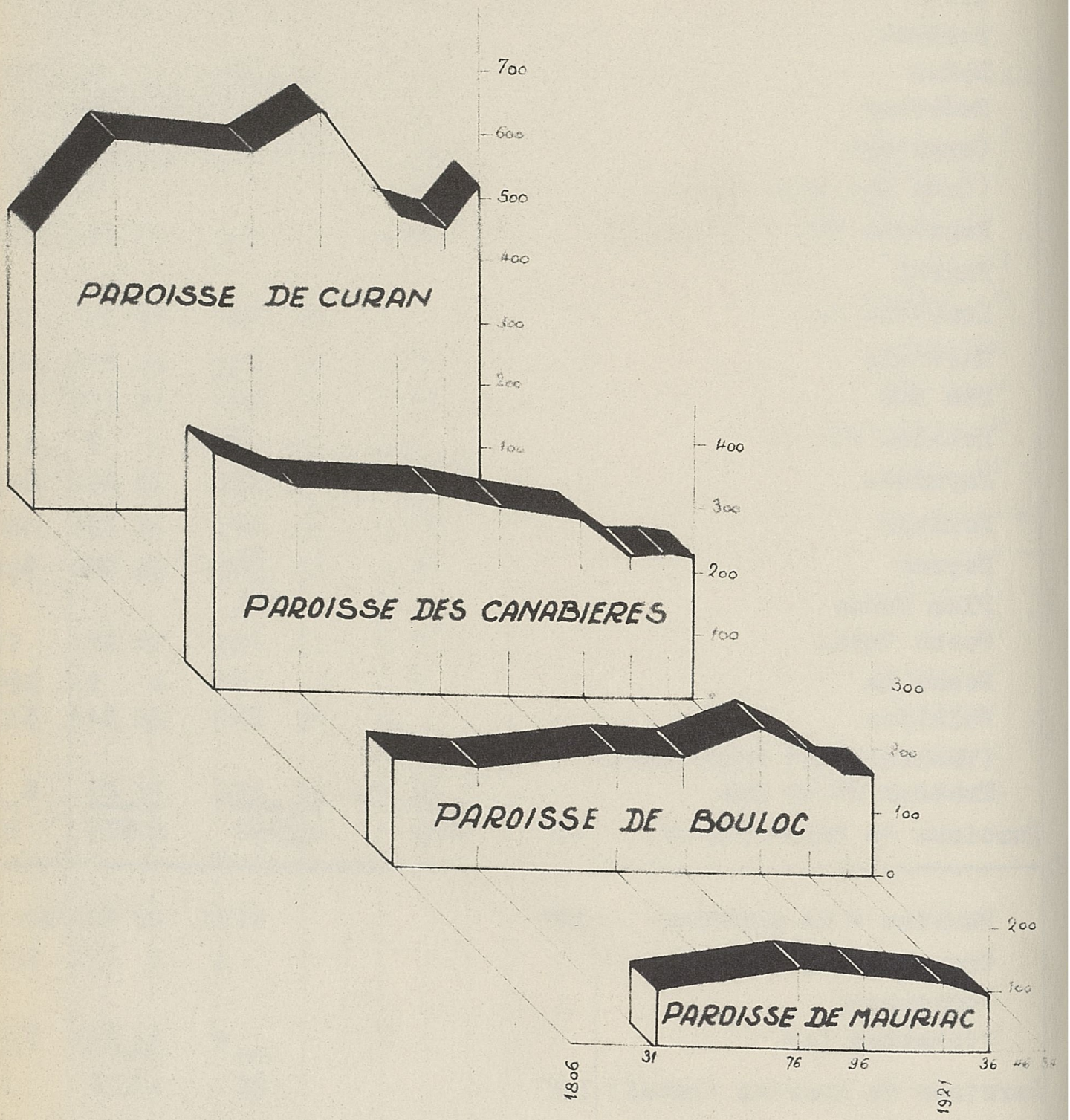

VARIATION DE LA POPULATION DES QUATRE PAROISSES
DE 1806 A 1954

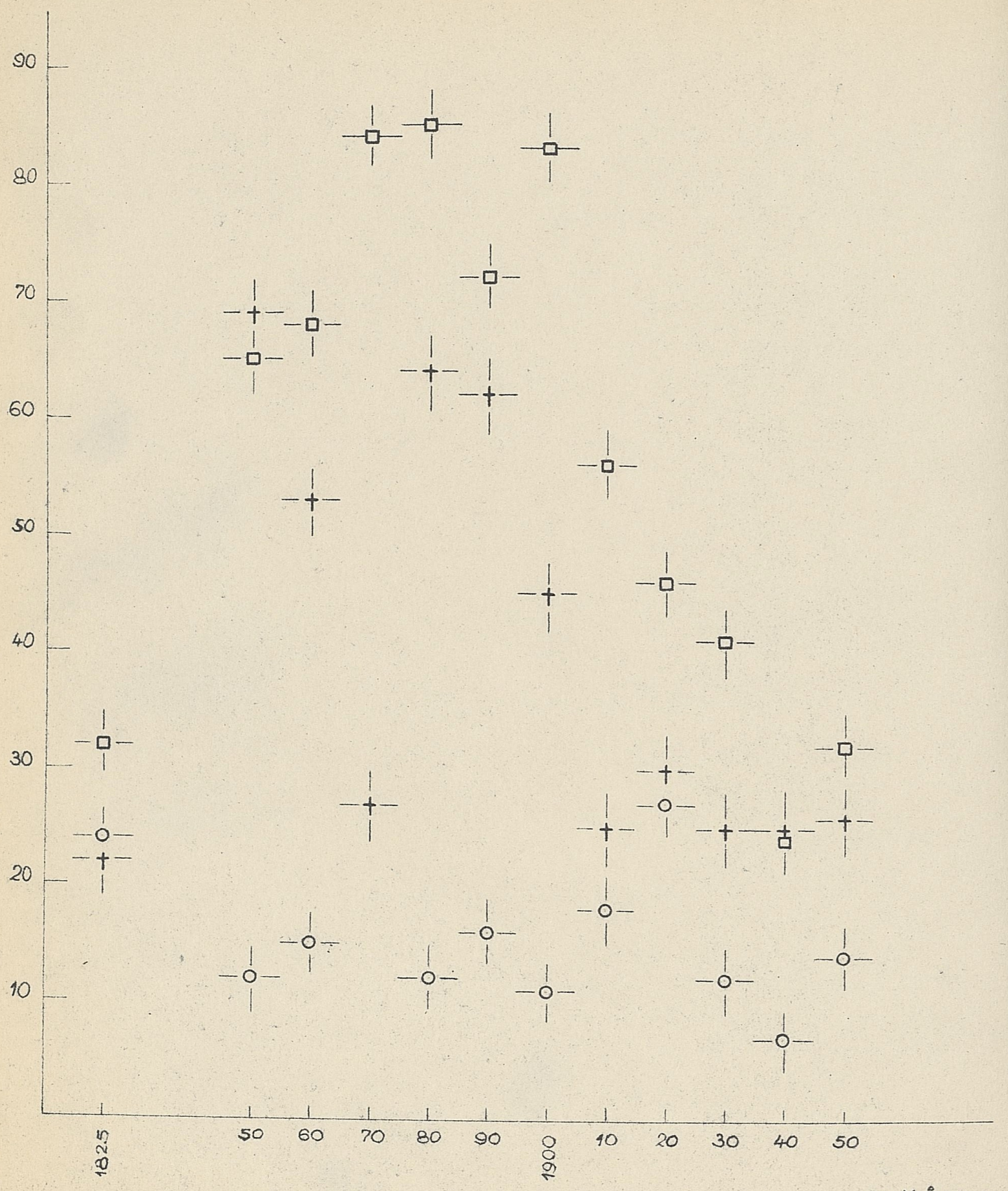

COMMUNE DE SALLES-CURAN

NAISSANCES, MARIAGES, DECES POUR 1825, 1850, 1860, 1870, 1890, 1900 ....

NOTA : A PARTIR DE 1910 NE FIGURENT PAS LES DONNEES DE CURAN

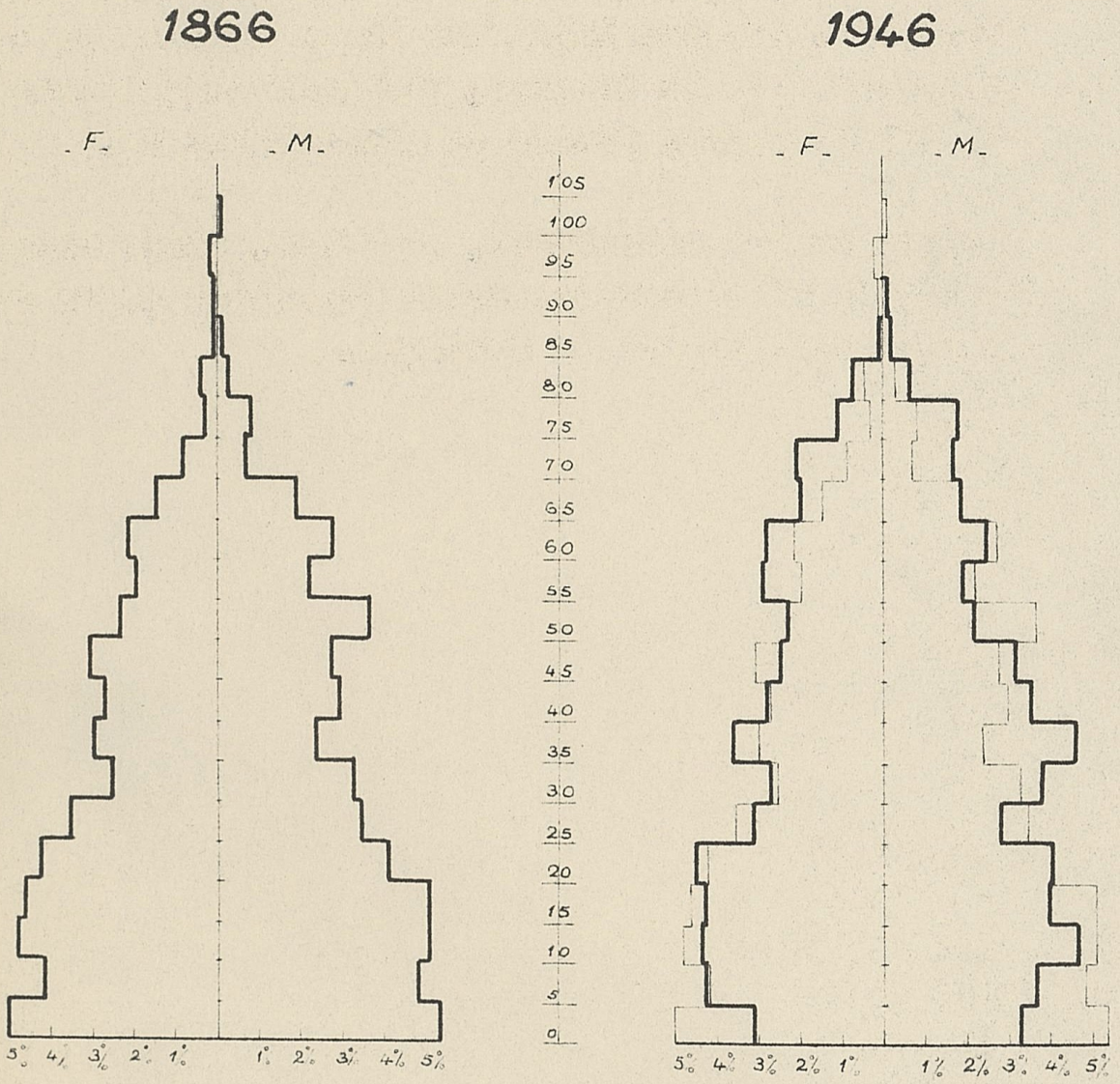

COMMUNE DE SALLES-CURAN

PYRAMIDE DES AGES 1866-1946
FEMMES A GAUCHE. HOMMES A DROITE
TRANCHE D'AGE DE CINQ ANS
EN ABSCISSE POURCENTAGES

Si nous examinons plus attentivement l'évolution démographique des quatre paroisses étudiées nous nous apercevons que la population est en légère diminution; les fermes et petits groupes d'habitat perdent une partie de la population.
Notons que 73% des habitants sont nés dans les paroisses étudiées. 82% des habitants de la Commune de Salles Curan sont nés dans la Commune, 94% sont originaires des Cantons de Salles Curan, Vezins et Saint Beauzely.

La courbe des naissances, mariages, décès nous montre un excédent de naissances assez important et un nombre pratiquement constant de mariages.

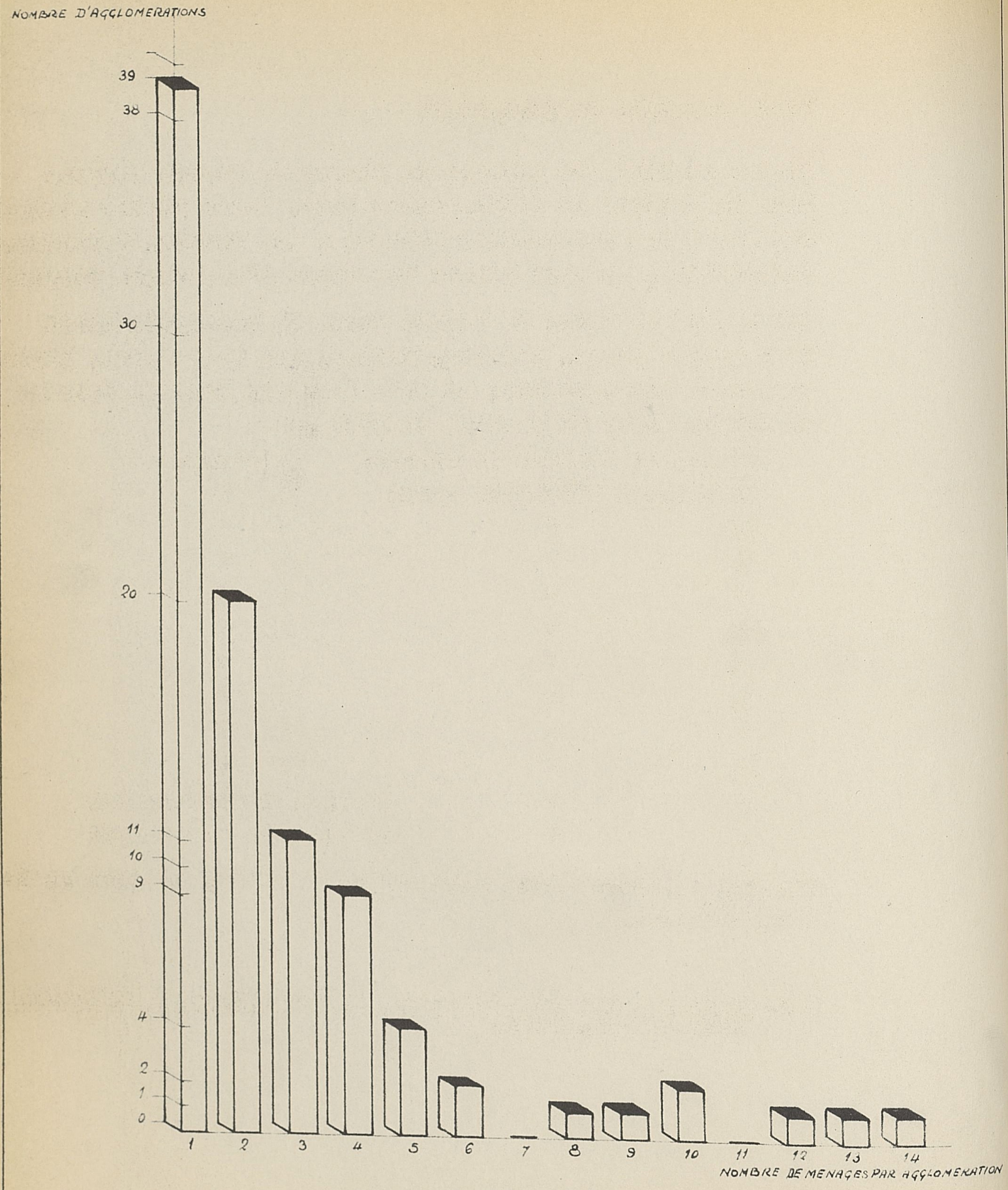

COMMUNE DE SALLES-CURAN

NOMBRE D'AGGLOMERATIONS ET DE MENAGES EN 1946

Forme actuelle du groupement

Il y a en 1959 92 groupes de fermes ou fermes isolées dans la Commune de Salles Curan (21). Trois fermes seulement sont de construction récente : Les Pouzes, Candadès, Carbonières, ce sont toutes les trois d'anciennes bergeries

Mis à part le bourg de Salles Curan et les chefs lieux de paroisse Curan, Mauriac, Bouloc, Les Canabières, l'habitat reste dispersé dans le Haut Levezou. Pour la Commune sa Salles Curan il y avait en 1946 :

39	fermes isolées (1 ménage)	1 ménage
20	groupes d'habitat ayant	2 "
11	"	3 "
9	"	4 "
4	"	5 "
2	"	6 "
0	"	7 "
1	"	8 "
1	"	9 "
2	"	10 "
3	"	de plus de 10 ménages
4	"	de plus de 30 ménages

75% des agglomérations sont composées d'un, de deux ou de trois ménages.

(21) Nomenclature des Communes et lieux dits de l'Aveyron Montpellier, 1954.

La marque du passé historique, - l'organisation de la commanderie, la gestion des terres de l'Evêché - n'est certainement pas étrangère à cette notion de 'Haut Levezou' dont les vieux informateurs sont encore conscients, tout comme le climat et la pédologie l'ont mis en valeur précédemment.

Sur cette terre qui a mille ans d'histoire l'implantation des exploitations n'a pratiquement pas varié. (Cartes 3,4,5) Le mouvement des ménages aussi bien dans les villages que dans les domaines conduit vers un type moyen de lieu habité: le petit hameau de deux à trois feux. Si la cellule initiale a été le manse, et s'il apparaît à nouveau comme le terme d'un processus de remembrement, nous le verrons pour le domaine de Maynials, le petit hameau représente le mode de groupement idéal; le paysan a sa plus grande indépendance tout en disposant, comme nous allons l'examiner dans le prochain chapitre, en commun avec l'exploitation voisine, de tout l'appareil technique et de la main d'oeuvre de dépannage pour vivre en économie fermée.

Le deuxième phénomène important est la constance, l'équilibre de la population du Haut Levezou. Alors que le département de l'Aveyron a perdu plus de 30% de sa population depuis 1886, la Commune de Salles Curan n'a perdu que 17% de la population depuis la même date.(22)

Habitat dispersé, population pratiquement constante, deux données, deux facteurs qui permettent déjà d'envisager un mode propre de survivance et d'exploitation de la terre.

(22) Population du Département de l'Aveyron. Document I.N.S.E.E

Années	Nbre d'habitants	Popul. urbaine	Popul. rurale
1856	393.900	61.700	332.200
1866	400.000	69.600	330.500
1876	413.800	76.800	337.000
1896	415.800	84.100	331.700
1906	389.500	86.500	303.000
1921	332.900	81.600	251.400
1926	328.900	86.600	242.300
1936	314.682	89.200	225.482
1946	307.700	92.200	215.500
1954	292.727		

La population urbaine n'a cessé de croître depuis 1856

L'Organisation technique du Haut Levezou

Sur ce Haut Levezou défini par son cadre, comment agit l'habitant dans ses différents travaux d'exploitation et de transformation, quelles sont ses techniques agricoles, la méthode de confection du matériel nécessaire pour la production et la transformation des produits ?
Pour nous aider dans cet examen diachronique et synchronique des techniques nous avons eu recours aux souvenirs précis des plus vieux informateurs et à une illustration historique. Les archives consultées sont riches en donations, baux et expéditions d'actes où apparaît la vie de tous les jours et les différentes activités du cycle agricole. Nous donnons en appendice un bail de 1750, déjà établi en 1698 entre M.Comitis et Salgues fermier à La Carrayrie, paroisse des Canabières, et un bail de 1911 de la ferme du Violon-Bas, Commune de Villefranche de Panat (Appendices 3 et 4).

La terre

Voici la description des sols du Haut Levezou faite à la fin du XVIIIeme siècle par Henry de Richeprey (1)

"La meilleure nature de biens sont les prés. On n'y coupe l'herbe qu'une seule fois. Le regain est mangé sur pied. Il faut cultiver ces prés en entretenant les arrosements. On fait de petits réservoirs pour rassembler les eaux et pour en corriger l'acreté en y mélant des engrais. On ne peut faucher qu'à la fin Juillet.
Selon les assistants, les prés de la meilleure qualité produisent environ 30 quintaux ou trois charretées par journée, mais il y en a peu de cette valeur.(2)
Les prés de la seconde qualité produisent environ 20 quintaux. Il y a des prés qui ne produisent que quinze ou dix quintaux. On assure qu'il y a des prés dont les frais de culture sont si chers qu'on ne les considère que comme des paccage.
La première qualité des paccages comprend des terrains où l'herbe croît et où on fait paccager les boeufs de travail depuis la fin de may jusqu'à ce qu'on a fauché les prés. Suivent les paccages marécageux, spongieux et élastiques. Enfin les paccages ou landes de la montagne, qui peuvent se diviser en deux articles : les uns sont humides et les autres secs. Il y a des paccages qui sont tellement allivrés qu'on les abandonneroit pour être déchargés de la taille.

(1) Guilhamon H. Journal des Voyages en Haute Guienne de J.F. Henry de Richeprey. Rodez 1952, p.109-111
(2) La journée de pré équivalait à 38 ares 52.

La montagne du Moulinet, qui est une des meilleures de la communauté, s'afferme 50 l. et paye 60 l. de taille. Il y a plusieurs articles aussi contradictoirement imposés. Mais il faut bien avoir égard à la situation dans l'estimation des paccages. Dans la communauté même d'égale qualité qui valent beaucoup moins parce qu'ils ne sont pas environnés d'habitations et qu'ils sont éloignés des champs où l'on puisse faire valoir des engrais.

La meilleure qualité des terres sont celles où l'on recueille un an, on laboure le second, on recueille le troisième, on laboure le quatrième, on recueille le cinquième, on laisse ensuite reposer trois ans; ainsi, dans neuf ans, on ne recueille que trois fois.

Les terres de la seconde qualité sont celles à genêts, mais le climat ne permet pas d'ensemencer la même année que l'on a recueilli, en sorte que le (genée) de genets venant à mûrir dans cinq ou six ans, les trois récoltes qui suivent, soit en seigle ou en avoine, exigent toujours six ans de travail; cependant l'ensemencement des avoines se fait communément immédiatement après la récolte du seigle, ce qui fait qu'en onze années au plus on recueille trois fois.

Il n'est pas d'usage ici de brûler les terres à genêts.

Il y a des sortes de pelouses ou de paccages où la terre est noire et spongieuse, où pendant 20 ans on fait quelques labours à savoir : une année du seigle et deux années de l'avoine. Ces terrains sont reconnaissables par un caractère distinct. Ils sont si légers que le froid en enlève la su -

perficie, en sorte que pour les labourer avantageusement il ne faut pas trop en travailler la terre; il suffit que la terre y soit divisée par mottes, et il faut les labourer avant la St-Jean.
Il y a ici beaucoup de terres à bruyères que l'on brûle comme ailleurs. Dans toutes les terres de la communauté il y croit beaucoup de fougère. On dit qu'il y a une singularité remarquable dans le village de Charousses où il ne croît point de fougère. Les dévots assurent que c'est par un miracle du Bienheureux François d'Estaing, evêque de Rodez qui mourut en 1529; les détails du miracle sont rapportés dans sa vie.(3)
Il y a fort peu de vignes; elles donneroient, vraisemblablement, des exemples du plus mauvais articles.
Des détails précédents, on peut conclure que certaines montagnes seroient susceptibles de quelques améliorations. On pourroit y trouver des terres labourables et des prés si on parvenait à des établissements, ce qui augmenteroit la valeur des paccages, parce qu'on feroit valoir les engrais qu'ils produiroient".

(3) Dans la vie du bienheureux François d'Estaing, evêque de Rodez, de 1501 à 1529, on lit : "le dévot prélat se promenait un jour dans les terres de cette paroisse (Salles-Curan) et il était parvenu près du village de Charrousesq, quand il rencontre un groupe de personnes assez nombreuses occupées à arracher la fougère. Aux affables interrogations de leur pasteur, ces paysans répondirent par l'exposé du mal terrible que leur causait cette plante. Chaque année elle croissait en telle quantité qu'elle étouffait presque totalement le bon grain et les réduisait à la misère: Allez mes enfants, faire un autre travail plus utile, leur dit François, la fougère ne vous sera plus nuisible. Ce disant, il maudit cette méchante herbe et donna sa bénédiction aux terres avoisinantes. Depuis lors, dit-on la fougère n'a plus reparu dans les champs de Charrousesq alors que les lieux environnants en sont tout couverts".
(C.Belmon, Le Bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez, Rodez, Grand Séminaire, 1924, p.518).

Au début du XIXeme siècle dans le Segala "Dans quelques exploitations les terres labourables sont divisées en 3 soles dont une en jachère, la deuxième en seigle et la troisième en friche servant de pature aux animaux. Ailleurs certaines terres sont resemées après un an d'intervalle tandis qu'on croit devoir accorder à d'autres d'une qualité inférieure trois ou quatre années de repos. On laisse croitre pendant 6 à 7 ans le genêt dans les terres qui le produisent et qui sont réputées les meilleures; au bout de ce temps on l'arrache et on le brûle sur place; ailleurs on se contente de couper le genêt...."(4)
Ce mode de culture de la terre n'a pas varié.

Préparation de la terre

Le Levezou est une terre d'occupation relativement récente où le défrichage bousigo joue encore un rôle important. Ce travail a été de tout temps réglementé par les us et coutumes ainsi :

"sera tenu le dit fermier de porter dans l'aire de la metairie toutes les gerbes qui proviendront des bouzigues que le dit Sieur Comitis voudra faire faire ou permettre à des étrangers de faire dans la dite metairie se reservant le dit Sieur Comitis d'en bailler toute la quantité qu'il lui plaira et d'en prendre tout son produit sans que le dit fermier puisse rien prétendre ny en bailler lui même..... sera tenu le dit fermier à la fin du présent bail 33 sétérées de terre labourées savoir 6 sétérées nouvellement défrichées à deux rayes et les autres en terre quinte à une raye ". (bail Comitis-Salgues, 1750)
"Il défrichera tous les ans au moins un hectare de terre inculte.."(Bail du Violon-Bas, 1911)

(4) Feuille villageoise de l'Aveyron Janvier 1806, 49-52

Les habitants des Canabières donnaient à 'bousiguer' une partie de lande aux habitants de Coudols. Les deux premières récoltes de seigle leur appartenaient, ils rendaient ensuite la terre défrichée à son propriétaire.
Selon les anciens informateurs les villages et les hameaux étaient entourés de bruyères et de genêts; il fallait donc chaque année défricher un coin de terre pour faire une ou deux récoltes. Le travail fait entièrement à la main était long et pénible. Monsieur J.Fabre, boulanger de Bouloc nous a raconté que 'son père donnait au berger une houe et lui demandait de 'bousiguer' tout en gardant les moutons'.

Pour défricher le paysan se sert d'une pioche-hache ayssadou munie d'un tranchant pour couper les racines. On emploie le côté houe pour extraire les racines ou enlever des pierres. Le tranchant dans le sens du manche a la forme d'une petite hache et sert à couper les racines des genêts.
Les genêts arrachés alimentent le feu de cuisine. Puis avec l'ayssadou on enlève un tapis fait de mousse et de racines. large de 80 cm. et long d'un mètre environ, ces bandes roulées sont mises en tas verticalement, une fois sèches on les faisait brûler, fournela.(5)
Les pierres sont mises en tas au bord des parcelles défrichées. Quelquefois on fait amas de pierres clapas auquel on donne une forme géométrique : rectangulaire ou carrée (6)

(5) Vayssier A. op. cit. "Fournela" : faire des tas de mottes à brûler dans un écobuage". p.275
(6) Le terme de clapas est surtout employé sur la terre de Causse.

Engraissage de la terre

Le fumier, rare, était réservé pour les 'terres riches' et les céréales telles que le seigle et l'avoine.
Pendant la belle saison le troupeau de moutons couchait dehors et le déplacement journalier de l'enclos parc permettait de fumer les meilleures terres porga un comp; cette pratique a cessé avec la traite des brebis. Le fumier de bergerie, fumier non appaillé (la litière étant composée de fougères et d'ajoncs) était extrait de la bergerie trois ou quatre fois par an. On brisait le fumier avec un croc bigonos ou une fourche à six dents fourcat. Le fumier était ensuite brisé et dispersé à la main 'la répartition était mieux faite' (C.Bertrand).(7).
La chaux a été cherchée il y a fort longtemps dans différentes localités sur les pourtours du Levezou. Dans un bail de 1756 "J.Valette paisan du Mas Nau en faveur de P.Carier d'Olmens s'engage à ... chercher annuellement pour le dit domaine une demie-charrettée de chaux à Bertholène" (Blanchy Notaire, Salles Curan. Reg. F. p.268).
Le four à chaux des Vialettes, sur la poche de calcaire du bassin du Vioulou fournissait de la chaux à Mauriac jusqu'en 1900.
On met un peu au hasard des scories de déphosphoration escories et de la chaux. 'Sur les terres nègré on met 20 à 25 sacs de chaux par hectare, sur le sabel une douzaine de sacs de scories'.

(7) Le purin pissun n'est pas receuilli dans des fosses.

Les labours étaient faits avec l'araire orayré appelé plus souvent combéto.

Il figure toujours dans les baux :

"une charrue munie de son cadenas, une reille pesant 16 livres"(Blanchy, Notaire, Salles Curan, Registre G bail en 1761
"deux reilles pesant vingt sept livres, deux araires et deux estèbes" (Bail Comitis-Salgues 1750).

Voici la description qu'en donne A. Rodat vers 1800 dans la 'Feuille villageoise".

" Notre charrue n'est qu'un araire simple assez semblable a celui que l'on trouve décrit au Ier livre des Georgiques de Virgile. Il se compose d'un timon recourbé dans son extrémité postérieure à laquelle est attachée le dentail qui doit supporter le soc. Aux côtés de ce dentail découpé en fer de lance tronqué, se trouvent fixées deux oreilles étroites qui se relèvent en s'élargissant en forme de spatule. Le dentail qui porte sur sa partie postérieure sur une rainure du timon, est soutenu en avant par deux baguettes d'un bois souple et nerveux lesquelles sont introduites dans deux trous pratiqués préalablement à travers le timon et y sont fortement attachés avec des coins de bois et au moyen d'une lunette en fer dont la forme est analogue à un huit, le manche, l'estève, est retenu dans une mortaise du timon, au dessus du soc et avec lui par un coin de bois. Le soc dans les terres à froment a la forme d'une flèche, dans les terres à seigle ce n'est qu'une règle en fer acérée.... Dans une grande partie du Ségala et le Causse de Saint Affrique le timon est brisé c'est à dire formé de deux pièces jointes ensemble par un anneau de fer. Cette disposition amène un grand chan-

gement dans le direction de l'araire attendu que les mouvements imprimés par le laboureur agissent en sens iverse. Si la main pèse sur le manche le soc tend à s'élever vers la surface de la terre, il plonge au contraire à proportion que l'on s'efforce de la soulever. L'araire à timon coupé fatigue moins l'attelage 1) parce que la ligne de traction s'éloigne moins de celle de résistance, 2) parce que cette résistance n'est point augmentée par le poids du bouvier que lorsque le timon est d'une seule pièce appuie et quelque fois laisse aller pour ainsi dire le manche, 3) parce que le boeuf conserve plus de liberté dans ses mouvements. Aux araires de Saint Affrique les oreilles au lieu d'être attachées aux côtés du dentail se trouvent placées plus haut de façon qu'elles rasent une partie supérieure du sillon".

L'araire du Haut Levezou est un araire chambige: le timon recourbé est traversé à sa base par le mancheron et la reille (8)

L'araire se composait d'un timon combet, d'un manche estèbo muni de trois crans, d'un sep, dental, d'une reille, reilho, baguettes pour attacher les rênes. La reille était appointée aux deux bouts, on la retournait lorsqu'elle était usée à une extrémité.(9)

Cet araire est semblable à l'araire utilisé sur le Ségala(10)

L'aire de répartition de ce type d'araire est très intéressante à faire. Le type de reille -'reille-baguette' - est associé aux sols primaires, schistes (Segala, Levezou); la reille fer de lance se rencontre sur les terres calcaires et

(8) Haudricourt A.G., Brunhes Delamarre M. L'homme et la Charrue. Paris 1954 Définition de la reille p.47 - définition du terme chambige, p.8. V 5 Asc.

(9) Brunhes Delamarre Mme.M. Mois E.F. Novembre 1951 p.97 "Le carrelet est surtout en usage dans le Midi où l'on travaille en terre sèche et les socs sont rapidement usés"

(10) "L'araire ou combette recourbé ou brisé vers le milieu sur notre Ségala, a deux mètres de long, elle est prolongée par une pièce mobile dite proudel reliée à la première par un cadenat en fer; cette disposition donne à l'attelage plus de liberté que la combette d'une pièce". Bonnefous H. Enquête folklorique 1900, Arvieu p.9 dessin d'un araire P.II.

là est associé le plus souvent à l'araire à grand timon allant jusqu'au joug. Cet araire porte alors le nom de combétou (Carte 8).
La raie faite à l'araire avait 10 à 12 cm. de profondeur, on repassait deux ou trois fois dans la raie au moment d'un défrichage.
Les terres étaient difficiles à travailler à l'araire et les vieux disaient en parlant du labour à l'araire 'La terre n'est pas lasse et toujours elle se couche' lo terro ès pa lasso toujours sé jay.
C'est au domaine de Maynials qu'a été employé la première charrue droitière dretchieyro vers 1880; mais elle a été peu utilisée sur le Levezou.
Avec la charrue droitière, en terrain plat le labour débutait une année au bord du champ, l'année suivant au milieu. Dans les terrains très humides on pratiquait le labour en planches. Dans ce type de labour une largeur s'appelait coupado on 'rejetait terre contre terre'; l'écoulement des eaux était ainsi facilité. On reconnait encore ce type de labour à Maynials sous les Bédélié (cette terre est actuellement pature à moutons).

Le premier brabant a été acheté sur le Haut Levezou par P. Vielledent fermier à Maynials en 1898. M. Gaubert de la Carrayrie a acheté le sien en 1904. Le brabant charruo courtino, 'la charrue à manche court' ou brabon a remplacé la charrue droitière reversible appelée par la suite brabo-nètto Mais dans beaucoup d'exploitations les paysans sont passés directement du l'araire au brabant. Les brabants très lourds

d'un poids supérieur à 200 kilos ont permis le défrichage d'une terre restée inexploitée par exemple le Puech de Salgans ou le puech de Saint Jean le Froid.'Dans ces terres un brabant de 250 Kg. trainé par 3 paires de boeufs arrive à faire un sillon de 30 cm. de profondeur' (P.Gaubert).
La raie est faite le plus souvent perpendiculairement au sens de la pente 'en relevant les coins' aux bords du champ. Lorsqu'on labour parallèlement à la pente on commence le labour à droite de la pièce de terre et on labour en remontant. La deuxième année on labour en coupant la raie, coupo lo ré, on labour légèrement de biais pour ne pas emprunter le même passage que l'année précédente.
Le labour se fait généralement avec une ou deux paires de boeufs. Un bouvier guide les boeufs, un autre homme suit le mouvement du brabant prêt à saisir la reille supérieure pour tirer à lui l'instrument lorsqu'il rencontre un rocher ou une pierre. Un soc de brabant retourne sur une profondeur de 18 à 25 cm. une bande de terre de 40 cm. de large.
Le tracteur muni de deux socs est de plus en plus employé.(11)
Sur les pentes sud du Levezou, à Coudols, Vabrettes, Ladepeyre, le labour est fait avec un mulet et une charrue droitière. On labour à raie perdue réo-perdudo. Sur les terrasses à trop forte pente le travail se fait avec un croc à deux dents bigouos suivant une technique particulière la parabirado. On creuse à la pelle une tranchée toutes les trois raies en travers du sens de la pente, rejettant la terre vers le haut et ainsi de suite. On porte le fumier sur le dos dans des paniers. On se sert d'un pantalon usé rempli de paille

(11) La charrue à disque est employée sur les Causses.

cabassol pour le portage. On estimait la richesse des gens de Coudols au nombre de cabassol suspendus sous le porche de leur maison.
'La terre de Coudols a toujours tendance à glisser, entraînée par la pluie, c'est pour cette raison qu'on dit que les gens de Coudols sont très riches, toutes les terres de l'Albigeois leur appartiennent'.(Buscaylet)

Le jardinage se fait à la houe. La bêche n'est pas utilisée sur le Haut Levezou; elle n'est pas en vente aux stands de la Foire à Salles Curan; il faut considérer son absence comme significative.

Résumons les conséquences du progrès technique : le labour d'un hectare de terre demandait 3 à 4 jours avec une ou deux paires de boeufs, un jour avec deux ou trois chevaux, 4 à 5 heures avec un tracteur bisoc.
Ce temps de labour dépend naturellement de la nature de la terre.

La herse qui complète le travail de la charrue en rétablissant la planéité du sol retourné était inconnue jusqu'à la fin du XIXeme siècle sur le Haut Levezou. Aucune mention en est faite dans les baux. L'Agronome Rodat constate son absence :
"La herse et le rouleau sont des outils très utiles et généralement employés dans les pays où l'on se pique de bien cultiver. Un seul attelage qui couvre à la herse fait autant de besogne que six et même que huit qui exécutent le même

(12) Parizot Ch. Etude de l'Ancienne Agriculture en Aveyron A.T.P. 1937 "Après l'introduction de la charrue Roville, la première charrue Dombasle est arrivée en 1845 (?) à Peyrusse, en 1856 à Cassagues; le premier brabant en 1887 à Montbazens p.35
-D'après le Rapport Agricole de l'Aveyron 1923, l'introduction de la charrue Dombasle en Aveyron date de 1860.

travail à la charrue. Il y a peu de pays où le rouleau soit plus nécessaire que dans l'Aveiron et cependant il n'y est employé nulle part".(13)

D'après nos informateurs l'apparition de la herse sur le Lavezou est due à l'utilisation de la faucheuse. 'Les moissonneurs n'avaient pas besoin d'un terrain plénié pour travailler'.(L.Guiral)

La herse carrâs est un cadre en bois rectangulaire muni de dents. Les dents puos sont faites par le maréchal, le cadre percé à la vrille. Les dents carrées sont enfoncées dans ce cadre et bloquées avec un écrou. On se sert de la herse pour 'briser la terre' avant de semer, il faut briser brisa, esorossa, estripa , et enfouir les grains cubri. Actuellement sur une terre qui reçoit une plante sarclée on herse deux ou trois fois en automne pour ouvrir la glèbe; les racines des mauvaises herbes sont détruites par le gel. La herse canadienne estripatur est de plus en plus employée. Le pulvérisateur à disques briso-møotto commence à faire des adeptes 'lorsqu'il est passé sur un labour frais il ne soulève pas la motte comme le fait la herse'.

On passe le rouleau sur les céréales, les semis de printemps. Le trèfle et le fourrage à faucher sont roulés pour en écraser les taupinières et faciliter par la suite la fauche. Le rouleau rouléou a été utilisé pour la première fois dans les premières années de ce siècle.

(13) Rodat A. La herse et le rouleau. La Feuille Villageoise 3ème année 1807, n° 8 p. 333.

Semailles

Le grain destiné à la semence était renouvelé sur le tas. Le rendement en grain était d'ailleurs assez faible et très variable, par contre le rendement en paille était plus fort qu'aujourd'hui. 'Le grain est toujours semé à la vieille lune il mûrit plus vite...'
Le sillon silhou [illegible] est borné par de petits bouchons de paille seliouna pour délimiter la largeur de la volée. J'ai fait un sillon de grain: Oy fatch oun silhou de blat.
Le semeur porte le grain dans un sac escorcelo ou ensebenadou Il fait un aller et retour dans le même sillon 'il faut repasser sur le sillon' cal rebatré, cal repassa. A la fin des semailles on faisait avec un peu de paille une croix fixée avec une motte de terre ou une pierre.
Le grain était recouvert avec l'araire; on faisait la raie d'est en ouest, la crête de la raie arrêtait le vent du nord 'lo costo qu'obrio lou blat'.(14)
Le semoir sémouèr est d'un usage presque général aujourd'hui dans les moyennes et grandes exploitations.

Travail des plantes sarclées

On sarcle saoucla très peu sur le Haut Levezou. Ce travail est exclusivement féminin. Le mélange carottes-betteraves semé à la volée est sarclé avec un croc à deux dents fourco rebirado ou bidèn. Dans la paroisse des Canabières les carottes et les rutabagas sont donnés à sarcler à mi-fruit aux habitants du Coudols. Le binage se fait alors fin Juillet.

(14) Sur le Causse du Marzac et le Causse Noir on se sert encore de l'araire pour 'couvrir'.

On bine après la fenaison, la terre est ameublie bica avec une petite houe bicou.(15)
Les pommes de terre sont arrachées avec une houe ayssodo quelquefois avec le coupe-racines ayssodou outil qui n'est pas approprié à ce genre de travail.
Les arracheuses de pommes de terre utilisées ont toute la forme de l'araire, le soc symétrique muni d'oreilles en fer.

Récolte

Les moissons étaient faites au volant jusqu'au début de ce siècle. On moissonne encore le froment au volant dans une ou deux fermes (le Puech, Le Cambon).
Des moissonneurs 'étrangers' étaient employés pour la durée des moissons, cette pratique est très ancienne.
"Messire Guy Tessier prêtre conventuel de l'ordre de St-Jean de Jérusalem procureur fondé de Messire Gaspart Seigneur d' Aubignac chevalier dudit ordre, Commandeur des Canabières et de Marseille par acte reçu par Raybaud notaire d'Arles en date du 1716 le 6 may transige avec les habitants des Canabières et du district des Canabières représentés par leurs syndics Guillaume Boudes de Combret, Antoine Portes de Bouloc et Georges Canitrot du Cambon assistés d'Antoine Foissac et de Bernard Consuls et autres habitants relativement à un différend qu'ils ont entre eux. Les habitants avaient fondé une instance devant le Sénéchal de Rodez contre le dit Commandeur des Canabières pour qu'il leur fut maintenu les droits de retenir dix gerbes de chaque sétérée de terre qu'ils semaient tous les ans et encore sept gerbes pour chaque moissonneur étranger qu'ils employaient tous les ans au temps des moissons pour couper leurs bleds, toutes les ci-dessus gerbes exempts de droits de dixme et champart et ce conformément à la transaction passée entre Messire Guillaume Montant Commandeur du dit Canabières avec les habitants de la Communauté de l'année 1273 le 4 Janvier.. Pour vider le différend les

(15) Le terme patois bica désigne le binage (la deuxième façon donnée à la terre) et le semis en ligne (appelé aussi règouna)

parties renoncent par un mutuel accord au procès...le dit Tessier consent qu'en vertu de l'art.de 1275 les habitants de la terre et du district des Canabières jouissent du droit de retirer dix gerbes par sétérée de terre de bled qu'ils sèment comme aussi sept gerbes pour chaque moissonneur étranger qu'ils louent en temps de moisson, toutes les dites gerbes exemptes de droit de champart et de dixme et comme l'exécution de cet acte serait difficile et qu'il pourrait susciter des procès entre le Commandeur et les habitants, il demeure convenu qu'à l'avenir la levée de la dixme et champart dans le district de Canabières se fera sous la forme accoutumée sauf et réserve que de chaque compte de soixante gerbes qui seront recueillies dans la terre des dits habitants et leur sera permis de retirer 15 gerbes exemptes de dixme et champart, dix pour la distribution ou droit de semence et les autres pour tenir lieu des sept gerbes qui appartiennent aux habitants pour le louage des moissonneurs étrangers attendu que les dits habitants ne font pas entièrement moissonner leurs bleds par des étrangers...."
(Cantarel, notaire Salles Curan, Registre Année 1716)

La venue des moissonneurs étrangers se comprend facilement, l'entr'aide est difficile lorsque dans une communauté les céréales sont mûres en même temps. Une main d'oeuvre spécialisée venait du Sud ou du Sud-Ouest de la province où les moissons sont plus précoces pour remonter vers le Nord-Est se louant par équipes. Ces équipes étaient dirigées par un 'capitaine' qui faisant le prix avec le propriétaire.'Au moment des moissons 300 à 400 moissonneurs segayres de l'Albigeois se louaient le dimanche ou le mercredi aux Canabières ou Mauriac pour 5 sous par jour. Les moissonneurs partant de chez eux la récolte rentrée terminaient la saison dans la région de La Clau et de Sévérac-le-Château'.(P.Gaubert) Les entrepreneurs de battage et propriétaires de moissonneuses-batteuses viennent eux aussi du Tarn ou du Sud du Dépar-

tement de l'Aveyron, faisant le même circuit que les ouvriers segayres. J'ai rencontré à Lédergues un ancien segayre de 86 ans qui après avoir fait la moisson chez lui à la Saint Jean 'partait pour 'la montagne' au début du mois de Juillet pour arriver aux Canabières vers la fin Juillet'. Il faisait ses 35 jours de moisson par an.
La moisson sega (depuis 1920 on emploie le terme de misouna) se faisait au volant boulón. Le moissonneur prenait une largeur passatgé coupant de droite à gauche. Le moissonneur saisit de la main gauche le sommet des tiges à couper; tout en coupant de la main droite il rassemble habilement les pailles à mesure que le volant les coupe en les maintenant debout jusqu'à la fin du passage, là il les dépose en javelle gobela. Il coupait ainsi la valeur d'une demi-gerbe.
'Le travail était si bien fait que l'on voyait marcher un grillon dans le chaume'.
On a continué longtemps, c'est à dire jusqu'à l'introduction de la lieuse, à moissonner le froment avec le volant, 'le blé ayant un épi plus lourd, le grain tombait facilement à terre'. Le seigle et les autres céréales étaient coupés avec la faucheuse. Les segayres portaient le volant sur l'épaule, une baguette d'osier protégeant le tranchant, le tout attaché avec des ficelles.(16)
En 1858 la Société Centrale d'Agriculture de l'Aveyron avait fait venir du Tarn des moissonneurs utilisant la faux.(17)
Bien que la faux permette de moissonner trois fois plus vite elle n'a jamais été employée sur le Levezou. Un vieil infor-

(16) -Les moissonneurs n'utilisaient pas de doigtier à la main gauche, comme cela se faisait en Languedoc ou en Provence.
- Dr.Amoreux. Methode de battre et fouler les grains à l'aire... Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris 1789.
"Nos faucilles n'ont pas de dents, elles sont au contraire très tranchées et acérées et les moissonneurs les aiguisent souvent avec leurs queux dit chaffré, on les appelle lou voulan... la faucille tranchante est généralement employée ici pour moyssonner les blés, les seigle, les avoines, la faux sert plus communément à couper l'escargon ou orge vert, l'herbe des prés, l'esparcet ou sain foin".
(17) Benoit F. Histoire de l'outillage rural et artisanal. Paris 1947.p.46.

mateur m'a donné la raison suivante 'nous n'avons jamais utilisé la faux parce que nos céréales sont toujours couchées dans tous les sens après les orages d'été'.
La javelleuse gobeluso a fait son apparition peu avant la lieuse. Une de ces machines, achetée au domaine de Salvages était prêtée aux domaines voisins. Quelques javelleuses sont encore utilisées dans la vallée (Olmens).
La première lieuse a été achetée en 1909 par M.Guy des Canabières. 'Les moissonneurs du Tarn menaçaient d'y mettre le feu et l'ont d'ailleurs sabotée'.(P.Gaubert). Pour le Levezou il y a eu passage direct de la moisson au volant à la moisson à la lieuse. On utilise la faux armée dalho pour 'ouvrir le passage' de la faucheuse ou de la moissonneuse lieuse.(La faux utilisée est une faux qui sert à couper le foin).
Le volant sert encore pour couper le maïs fourrage et ramasser les premières gerbes faites lors du 'passage'.
La gerbe était faite par des équipes de lieurs, des femmes surtout. Quelquefois les faucheurs dolhayres liaient; lorsque le temps était trop chaud 'la paille était alors sèche et cassante, ils travaillaient 'avec le frais' pendant la nuit ou au petit matin'.
Il y avait deux façons de lier les gerbes : on liait au liadou ou à la manilho. Pour lier au liadou on commençait par prendre deux longueurs de paille pour allonger le lien; la gerbe faite on se servait d'une baguette de noisetier longue de 30 centimètres appointée à l'extrémité, le liadou, pour tordre les deux extrémités du lien et faire passer 'le bouchon' sous le lien.(18)

(18) Vayssier A. op. cit. "liadou : bâton court et pointu dont on se sert pour lier les gerbes."

On utilise encore cette technique lorsqu'on 'ouvre un passage pour la lieuse ou lorsque les blés sont couchés en tous sens. Pour que le rateau de la faux armée ne saisisse pas les tiges que la lame ne peut atteindre, on 'fauche en dedans' : le faucheur a le champ à faucher à sa gauche (le plus souvent le champ à faucher est à droite), les tiges coupées viennent alors se coucher sur celles qui ne sont pas encore coupées. Le faucheur est suivi par un lieur qui se sert du liadou pour trier les tiges coupées avec la baguette et faire la gerbe.(19) Le lien à la manilho est fait avec quelques tiges, la gerbe est plus petite. Le liadou était une technique masculine surtout utilisé pour le froment, la manilho une technique féminine utilisée pour le seigle. Les gerbes garbo sont disposées par douze en croisillons crouzels 'les épis se recouvrant les uns les autres'.

Les gerbes rentrées sont mises en gerbier. 'Le grain a le temps de mûrir; le grain qui n'est pas mis en gerbier se hâte, devient noir, ès issogat'.
Le gerbier plounjou est fait par un spécialiste plounjayre 'un homme qui s'y connait', à proximité de l'aire ou d'une grange où par la suite on bat le grain.
La première gerbe du gerbier est posée droite, les épis dirigés vers le haut, 'il ne faut pas que les épis touchent le sol'. On fait alors le noyau, l'assise du gerbier, fo lou noual del plounjou. Les gerbes s'appuyent sur la gerbe du centre, celles du bord du gerbier sont couchées.(20)

(19) Dr.Amoreux op.cit. "Une lieuse suit deux faucheurs ce qui forme la cole, la lieuse forme sa javelle c'est la gerbe de 6 poignées d'épis, elle tire ensuite 10 à 12 épis de la gerbe qu'elle a faite pour lier la suivante, si la paille est trop courte pour en faire le lien elle l'ajoute en tordant ce qu'on appelle enter".

(20) C'est aussi de cette façon que l'on fait l'airée pour battre.

Quand le gerbier a son diamètre de base on recommence à faire un tour à l'extérieur le 'tazlon' d'une gerbe cache les épis de la gerbe suivante. Le plounjeyre dispose les gerbes en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre de l'extérieur vers l'intérieur.
Lorsque le gerbier est terminé on plante une seule gerbe au sommet 'il faut mettre la glousse' cal metta lo clouco; les épis étendus en éventail vers le bas.
On fait un gerbier par céréale. Le grain est battu quinze jours après la mise en gerbier.
Sur le Levezou - par battre les céréales escoudré, on employait 'la latte'. Quelques petits propriétaires du versant Sud du Levezou ont encore dépiqué à la latte en 1959 (Le Cambon)
La latte lato est faite de 3 ou 4 baguettes de noisetier obaysso ayant à leur extrémité un fouet flexible cabassou long de 40 cm. en houx griffoul. Elle peut être entièrement en houx. La latte a 3 mètres de long environ.(21)
Le travail de la latte est essentiellement un travail d'homme; 'il faut faire siffler la latte fo sifflo lo lato, sinon le travail n'est pas bon'. Dans le domaine de Salvages plusieurs dizaines d'ouvriers travaillaient à la latte après la moisson.
On battait ainsi 3 ou 4 gerbiers en une après-midi sur l'aire ou un champ à proximité du gerbier.
Les hommes battent d'abord les bords de l'aire où sont alignées des bandes de gerbes déliées, chaque bande est ensuite battue par une paire de batteurs bergat(22), qui se font face les lattes se croisent et les bouts flexibles cabassou couvrant

(21)-Affre A. Dictionnaire des Institutions Moeurs et Coutumes du Rouergue. Rodez 1903. latte "Ce mot signifie l'instrument dont on se sert pour dépiquer ou battre le blé dans certaines parties du Rouergue. C'était ordinairement une gaule fendue en plusieurs brins au milieu desquels on ajoutait un bâton qui servait de batteur. Un arrêt du Conseil d'Etat du 30 Août 1729 proscrivit la latte en Guienne pour le motif que cet usage contribuait à la dévastation des bois et des forêts. Il n'autorisait que le fléau "aux paysans et autres ne possédant fiefs seigneurie et Haute Justice" P.257
-Parisot op.cit. "la latte composée d'un manche formé de deux bâtons attachés ensemble au bout duquel sont liés l'un à la suite de l'autre deux verges de houx qui frappent immédiatement la javelle; la latte a 3 mètres de longueur (9 pieds) " p.39.

la zone des épis. La bande est parcourue une première fois puis une seconde; il y a autant de bergat que de bandes de gerbes. A mesure que les gerbes sont battues l'airée est retournée sans dessus dessous et rebattue. Le deuxième battage terminé on fait des bottes de paille et on passe le grain au tarare.
Le fléau flogel est pratiquement inconnu sur le Levezou. Seul M.Costes à La Loubière Basse s'en servait il y a quelques années.
Après le dépiquage la paille était mise en botte cluetch, le lien appelé aussi cluetch était constitué de trois longueurs de paille ajoutées bout à bout par simple torsion.

Dans quelques fermes de Bouloc les céréales étaient foulées par des boeufs calcado. Les gerbes étaient disposées en (23
cercle d'un diamètre de 10 mètres environ sur l'aire l'ayro
Les épis était battus par les sabots d'une paire de boeufs jougués . Il fallait ensuite retourner les gerbes bira l'ayrado; la paille était remuée avec une fourche. Le grain ramassé avec des balais en genêt était passé au tarare bentayre
Dans la journée on faisait 4 ou 5 foulages, 2 le matin, 3 l'après midi. On recueillait ainsi 5 à 6 quintaux de grain. 'Le blé sortait le plus facilement, le seigle était difficile à sortir. On dépiquait surtout les orges, avoines et vesces. Si on portait cinq ou six sacs au grenier c'était une bien bonne journée'. La dernière calcado a eu lieu en 1928 à Bouloc.(24) . La calcado inconnue dans les autres pa-

(22) Vayssier A. op.cit. "bergat : un couple de batteurs de blé; enjambée de l'airée qui est battue par les batteurs dans toute la largeur de l'aire. La largeur de l'emjambée est la longueur du batteur du fléau" p.17.

(23) La calcade est en usage surtout sur le Causse, elle se fait encore à Castelnau-Pegayrolles. Autrefois à Coudols on utilisait les mulets pour dépiquer. Un homme debout au centre de l'aire faisait tourner les mulets attachés à une corde. L'homme faisait passer la corde derrière son dos pour ne pas avoir le 'tournis'.

(24) Parisot Ch. op.cit. p.50 "Pour une calcade on mettait 200 gerbes par cheval".

roisses du Levezou est sans doute à Boulac un apport des techniques du Causse voisin (Castelnau, Montjaux)(Carte 9)
Le Haut Levezou se trouve à la limite de deux zones d'anciens procédés de battage, zone à procédés propres à l'agriculture méditerranéenne et zone à procédés agricoles de l'Europe tempérée. Ainsi "La bâton à battre a sans doute été le procédé le plus habituel jusqu'aux premiers siècles de notre ère dans toutes les régions situées en dehors de l'ancienne zone de dépiquage - ou foulage sous les pieds des animaux. La zone de foulage, au XIXeme siècle, ne débordait guère les limites du climat méditerranéen. Il est probable que la préférence donnée au fléau n'est pas sans rapport avec une ancienne prédominance du seigle comme céréale panifiable... Dans l'Aveyron la limite entre foulage et fléau correspondait à la limite entre le froment et le seigle".(25)
Dans cette partie de l'Aveyron on n'a jamais utilisé le rouleau à battre.
Un paysan avait pendant quelques années utilisé une broie à chanvre pour dépiquer. Dans l'enquête folklorique M.Mazars signale un autre emploi de ces broies "les années pauvres en foin les barques étaient aussi utilisées pour mâcher la paille destinée a être mélangée à la ration de foin du bétail."(26)

Le battage à la machine a commencé vers 1910 (27) avec un locomobile à vapeur.
L'avoine est battue d'abord pour conserver la paille sous le hangar, puis le seigle dont la paille est mise en tas à côté

(25) Parain Ch. Les anciens procédés de battage et de dépiquage en France. Folklore Paysan N° 6 Novembre 1938, p.86-91. L'auteur cite la lato en usage dans le nord de l'Aveyron p.87
Carte de l'évolution des procédés de battage en France au XIXeme siècle.
(26) Mazars Enquête Folklorique Mem.Soc.Let.Av. 1958, P.486
(27) Parisot Ch. op.cit. "La première machine à battre a été introduite en Aveyron en 1844 à Villefranche de Rouergue en 1851 à Rieupeyroux, en 1856 à Cassagnes... " p.52.

de l'aire ou près de la grange.(28) Il faut environ 20 à 25 hommes pour pourvoir tous les postes de la batteuse. En 1955 a apparu à Boulac la première moissonneuse-batteuse-botteleuse. Quatre machines ont travaillé simultanément sur le Haut Levezou en 1959. Les entrepreneurs moissonneurs viennent de la région de Castres, du Tarn et empruntent la même route que les ouvriers segayres, terminent leur cycle de moisson sur le Haut Levezou à la fin de mois de Juillet et en Août. Un entrepreneur de Castres a commencé sa moisson en 1959 le 27 Juin et se trouvait le 8 Août à la ferme du Mont (Commune de Sálles Curan)

Les prés et la fenaison

Le nombre des prés est limité sur le Haut Levezou. C'est sans doute pour cette raison qu'ils ont toujours été l'objet d'un grand soin:

"est tenu le dit fermier de porter chaque année aux endroits du dit domaine que le dit Sieur Comitis indiquera verbalement la pierre nécessaire pour faire 25 canes de muraille qu'il prendra dans les champs du dit Comitis...sera tenu le dit fermier d'entretenir les preds en bon état, de les rigoler, nettoyer, couper les buissons et brousailles s'il y en a autour diceux, de tenir les murailles en bon état..." (bail Comitis Salgues 1750)

"..sera tenu le fermier de mettre les prés en bon état, bien rigolés, bien étaupés lesquels pourront être mangés jusqu'au Ier Avril..." (bail A.Gaubert P.Guy La Carrayrie, 1786)

"Le preneur devra bien rigoler les prés en bonne saison, en extirper les genêts chaque année à la fin de l'hiver, entretenir les prises d'eau, curer au moins tous les deux ans le

(28) Le grain est conservé sur le plancher dans le grenier de la maison d'habitation.

réservoir de prise d'eau de la devèze et veiller à ne pas laisser engorger les fossés de drainage..."(bail du Violon Bas, 1911).

Les prés de fauche sont entretenus en toutes saisons. Les bords abrouos sont aménagés, les murailles sont relevées; ce sont là des occupations d'hiver. Les haies qui bordent les prés rondos sont taillées au printemps. L'arrosage des prés a toujours donné lieu à des arrangements entre propriétaires.

Ainsi en 1435 'Règlement fait par le juge des Canabières sur le différend qui était entre certains particuliers pour raison de l'eau d'une fontaine pour arroser les prés'.(Archives Haute Garonne, Série H Malte, Canabières, layette 2).

Les prés sont drainés en automne avec le taille-pré talho-prat On fait de nouvelles rigoles bézalos, on aménage les viviers pesciè, on délimite les endroits humides sagnas.

Les prés sont étaupés. Certains habitants topayre en faisaient une occupation, ils vendaient les peaux à la foire des fourrures à Rodez.

Lorsque les prés étaient fauchés à la main on les ratissait au printemps pour enlever les feuilles mortes et les brindilles.

Les prés étaient fauchés en Juillet par des équipes de faucheurs dolhayres. Ces équipes étaient constituées par des domestiques ou de petits propriétaires du Levezou. Tous les ans les équipes fauchaient les mêmes prairies. Ce travail se faisait à forfait; en 1920 le prix était de 4 ou 5 francs. Les faucheurs connaissaient la surface. 'Voici un champ qui a x jours de faux' Acouos oun prat que yo x journados de dalhé. (29)

Le foin est retourné au rateau rastel, le rateau oblique est

(29) La journée de prés valait à Millau 800 cannes carrées soit 32 ares 9 centiares.

seul utilisé, la fourche ne l'est pas.(30)(Planche 3)
La rateleuse rosteluso est utilisée dans les grands domaines seulement.
La foin est chargé avec une fourche en fer fourcat (31).
La fenaison était peu importante autrefois. Le domaine de la Carryrie d'une superficie de 150 hectares environ ne possédait qu'une seule grange à foin fenial. On rentrait en 1900 quatre tonnes de foin pour 100 brebis. En 1960 on donne en moyenne 700 à 800 kilos de foin par bête et par an.
La faux a progressivement été remplacée par la faucheuse à petite coupe d'abord(160 cm.), à grande coupe(210 cm.)ensuite(32). Depuis deux ou trois ans le manque de main d'oeuvre a fait abandonner la fauche à la main des bords de prairies. 'On ne fait plus les bords abrouos. Les furoncles boulidou, les petits sommets truc ne sont plus fauchés!

(30) Le rateau est fait par le paysan, le manche est en houx, les dents en noisetier. Ce rateau est aussi utilisé au printemps pour nettoyer les prés.
Les fourches en bois étaient utilisées dans la région d'Arvieu pour faire les foins (Enquête Folklore 1900 Bonnefous).
(31) Amoreux Dr. op.cit. "la fourche avait trois dents recourbées; le rateau à 16 rangs de dents sur deux faces faits de bois dur et léger".
(32) Parisot Ch. op.cit. "en 1873 la Société de l'Agriculture de l'Aveyron promet une prime au premier agriculteur qui utilisera une faucheuse. en 1892 il y avait en Aveyron 88 faucheuses, 125 faneuses, 40 moissonneuses". p.36.

L'élevage

L'élevage a toujours été pratiqué sur la Haut Levezou; il prend de plus en plus d'importance depuis la fin du XIXeme siècle. C'était surtout par la vente en foire d'un animal que le paysan pouvait équilibrer son budget.

On pourrait citer de nombreux droits relatifs à l'élevage:

droits de transhumance: (33)

"quod omnia animalia possint et debeant libere transire et transitum facere..." (Rodelle notaire Rodez, Sentence arbitrale de 1296) (34),

droits de carnelage :

"En 1680 Frère Gaspard de Pontèvre Bargenne afferme le droit de carnelage consistant en laine, agneaux et cochons du lieu dit et paroisse des Canabières trois cents livres". (Cantarel J. Notaire Salles Curan, A.Dles.Av. Serie 3 E 4669),

droits de pulvérage:

Le Commandeur des Canabières percevait un droit sur les bêtes à laine passant dans la paroisse.

Elevage des bovins

Les bovins sont tous de race d'Aubrac (35). Ils ont été et sont encore élevés pour l'approvisionnement en lait, l'élevage des jeunes bêtes de boucherie et le dressage des animaux de travail.

C'est le dressage des boeufs et leur utilisation pour le travail qui nous intéresse ici comme technique à étudier.

(33) Il n'existe pas dans la toponymie locale de trace de cette transhumance.

(34) Verlaguet P.A. Cartulaire de l'Abbaye de Bonnecombe. Rodez 1918. Pp 408-417.

(35) Marre A. Description de la race d'Aubrac dans : La race d'Aubrac et le fromage de Laguiole, Pp 4 et suivantes.

Les Causses voisins qui ne peuvent élever des jeunes bovins à cause du manque de paturages ont besoin pour les travaux agricoles de paires de boeufs solides et bien dressés. C'est dans la région de Salles-Curan que se fait ce premier dressage des boeufs de race d'Aubrac; ces boeufs sont ensuite vendus en foire et achetés par des propriétaires des Causses du Larzac, du Causse Noir, du Causse de Saint Affrique et de Camarès.
Vers deux ans les jeunes boeufs sont soumis au joug.(36)
Le dressage est lent et assez difficile; il dure de trois à six mois. On habitue d'abord les animaux à porter le joug, ensuite à marcher, enfin on les attèle à la herse et à la charrue. La bête la plus forte de la paire est placée à droite dans le sens de la marche, c'est le dernié las. Cette bête marche dans la raie au moment des labours - avec une charrue à versoir à droite et avec les machines agricoles à coupe droite - c'est elle qui supporte le plus le poids de l'attelage, se fatigue le plus. La bête de gauche dans le sens de la marche le premié las est 'jointe' la première; cette bête est habituée à porter un instant le joug toute seule. Le dernié las est 'déjoint' le premier. S'il faut remplacer pour une raison quelconque une des bêtes il faut soit acheter une bête du même las que celle perdue, soit 'tourner le las' c'est à dire rééduquer une nouvelle paire en donnant à la bête restante la place à laquelle elle n'était pas habituée. Si de dernié las la bête devient premié las aucune difficulté, si de premier elle devient dernier l'animal est désorienté et le dressage très difficile.

(36) Ils portent les noms de roussel 'le roux', maruel 'tacheté de noir', fiélou 'boeuf fièr, qui se tient bien', daourat 'à belle allure', poumel 'le pomellé', bayssou 'le boeuf qui a les cornes vers le bas', gaillart 'le gaillard, le fier'.
Les noms des vaches sont souvent donnés par les enfants.

Les boeufs de travail sont toujours soignés par un personnel spécialisé. Les bouviers couchaient il y a deux ou trois ans encore dans l'étable des boeufs de travail.

Elevage des ovins

L'élevage du mouton est fort ancien sur le Levezou. Les baux à cheptel, nombreux jusqu'à la fin du XIXème siècle, concernaient surtout les moutons.

"Jammes travailleur du Roubo lequel de gred et plaisir a déclaré tenir a cheptel suivant l'usage du pays de Joseph Gayraud paysan du Val des Verhnes stipulant et acceptant savoir dix moutons sive douplons dont deux lainage noir les autres lainage blanc marqués d'un trou à l'oreille gauche et ce pour le fort capital de 80 livres qui fut le prix du dit bestiau fixé le 12 mars 1775.... la laine ayant été partagée aux toizons dernières..... il a promis les garder, nourrir et les entretenir en bon ménage et père de famille..."(Blanchy Notaire, Salles Curan, Registre B. p. 33-40)

Jusqu'en 1870 le mouton était élevé sur le Levezou pour la laine et la viande. Tous les propriétaires allaient vendre leurs antenais et antennaises à la foire du 2 Mai à Ségur, foire où il y avait jusqu'à 10.000 têtes (Vieiliedent). Un mois avant la foire on les nourissait avec la récolte de foin de l'année précédente.(37)
Le troupeau couchait dehors à la belle saison. En hiver le berger couchait dans la bergerie, il le fait encore aujourd'hui pendant la période d'agnelage.
Chaque troupeau comprenait un certain nombre de bêtes à laine noire burèlo. Cette laine noire qui n'avait pas besoin d'être teinte était filée en suint.

(37) Enjalbert H. A travers le Ségala, Rodez 1950.
"...Vers le Levezou une contre offensive de protection de la lande a été menée indirectement par les Sociétés Fromagères de Roquefort désireuses d'accroître leur industrie. Avant que les landes n'aient été conquises par la culture Roquefort a créé des laiteries et encouragé l'amélioration du troupeau ovin. On est passé du mouton à laine devenu sans intérêt à la brebis laitière". p.51.

Actuellement le berger sort le troupeau tous les jours du 15 mars à début décembre, évitant de le sortir par temps de pluie, au moment des rosées et de la grande chaleur de midi. Le troupeau est rentré dans une bergerie jasso à l'approche d'un orage ou de la pluie. Les brebis broutent sur le communal fraou ou sur des pâtures, en automne sur les chaumes non travaillés. Sur le Levezou on ne pratique pas 'l'asserbage', technique du Causse qui consiste a faire passer rapidement le troupeau sur une partie à brouter puis le ramener sur le même emplacement.

En été le troupeau demande des soins attentifs. On donne aux brebis du sel mélangé de suie de cheminée - 'cela donne bon goût au sel' - ossala. Ce sel évite aux moutons la 'pourriture' gastieyro. En cas d'épidémie on assainit le troupeau gasta lou troupel en donnant un mélange de sel et de crapauds séchés et moulus ou un breuvage fait avec des racines de gentiane.

La saillie se fait début juillet; le bélier moûton est mis la nuit, il se repose le jour dans la bergerie, nourri d'avoine. La monte a lieu deux fois par an pour les brebis qui ne sont pas traites. Une brebis fédo porte cinq mois et quelques jours, l'agnelage commence à Noël. Les petits agneaux sont vendus à trois semaines quant le propriétaire trait pour Roquefort. Les jeunes moutons sont châtrés à 3 mois par le sonayre 'il faut les faire tourner' cal fa bira : le testicule est tourné sur lui même, le nerf se tord, le tout est attaché avec de la laine à tricoter; on détache la laine au bout de 36 heures.

Les premières traites ont été faites vers 1880 à la Ginestе, le fromage fait dans la propriété était transporté une ou deux fois par semaine à Roquefort. Par la suite les Sociétés Laitières créèrent des laiteries sur le Levezou. A la fin de la traite, avant de mettre le bélier, le berger et le patron font la sélection des bêtes tria lé garchos. A la fin de l'été on divise le troupeau reberqua.(38). Les vieilles brebis de 5 ans sont engraissées et vendues.
La tonte du mouton est faite en mai ou en juin. Le berger est souvent aidé par un domestique: 12 à 15 brebis sont tondues en une heure avec des tondeuses (autrefois avec les ciseaux) (39). Le berger attache les pattes du mouton; puis la tonte commence sur le côté gauche du cou, le ventre est tondu en dernier lieu, la toison aous est roulée. On laisse à l'agneau de deux ou trois mois bassiou une touffe de laine sur le crâne entre les oreilles, sorte de 'chignon' frappo pour le reconnaître lorsqu'on met les brebis au bélier. La laine est vendue à un ramasseur, le berger choisit deux ou trois toisons 'qui lui reviennent'. Le paysan en garde pour son usage personnel. La laine est lavée avec un peu de savon ou des cendres et séchée sur un fil ou dans des corbeilles. Il n'y a jamais eu de chèvres sur le Levezou.

(38) Les brebis de deux ans douplenc se reconnaissent à leur dentition. Après trois ans il est beaucoup plus difficile de reconnaître l'âge d'une brebis.

(39) On tondait 5 à 6 brebis à l'heure avec les ciseaux. Des équipes de rebeyrouols de Coudols ou du Minier venaient faire la tonte dans les grands domaines, à Voltach et Salvages.

Elevage des porcins

Le porc était et demeure une des bases de l'alimentation familiale.

"sera tenu le dit fermier de luy bailler à Noël un cochon gras et deux jeunes cochons pour hiverner de ceux qui se nourriront à la dite métairie..."(bail Comitis-Salgues,1750)

Jusqu'à 1945 le 'cochon gras' pesait entre 200 et 250 kilos, apprécié non seulement pour sa viande mais aussi pour la graisse. L'huile était rare et chère et gardée pour la cuisine en temps de carême.(40).

De nos jours le cochon d'un an est tué en janvier ou février. Il est flambé sous un tas de paille de seigle. Le saigneur le râcle ensuite avec des morceaux de grès 'pour faire partir la première peau, la viande devient plus savoureuse'; les soies sont propriété du saigneur.

Les abeilles

L'élevage des abeilles était déjà important au Moyen Age. Certaines reconnaissances étaient dues en cire:

En 1287

"D.Benedicti de Saint Jean le Froid reconnaît la moitié de la pagesie par lui et Guillaume sous le cens de 10 sols rodanois et deux livres de cire...
Guillaume Olric la pagésie de Saint Jean le Froid sous le cens de 5 deniers rodanois et une livre de cire...
Les habitants de Cadoul, un bois sous le cens d'une livre de cire, Durand du Martouret une partie du bois sous le cens d'une demi-livre de cire..." (A.Dles.Av. Serie G 800).

(40) Le petit cochon est châtré sano lou pouorc à un ou deux mois (à n'importe quelle époque de l'année). Le hongreur sonayre lave les bourses au savon, les essuie, puis fend la peau, sort les testicules et les lie avec un fil. Il place ensuite un casseau cassèou en bois de sureau refendu sohut, lié aux deux bouts. On laisse le casseau huit à dix jours, puis on coupe le testicule.

En 1342
"Pierre Canser de Salganset.... deux sétérées de terre sous le cens d'une livre de cire poids de Salles Curan,...
G.Razigade de Montels... une livre de cire et un denier rodanois, G.Salvan un pradel au "Pouget" sous le cens d'une livre de cire, P.Olric des terres du village de Gouttelongue 5 sols rodanois et une livre de cire...
A.Ladepeyre le village de Ratonac une livre de cire,...
Durand et Jean du Martouret un bois une demi-livre de cire,
Le village de Mas Jehan 9 deniers rodanois et une livre de cire..." (A.Dles Av. Serie G 801)

Les ruches sont encore de simples troncs d'arbres creusés bourgnous. Elles sont faites en cerisier, noyer ou chataignier 'des bois qui plaisent aux abeilles' (P.Gaubert). Les ruches sont rangées le long d'un mur bien abritées des vents du nord.
La visite des ruches est pleine de préjugés. Un seul membre de la famille s'en occupe. Le premier mardi de mars lou premié mars dé mars on va 'regarder les abeilles'. On les enfume avec un pot de terre troué à deux extrémités pintou et rempli de foin humide allumé. Le gâteau est coupé avec un couteau à cire coutel dè bresco. Autrefois le miel était gardé, la cire utilisée pour faire des chandelles. La cire chauffée, enveloppée dans une toile, était pressée dans un petit pressoir à coin (une réduction du pressoir à huile) truel per fo lo ciro et recueillie dans un récipient rempli d'eau froide (La Resse) ou tout simplement fondue et versée dans un chaudron contenant de l'eau, la cire ne se collant pas au fond.(La Carrayri)
Les beaux rayons de miel en gâteau étaient vendus à Rodez le jour du marché.

Chaque ferme avait 50 à 60 ruches; La Carrayrie en avait une centaine. De nos jours les ruches sont délaissées. Il y a très peu de ruches à cadre. (41)

La Basse-Cour

Les baux du XVIIIeme siècle ne mentionnent que des poules et coqs. Les pigeons 'biens de riche' sont rares sur le Levezou, il n'y en avait pas autrefois.(42)
Actuellement il y a des poules, des canard canart, des dindons piot (43)vendus à Noël, des oies aouko, dont la viande est mise en conserve pour l'hiver. Il n'y a pas de poulaille: on utilise un vieux hangar ou une remise désaffectée.

Chasse, Pêche, Cueillette

Le paysan du Levezou est chasseur dans l'âme. Il l'a été de tout temps puisque des actes de l'Evêché signalent à plusieurs reprises des procès ou des poursuites contre les braconniers.
Le pays très giboyeux était surtout peuplé de lièvres lèbré et de lapins lapi. Les merles et les perdreaux étaient pris avec des lacets faits en crin de cheval lissou. Ce sont surtout les oiseaux de passage qui sont chassés actuellement; les cailles calhé, les grives qui nichent dans le pays gribo, les grives de passage tohaco et râles de genêt rallé, les

(41) Voici la composition du miel à Saint Laurent de Levezou (renseignements G.Fabre)

Bruyère ordinaire	40%
Sainfoin	10%
Chataignier	40%
Bluet	2%
Maïs	1%
Robinier	2%
Pissenlit	1%

(43) Affre Dictionnaire..
"Le 28 Novembre 1613 préparation d'un repas à l'occasion de la vérification des comptes consulaires outre mets ung poul dinde". Archives de Millau p.134.

becassines becassino et becasse becasso, les étourneaux bistournel et quelques autres oiseaux migrateurs tels que les tourdres tourje. Depuis la création de lacs de barrage on voit passer quelques canards sauvages canars, sarcelles sarcelos et des pigeons pijous attirés avec des appeaux ropelayre.

Le pays était jusqu'au XIXeme siècle envahi de loups. Si les seuls nuisibles sont maintenant les buses (la gendarmerie donne une ristourne 'le prix de la cartouche' lorsqu'on en tue) le paysan du Levezou avait à faire autrefois aux loups qui infestaient le pays. Le loup est un des héros des histoires de veillées; combien d'informateurs ont évoqué le loup qui a attaqué le troupeau du grand père; 'Pour saigner un cheval les loups s'y prenaient de façon fort curieuse, un loup sautait devant le cheval pour lui faire lever la tête, au même moment un autre loup lui sautait à la gorge'. (B.Gaubert).

Quand un chasseur avait tué un renard il passait dans les fermes avec un panier, on lui donnait quelques oeufs (Maurie (44)

L'habitant du Levezou pêche la truite dans les ruisseaux du Bassin du Vioulou, le plus souvent au filet. Les écrevisses écrebisso ne sont pas estimées et le plus souvent laissées aux 'estivants'.

(43) Dans les Causses il y a beaucoup de pigeons et de nombreux colombiers. "Le fumier de pigeon était utilisé pour la culture du chanvre".
Soutou A. Etude sur le folklore de la Lozère et de l'Aveyron. Folklore (Aude) n° 71 été 1953 p.6-8.

(44) Le paysan chasse avec des briquets briquetch croisé courant.'de la race le chien de chasse' de lo rasso lo co casso d'où le proverbe 'Si une mère est légère la fille le sera aussi'. Mon chien arrête le gibier et pousse le lièvre deux heures s'il le faut... le sang du courant ressort' (Vallières). Le 'briquet reste muet quand il court après le gibier, quand il a levé le gibier il aboie'. (L.Guiral).

En automne toute la famille ramasse les champignons, les cèpes sounjé, giroles caramils, bolets blancs muscach, que l'on fait sécher pour l'hiver.
Les chardons calcidous sont ramassés pour les lapins et les cochons. Les faînes de hêtre étaient gaulés pour en faire de l'huile, et ce jusqu'en 1900. Les glands de chêne sont mangés par des troupeaux de dindons gardés dans les forêts de chêne en octobre et novembre.
Certains propriétaires possédaient des chataîgniers sur les versants sud du Levezou à Ladepeyre et Coudols. Les habitants de Mauriac, les petits propriétaires de Connes, de Curan et de Martials envoyaient un ou deux membres de la famille pour ramasser les chataîgnes baou castagna. On leur donnait le quart des fruits ramassés. En 1918 un sac de chataîgnes était échangé contre un sac de seigle à la foire de Mauriac.
Les frênes sont ébranchés, la rame ramo est faite à la fin du mois d'août et en septembre, avant les gelées (après la gelée les feuilles tombent au moindre vent), une partie de la rame est donnée fraîche aux brebis, le reste est séché et donné en hiver.

Une partie importante du temps est utilisée pour confectionner et réparer les outils et instruments nécessaires à la vie de l'exploitation. Lorsqu'on pénètre dans une cour de ferme en hiver il n'est pas rare de voir les hommes faire des crêches pour les brebis, des pieux, des rateaux ou tresser des cordes.

Les travailleurs loués à l'année entretiennent une partie de l'outillage:

"les bouviers devaient fournir les anneaux de joug, ces anneaux étaient faits en hêtre tressé".(45)

"Le bouriayré ou maître valet a des fonctions très importantes... il était spécialement chargé de semer et de tracer les raies d'écoulement et construire les gerbiers. Il est chargé de la confection des outils et instruments en bois qui servent à l'exploitation : araires, chars, tombereaux, claies de parc à brebis, cabanes de berger, tout sauf les roues qui restent dans le domaine des charrons de profession et les jougs qui sont façonnés par des ouvriers spécialisés appelés jouatiers.." (46)

(45) La Feuille Villageoise de l'Aveyron, Rodez 1808

(46) Parizot Ch. "Enquête sur l'ancienne agriculture en Aveyron" p.26-27.

Les bergers font les colliers des béliers coulas le plus souvent en cerisier ou en chêne.
Chaque ferme dispose d'un minimum d'outils pour faire les travaux d'entretien, (Planche 4)
"deux vironnes (tarières), une scie, une ayssette (herminette), deux coins fer pesant six livres et demie...." (bail Comitis Salgues, 1750)
Pour le débitage du bois d'oeuvre les habitants du Haut Levezou disposaient de scies mues par l'eau. A la Resse (Commune de Salles Curan) l'eau du Vioulou actionnait jusqu'en 1933 une scie attenante au corps du moulin (47). En voici une courte description. L'eau, tombant sur des pales verticales fait tourner un arbre horizontal maltrech. L'arbre met en mouvement par un excentrique une lame de scie verticale de 180 cm. de long fixée à ses extrémités sur deux poutres jouc; ces deux poutres se déplacent dans deux glissières verticales coulissos. L'arbre fait en même temps avancer un chariot carri sur lequel est posé le tronc à scier.
Cette scie fonctionnait de décembre à mars, période d'abattage des arbres. Les troncs de hêtre et de chêne sciés étaient utilisés comme voliges pour les toitures des granges et des habitations, ou comme bois d'oeuvre pour l'outillage agricole.

Tous les instruments qui servent pour le transport sont fabriqués dans la propriété, l'exploitant disposant du bois d'oeuvre débité autrefois avec la scie mue par l'eau, aujourd'hui avec des scies mues par moteur à essence.

(47) Les Moulins ressiers étaient nombreux avant la Révolution (A.Dles.AV. Serie G 801 à 816)

Les chars étaient autrefois petits et étroits. Seuls l'essieu et les roues avaient une valeur 'locative'. Ils figurent dans les baux en nombre et poids.

"Un essieu de charrette du poids de 66 livres (1750 Inventaire Salson Notaire Salles Curan Reg.K p.543 - A.Dles.Av. 3 E 46 51)

"trois essieux fer, un de 84 livres, un de 72 livres, un de 70 livres y compris les olzes (1749 Inventaire Salson Notaire, Registre K, p. 163, A.Dles.Av. Serie 3E 4651)

"Une charrette garnie de tout son nécessaire, l'essieu pesant 70 livres, les roues usées... une charrue garnie de son cadenat"(bail à mi-fruit de F.Palhoriès à P.Boudes des Fagettes 16 septembre 1781, Blanchy Notaire, Salles Curan Reg.C.)

Il y a une centaine d'années les chars avaient une longueur de 10 à 12 pans (200 à 240 cm.), les roues étaient pleines. Les premières roues à rayons n'étaient pas cerclées; ces roues les rouodos souquièyros avaient des moyeux et les 14 rais en chêne, les jantes étaient en hêtre frais 'bois qui doit travailler tout de suite'.Ces roues à jantes deux fois plus larges que les roues à bandage en fer s'enfonçaient moins dans les terrains 'mous' mais cela faisait plus de tirage pour les animaux'.(Vieilledent). On utilisait encore des roues semblables aux Canabières en 1915, à Bèdes et Martials en 1920.
Les roues ont été cerclées de fer par le forgeron depuis une cinquantaine d'années.
Les 'roues souquières' furent alors appelées 'roues batardes' rouodos bastardos. Leur diamètre était de 120 cm.environ

Après 1918 le char qui avait une longueur de 200 cm. a été allongé; il mesure actuellement de 280 cm. à 320 cm. de long. Les chars à plateforme pour les foins (Char-cage) ont été introduits entre 1925 et 1930. Les vieux firent beaucoup d' objection à leur utilisation. 'J'ai attendu la mort de mon pauvre père pour faire faire le premier'.(P.Gaubert). Ces chars plateforme ont l'avantage de se charger facilement. Ils sont équipés d'un cabestan tour supprimant ainsi l'attache avec corde et arrêt de corde tallouos (48).
La brouette faite en bois chevillé munie d'une roue pleine sans cerclage de fer est d'introduction récente sur le Levezou. On en voit encore aux Canabières.
Pour trainer les fardeaux, transporter les pierres dans les champs on se sert souvent d'une enfourche d'arbre lioujo ou rabalé.
Les différentes parties de l'attelage sont faites dans l' exploitation: le proudel qui prolonge le timon au joug et sert à tirer le brabant ou la herse, le clé de bois ataladou, les anneaux de joug rédondos (49).

Le joug qui joint deux boeufs, placé sur la tête des animaux derrière les cornes, est fixé sur chaque tête par une longue courroie.
Le joug est un des instruments dont le réalisateur a cessé d'être anonyme. Un homme habile est devenu 'Jouguier' de la commune et a pendant une courte période signé son travail.

(48) "Le char est composé d'un timon plus ou moins long et de deux pièces longitudinales dites boîrres de 2,50 mètres de longueur pourvues de deux entailles destinées à recevoir l'essieu et être liées entre-elles par des douves d'un bois très nerveux et sans noeuds; les boûrres sont percés de six trous destinés à recevoir six pieux et retenus par le haut par deux pièces dites caramagnes; les chars étaient jadis supportés par des roues faites uniquement en bois appelées roues souquières".
Bonnefous H.Enquête folklorique 1900, Arvieu.

(49) Lorsque deux paires de boeufs tirent un brabant la première paire tire à la chaîne cadenat ou avec un proudel court (75 cm.), la deuxième paire tire avec un proudel long (200 cm.).

Le joug est d'un usage ancien en Rouergue:
Dans les Fouilles de la Providence à Rodez l'Abbé Cérès a découvert un joug revêtu du plomb, cet objet remonterait au Ier siècle (50)
Au XVeme siècle au nombre des droits de l'Evêque de Rodez figurent le commun de paix par "tête d'homme, joug de boeufs et têtes d'animaux..." (A.Dles.Av. Serie G 808, Année 1496).
Les baux comportaient toujours la mention du joug et des courroies de joug :
"deux jougs neufs estimés 1 livre 10 s." (bail Comitis - Salgues 1750).
Un petit artisanat s'est créé surtout sur le Levezou et dans les régions immédiatement voisines.(51) Certains jouguiers sont des petits propriétaires qui travaillent le bois en hiver à la morte saison. D'autres en ont fait leur occupation principale. Ils sont inscrits à la chambre des métiers et font 200 ou 250 jougs par an.
Le joug du Haut Levezou de forme identique à celui du Massif Central (Puy de Dome, Cantal, Lozère et Nord du Tarn) est un joug de cornes très bien adapté et fait spécialement pour une paire de boeufs donnée.
Les outils nécessaires à la fabrication du joug sont les mêmes que ceux utilisés dans les fermes pour les travaux d'entretien. On utilise les essences locales pour faire des jougs : vergne bergnas, hêtre faou. Le bois est scié à la longueur du joug et successivement travaillé avec la hache, l'herminette-gouge. Le travail final se fait à la plane et à la gouge.

(50) Abbé Cérès. Découvertes et fouilles sous la chapelle du Couvent de la Providence (Rodez) Mémoires de la Soc. Let.Av. Tome X, 1868 - 1873, p.196.
Le joug est déposé au Musée Fenaille à Rodez.

(51) Jest C. Le Joug en Aveyron A.T.P. - 1959 VII Année,3-4

Il faut environ huit heures pour faire un joug (52). Le jouguier, après avoir placé les boeufs dans leur position de travail, prend les mesures : la largeur de chaque nuque, l'écartement entre les deux têtes. Ces trois mesures sont les seules utilisées pendant toute la série d'opérations. L'artisan tient compte de l'écartement des bêtes, de la position des cornes pour éviter tout frottement, de la position des bêtes contre le timon. Il essaye quelquefois un vieux joug pour en voir les défauts. (Planches 5,6,7)
On peut diviser la chaîne des opérations en trois phases: le travail à la hache, ou dégrossissage, le travail à l'herminette-gouge et planes, l'essayage et la finition.
La bille de bois rondil, souco, d'un diamètre de 45 cm. environ est sciée à la longueur du joug soit 142 cm., puis écorcée 'capusée' avec la hache. En faisant tourner le bois avec la pointe de la lame, l'artisan choisit le 'fil du bois' ou 'sens du bois'; il donne ensuite au joug une légère courbure vers l'arrière. Cette courbure permet au joug de subir des efforts plus importants 'le bois ne se déveine pas'. Le jouguier fait un équarrissage sur l'arrière pour prononcer un peu cette courbe (Planche 6 fig.1).
Le travail à la hache ou dégrossissage, dure environ deux heures; le jouguier travaille debout.
L'artisan aplanit, 'rend plénié' ce qui deviendra le dessus du joug et pose le joug sur cette face pour commencer son travail. Le jouguier enlève l'emplacement de nuques copièyros Une des copièyros est toujours plus profonde que l'autre, les boeufs n'étant jamais de la même taille et les cornes ne de-

(52) La durée du travail dépend un peu de l'essence employée et de la forme du joug.

vant ni se croiser ni se toucher. Il fait ensuite un évasement vers l'avant dans chaque copièyro (dans cet évasement viendront se loger les cornes une fois le joug terminé). La profondeur de la copièyro n'est pas constante, elle a 14 cm. de profondeur sur le côté externe du joug, 13 cm. sur le côté interne du joug. De cette opération 'l'assemblage', dépend la réussite du joug. Dans 'l'assemblage' il faut tenir compte de la taille des boeufs, de la forme de la tête, de leur position de travail. Il faut placer un boeuf légèrement plus en avant que l'autre tout en fabriquant un joug qui 'se présente horizontalement à la vue', et qui soit bien équilibré. Si pour une raison ou une autre 'l'assemblage' n'est pas réussi, on peut rattraper l'erreur en 'donnant un peu plus de force', en déplaçant légèrement le trou de la méjane d'un côté ou de l'autre du milieu du joug. (53)

Le jouguier fait ensuite l'équarrissage des extrémités du joug et un évasement de la partie médiane, la zone de tirage ou 'le tirage' (Planche 6, fig.3). Il réduit l'épaisseur de la partie inférieure et antérieure, évase la partie médiane du dessous, entre les copièyros (Planche 6, fig.4). Il taille les extrémités catels et agrandit les copièyros vers l'arrière du joug (le coupet).

Le travail sur la face arrière du joug consiste à aménager le dessus du joug, le coupet, pour faire passer les courroies juzlhos (Planche 6, fig.5).

Le travail sur le dessus du joug consiste à dégager les arrêts de courroie moutos de la coiffo (Planche 6, fig.6)

(53) 'Lorsque les boeufs ne sont pas de même force on charge un peu plus le plus fort. Le trou de la méjane est déplacé et rapproché du côté de la bête la plus forte, l'évasement du timon est aussi accentué du même côté'. (2 à 3 centimètres).

Le jouguier se sert de temps à autre de sa hache comme rabot Arrivé à ce stade le joug est ébauché, a pris sa forme caractéristique, le bois qui ne sert à rien, éliminé.
Le jouguier fait le travail à l'herminette-gouge et planes en deux heures. Il travaille à genoux. Il fait des retouches à l'herminette et à la gouge dans les copièyros, surtout dans la partie arrière où viendront se loger les oreilles. Il retouche ensuite les catels, les moutos du dessus et du dessous. Il se sert tour à tour de l'herminette et de la gouge.
Deux heures sont nécessaires pour retoucher le joug avec les planes. La plane à lame large est employée pour les plats la plane à lame étroite pour les angles.
Sur la partie médiane supérieure de la face avant, au dessus du tirage, l'artisan perce le trou pour la courroie 'méjane'. Pour consolider le joug on le perce de deux trous dans le sens de son épaisseur au niveau des moutos del dessu. Dans ces trous le propriétaire passe des boulons qui consolident les moutos. 'Ces trous permettent aussi de donner de l'air au bois qui a tendance à se serrer plus vite à la moelle et faire fendre le joug'.
Un premier essayage est fait sur la tête de chaque boeuf. Le jouguier localise exactement l'emplacement des cornes sur l'avant du joug bonièyros, il enlève cette partie à l'herminette; puis fait de même pour le second animal. Le joug est essayé sur la paire de boeufs dans leur position de travail. L'artisan examine la position du joug sur les nuques,

la position des oreilles, l'assise du joug sur le coupét, la position des cornes. Les retouches nécessaires sont faites avant le dernier essayage.
Le jouguier marque le joug de son nom à l'aide d'un poinçon, de chaque côté de la face antérieure.
Le joug est recouvert de paille, on l'enduit ensuite d'huile de machine. 'On flambe le joug pour empêcher le bois encore vert de se fendre, ainsi les pores du bois sont bouchés et le feu repousse le soleil'. Autrefois le joug était légèrement flambé et enduit de lait de vache ou de blanc d'oeuf, l'opération était répétée deux ou trois fois. Le joug se couvrait d'un vernis très efficace. Le joug est quelquefois peint, le plus souvent en bleu, 'couleur qui éloigne les mouches'.
La mécanisation fait disparaître les boeufs de travail et à nouveau le paysan, au lieu de faire faire un joug neuf pour une nouvelle paire de boeufs, prend un vieux joug qu'il retouche lui-même.

L'hiver, à la veillée ou par mauvais temps les hommes font quelques vanneries; paniers à anses ponié, paniers à linge dèsco (54). Le bois d'oeuvre est coupé en automne. On emploie le houx grifoul pour les montants, le noisetier bouglonièyro ou baysso et l'osier amarinos ou bins pour le bâti. L'osier est coupé après un gel en novembre et décembre et utilisé tout de suite. (Planche 8)
L'armature du panier tour est fait en houx, bois dur. On trempe le bois dans l'eau chaude, on le plie et on le fixe

(54) Le panier est utilisé pour porter des pommes de terre, le panier plat desco pour porter le linge, faire sècher de la laine, des champignons.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

avec un petit fil de fer. Les noeuds sinc sont enlevés auparavant.
Pour faire les éclisses on fend avec un couteau une baguette de noisetier rond, avec l'index on soulève l'éclisse en l'assouplissant en même temps sur le genoux. Un rond donne 7 à 8 éclisses.
Les arceaux ou 'côtes' coustousès en noisetier sont mis en place après écorçage et grattage au couteau. Les paniers de grandeur moyenne ont 10 ou 12 'côtes'. Les côtes sont assujetties deux par deux de chaque côté de la côte médiane et fixées dans un croisillon en osier basti. Puis les côtes en place la vannerie est continuée avec des éclisses bridoulassès.
Pour faire le paneton pailhasou on emploie de la paille de seigle (55) et des ronces rons dont en a enlevé les épines. Pour assouplir la paille on la trempe dans l'eau tiède, on la coud avec des ronces à l'aide d'une alène en buis. Ces panetons sont de capacité variable. Les hommes fabriquaient aussi autrefois des 'tours de ruche' en paille.

Un seul homme a toujours été au service de la communauté en tant qu'artisan, homme spécialisé, oeuvrant pour autrui: le forgeron fabré 'celui qui fait' par excellence.
C'est le premier métier qui est cité dans les textes d'archives les plus anciens. Le sarcophage de Saint-Agnan, datant du VIeme siècle représente sur une de ses faces une scène de forge (56).

(55) On utilise aussi la paille de seigle pour rempailler les chaises à cause de ses qualités. (Mauriac, Boulou)

(56) Balsan L. Le Sarcophage payen de Saint Agnan. P.V.Soc. Let.Av. 1949, 266-269.
Benoit F. Soufflets de forge antiques Revue des Etudes Anciennes, Tome L - N° 3 - 4 Juil. Déc. 1948 p.305-308 1 dessin, 1 planche.

La matière première -le fer- était rare. Les baux comportant toujours le poids de chaque outil en fer.

"deux araires, une reilhe de 16 livres poids, trois essieux fer un de 84 livres, un de 72 livres, un de 70 livres y compris les olzés". (Salson Notaire à Salles Curan 1750 - Registre K page 163 - A.Dles.Av. Serie 3 E 4651).

"Une cabane de berger, plus une reille, plus une arayre garnie en bon état, plus un bigos, plus un fourcat, plus un taille-prat du poids ces trois derniers articles, plus la reille, de 22 livres, plus une méjane avec un joug sans juilles, plus un eyssieu fer de charette du poids de 66 livres..." (Salson Notaire à Salles Curan, 1750 - Registre K pages 548-549 - A.Dles.Av. Serie 3 E 4651).

Le forgeron lou fabré est l'homme le plus important dans la communauté rurale.

La forge fargo de Mauriac où nous avons fait notre enquête, contient un soufflet couflét, un foyer lou founjé, l'enclume enclüjé, des marteaux mortel, des pinces tanalios, le bassin piso.

Le forgeron fabrique tous les outils aratoires, les socs de charrue ou de brabant, les chaînes pour les bovins, les colliers en fer pour les boeufs, les chaînes pour la traction Il fait aussi des pièges, des couteaux pour démieller la ruche coutel de bresco, des rateaux de faux rastel dé dalho. Le forgeron ferre les chevaux et les boeufs. Il utilise le boutoir pour tirer la corne des boeufs butabon, une rape pour égaliser la corne raspo, les tenailles pour ferrer triconesos, l'étau estouoc et le trépied pour les pieds de devant cabrit. Un forgeron habile pose les 16 fers d'une paire de boeufs en deux heures et demi. 'A l'occasion je soi-

gne aussi les bêtes, un vétérinaire coûte 4000Fr, moi je ne demande rien' (Bru, Mauriac) (57).
Le forgeron soigne la limace fich ou limasés des boeufs avec un peu d'acide chlorhydrique, le cenès avec des pommades.
Pour soigner le 'lampas" palada, enflure du palais des chevaux, le forgeron leur ouvre la bouche avec un ouvre-bouche la badabec et décharne les dents avec une pointe en bois cabilhou.
Depuis une cinquantaine d'années le forgeron fait des cercles de roue avec un 'cylindre' cilendré dé rouodos.
Le forgeron est en même temps taillandier. Sur de vieux outils, haches, tarières, outillage de sabotier on relève le nom de 'Terral', forgeron à Saint Martin des Faux (Commune de Salles Curan), sur d'autres le numéro 'lll' marque d'un forgeron de la région de Ségur, habitant sur la route nationale lll. Notre informateur Camille Bru de Mauriac marque ses outils d'un 'B'.
Les paysans font faire pratiquement tous les ustensiles de travail chez le forgeron. A la foire de Salles Curan un seul stand vend de l'outillage agricole, des fourches 'Peugeot', des volants 'Alary Frères' de la taillenderie 'H.Clamens'.

(57) Carrière A. Monographie de Saint Léons
"Les forgerons étaient en même temps maréchaux-ferrands et un peu vétérinaires" p.467.

La transformation

Les produits récoltés étaient encore récemment transformés sur place pour la consommation et la protection.

La farine

La nature du sol, les précipitations très abondantes font du Levezou un immense réservoir d'eau (58). De nombreux ruisseaux alimentent le haut bassin du Vioulou. Les paysans utilisent les petits cours d'eau pour l'irrigation. Ils ont d'autre part construit de nombreux moulins (59).
Nombreux sont les documents historiques qui signalent la présence de moulins sur le Levezou. Les textes les plus anciens et les plus instructifs à cet égard sont les reconnaissances faites par les habitants de Salles Curan et des Canabières.

(58) Vigarié E. Esquisse Générale du Département de l'Aveyron, Rodez 1927, Tome 1 p.60

(59) On voit aussi les ruines d'un moulin à vent sur les pentes sud du Levezou, entre Coudols et Ladepeyre.

En 1709

"Jean Guy des Canabières reconnaît...
un moulin à bled et un moulin scie aux appartenances du dit lieu des Canabières sur le ruisseau de la Patinerie confrontant du terrain pred du d.Seigneur Commandeur, du midy et couchant autre pred, pour lequel moulin le reconnaissant est tenu de moudre au Sieu Commandeur et à ses successeurs tout le bled necessaire toutes les fois qu'il voudra, sans pouvoir prétendre aucun droit de mouture sauf que le dit Seigneur et ses successeurs seront tenus de nourrir le dit reconnaissant et ses successeurs lors que le bled se moudra, et outre sera tenu le dit reconnaissant de payer en plus de la censive annuelle au dit Seigneur un quarton seigle en ayde à la censive du fief Belmon pour le chemin et servitude du dit moulin..." (A.Dles Haute Garonne, Série H Malte II94, registre, pages 16-17)

La carte de Cassini (n°17 et 56) est le document cartographique le plus ancien signalant l'implantation géographique des moulins. Quatre autres documents apportent des données précises : le Cadastre (1837), l'Atlas Cantonal du département de l'Aveyron de Lacaze et Clergue (1858), la carte de l'Etat Major levée en 1867 et le Dictionnaire des lieux habités de l'Aveyron de Dardé.

Voici, pour le XIXeme siècle, le nom et l'implantation des moulins du Levezou par bassins hydrographiques.(Carte 6)

Dans le bassin du Vioulou :

Sur le Vioulou : le moulin de Candadès, le moulin d'Aubignac, le moulin de Faral, le moulin de Mathieu, le moulin de la Resse, deux moulins à Trebons Bas, le moulin de Boulouis, le moulin de la Balière.

Sur les affluents de droite du Vioulou : le moulin de Gouzounesq, le moulin de Martials, le moulin de Bedettes.

Sur les affluents de gauche du Vioulou :
sur le ruisseau de Connes : le moulin du Prat Bas, le moulin de Connes, le moulin de la Cinque, le moulin du Pré Bibal, le moulin Nau
sur le Rieutord : le moulin sous Calméjane, le moulin d' Aussalesses (60), le moulin du Marnal, le moulin du Malzaguier
Dans le bassin du Tarn :
Sur le ruisseau du Cambon : ~~le moulin de Combret~~, le moulin du Cambon
Sur le ruisseau des Canabières : le moulin de la Potinerie, le moulin des Canabières, le moulin de Combret, trois moulins à Coudols
Sur la Vabrette : le moulin Roch, le moulin sous Ourtiguet, le moulin sous Lheral, le moulin sous la Rouquette.
Il n'existait plus au XIXeme siècle sur le Levezou de moulin drapier ou de martinets pour battre le cuivre. Ces derniers étaient installés sur le Viaur près de Banes.
A Coudols un moulin drapier a remplacé un moulin à huile vers 1865

De nombreux moulins à céréales ont été abandonnés entre 1914 et 1939, quelques-uns sont utilisés comme remises, quatre continuent à servir pour la mouture d'aliments à bestiaux.

(60) L'agglomération d'Aussalesses est signalée en 1296 dans la Cartulaire de Bonnecombe, tome 1, p.416.

Le moulin de la Resse sur le Vioulou, dans la commune de Curan (ancienne commune de Salles Curan), a été reconstruit en 1845 sur l'emplacement d'un autre moulin déjà signalé sur la Carte de Cassini (carte n° 56) (61)
Ce moulin est assez ancien;

En 1627

"George Guy du moulin de la Resse reconnaît "deux maisons à deux estages, un moulin bladier à une mule, un autre moulin bladier à une mule écarté dudit moulin, cour, estables et autre moulin réssier et arribals..." (A.Dles.Av.Serie G 810)

En 1672

"Reconnaissance du village de la Loubière, dans les confrontations duquel sont englobés deux moulins dits de la Resse, l'un "bladier" a une meule, l'autre scie, possédés par Gabriel Cazottes qui portent leur censive à part..." (A.Dles. Av. Serie G 816).

L'implantation de ces moulins semble ancienne puisqu'on trouve dans les appartenances de la Loubière deux moulins cités en 1287.

"P.Colomb pour les trois quarts et D.Bancarel pour le quart reconnaissent l'entière pagesie du village de la Loubière sous le cens de 2 setiers d'avoine et six deniers rodanois, la moitié du moulin sous le cens d'une émine d'avoine et le quint des blés..." (A.Dles.Av.Serie G.800).

C'est un moulin mouli à roue horizontale. Ce type de moulin est courant en Aveyron et dans les départements limitrophes. (62)
Une chute d'eau de faible pente actionne une roue hydraulique à axe vertical qui donne directement le mouvement à la meule supérieure.

(61) Le terme resso signifie scie. Une scie actionnée par l'eau est construite à côté du moulin à grain.

(62) "Ce département n'est pas le pays des moulins à vent, à peine y en a-t-il deux ou trois... Nous n'avons ici que des moulins à eau du genre de ceux appelés à cuvette... Le nombre de moulins dans le département est de 721". Monteil A. Description du département de l'Aveyron. 1802, tome 2, p.122-123
-Julien donne une courte description d'un moulin à turbine à Villneuve d'Aveyron. Enquête Julien. M.Soc.Let. Av. Rodez XXVII, 1958, p.27
-Dornheim A. Die bauerliche Sachkultur im Gebiet der Obern Ardeche. V.K.R. 9, Hamburg.
Meyer H. Bauerliches Hauswesen im Gebiete zwischen Toulouse und Cahors V.K.R. 6, Hamburg
Ces deux auteurs décrivent des moulins à roue horizontale dans l'Ardèche et le Lot.

Le moulin de la Resse est un bâtiment à un étage; deux paires de meules et le blutoir occupent le rez-de-chaussée; le premier étage, auquel on accède de plain pied du côté amont, comprend une chambre de domestique et un magasin à céréales. (Planche 8)

La meule inférieure ou meule dormante molo de déjoust (b) d'un diamètre de 150 cm. repose sur de grosses poutres en chêne somièch (c). La meule supérieure ou meule volante (a) est portée par un axe qui se termine par une pièce en fer en forme d'X, l'anille onorilho (d) sur laquelle la meule repose. L'axe vertical en chêne aouré (e) est en deux pièces; à sa partie inférieure il s'élargit en forme de moyeu de roue roudet (f). Dans ce moyeu creusé de 17 fentes, viennent se loger 17 pales esclouotch en bois de hêtre (g) bloquées avec des coins de bois. Le pivot de l'axe vertical se loge dans une crapaudine en bronze -autrefois elle était en bois- à 5 cm. sous la roue hydraulique. La crapaudine somiech est encastrée dans une poutre en chêne banc (h).

Le levier lou banc appelé dans le nord de l'Aveyron lébon repose à une de ses extrémités sur une saillie du mur du moulin, il supporte en son milieu l'axe et la meule volante. Ce levier à un point d'appui peut être levé ou abaissé à l'aide d'une tige en fer, actionnée dans la salle des meules. On peut ainsi en levant ou abaissant la meule volante obtenir une mouture plus ou moins fine.

L'eau retenue dans une chaussée peyssièyro, tombe au bout d'une conduite sur les pales du rouet. Le coursier troumpo qui part du fond de la chaussée est formé de cinq blocs de

grès creusés dans leur partie centrale.Chaque élément a une longueur de 80 cm., la longueur totale est de 450 cm., le diamètre intérieur du coursier diminue de 65 cm. à 45 cm. Le dernier élément en grès de la troumpo a une section circulaire côté amont, rectangulaire côté aval. Dans cette dernière partie vient se loger un coursier en hêtre de 200 cm. canelou (i), l'extrémité du coursier en bois est munie d'une vanne en bronze pallo (j). La position de la vanne permet de régler la quantité d'eau amenée sur la roue hydraulique.

La trémie trémièyro (k),dans laquelle on verse le grain à moudre, est placée sur le coffrage riscles (n) recouvrant la meule volante. Un traquet en bois cassouollo (l) est suspendu sous la trémie par des ficelles. C'est une sorte de pelle ouverte à l'avant et terminée sur un de ses côtés par un petit manche à tête de cheval. (63)

Le grain qui sort par une ouverture à la base de la trémie tombe sur un traquet très peu incliné, l'auget distribue le grain par un mouvement de tremblement provoqué par le fusoir fousoir (m) (64). Le fusoir est fixé sur l'anille en prolongement de l'axe du moulin. Le grain tombe sur la meule inférieure par une ouverture au centre de la meule volante.

(63)-Scheuermeier décrit un système analogue dans un moulin de Toscane : "le traquet, a jaggliola,est un instrument qui permet la sortie régulière du grain. Le traquet en bois, ouvert à une extrémité et suspendu au moyen de ficelles sous la trémie, est terminé par une poignée à tête de chien 'u cane. Grâce à une deuxième ficelle qui pend à l'avant le meunier peut lever ou abaisser l'auget. A l'arrière de u cane, est fixé un morceau de bois, a battagliola, qui repose sur la meule tournante. A chaque tour de meule, le taquet de bois, u raspu, inserré dans la meule, vient frapper la battagliola qui transmet le mouvement à l'auget".
Scheuermeier P. Bauernwerk in Italien der italienischen und rätromanischen Schweiz. Bern 1956, tome II p.197

-Ce motif se retrouve dans l'Aveyron et le Cantal; il a été conservé par un artisan qui fait des moulins mus par un moteur électrique et montés sur un engrenage de pont arrière de voiture.

(64) Vayssier A. Op.cit. "fousoir : babillard, pivot de bois en forme de fuseau à quatre ailettes ou côtes saillantes fixé à l'anille d'une meule de moulin et qui met en mouvement l'auget de la trémie ou le claquet ou traquet qui fait tomber le blé dans le moulin" p.227

Le bruit du traquet lou toc-toc del fousoir est 'l'âme du moulin'; le meunier entend au son du traquet la marche du moulin.
Une clochette d'alarme fixée sur le traquet est reliée par une ficelle à un morceau de bois posé au fond de la trémie. Lorsqu'il n'y a plus de grain dans la trémie, le morceau de bois se met à trembler et agite la clochette.

Le grain à moudre, du seigle siol, est versé dans la trémie avec une quarte quarto. La farine qui sort entre les deux meules, est recueillie dans une huche mach. Il faut une heure et demie pour moudre un quintal métrique de grain.
Le moulin du Levezou mouli enestrous, exclusivement réservé à la mouture du seigle, n'avait pas de blutoir (65)
Le blutoir passayré a été installé à la Resse en 1865.
Une petite roue a axe vertical met en mouvement, par un engrenage à dents en bois, un chassis octogonal à axe horizontal long de 300 cm. Le blutoir est tendu d'étamines de différentes grosseurs. On recueille d'abord la fleur flour, le remoulage ressét fi, la repasse ressét gros. Le gros son brèn, sort par un anchet à l'extrémité du blutoir.

Le moulin devait être toujours construit par un spécialiste. Un texte du XVeme siècle nous signale un maître d'oeuvre habile en construction de moulin.

(65) Dans les régions plus favorisées les moulins avaient des meules pour le seigle, des meules pour moudre le froment.

"1414, août...It.aquimeteye asordenet el cossel que hom agues lo maystro de Sanct Afriqua, apelat Calhol, ome motz lauzat del prezen pays a saber far perfiechamen molis; fonc helegit S. Gui Boquia per anar lo quere a Sanct Afriqua. It.Dimergue a XIX d'aost, venc lo did Calhol e lendema que fon dilus a XX d'aost, nos parlem am'bel e ly anem mostrar la plassa, de quel el dis que, am l'ajutori de Dieu, el feyra aqui un moly e sufisien a moire a tot lo poble da Melhau et a may gens..." (66)

Tous les éléments du moulin sont en matériaux du pays. Le grès extrait de la carrière de Saint Beauzely, est taillé par des artisans locaux (67). Les bois, hêtre, chêne, aulne, essences du Levezou, sont utilisés pour faire ou réparer les éléments du moulin. Les pales de la roue sont remplacées tous les 25 ans environ. Pour refaire une pale, le meunier utilise un calibre en bois qui en donne la forme exacte et ses courbes principales.
Le principal travail d'entretien consiste à repiquer les meules.Le meunier le fait tous les mois avec le marteau à repiquer picos. Autrefois, la meule supérieure était soulevée avec un cabestan; le meunier dispose aujourd'hui d'une potence cramal, qui, tout en soulevant la meule, la fait basculer. On fait tourner les meules rhabillées de frais à une vitesse plus grande, mais on les serre moins.(68)

Il n'y a pas sur le Levezou de meunier de profession.L'inventaire des métiers fait dans l'Etat du Diocèse de Rodez en 1771 n'en signale aucun pour la partie sud de l'Evêché.(69)

(66) Archives de Millau CC 397.
(67) Des meules, autrefois en grès, sont maintenant en silex et viennent depuis la fin du siècle dernier de la Ferté-sous-Jouarre.
(68) Monteil A. Description du Département de l'Aveyron.Rodez 1802. : "autrefois les meuniers ne savaient pas ajuster les meules, les meuniers rabattent à coups perdus tandis que toutes les meules devraient être piquées à rayons'. Tome II, p.125.
(69) Lempereur L. Etat du Diocèse de Rodez en 1771. Rodez 1906

A la Resse, le propriétaire du moulin, appelé par ses voisins lou molinié, possède une exploitation agricole assez importante (60 hectares). Un domestique était chargé autrefois de la marche du moulin. Les habitants de Curan, Martials Bedettes, Viarouge et les paysans des fermes situées dans un rayon de quatre kilomètres autour du moulin venaient faire moudre le grain. Autrefois, le meunier prélevait le seizième du grain à moudre. Maintenant on lui paye, suivant le cours des céréales, la valeur du dixième du quintal.
La mouture pour la farine de consommation familiale, arrêtée en 1930, a repris dans la période de guerre 1939-1945. Actuellement le propriétaire continue pour lui et les groupes d'habitats voisins à moudre de l'avoine et du seigle pour en faire des aliments à bestiaux.
Bien que le meunier de métier n'existe pas sur le Levezou, les gens du pays citent le proverbe'qui change de meunier, change de voleur 'que cambiora de moulinié cambiora de boulur', ou encore font dire à leurs enfants :
lou mouli pono pono pono
mas ponat de forino
aquo lou mouli que lou me dis
pono pono pono
'le moulin fait pono pono pono'
'meunier, tu m'as volé de la farine'
'c'est le moulin que me dit : vole, vole, vole' (en patois pono signifie dérober.(70)

(70) Vayssier A. Op.cit. "pona, voler, dérober, soustraire" p.488.

Chaque famille faisait son pain, une fois par quinzaine. On tamisait une partie du seigle pour faire du pain, le reste était donné 'échaudé avec du petit lait' au bétail. Le doyen d'âge de Bouloc nous a raconté qu' 'autrefois on pouvait soulever le pain avec le son qui en dépassait'. Un jour par an, à la fête votive boto, on mangeait du pain blanc, lou pa de moussus, la farine de froment était achetée à Saint Rome de Tarn. Manger du pain blanc était d'ailleurs signe de richesse. Après l'installation des blutoirs vers 1880 on demandait au meunier de 'tirer un peu de fleur' me tiro un paou dé flour; 100 kilos de seigle donnaient 50 à 60 kilos de farine, le son était utilisé comme aliment à bétail.

Chaque ferme avait son four; dans les agglomérations il y en avait trois ou quatre pour tous les ménages (71). Le bois de chauffage fornilho genêts, ronces et buissons était réuni par les enfants après la classe. Le four four pouvait contenir de 10 à 15 miches. Dans les villages on faisait les fournées à tour de rôle et on donnait un petit pain poumpét, mitchou (Mauriac) au propriétaire du four. A la saison des pommes on faisait des pommes enrobées de pâte poumpètou ou un genre de gâteau avec un mélange de farine, d'oeufs et de pelure d'orange ormilhas.

Après l'établissement du premier boulanger, Mr.Fabre, à Bouloc en 1931 les paysans ont abandonné leurs moulins traditionnels les mouli enestrous pour descendre à la 'Rivière' faire moudre le blé à St-Georges de Luzençon, la Resse, Pont de Salars et donner la farine au boulanger.

(71) A la Révolution Salles Curan n'avait qu'un four "Le 6 juin 1791 il avait été sursis à la vente du dit four comme étant le seul four de Salles Curan". Verlaguet P.A. Vente des Biens Nationaux - Tome III (7444).

L'huile

Quatre moulins à huile fonctionnaient sur le Levezou en 1880 le premier à Trebons-Bas sur le Vioulou, le second à Combret (commune de Salles Curan) les deux autres à Coudols (Commune du Viala-du-Tarn). Les trois premiers ont disparu, le dernier a arrêté sa fabrication momentanément -après les grandes gelées de 1954-(72).

La fabrication de l'huile de noix comprend plusieurs opérations. Après le ramassage on fait sécher les noix dans des corbeilles ou sur le plancher du grenier; 'plus les noix sont sèches, plus elles donnent d'huile'. Les soirées d'hiver étaient consacrées à l'émondage. Empruntons à l'Abbé Rozier la description de ce procédé, description identique à celle faite par nos informateurs de Coudols.

" L'émondage des noix est une des plus agréables occupations des villageois; femmes, filles et garçons, enfants se rassemblent à la veillée, tour à tour dans les différentes habitations, les uns cassent les noix, les autres assis autour d'une vaste table éclairée par une lampe séparent le fruit des coquilles. L'on chante l'on rit l'on fait des contes et la joie règne dans les assemblées...

Les émondeurs ont l'attention de ne laisser aucun débris de noix dans les coquilles, enfin de séparer les amandes en deux lots. Le premier est destiné à celles dont la couleur blanche indique l'amande saine, et le second à celles dont la couleur est foncée ou noire. Les premières four-

(72) Dans les Ventes de Biens Nationaux on note la vente d'"un moulin à Entraygues sur la Truyère composé de l'emplacement de 4 meules roulantes dont deux en froment et deux en seigle, d'un moulin à huile avec son pressoir....'
Verlaguet P.A., Ventes de Biens Nationaux du Département de l'Aveyron Rodez 1933, tome III (6817 p.71).

nissent l'huile pour les apprêts et les secondes pour brûler..." (73). Pour éviter de briser les cerneaux -les cerneaux brisés rendent le tri plus difficile et plus long- on frappe la noix posée d'aplomb la pointe vers le haut avec un marteau ou une planche. La coquille se casse, libérant le cerneau entier.

Les cerneaux noûals sont ensuite portée au moulin. Le moulin de Coudols occupe le rez-de-chaussée d'une maison d'habitation, une pièce de 7 m de long sur 4 m de large. Il contient une paire de meules pour moudre le grain, une autre paire pour faire l'huile, une presse à huile et un foyer avec une hotte.

Le moulin à huile mouli dé l'ouoli, est actionné par une roue horizontale comme le moulin à grain. La meule dormante, en grès du pays, est entourée d'un coffrage en chêne. Elle consiste parfois en une cuve de grès à fond plat de 250 cm. de diamètre et de 40 cm. de hauteur de cuve. La meule tournante Ase, en grès, montée sur un axe horizontal, se déplace autour de l'axe vertical de la turbine. Les cerneaux sont écrasés par la meule tournante. Pour éviter que les cerneaux se réunissent sur le pourtour, l'axe horizontal sur lequel est fixé l'àse est prolongé à son autre extrémité par une palette rabaroù légèrement inclinée; cette palette ramène les cerneaux sous la meule volante. L'axe en fer forgé est légèrement tordu pour permettre de loger la palette. La pâte des cerneaux écrasés est mise par quantités égales dans une poële podeno à long manche qui est portée au feu. Pour que la pâte ne brûle pas, 'ne prenne pas', on ajoute de l'eau par

(73) Abbé Rozier, Cours complet d'agriculture, Paris 1787. Chapitre noix, tome VI p. 89-112, p.108-19 - de l'huile de noix.

petites quantités. Le feu de la cheminée est entretenu avec du hêtre bien sec donnant une flamme continue. L'addition d'eau permet d'élever la température de la pâte sans la faire brûler et évite de lui donner le goût robinat. La pâte portée à haute température est pliée dans une toile, une toile de chanvre fait bien l'affaire, et rapidement posée dans le trou aménagé sur le madrier horizontal bonc de la presse à coin prenso (74). L'opérateur pose sur la pâte une cale en bois, fait glisser la barre transversale et presse l'huile en donnant à droite puis à gauche des coups de maillet masso, sur les coins. L'huile coule par un petit conduit en fer inséré dans la presse. L'extraction est très rapide et chaque opération 'rend' environ 3/4 de litre d'huile. Le résidu de la presse pagnoto, est donné aux bêtes qui en sont très friandes. Le pressoir fonctionne de janvier à mars. 100 kilos de noix donnent en moyenne 50 kilos de cerneaux et 25 kilos d'huile (en patois les mesures d'huile s'estiment en quintaux). Une famille faisait normalement cinq à six quintaux (de 50 kilos) d'huile pour l'année (Gaubert à Olmens).
L'huile est conservée dans des poteries oùrcos. Ces poteries munies de deux anses ont des contenances diverses (de 5 à 50 litres). Elles étaient entourées d'un tressage de paille de seigle pailhassou et recouvertes d'une planche. On extrayait l'huile avec une louche en bois bassino en bouès.

(74) La presse à coins était utilisée dans l'Aveyron - Levezou, Région de Lédergues - et dans l'Ardèche.
Il est possible que cette presse à coin soit utilisée dans des zones de culture de la noix, et d'autres fruits tels que amandes, noisettes où la production représente un faible volume. Les presses à arbre sont utilisées pour les olives et les raisins. Ces dernières presses étaient utilisées en Languedoc. La vis a remplacé maintenant les anciens procédés de serrage. Notre informateur nous a donné l'explication suivante pour l'utilisation de la presse à coin pour la fabrication de l'huile de noix : 'la pression par ce moyen est instantanée donc beaucoup plus rapide qu'avec la presse à arbre. Plus la température de la pâte est élevée plus on obtient d'huile.

On se servait de l'huile de noix pour la consommation et l'éclairage. L'huile du fond des poteries crasso, était utilisée pour enduire les jougs neufs, les chars, les roues. On l'utilisait aussi pour soigner les abcès des mamites des brebis mal dé soumès.
Sur le Haut Levezou, où le noyer ne pousse pas, on faisait de l'huile avec des faînes de hêtre aux moulins de Combret et de Trébons-Bas (Commune de Salles Curan). Les faînes étaient recueillies sur des toiles étendues sous les hêtres; on frappait les troncs d'arbre avec des maillets en bois. La faîne séchée donnait une huile très fine, aux dires des vieux informateurs, cette huile était indigeste après sa fabrication mais perdait son goût et ses mauvaises qualités en vieillissant.

Le lait et le fromage

Chaque propriétaire possédant une ou plusieurs vaches fabriquait du fromage fromatché et du beurre büré.
Une partie du fermage dans le bail Comitis-Salgues de la Carrayrie 1750 est payée en beurre.
La brebis était traite accidentellement, le fromage péral était et est encore séché sur des claies de seigle dans la cuisine.
Souvent la crème de lait de brebis raouso enlevée à la louche après le refroidissement était battue dans une soupière pour en faire du beurre buré. La 'recuite' recouocho substance qui monte à la surface du petit lait en ébullition est recueillie et vendues aux patissiers de Millau pour la préparation des 'flaunes'.

Travail du chanvre

Chaque paysan cultivait un peu de chanvre dans une chenevière conobieyro. On utilisait toujours la même terre, le plus souvent parro, la bonne terre à proximité de la maison. Les semailles se faisaient en avril, le grain était semé très serré dans les sillons: 'd'un coup de langue il fallait enlever plusieurs grains à la fois'. En septembre le chanvre était déraciné à la main, mis en bottes; les bottes dressées les racines en l'air le long d'un muret séchaient pendant quelques jours. On étalait ensuite le chanvre sur le champ 'pour faire blanchir la fibre'. Pour faire sécher les tiges on les mettait une journée dans le four à pain après une cuisson. Les chenevottes étaient broyées dans une broie à deux tranchants en bois barguo. Les partie fibreuse de l'écorce était ensuite tirée à travers un grand peigne à dents en fer broustiè. Certains utilisaient deux peignes, un peigne à dents espacées et un peigne à dents plus rapprochées.
Les filaments très longs donnaient des fils de bonne qualité Les résidus accrochés aux peignes lo conoulhado étaient utilisés à d'autres fins. Tout ce travail était fait en hiver par les hommes, à la veillée. Souvent deux barguos étaient en action, chaque barguo maniée par deux hommes. Les gestes étaient mesurés, le bruit rythmait le travail.
Pendant ce temps les femmes filaient. La quenouille en bois long d'un mètre et fendue au sommet était généralement passé

dans la ceinture du tablier et la touffe de fils lo conoulhado placée dans un bâton fourchu. Les femmes fixaient quelques brins dans une rainure au bout du fuseau fûs. Avec trois doigts de la main gauche on faisait une torsade de trois brins tirés de la quenouille, la main droite imprimait au fuseau un mouvement de rotation pour augmenter la torsion du fil tout en l'enroulant sur le fuseau. Les fileuses filaient souvent une première fois puis retordaient avec un autre fuseau.
La 'fusée' terminée était piquée sur la cheminée. Les écheveaux étaient faits de plusieurs fusées avec un dévidoir, escobel. Les écheveaux étaient lavés puis rincés à grande eau, séchés et préparés pour le métier (75).
Les métiers à tisser le chanvre étaient installés au rez-de-chaussée - ou cellier -.. L'humidité de ces lieux était nécessaire pour la tension du fil.

La laine

La laine était toujours filée en suint 'la laine vrillait moins' et 'le fil se laisait mieux tordre, le fil était plus râcle, moins éfiloché' lou fiol se leyssabo may claouré (76).

La laine filée et tissée par le paysan était apportée au moulin à foulon foulou a massos, le tissu était foulé foula avec de l'argile orsiolo de Malaval près du Verdier, qui était un dégraissant.

(75) à Arvieu "Le chanvre était roui dans une mare, séché sur le pré, chauffé au four, broyé par les hommes avec des machos ou barguos. Aux femmes maintenant de les passer au peigne d'acier broustié pour séparer les filaments les plus longs conouillados et les filaments les plus courts estoupos de la partie ligneuse du chanvre. Cette séparation faite, la maitresse de maison attachait à sa quenouille les filaments de choix et laissait les étoupes aux jeunes filles encore inexpérimentées. Les jeunes gens s'emparaient des fusées à l'aide d'un outil appelé escabel et formaient des écheveaux modaisso qu'ils mettaient de côté pour subir un fort lessivage. Les écheveaux lavés étaient posés sur un autre outil biradouiros et transformés en pelotos donné au tisserand".
Bonnefois H. Enquête folklorique 1900 (Arvieu) p.29

Chaque groupe d'habitat disposait encore en 1850 d'un ou deux tisserands. A Coudols il y avait encore 4 tisserands en 1910 : Buscaylet (77), Arsier, Pujol, Treilhes. Ils travaillaient toute l'année, tissant à bras teyssé a brassès, sur un métier à 4 rangs de lisses (78). La toile avait 104 à 105 cm. de large (elle était ramenée au foulon à 75 cm.). Le métier à tisser talié était installé dans la cave.
Le dernier tisserand du Haut Levezou, Mr.Terral de Bèdes a fait la dernière toile en 1938 (79).
Aucun métier n'existe plus. Seul fonctionne encore un métier à bras dont le bâti est large de 450 cm. Il sert à faire des couvertures en laine; la chaine de la couverture a 260 cm. de large, elle est ramenée à 200 cm. après foulage. (Tissage Buscaylet à Coudols).

L'examen des techniques de filature et de tissage est intéressante à faire. En 1865 chacun filait et tissait chez lui, apportant le tissu au 'moulin drapier' pour le faire fouler. La première filature de laine s'est créée en 1865 à Coudols; elle a été achetée en 1870 par le père de son propriétaire actuel Monsieur Buscaylet.
La filature Buscaylet a remplacé un vieux moulin à huile et à grain dont on a utilisé les turbines pour entraîner un foulon et des cardes. Par la suite les paysans arrêtant le tissage à domicile, apportaient la laine filée pour la faire tisser et apprêter. Aujourd'hui encore le paysan apporte la laine lavée au centre de ramassage (Salles Curan, ou un endroit prévu par voie d'affichage) et reçoit en retour soit de la laine à tricoter soit du tissu ou des couvertures. En 1960 le tissage des couvertures se fait toujours à façon.

(76) Dans notre collecte d'objets nous n'avons pas trouvé de cardes sur le Haut Levezou.
(77) L'atelier de filature de Mr.Buscaylet dans lequel nous avons fait notre enquête a été construit en 1865 dans un vieux moulin à huile et à grain à Coudols. La laine était tissée ou livrée en fil pour le tricot.
Avant 1914 le tissu à façon coûtait 2 francs la canne (200 cm.), la laine filée 15 à 16 sous la livre, en 1920 20 sous la livre
(78) lo sarguo avait une chaine en chanvre, la trame était en laine.
(79) Un tisserand 'a bras' a travaillé à La Selve (Ségala) jusqu'en 1945.

Nous ne nous étendons pas sur le travail du tailleur d'habits qui a été depuis fort longtemps une profession (nombreuses mentions dans les Actes de notaire, Registre paroissiaux) Par contre les sabotiers de profession apparaissent sur le Levezou (à Salles Curan) au début du XXeme siècle seulement. Dans chaque maison dans un coin de l' 'atelier' oplech ou du grenier trainent quelques outils rouillés qui ne sont autre que des outils de sabotiers.
Aujourd'hui les deux derniers artisans sabotiers à Salles Curan et Villefranche de Panat ont arrêté leur travail, alors que quelques paysans à Bèdes et à Bouloc font encore des semelles pour les galoches de leurs enfants.
Le père de Monsieur Fabre, boulanger, avait une petite propriété et faisait quelques sabots en hiver.
Les sabots sont en hêtre.
L'outillage élémentaire se compose: d'une hache piassou, d'une herminette copeysouol, de deux rouannes raso, un paroir lou coutel porodou, des tarières birounes.
Le seul sabotier Mr.Bouteille qui sait encore travailler à la main, habite à Rullac. Il a acheté des machines en 1936 et fait une paire de sabots en 9 minutes à la machine au lieu de 40 minutes. Il fait encore à la main les sabots d' estropiés.

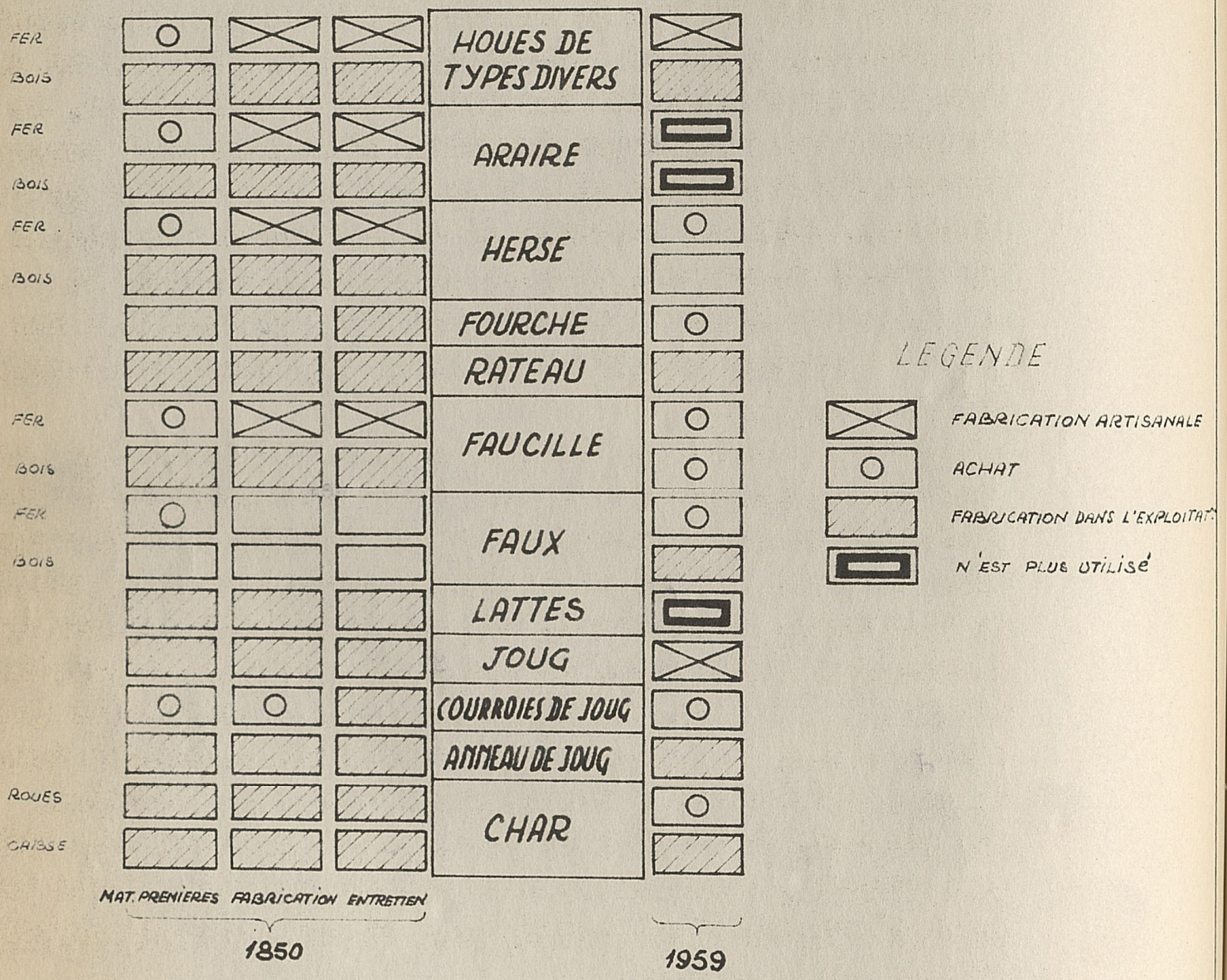

EQUIPEMENT AGRICOLE TRADITIONNEL

L'exploitation agricole est le résultat d'un équilibre; l'homme du Haut Levezou le réalise en étant lui même laboureur, charpentier, jouguier (autrefois charron, peigneur de chanvre, tisserand). Toutes les activités de production, de transformation que nous avons décrites, n'importe quel homme du Levezou était capable il y a cinquante ans à peine de les exécuter. Certains procédés de transformation demandant un équipement important, étaient utilisés en commun. Il y avait au milieu du XIXeme siècle 32 moulins à grains pour une centaine de groupes d'habitat (commune de Salles Curan et Coudols) (80).

L'enquête a montré que depuis deux générations, pour certains procédés techniques le paysan s'est fait artisan; cette spécialisation est tardive quand on la compare avec les régions voisines (81). C'est un artisanat mort-né pour le jouguier, le tisserand, le sabotier, les conditions économiques ayant changé trop rapidement. Le 'tuilier' de Curan, paysan ayant commencé à exploiter sa carrière de façon artisanale il y a trente ans, ne trouve plus à vendre ses lauzes et travaille pour les Monuments Historiques. Certaines activités ont disparu, le travail du chanvre, le ramassage des faînes pour l'huile, d'autres se sont créées comme la traîte des brebis; l'homme s'est adapté mais il est resté <u>lou fabré</u> l'homme qui fait tout.

(80) Jest C. Moulins du Haut Levezou. <u>Revue du Rouergue</u>, 1960

(81) Comparaison faite avec les Enquêtes folkloriques 1900-1954 - Société des Lettres Sciences et Arts de l'Aveyron.

Pour nos quatre paroisses tout chef de famille, qu'il soit propriétaire, fermier ou ouvrier agricole, peut nourrir sa famille des produits qu'il récolte lui-même.
Les méthodes de culture n'ont pas évolué. L'équipement agricole pour les différents groupes d'exploitation est sensiblement le même. Un ou deux grands domaines, Salvages, Maynials donnent le ton pour les achats novateurs tels que tracteurs, et les essais révolutionnaires : culture des fourrages, élevage.
La différence importante entre la grande et la petite propriété est une différence de spécialisation de l'homme. Alors que le petit exploitant fait tout, le gros propriétaire dispose d'aides spécialisés originaires du pays, différents du moissonneur 'étranger'.
Dans un livre de comptes 'Mémoire des Salaires' M.Gaubert de La Carrayrie (domaine de 150 hectares) a noté ceci pour 1827 :

"J'ai payé en 1827 le trois Mai:
1 a Jean Boulade de la Vernhe, pour m'avoir servi en qualité de berger des vaches et des chevaux cinquante trois francs
2 à François Saquet de Castelnau pour m'avoir servi en qualité de berger quarante francs
3 à Pierre Jean Grimal des Canabières cinquante quatre francs pour m'avoir servi en qualité de berger des garches
4 à Etienne Rouquet du Mas de Cournet trente six francs pour m'avoir servi en qualité de berger des bassices
5 à Salgues Pierre de la Carrayrie vingt quatre francs pour m'avoir servi en qualité de domestique pendant l'hiver
6 Angelique Rouquet de Boulde quarante trois francs et demi pour m'avoir servi en qualité de servante
7 à Amans Portes de la Vernhette cent six francs pour m'avoir servi en qualité de domestique
8 à Antoine Saquet du Cambon cent quatorze francs pour m'avoir servi en qualité de domestique pour la charge des boeufs". (82)

(82) Archives Gaubert La Carrayrie. Mémoire des Salaires de 1826-1828 ms.

Une partie de la population, les 'travailleurs' se louent comme bouviers, bergers, laitiers. Le renouvellement est fixé depuis des temps et se fait sur le Haut Levezou à Salles Curan le 3 Mai.
Il est intéressant de signaler que le Levezou se trouve à la limite de deux régions ayant des dates de loues différentes. Au nord d'une ligne Saint Sernin-Campagnac suivant en gros le Viaur et la vallée du Tarn, la loue se fait à la Saint Jean (24 et 25 Juin). Au sud de cette ligne la loue a lieu au début du mois de Mai, les 1er, 3, 4, 15 et 17 mai et quelquefois à la Saint-Michel (29 Septembre) (Carte N° 10)
Dans les recueils des Usages locaux de l'Aveyron de 1860 "l'entrée des domestiques qui sont loués à l'année est généralement fixée à la Saint Jean ou au 3 Mai pour le Canton de Salles Curan". En 1906 "le canton de Salles Curan entre et sort le 3 Mai pour les communes de Salles Curan et Alrance, le 24 Juin pour Villefranche de Panat". Notons que la date de la loue correspond avec la date de mutation locative des biens ruraux.

Il faut 3 à 4 jours, avec une paire de boeufs, pour labourer un hectare, 1 jour avec trois chevaux, 4 à 5 heures avec un tracteur.
Une moissonneuse lieuse à coupe de 1m50cm moissonnait 1 hectare en un jour, la moissonneuse-batteuse coupe en moyenne un hectare à l'heure.
La faucheuse coupait un hectare de pré en une demi-journée.
La faucheuse tractée le fait en deux heures de temps.

La disparition de la main d'oeuvre spécialisée, la mécanisation qui s'est développée de façon très rapide à partir de 1954 sont en train de bouleverser les méthodes de travail sur le Haut Levezou (83). Il y avait 8 tracteurs dans les 4 paroisses du Haut Levezou en 1948, il y en a 32 en 1960.

(83) Le premier tracteur a été présenté à Rodez en 1916. Rapport sur l'Agriculture de l'Aveyron. Rodez, 1923, p.22

Production et Economie du Haut Levezou

L'examen de l'organisation technique du Haut Levezou nous a déjà permis de saisir dans ses grandes lignes les besoins de subsistance, les actions qui tendent à y pourvoir. Il est important, avant d'étudier l'organisation et l'économie des différents types d'exploitation composant le Haut Levezou, de donner une vue d'ensemble des structures agraires et des productions agricoles. Les archives, extrêmement riches, fournissent des éléments pour une étude de la production et de l'économie.

Le paysage agraire

Il y avait d'après le Recensement de 1866 400 exploitations agricoles dans la Commune de Salles Curan. En 1954 il y en a 234 dont 159 pour Salles-Curan, 75 pour Curan (1). Ces propriétés sont d'importance moyenne comme le signale H.de Richeprey dans la "Description des diverses qualités de sols". Il donne aussi quelques indications complémentaires sur la dimension des propriétés, les types d'exploitation et d'habitat avant la Révolution.

(1) Au Recensement de 1946 il y avait 285 exploitations pour la Commune de Salles Curan.

"Les domaines sont généralement peu considérables dans la Haute Guienne... On connaît 3 ou 4 fermes considérables dépendant de bénéfices ecclesiastiques, elles valent 20.000 à 30.000 livres (Les Bourines était la plus grande avec 1023 hectares). Quoique les cultures y soient très étendues on n'y laboure qu'avec des boeufs parce-que le sol ne permet pas de s'y servir de chevaux. Dans toute la province il n'y a qu'un domaine rural dont la ferme aille à 12.000 livres (Nègrepelisse).

Toutes les autres métairies rurales ne produisent au plus que 3.000 livres et il n'y a qu'un petit nombre dont le revenu soit si grand. Les propriétés sont extrêmement partagées et on afferme rarement les terres, communément les propriétaires les cultivent eux-mêmes. Il est facile de reconnaître chez eux que la culture la plus économique et la plus utile est celle des petits domaines. Le cultivateur habite au milieu de ses champs, il est toujours à portée de ses travaux, il a sans cesse ses terres sous les yeux et il est continuellement occupé à y faire naître la fertilité. Les avantages et la vigilance des propriétaires rendent les frais de culture peu coûteux et moindres que dans aucun autres pays; enfin ces petites cultures occupent et font vivre beaucoup plus de cultivateurs que les grandes et occupent une variété extraordinaire de production. En disant que les domaines sont peu considérables on n'a entendu parler que de leurs produits et non pas de leur étendue, car on en trouve de très vastes dans les montagnes du Segala..."

Un examen du Cadastre et de la Couverture aérienne nous montre les différents aspects que prend le parcellement dans la commune; grandes parcelles autour des fermes isolées, parcellement beaucoup plus dense autour des agglomérations importantes (2). Voici pour 1837 et 1960 le nombre de parcelles pour Salles-Curan et Curan (3).

	Salles-Curan (9860 hectares)		Curan (4066 hectares) (4)	
en :	1837	1960	1837	1960
Nombre de parcelles :	6433	8655	3220	3182

D'après l'estimation de l'Ingénieur du Cadastre la surface moyenne d'une parcelle est d'environ un hectare sur le Haut Levezou (5).
Comparons deux sections du Cadastre de Salles-Curan.
La Section M "Bouloc" (l'agglomération de Bouloc est au centre de la Section) comprend 355 parcelles d'une superficie de 552 hectares; la Section J "la Lande" (occupée en grande partie par les domaines de Maynials et Salvages) d'une superficie de 576 hectares comprend 152 parcelles.
Les parcelles sont rarement closes, seules à proximité immédiate des villages ou des hameaux les prés et quelques champs sont entourés de murettes en pierre sèche ou de haies de houx pour protéger les terres du parcours du bétail. Les quelques terres clôturées, le sont depuis fort longtemps.

(2) Monographie agricole de l'Aveyron, Rodez, 1954.
Pour une commune de 2,525 ha sur le Levezou il y a
2880 parcelles de propriété
1880 parcelles de culture

(3) Il faudrait plutôt parler de nombre de lignes à la matrice cadastrale. Ces lignes peuvent être le résultat de divisions de parcelles faites après des partages, des tracés de routes ou des modifications de limites de culture en 1912-1915. Pour plus de commodité nous utiliserons uniquement dans cette étude le terme "parcelle"

(4) Les parcelles inondées par le Lac de Barrage E.D.F. ne figurent pas dans ce chiffre. Le lac inonde 550 hectares de la commune de Salles-Curan, soit 639 parcelles.

(5) Renseignements communiqués par Mr.Bessière Ingénieur du Cadastre qui dirige la réfection du Cadastre de Salles-Curan.

Le 15 Avril 1598
"Antoine Malaval du Bousquet vend à Noble Louis de Cassagnes Seigneur de Larguiès étant à présent partie d'iceluy herme pour avoir été labouré et fait du bled près du village de Mas Capel fermé d'une muraille et en partie démolie..."
(A.Salvat, Notaire, Salles-Curan. A.Dles.Av.Serie 3 E 4641)
La surface des parcelles, des fermes et hameaux, est bien supérieure à la surface moyenne des parcelles françaises. Pour les agglomérations de Bouloc, des Canabières, de Curan et de Mauriac les parcelles sont plus petites, elles ont en moyenne 40 ares.
La terre des 'Malevieilles' située à proximité de Bouloc, est un très bon exemple pour étudier l'évolution du parcellement, du morcellement des terres et du regroupement de propriété. Les 'Malevieilles' sont pour les habitants de Bouloc 13 parts de terre, sous forme de bandes larges d'environ 75 mètres et orientées Nord-Sud, sur le flanc du mamelon du 'Bédélier'. (Cadastre de Salles-Curan Section L.Bédélié). (Plans N° 12 et 13)
Les 'Malevieilles' ont été données il y a très longtemps en quatorze parts d'égale superficie à quatorze familles pauvres de Bouloc. A cette époque Bouloc n'était pas paroisse. On dit aussi qu'il y avait des maisons aux 'Malevieilles', dans le champ de Delmas on a trouvé des morceaux de briques en labourant. Les 'Malevieilles' étaient autrefois bornées avec des bornes portant la Croix de Malte (C.Bertrand 83 ans, L.Fabre 82 ans).
Différents textes d'archive permettent d'en faire un rapide historique.

En 1283 "Arsens Coste de Salles Curan et Raymond Coste son fils donnent la quatrième partie du mas de Malevielhe assis près du lieu de Saint Jean de Boloc, acte reçu par Guillaume de Balboden Notaire des Canabières, 7 des calendes de Juillet 1283". (A.Dles Hte Garonne, Serie H Malte Canabières layette 2).

En 1287 "Jean des Vialettes reconnaît le village de Maleville sous le cens de 6 deniers rod. et la quint des blés". (A.Dles Av. Serie G 800)

En 1456 "Un accord est passé entre frère Raymond Ricard grand prieur de Saint Gilles et Commandeur des Canabières d'une part et Jean Forestié procureur de l'oeuvre de l'église Saint Marie de Rodez sur ce que le dit Forestier disait que tout le dit mas de Malevielhe qui confronte avec les terres du mas de Calveiras et avec le Rieutort et avec le chemin qui va d'Estalane vers Saint Jean le Frech était de la paroisse de Curan et que la dixme appartenait à l'oeuvre de la dite église et le Commandeur disait au contraire que la dite paroisse de Curan ne s'étendait que jusqu'au fossé appelé le rieu de las partisos, sur quoi fut convenu que joignant le chemin qui va de Saint Pierre de Curan à Saint Jean de Boloc en la visite du fossé appelé le rieu de las partisos au dessus du chemin du côté du levant seraient planté des bornes de pierre pour marquer la séparation des dites paroisses et après en descendant vers le levant venant en droite ligne au moulin de Deodat Balard seront plantées quatre autres bornes de pierre laquelle paroisse s'étendant jusqu'au dites bornes et non au delà. Acte reçu par Deodat Comitis, 10 Août 1456 (A.Dles Haute Garonne, Serie G Malte Canabières, layette 2).

Les 'Malevieilles' faisaient partie en 1666 du frau des habitants de Bouloc. Dans le terrier des Canabières de 1666. les "habitants du dit Bouloc reconnaissent terre... du levant rioutord, du midy chemin de Salle(s) à Estalane, du couchant chemin de Bouloc à Viarouge, de bize frau appelé de bédélié de St-Pierre de Curan, contient 373 cestiers 3 boisseaux, 73 cestiers pour frau..." (environ 95 ha,30 ca.) (A.Dles Av. Serie 2 E 261,20)

Ce frau a été divisé en quatorze parts avant la Révolution, mais par décision du Sénéchal du 26 Janvier 1745 "M.Gaubert de Salvages fut maintenu en sa faculté et possession de faire paître ses troupeaux sur le bois de Malevieille, de Bals, de Lafage; il jouit paisiblement de ladite faculté jusqu'à l'émission de nouvelles lois du 10 Juin 1793 qui ont permis le partage des Communaux".(6)
En 1837 treize parts seulement figurent à la matrice cadastrale de Salles Curan, Section L. Les parcelles qui portent la désignation de 'Malevielle' ou 'Malaviel' sont au nombre de 56 et ont une surface totale de 86 ha, 16 a, 65 ca. La surface moyenne de chaque part est de 6 hectares. (7)
En 1837 il y avait 26 ha, 70 a, 50 ca de terre, 55 ha, 54 a, 90 ca de pâturages, et 3 ha, 91 a, 25 ca de prés.
Voici un tableau représentant les changements de la nature de la terre et changements de propriétaires.

(6) cité par : Carrière A. Notes Paroissiales, Boulou
J.Av. 1926

(7) 'Certaines parts sont plus petites mais leur terre est meilleure' (A.Bertrand)

N° parcelle	Superficie	Classe	Nature de la terre en 1837	Nature de la terre en 1960	Propriétaire en 1837	Propriétaire en 1960
46	I.99.40	4	pâture	pâture	Seguret A.	Gaubert A.
47	62.II	5	pré	pré	Fabre F.	"
48	52.I4	5	pré	pré	"	Ronouls J.
49	I9.80	4	pâture	pré	"	"
53	72.60	5	pâture	terre	Boudes P.F.	Bertrand C.
54	I.80.80	4	terre		"	"
55	2.94.80	3-4	pâture	pâture	"	"
56	I.60.70	3-4	pâture	pâture	Galtié J.	Fabre H.
57	4.40.20	5	pâture	terre	Fabre A.	Delmas A.
58	2.84.00	4	pâture	terre	Galtié J.	Fabre H.
59	94.60	4	terre	terre	"	"
60	I.23.90	4	terre	pâture	Boudes P.F.	Bertrand C.
6I	I.87.20	4	pâture		"	"
62	3.00.50	4	pâture	terre	Labit A.	Deltour
63	43.60	4	terre	terre	"	"
64	2.42.70	3	pâture	pâture	"	"
65	86.00	4	terre	terre	"	"
66	20.00	5	pâture	pâture	"	"
67	I9.40	5	pâture	pâture	Roux J.	"
68	86.80	4	terre	terre	"	"
69	I.4I.80	4	pâture	pâture	"	"
70	67.80	5	pré	pré	"	"
7I	I.69.20	5	terre	terre	"	"
72	2.I3.40	4	pâture	terre	"	"
73	4.77.70	4	pâture	terre	Montjaux J.	Laur H.
74	I.68.50	4	terre	terre	"	"
75	36		grange	grange	"	"
76	30.20	5	pré	pré	"	"
77	3.09.40	4	pâture	pâture	"	"
78	2.79.10	4	terre	terre	"	"
79	34.I0	5	pâture	terre	"	"

...

80	I.68.20	4	pâture	pât.1/2 ter.1/2	Loudou F.	Laur H.
81	57.60	4	terre	terre	"	"
82	80.80	5	pré	pré	"	"
83	I.28.70	4	terre	terre	"	"
84	2.08.50	4	pâture	terre	"	"
85	8.69.10	3-4	pâture	ter.1/3 pât.2/3	Guiral B.	Guiral W.
86	I8.40	5	pré	pré	"	"
87	57.20	4	terre	pâture	"	"
88	28.30	5	pâture		"	"
89	70.40	4	terre	terre	Gavalda J.	Monteillet E.
90	I.I2.40	3-4	pâture	pâture	"	"
91	52.90	5	pré	pâture	"	"
92	28.20	4	terre		"	"
93	2.42.80	4	pâture	terre	"	"
94	2.23.90	4-5	terre		Carles F.	"
95	27.20	5	pré	pâture	"	"
96	I.25.50	5	pâture	pâture	"	"
97	I.I5.30	4	terre	terre	"	"
98	17.50	5	pâture	terre	Gavalda P.	"
99	77.90	4	terre		"	"
100	2.26.90	3-4	pâture	terre	"	"
101	2.27.60	4	terre	terre	"	"
102	2.85.50	4	terre	terre	Fabre A.	Bousquet L.
103	I.45.00	2	pâture	pré	"	"
104	I.59.70	4	terre	terre	"	"

	1837	1960
terres labourables	26.70.50 cares	53.30.42 cares
pâtures, landes	55.54.90	28.10.30
prés	3.91.25	4.75.93

Toutes les terres 'saines' ont été défrichées après 1900. Les 28 hectares de pâture occupent une zône très humide impropre à toute culture.

Il reste 9 'parts' de Malevieilles en 1960. Ce regroupement des parts des Malevieilles se fait depuis une trentaine d'années au profit des exploitation les mieux équipées (Monteillet, Laur, Deltour marchand de bestiaux). Une seule part constitue la terre cultivée la plus importante de l'exploitation de W.Guiral de Bouloc.

Certaines terres 'le communal' (8) ou fraou appartiennent aux habitants des villages et hameaux; ces habitants possèdent aussi les lieux de passage et le coudèrc, la place du village.
L'actuel patus ou fraou des habitants de Bouloc a une superficie de 16 hectares (Parcelle n° 129 Section M). Quelques propriétaires l'utilisent aujourd'hui à tour de rôle pour y

(8) Affre H. Dictionnaire... "Communaux : ce mot encore en usage désignait les héritages bois et pâtures qui appartenaient à la communauté des habitants d'une ou plusieurs localités : le nombre des communaux était considérable en Rouergue..... ils servaient suivant leur nature à la dépaissance des bestiaux, au chauffage et aux constructions des habitants où à la confection des instruments oratoires". p.104-105.

faire paître les brebis. Autrefois tous y allaient.'Il y a vingt ans nous nous retrouvions à 6 ou 10 bergers, on faisait de bonnes parties...L.Guiral

La paroisse de Canabières avait avant la Révolution un pâtus de 800 sétérées (200 hectares). Il fut partagé en 1794 (Acte "où Madame Guy subroge P.Lacombe son neveu agriculteur aux Canabières à l'utilité du lot des patus communaux à elle échus en trois portions selon le partage qui en aurait été fait" A.Famille Gaubert).

Pendant des siècles de nombreuses terres sont restées en 'indivis" entre plusieurs propriétaires. Dans la paroisse des Canabières on parle encore du terroir des 'Pougets'. Nous avons retrouvé dans les Archives de la Carrayrie toute une liasse de documents dont voici un acte résumant cet état d'indivision.

Mémoire à produire sur les raisons justificatives du partage du terroir des Pougets entre dix cotenanciers effectué le 23 Juin 1819 dans la Commune des Canabières.

"Le 23 Juin il fut passé acte devant Me Blanchy notaire à Salles-Curan relativement à un partage de terroir des Pougets dans la commune des Canabières par lequel les dix copartageants et cotenanciers s'obligent volontairement à se faire valoir et tenir le d.partage et dont le nom suit Antoine Palhories et Louis Boudes des Fagettes, Antoine Gaubert, Barthelemy Gaubert, et Pierre Guy de la Carreirie, François Merlhe, Pierre Berthomieu, Pierre Gayraud et Delheure d'Ourtiguet tous dans la commune des Canabières et Jean Durand de Gouttelongue dans la commune de Salles Curan le dit partage avait provoqué par acte du 9 may entre neuf des tenanciers dument enregistré et le dixième ayant... il fut procédé au d.partage par M.Bec expert de Broquiès assisté de toutes les parties intéressées et pour prévenir les frais du rapport toutes parties contractèrent devant le d.notaire sur l'indication qu'en fit le dit expert présent à l'acte les parties intéressées

Le 17 Septembre dernier François Palhories, fils de Palhories, qui avait pris son douzième en bien sur les biens délaissés par son frère Pierre Palhories et jouis par Antoine Palhories héritier général du père commun défunt s'avisa d'arracher certaines bornes divisant les dits lots; le garde champêtre lors présent dressa son rapport, produit lettre A, les copartageant firent citer le dit Palhories père et fils à paraître devant le juge de paix de Salles Curan le 15 Octobre pour se concilier si faire se pouvant et pour les engager à desister du trouble suscité après le partage. La conciliation n'eut pas lieu, appert à l'extrait B, l'affaire du partage entrant en cause devant le tribunal de Millau M.Unal avoué devenu le patron du partage en faveur des dix cotenanciers est prié de soumettre le dite affaire au tribunal de Millau et de leur faire observer que le terroir des Pougets a toujours été conservé comme indivis et joui en communauté.

I) les copartageants après avoir fouillé dans leurs livres ont trouvé certaines notes qui annoncent la tradition du terroir des Pougets, appert lettre C, desquelles il résulte qu'un nommé Tresels donna au Commandeur des Canabières le village des Pougets et le Commandeur donna en 1280 le d.village ou terroir à Hugues Saquet du village de Gouttélongue sous la cense de deux setiers avoine, le quint des fruits hors deux setiers de parra en 1281, en 1286 nouveau bail.

2) E, 1684, devant M.Cantarel Notaire, Francois Boudes et Pierre Palhories faisant pour Boudes Jeanne Veuve de Jean Palhories des Pagettes, Jean Durant fils a autre du village de Gouttelongue Pierre Berthomieu, Pierre ... , Jean Gayraud et Antoine Combes du village d'Ourtiguet reconnaissent tenir ainsi que leurs prédécesseurs ont de tout temps tenu en emphitéose et perpétuelle pagesie de M.le Commandeur savoir chacun leur part et portion de terroir dit des Pougets situé dans la juridiction et mandement des Canabières sous la cense annuelle de deux setiers avoine, un mouton ou dix sols au choix dud. seigneur, sous la prestation de la cinquième gerbe de tous bleds y excroissant ainsi que fut reconnu par Peyre Azemar, Guillaume Gaubert de la Rouquette, Jean Boudes, Pierre Gourgoul d'Ourtiguet, Pierre Malaval et autres, en lieu 1448 acte reçu par Comte notaire promettant améliorer le dit fief vendre ni transporter à personne de droit prohibés faire semblable reconnaissance.

3) En 1709 Alexis Palhories des Fagettes reconnut la part et portion du terroir des Pougets désigné et limité et confronté dans la reconnaissance générale consentie par les tenanciers dud terroir qui contient cinq cens cinquante six sétérées sous la censive annuelle et perpétuelle indivis entre tous les d.cotenanciers d'un mouton ou dix sols au choix dud seigneur sous la prestation de la cinquième gerbe de tous les bleds exoroissants ainsi qu'il fut reconnu par la d. Jeanne Boudes mère du reconnaissant devant Cantarel notaire, appert de l'extrait cotté lettre C.

4) En 1740 Mr Comitis propriétaire de la Carreirie sur qui a été enté Antoine Gaubert aujourd'hui cotenancier du terroir des Pougets consentit une transaction générale avec M. le Commandeur sur tous les points de discussion et il est dit sur l'article des Pougets que le dit s.Comitis jouit et possède dans le fief des Pougets dépendant de la Commanderie il le reconnaîtra avec les autres cotenanciers dud.fief appert de la teneur de la transaction, collée lettre F, depuis la tradition du terroir des Pougets qui fut faite à Hugues Saquet de Gouttelongue en seul on trouve la reconnaissance de 1684 et celle de 1709 qui ne laisse dans aucun doute que le d.terroir n'ait été conservé et jouis en indivis et non en communal; en effet la commune des Canabières renferme dix neuf villages et le lieu des Canabières, tandis qu'on ne trouve sur l'impot que neuf tenanciers de l'arrondissement de la commune des Canabières et de dixième cotenancier dans la commune de Salles-Curan.

5) Depuis les d.reconnaissances il s'est effectué qu'un partage en bien d'un dixième sur le bien de Berthomieu d'Ourtiguet et d'un douzième sur le bien de Palhories des Fagettes, Antoine Berthomieu d'Ourtiguet héritant de ses pères pour un dixième n'a jamais formé aucune réclamation et n'a jamais figuré dans l'impot...

...Il est prouvé que le terroir des Pougets n'est pas un communal que le droit d'en jouir est inhérent a dix cotenanciers, que le village des Fagettes n'en fournit que deux il n'y a que dix qui figurent dans l'impot par égale portion..."
(Archives P.Gaubert - Dossier Pougets).

Régime de propriété

L'exploitation directe est le mode de faire valoir le plus courant sur le Levezou.(9)

Quelques grands domaines: Salvages, Mayniels, Faral, Gouzounescq, le Mas Capel, La Gineste, sont affermés. La mutation de biens ruraux se fait le 3 mai 'à la croix de Mai' pour la région de Salles Curan. Cette date coïncide avec la date d'entrée des domestiques. Comme pour la loue, Salles Curan et sa région se trouvent à la limite de deux zones; dans le sud de département la mutation se fait en Mai, du Ier au 17, plus rarement après la levée des récoltes à la Saint-Michel (29 Septembre). Dans le nord de l'Aveyron la mutation se fait à la Saint Jean (24 Juin) (Carte N° 11). Cette date de mutation n'est pas en parfaite harmonie avec les nécessités géographiques et techniques qui devraient les dicter, c'est plutôt une tradition. Les paysans expliquent ainsi cette date 'au début de Mai les granges sont vides et le fermier entrant n'a pas souci de prendre du foin en charge'. (10)

(9) Mode d'exploitation en Aveyron

	1852 (a)	1929(b)	1954(b)
propriétaires	116.120	36.947	27.262
fermiers	4.800	2.643	I.95I
métayers	3.140	384	392

(a) Statistique agricole de 1852
(b) Renseignements D.S.A. Aveyron

(10) Dans le Cantal, la Haute Loire et la Lozère la mutation se fait le 25 Mars.
Dans l'Aveyron, une partie de la Lozère, l'Hérault, la Gard la mutation se fait en Mai (du Ier au 17).

La production agricole

Le Cadastre dressé en Octobre 1837 (11) la révision de 1915 et l'état communal de statistique agricole de l'année 1954 permettent de faire le tableau de la répartition des surfaces des natures de terre dans la Commune de Salles Curan.

	1837		1915		1954 (12)	
	Nbre d'hectares	%	Nbre d'hectares	%	Nbre d'hectares	%
Terres labourables	4205	30,8	4724	34,5	6555	48,-
Prés, Prairies naturelles	1534	11,2	1589	11,6	1900	13,2
Vergers			48	0,3	38	0,2
Vignes	0		0		0	
Bois	424	3,1	429	3,1	590	4,3
Landes, pâtures	7409	54,3	6796	49,5	3996	29,2
Jardins, chenebières	47	0,3	45	0,3	42	0,3
Carrières	-		-		-	
Sol des propriétés bâties	24	0,1	26	0,1	47	0,3

La surface totale de la Commune était avant 1952 de 13.661 hectares. Actuellement elle est de 9.860 hectares, la commune de Curan a une superficie de 4.066 hectares.

(11) Il existe aux Archives Départementales de l'Aveyron le Cadastre de Salles Curan dressé en 1606. H.de Richeprey le cite dans son Journal de Voyage.
"L'an mil sept cent quatre-vingts, le neuf novembre à huit heures et demy, en présence de Mr.Rudel ancien consul, de Mr.Blanchy, avocat, de Mr.Capelle, habitant, de Mr.Fontès, avocat, de Mr.Balsac, secrétaire de la communauté.
Mr.de Richeprey a eu l'honneur d'exposer à l'assemblée l'objet de notre commission, le plan que l'administration a adopté pour la vérification des cadastres et la manière dont il s'exécutera; chacun y applaudi et n'a rien trouvé à y changer ou à y ajouter. Nous avons ensuite examiné le cadastre et les observations que Mr.Calmès y a faites. Nous avons reconnu qu'il avoit été dressé, en 1605, qu'il étoit en bon état, et qu'il n'y manquoit aucun article, que la table d'abonnement y étoit divisé-

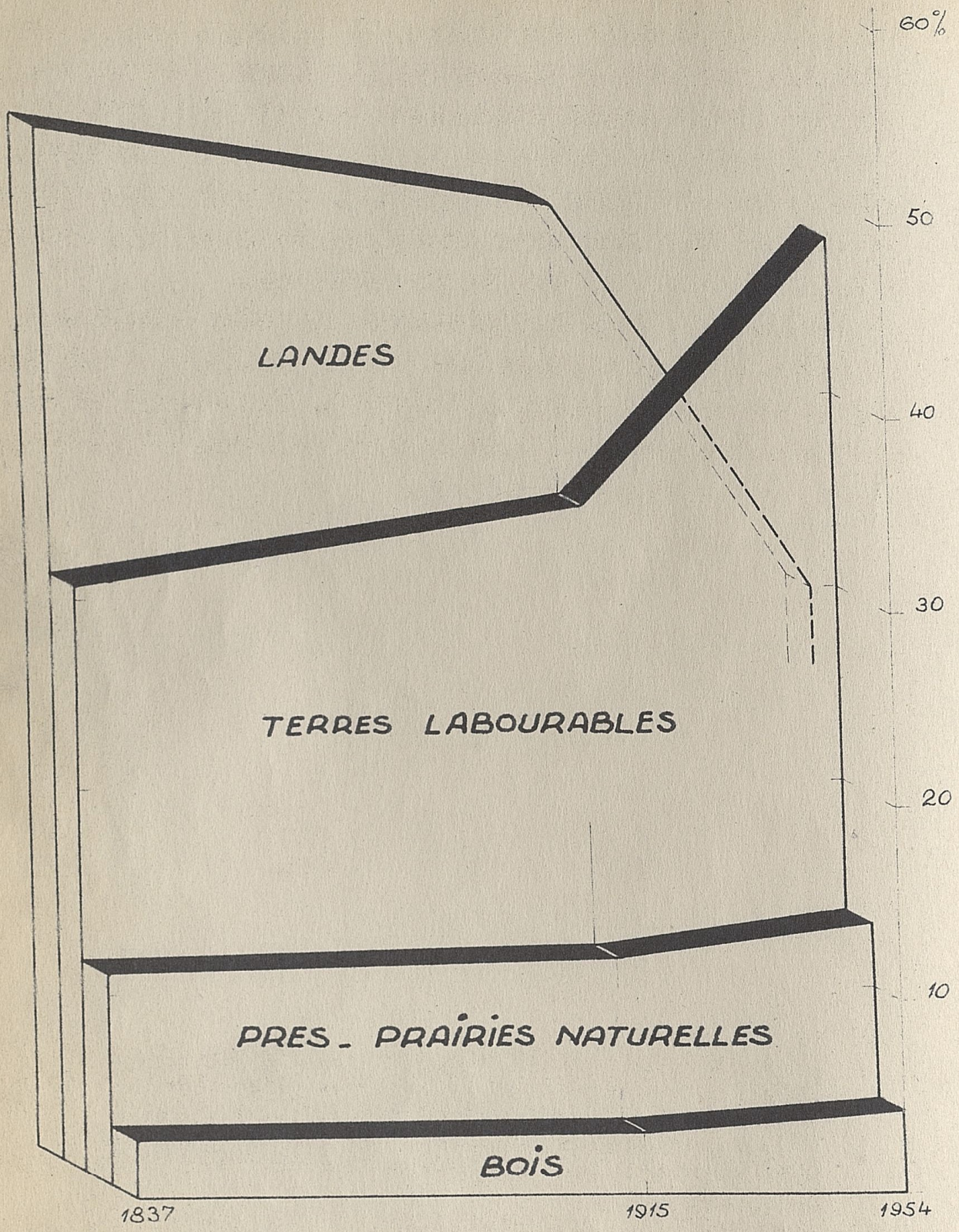

COMMUNE DE SALLES-CURAN

NATURE DES TERRES DE LA COMMUNE
1837-1915-1954

Un examen de la figure de la nature des terres de la commune montre les modifications survenues depuis 1837. Il y a une diminution notable des landes et pâtures. Les landes sont restées des terres de pacages, les pâtures sont devenues des prés de fauche et des terres labourables. Une partie de ces terres retournent cependant à l'état naturel pendant quelques années après deux ou trois récoltes.
La surface en prés a peu augmenté. En 1959 grâce au moyens techniques tous les prés sont fauchés pour faire du foin, ceci n'était pas le cas il y a cent ans.
La surface des bois a légèrement augmenté à partir de 1900.
Traduits dans le paysage les terres cultivées sont distribuées autour des groupes d'habitat. Les landes et les bois occupent les crêtes: la chaîne du Levezou, le Lézérac, la région de Saint-Jean-le-Froid.

... en neuf degrés: maisons de la ville, mais des faux bourgs, maisons des villages, jardins, pacages et terres, prés, bois, chataignerées, vignes et moulins. Chacun de ses degrés sont divisés en plusieurs autres. Les mesures sont les mêmes que celles de la communauté de Comps". p.

(12) Ces chiffres ont été établis pat une Commission Municipale en 1954, ils sont sujet à révision.

Les terres labourables occupent en 1954 48% de la superficie de la commune.

	1952	1953	1954	% moyen p.rapport à l'ensemble des terres cultivables
Céréales	1.483	1.430	1.420	21,6%
Plantes sarclées	675	595	595	9,1%
Oléagineux	0	0	0	
Légumes secs	0	0	0	
Divers (chanvre)	0	0	0	
Prairies artificielles	580	560	560	8,4%
Prairies temporaires	995	980	980	15,2%
Fourrages annuels en culture principale	130	120	120	1,7%
Jachères	2.885	2.890	2.870	
Total...	6.748	6.575	6.545	

Les jachères ou plus exactement les 'terres non travaillées' redevenues pour quelques années de pâtures pour les ovins et les bovins occupent 44%, les céréales 21% des terres cultivables.

Céréales

Les statistiques des Services agricoles donnent les surfaces emblavées suivantes pour les années 1948-1954 :

	Blé	Seigle	Orge	Avoine	Total
1948	360	928	11	402	1.693
1949					
1950	395	881	10	430	1.716
1951					
1952	335	745	6,6	397	1.483
1953	320	730	10	370	1.430
1954	320	750	10	350	1.430

(surfaces en hectares)

En 1954 le seigle est la céréale la plus importante; elle occupe 53% des surfaces emblavées; l'avoine, surtout sous forme de méteil, en occupe 25%, le blé 22%. Dans l'ensemble du Département de l'Aveyron : le blé occupe 63%, l'avoine 17%, le seigle 14%des surfaces emblavées. (13)
Il est intéressant de comparer ces chiffres avec ceux donnés dans le rôle des censives de Salles Curan d'après les reconnaissances de 1672.

(13) Surfaces emblavées et production pour le Dt.de l'Aveyron en 1954.

	Surfaces	%	Production en Qx.
Blé	56.I20	63	84I.I00 Qx.
Seigle	12.500	14	150.000 Qx.
Avoine	15.500	17	155.000 Qx.
Orge	5.400	6	54.000 Qx.

Renseignements D.S.A. Aveyron.

"Index de la liève "comprenant le répertoire des tenanciers et celui des localités, au folio 63 : mounte en somme toutes les censives de la terre de Salles en bled réduit de la mesure ancienne : fromant 8 cestiers; seigle 81 cestiers, 2 quarts avoine grosse de Faët 2 cestiers; avoine peluque 25 cestiers; cire 17 livres 3 quartz; poules 89 poules et demi; argent (en blanc)..." (A.Dles.Av. Série G.825)

70% des censives étaient donc payées en seigle et 7% seulement en froment, ce froment provenant des exploitations de la vallée. (Carte 7)

Le seigle <u>siol</u> était un des aliments de base du Haut Levezou, l'équivalent de la chataîgne pour les habitants de la vallée. Le rendement était encore extrêmement faible, de l'ordre de trois à quatre pour un, vers 1880 (B.Gaubert)
Le seigle est semé en automne sur une terre reposée ou une lande défrichée. 'Une bonne genêtière de dix ans, on la retourne au printemps d'avant, on la laisse bien roussir puis on fait un seigle... le seigle veut une terre reposée avec beaucoup d'humus'. (P.Gaubert). Le seigle doit 'moucher' avant l'hiver. La récolte a lieu en juillet si le temps le permet. Le rendement actuel avec des seigles de pays à paille longue est de 10 quintaux à l'hectare. Les semences ne sont pas sélectionnées et les propriétaires les échangent entre eux. Comme le seigle n'est plus utilisé pour faire le pain, les paysans cherchent à en vendre une partie à des prix dérisoires. La paille sert de litière. Autrefois on en faisait des panetons, de nos jours on s'en sert pour rempailler les chaises.
Le seigle vert est aussi utilisé comme fourrage 'Quand il

commence à faire l'épi: on le coupe et on le donne aux boeufs surtout au mois de mai et juin lorsqu'il fait chaud'.(Guiral) A Mauriac on sème un mélange de seigle et d'avoine méteil, le grains moulus donnent un aliment pour bestiaux.

Le froment froumen est cultivé à une altitude inférieure à celle du Haut Levezou. Un examen de la carte des acensements le montre, sa culture commençait sur les coteaux de la 'rivière' au Cambon, à Ladepeyre, Olmens, la Borie de Coudols (14). La culture du froment a commencé vers 1918 sur le Levezou. Le blé utilisé est un blé de printemps trémis, il réussit irrégulièrement lou tremis ès un paou onadié. De plus le blé est couteux en engrais, en fumier et en chaux. Le blé est entièrement utilisé pour la consommation familiale. Il y a trente ans la paille était donnée comme aliment aux animaux et aux chevaux en hiver.

L'avoine cultivée depuis longtemps est une avoine de printemps sibado (15) L'avoine de février remplit le grenier lo sibado dé fébrié rempli lou gréniè. Cette céréale s'est développée après 1900 lors de l'introduction des chevaux sur le Haut Levezou. On donne de l'avoine au bélier en période de lutte et aux agneaux au sevrage. La variété semée actuellement est l'avoine grise du Puy.

L'orge seul est peu cultivé sur le Levezou, la surface ensemencée est de 11 hectares en 1948, de 4 hectares en 1952. On le cultive sur des terrains calcaires (commune de St-Laurent par exemple).

(14) C'est le Causse qui est le lieu de culture du froment, le rendement moyen y est de 17 Quintaux à l'hectare.

(15) Dans les Reconnaissances à l'Evêque de Rodez, la plupart des reconnaissances de moulins sont payées en avoine.

Par contre on cultive un mélange d'orge de printemps et d'avoine le méteil. Certains mélangent du blé trémis à l'avoine ou à l'orge. Le blé de printemps 'monte plus haut', sa tige est plus longue que celle de l'orge. On le donne en grain comme aliment aux porcs et aux brebis; la paille sert de litière.

Il y a deux cents ans à peine la production des céréales était à peine suffisante pour la consommation locale. Cette production a augmenté à partir de 1890-1900 essentiellement parce que des nouvelles terres ont été défrichées.
Le seigle reste cependant, comme autrefois, la première céréale du Haut Levezou. L'exploitation Bertrand cultive 50% de ses terres en seigle, 25% en blé, 25% en méteil (avoine et orge), M.Gaubert au Domaine de la Carrayrie cultive 50% en seigle, 50% en trémis et avoine.
La sélection des grains de semence, une meilleure utilisation du sol ont permis des augmentations de rendement et de qualité. 'Il y a cinquante ans le seigle pesait 8 kilos la quarte' (le double-décalitre) aujourd'hui il fait 12 '.(P.Gaubert).
Dans le Bail de la ferme du Violon Bas, 1911, figurent "98 double-décalitres de seigle pesant 1146 kg tel qu'il est sorti de la batteuse".

Plantes sarclées

Les plantes sarclées sont surtout produites pour la consommation locale. Voici un tableau donnant la production en quintaux pour la Commune de Salles Curan :

	1952	1953	1954
Pommes de terre	460	400	410
Topinambours	30	25	25
Betteraves fourragères	65	60	60
Choux	0	0	0
Autres racines	120	110	100
	675	595	595

Production des plantes sarclées (chiffres en quintaux)

La culture de la pomme de terre truffe, aujourd'hui la base de l'alimentation a eu des débuts difficiles en Rouergue et sur le Levezou.

Vers 1770 les récoltes étaient très mauvaises. Les céréales rendaient trois pour un. Un édit de 1766 avait déjà exempté d'impôt pendant quinze ans les terrains que l'on pouvait défricher. Monseigneur de Cicé, Evêque de Rodez, essaya de répendre la culture de la pomme de terre. Mais l'opposition de la part des paysans était ferme. "Je suis certainement très faché des maladies qui se répandent dans le diocèse et de la mort des vicaires de la Clau et des Canabières, mais on se trompe bien grossièrement en soupçonnant les pommes de terre d'être la cause de ces maladies; elles sont

au contraire une nourriture très saine et très utile et on ne peut trop encourager la culture..." (lettre du 11 Février 1771 de Mgr.de Cicé).
L.Lempereur signale que la culture de la pomme de terre a pris naissance sur des "terrains primitifs" terrains qui étaient les plus misérables.(16)
La Feuille villageoise insera cependant en 1821 une charge virulente contre la pomme de terre "Que le Ségala ramasse péniblement et minutieusement ses glands et ses chataîgnes... qu'il cultive ses pommes de terre puiqu'enfin il est parvenu à s'approprier cette plante semi-narcotique... qui procure aux cochons une graisse médiocre très sujette à rancir."

Les pommes de terre plantées par 360 pieds à l'are ont un rendement de 5 pour 1. Les variétés cultivées : Binje, Abondance de Metz, ne sont pas très bonnes ou le sont une année sur cinq ou six. Lorsqu'il y a sècheresse suivie de pluie, elles deviennent acides'.(P.Gaubert)
Le topinambour tampis est cultivé dans un coin de jardin, sans ensemencement d'une année à l'autre. On le donne aux porcs. 'C'est une plante qui se conserve tout un hiver en terre, elle ne gèle pas quand il ne fait pas trop froid, mais lorsqu'elle est arrachée elle ne se conserve pas' (Delheure)
A Coudols où les récoltes de pommes de terre ne réussissent pas toutes les années, les habitants cultivent en grande quantité les topinambours pour la consommation familiale.

(16) Lempereur L. Introduction de la pomme de terre en Rouergue - Annales du Rouergue et du Quercy, 1888 p.163 et suiv.

Il y a peu de jardins sur le Haut Levezou. Le proverbe 'tout le monde n'a pas de jardin devant sa maison' toutès aou pas un claous debon lo pouorto, cité en parlant de la situation de quelqu'un, pourrait aussi bien être employé dans son sens littéral. Dans le jardin ouort on ne cultive que des choux, des haricots fabos et quelques fèves fabaou.

Foins et fourrages

La surface des prés ou prairies naturelles a peu changé depuis l'établissement du Cadastre de 1837. Dans les prés poussent des graminés (dactyles, bromes) des légumineuses (trèfle blanc, incarnat, violet, luzerne, minette) du chiendent, des carex, de la sauge, des renoncules, des joncs. Ces prés ont un rendement moyen de 20 quintaux à l'hectare. Les prairies artificielles se sont développées après 1920(17) Les fourrages sont semés en même temps qu'une avoine ou une céréale d'hiver. Le trèfle est la légumineuse la plus cultivée, seule ou mélangée avec la feluque. Une seule coupe est faite par an; ce fourrage est réservé pour les brebis et les vaches laitières. La deuxième et troisième année le fourrage sert de pacage pour les brebis.
Les fourrages annuels (le trèfle incarnat) sont semés en Août ou Septembre. Les vesces mélangées à l'orge constituent un fourrage de printemps.
Chaque paysan a un coin de maïs-fourrage mil , semé fin mai et coupé vers la fin août ou début septembre. Le maïs sert d'aliment vert pour les bovins: 'on en donne le matin aux boeufs de travail, ils mangent vite et frais' (L.Guiral).

(17) Affre H. Dictionnaire des Institutions Moeurs et Coutumes du Rouergue, Rodez, 1903. "C'est Jean Despradels Allaret qui a introduit à la fin du XVIIIeme siècle en Rouergue la culture du sainfoin appelé esparcette (au domaine de la Rode près Millau)".

Les landes, immenses étendues de genêts et de bruyères servent de terrains de parcours pour les ovins. Ce sont des terres incultes ou éloignées des villages. Les landes occupaient en 1837, 7409 ha, soit 54,3% de la surface de la commune.(18)
Les paturages proches des agglomérations ou des fermes sont en grande partie cloturés avec des murettes en pierre sèche. Depuis 1947 tous les paturages sont entourés de fils de fer barbelés, 'la ronce artificielle'. Les boeufs avaient dans chaque propriété leur paturage dèbèzo dé biaous. Avec la disparition des boeufs de travail les 'devèzes' sont transformées en prés de fauche.

La forêt
En 1837 la forêt couvrait 424 hectares soit 3,1% de la surface de la commune. D'après la carte de Cassini cette surface était sensiblement la même vers 1750. Elle couvre aujourd'hui 590 hectares grâce à une politique de reboisement dirigée surtout par M.Gaubert entre 1910 et 1950.(19)
Les principales essences sont le hêtre et le chêne. Le hêtre est l'arbre le plus adapté à l'altitude du Levezou. Les plantations de conifères sont récentes et ont été développées par M.Gaubert à partir de 1910. Les frênes poussent le long des chemins, les vergnes dans les fonds humides. Les houx arborescents forment la plupart des haies autour des agglomérations.
Tout paysan est propriétaire d'une parcelle de bois qui lui donne sa provision de bois de chauffage pour l'année et l'occupe une partie de l'hiver. Le bois est utilisé pour le

(18) Ce sont les pâtures qui ont été transformées petit à petit en terres labourables, ceci surtout après 1910, après l'introduction du brabant. Sur les terres défrichées le paysan fait un ou deux seigles et laisse à nouveau reposer une dizaine d'années.
(19) Gaubert J. Boisement des terrains incultes et des terrains de bruyère de l'Aveyron. Rodez 1937. Pp 16.

chauffage, la cuisson du pain, la fabrication de l'outillage agricole et les constructions.
Le Fond Forestier National fait un effort pour développer la forêt. Cet organisme reboise par contrat, fait la plantation, la surveille pendant trente ans et fait la coupe de bois. Le produit de la coupe lui permet de couvrir ses frais, le reliquat est donné au propriétaire du terrain.

Elevage

C'est le produit de l'élevage qui a toujours été la seule source de revenus pour le paysan du Levezou.
Le grain produit, le seigle, consommé sous forme de pain ou échangé contre des chataîgnes, n'était jamais vendu.
En 1771 à Curan

"Les huit ou dix principaux paroissiens ont communément assez de blé pour eux, il est rare qu'ils puissent en vendre. Les autres qui en ont jusqu'à Pâques ne sont pas fort communs. Le grand nombre est de ceux qui l'achètent les deux tiers de l'année".(20)

Une partie des animaux élevés étaient consommés tels les cochons, les animaux de basse cour, un mouton pour les fêtes de fin de travaux et la fête votive.

(20) Lempereur L. Etat du diocèse de Rodez en 1771 - Rodez 1906, page 471.

Voici un tableau du cheptel pour 1866, 1952 et 1953 pour la commune de Salles Curan.

	1866(1)	1952(2)	1953(2)
Anes	0	0	0
Chevaux			
de moins de 3 ans	70	65	60
de plus de 3 ans	100	200	190
Mulets	0	0	0
Bovins			
Taureaux		63	60
Boeufs de travail		720	700
Boeufs d'engrais			
Vaches		55	60
Vaches laitières		390	370
Vaches de travail		1.080	1.060
Autres vaches		605	610
Génisses			
de plus d'un an		645	630
de moins d'un an		180	170
Total - Bovins	1.100	3.738	3.660
Ovins			
Béliers de plus d'un an	20	200	195
Femelles de plus d' un an	2.000	11.040	10.890
Moutons	10.000(3)	-	-
Agneaux	700	2.420	2.400
Total - Ovins	12.720	13.660	13.485
Porcins			
Verrats	5	10	10
Truies	600	535	530
Cochons de lait	2.800	1.505	1.490
Porcelets	400	1.995	1.990
Total - Porcins	3.805	4.045	4.020

(1) Recensement de population de 1866; Statistique agricole
(2) Etat Communal de Statistique agricole, 1952 - 1953.
(3) En 1866 la traite pour Roquefort ne se faisait pas encore ce chiffre représente en réalité des moutons ou brebis.

Bovins

L'élevage des bovins se fait dans le bassin du Vioulou, région de prairies naturelles. On élevait autrefois des veaux et des boeufs pour la boucherie. Une paire de boeufs était engraissée pour être vendue à la mi-carême. Le boucher acheteur promenait la paire de boeufs gras le joug orné de guirlandes dans Salles Curan. (21)
L'amélioration des paturages, la surface plus importante des prés de fauche ont permis un développement de l'élevage : élevage des génisses et des taurillons jusqu'à deux ans, boeufs de labour, veaux de boucherie. Le nombre des bovins a presque quadruplé en cent ans passant de 1.100 en 1837 à 3660 en 1954.
Tous les bovins sont de race d'Aubrac résistante et adaptée au pays. On tente actuellement d'introduire la race Brune des Alpes; certains propriétaires pensent qu'un croisement d'Aubrac Brune des Alpes donnerait une race plus rustique et plus résistante.
La main d'oeuvre faisant défaut, la traite des vaches, un moment entreprise sur le Levezou, tend à nouveau à être abandonnée pour l'élevage des veaux vendus à deux mois.

Ovins

Il y a un ovin par hectare dans la commune de Salles Curan (22)
Le nombre de bêtes d'un troupeau varie en fonction de la surface de l'exploitation. Les grandes fermes comme Salvages, La Vernhette, Maynials, La Carrayrie ont des troupeaux de deux à trois cents brebis, ces fermes sont spécialisées dans la traite pour Roquefort. Les moyens et les petits propriéta-

(21) A Sainte Geneviève dans le Nord du Département de l'Aveyron le jour des Rameaux, les bouchers promènent les boeufs de Pâques le joug orné de guirlandes et de rameaux.
(22) Marres P. Les grands Causses. Tours 1936.
"Il y a 75 moutons au Km2 pour les vallons, 55 Km2 pour les Causses en 1936".

taires élèvent les brebis pour les vendre par 'couples' ou comme viande de boucherie, suivant la pratique ancienne.
Il est difficile de parler de race de mouton sur le Levezou. Aucune règle ne préside à la sélection. Les moutons sont le résultat d'un croisement des races du Larzac, de Lacaune, du Berrichon, de l'Indre et South Downs.
La traite a commencé sur le Haut Levezou vers 1880. Cette production de lait de brebis est aujourd'hui sévèrement contrôlée. Voici à titre indicatif la production laitière réunie dans la Laiterie de Mauriac :

en 1953	96.201 litres	24.257 kilos de fromage
en 1954	89.449 litres	21.938 kilos de fromage

(23)
Actuellement à cause du manque de main d'oeuvre certains propriétaires envisagent l'abandon de la traite, se proposant de remplacer le troupeau ovin par des bovins.

Chevaux
Le cheval est d'introduction récente sur le Levezou. Son utilisation est en relation avec l'arrivée de la faucheuse et de la moissonneuse. Les chevaux étaient il y a cinquante ans un signe extérieur de richesse et quand un pagès 'attelait à deux ou à quatre' on était assuré de son aisance.

Porcins
Le cochon est avec la pomme de terre la base de l'alimentation des habitants du Levezou. On l'élève surtout pour la consommation familiale. Le cochon est tué en janvier ou février. Seuls sont vendus les porcelets d'élevage de 2 ou 3 mois. La vente de porcelets est une des sources de revenu des petits propriétaires et des retraités.

(23) Fabre G. Monographie de Saint Laurent de Levezou.

Volailles

La basse-cour se compose de poules, de canards, de quelques pintades, d'oies et de dindons. Les oies sont engraissées en hiver mais non gavées, les dindons sont vendus au moment de Noël.

Les exploitations agricoles du Haut Levezou

L'étude de cinq exploitations ou ensembles agricoles nous permet de faire une synthèse des éléments du cadre défini auparavant : paysage agraire et nature des produits récoltés.
En cours d'enquête et après un examen de toutes les propriétés des quatre paroisses, nous avons retenu les exploitations qui nous ont paru typiques: L'ensemble des quatre paroisses du Haut Levezou se différencie des régions voisines par le nombre plus important d'exploitations ayant une superficie égale ou supérieure à 120 hectares. C'est pour cette raison que nous avons étudié deux types de grands domaines : le domaine de Voltach et le domaine de Maynials. Ce dernier est intéressant pour son histoire et le remembrement des terres. Les propriétés d'importance moyenne, de 40 à 120 hectares, sont situées dans des groupes de fermes et les agglomérations : exploitations de type Delheure ou C.Bertrand. Les petites exploitations de village sont de type W.Guiral.
Nous présentons chacune de ces exploitations, étudiée suivant un même plan en cours d'enquête en donnant successivement un historique, une expression graphique de la propriété non bâtie, les cultures, l'élevage et les ressources diverses.(24)

(24) L'étude de la Matrice Cadastrale nous a permis d'examiner la fréquence des mutations et l'histoire de chaque parcelle.

Nous n'avons pas osé chiffrer la valeur de la production agricole à cause de l'absence totale de comptabilité (aux dires de nos informateurs) et de la variation constante des prix. Donnons quelques exemples : dans les deux premières semaines de Janvier 1960 le veau s'est vendu entre 2,45 N. et 4 N. Francs le kilo. Le 'couple' brebis et agneau s'est vendu entre 100 et 180 N.Francs.
Le paysan fait de mauvaises spéculations, gardant des pommes de terre trop longtemps, espérant les vendre plus cher et ne trouvant finalement plus d'acquéreur. Les céréales rapportent 'ce que rapporte un arbre fruitier sur le Levezou* on sait qu'il n'y en a pas... Le seul revenu en argent connu de façon précise est la vente du lait pour Roquefort.

Le Domaine de Voltach (Plans 14-15)
Le domaine de Voltach ou Boultach, Boltach, s'étend sur 260 hectares sur le flanc occidental du Levezou, dans la Commune de Castelnau Pegayrolles et fait partie de la paroisse de Bouloc. Il est situé dans le haut bassin du Vioulou, c'est la raison pour laquelle Voltach rentre dans le cadre de cette étude. La propriété occupe un grand rectangle limité à l'est par le Vioulou, à une altitude de 891 mètres, à l'ouest par la chaîne du Levezou culminant en ce point à 1.030 mètres. Le domaine est traversé d'est en ouest par la voie romaine qui allait de Rodez à Lodève, et du nord au sud par le chemin de Mauriac à Montjaux.
A proximité de la ferme ont été découvertes quelques tombes trapézoïdales creusées dans le grès, tombes que l'on peut

dater du Haut Moyen Age.(25) Voie romaine et tombes sont sur cette partie du Haut Levezou les seuls témoignages que nous avons d'un passé lointain.

Le domaine de Voltach existait déjà en l'an mille et faisait partie, avec les Canabières et Mauriac, des terres de l'Evêché de Rodez. Ademar II, Evêque de Rodez donna vers 1110 l'église et le dîmaire de Notre-Dame des Canabières à l'ordre de Saint Jean de Jérusalem et à son prieur Gérald. Par la suite, la Commanderie des Canabières reçut de nombreuses donations, entre autres, le mas de Voltag.

La première charte de donation n'est pas datée.(Les deux chartes sont données en Appendice).

"Charte que fait faire Bertrand Willems, du don qu'il fait à l'Hopital 'Saint Jean de Jérusalem et aux habitants de Boloc à Bertrand de Pagaz et aux autres seigneurs qui y seront pour l'Hopital, du mas meja de Voltaig, du quart, du cens et de tout ce qu'il y avait, sans y faire, ni personne en son nom, aucune retenue. Ce don il le fait, pour qu'il fut ferme et durable, sur l'autel de Boloc, pour son âme, celle de son père, de sa mère et de tout son lignage. De ce don, il reconnaît qu'il en sera garant devant Dieu, devant l'Hopital de Jérusalem et les habitants de Boloc, sa vie durant, selon le droit et de bonne foi. S'il y a quelqu'un, homme ou femme, pour vouloir défaire ce don, qu'il soit maudit comme fut Datan et Abiron, et qu'il aille dans les souffrances de l'Enfer, avec cent-mille diables! Et pour que ce don soit ferme et durable, l'hopital en donne, par charité, 70 sous Malgories neufs, et un cheval valant 100 sous. Et si il y a homme ou femme qui veuille le redemander et le réclamer, cette monnaie valait 1 marc d'argent fin pour 5o sous, comme... .

De cet acte sont garants Guillaume Ricard, Hugues d'Albinnac, Raimond Desde, qui est frère de l'Hopital, Pierre Belhomme, Gui Bernard, Pierre de Bleisac, le chapelain qui donne ces 70 sous, et Bernard de Boloc, et Estève qui a écrit cette charte".

La deuxième charte date de 1185, elle est ainsi rédigée:

"L'An de l'incarnation du Seigneur 1185. Q'ul soit connu à tous les hommes qui entendront (lire) cette charte que moi,

(25) Jest C. Note d'Archéologie sur le Haut Levezou P.V.Soc. Let.Av. Octobre 1959.

Fizas, et mon fils, et Guillaume Aldois et B. Aldois frère de Guillaume, et R.Aim notre cousin, et Gebelis son frère, et Hugues Aim et Cabreira son frère, et Roigz et B.Aim, nous, tous ensemble, de bonne foi et sans ruse, nous donnons, l'un de l'avis et de l'accord de l'autre, nous donnons et délivrons par cette présente charte, et guerpissons à l'Hopital de (St Jean de) Jérusalem et aux frères qui sont maintenant ou y seront à l'avenir, et investissons l'Hopital de tout ce domaine et de ces droits que nous avions et pouvions exiger, nous ou notre lignage, dans tous ces mas qui sont appelés de Voltag, c'est à dire la Viguerie. Nous la donnons et l'octroyons tous ensemble et sans y faire nulle retenue ni pour maintenant ni pour l'avenir. Et nous avons dit et accordé et juté en touchant les Saints Evangiles, que dorénavant, nous ne lui redemanderons et réclamerons jamais rien, homme femme, ni personne de notre consentement. Et si quelqu'un le fait, nous serons garants, de droit. Tout ce don est ce désaississement, nous le faisons en la main de R.de Cornitz qui est commandeur de la maison de Boloc. Et moi, R.de Cornitz, je vous ai pour cela reçus comme associés au bienfait de l'Hopital. En outre, je vous ai donné pour cela 200 sous de Rodez, par charité, lesquels vous tous susdits avez demandé être remis à Hugues Aimon. Pour ces 200 sous, il tiendra la viguerie en gage. Ce fut fait au chateau de Cambolaz. Ont ratifié : P.Bernard, B.Gaillart, le Sr Aimon, Hugues Teilliva Bonson, Hugues Frocart, B.de Pavillet, B.de Dragus.
Et moi Guillame et B.Aldois, avons dit et accordé à l'Hopital et juré sur les saints évangiles que nos frères qui n'ont pas écrit cette charte, nous les ferons approuver et jurer, avec les mêmes conditions que nous l'~~avons~~ fait; et en avons donné l'assurance. B.Aimon et B.Aim sont bons garants à l'Hopital pour 200 sous de Rodez."

A partir du XIIeme siècle, Boultach ou Voltach suit la destinée des biens de la Commanderie des Canabières. Comme le domaine était voisin des terres de l'Evêque de Rodez, son nom est souvent cité dans les reconnaissances, ainsi :

"Jean des Vialettes pour lui et son frère et les enfants de feu son frère Guillaume des Vialettes en tant que pagès reconnaît la pagésie en entier du village des Vialettes confrontant avec les villages de la Gineste et de Voltach et le ruisseau du Rieutore (Vioulou)...(A.Dles Av. Serie G 800, années 1286-1319).

Jusqu'à la Révolution, le domaine était affermé. Le Commandeur résidant d'abord, un fermier général ensuite s'occupèrent de la gestion des propriétés de la Commanderie.

Dans les registres des notaires de Salles Curan, nous retrouvons à partir du XVeme siècle tous les actes concernant la gestion du domaine. En voici quelques uns.

En 1640 "Le Commandeur des Canabières baille à Dominique martin des Canabières le château et tout ce qui est en propre à la Commanderie sans y comprendre la métairie de Boultach... pour cinq ans pour le prix de 400 livres et quelques charges...." (Cinq, notaire, Salles Curan).

"L'an 1680 le 28ème d'avril...Frère Gaspard de Pontèvre Bargenne de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem Commandeur de la Commanderie baille à Amans Albinhac, marchand et à Jean Albinhac aussi marchand du lieu d'Estalane... l'entière métérie de Boultach dépendant de la Commanderie des Canabières consistant en maisons, fenières, étables, jasses, granges et jardins, preds, champs, bois et autres terres cultes et incultes pour la durée de trois années prochaines qui prendront leur commencement le premier jour du mois de may prochain de l'année présente et finiront à semblable jour pour et moyennant chacune dicelles années la somme de 480 livres que le dit Albinhac payera à savoir la moitié à la feste de Pâques de l'Année 1681 et l'autre moitié à la feste de Pâques suivante... et le dit Albinhac sera tenu la dernière année de l'afferme de laisser dans la dite meterie 40 cestiers de terres labourées à une raye... de rendre le tout en bon état à la fin dicelluy et sera permis de couper aucun arbre dans les bois de la meterie que pour l'usage dicelle soit pour les réparations des bâtiments, attiral des charrettes et aussi pour la culture et le chauffage..."(J.Cantarel, notaire, Salles Curan (A.Dles.Av.Serie 3 E 4669).

Le même Commandeur donne pour la réfection d'un bâtiment à Boultach :

"à porter le bois, pierre, sable nécessaire pour réparation à Boultach à Jean Albinhac des Vialettes pour la somme de 80 livres".(J.Cantarel, Notaire, Salles Curan).

En 1687, l'afferme de Boultach est prorogée à Jean Albinhac (J.Cantarel, notaire, Salles Curan)(A.Dles.Av.Serie 3 E 4671)

Le 10 août 1776 le fermier général de la Commanderie

"sous afferme pour six ans des fruits et revenus du membre des Canabières et domaine de Boultach au prix pour chacune des deux années de 3800 livres à Guillaume Capelle, lequel est tenu d'acheter tous les bestiaux nécessaires soit à corne soit à laine et autres effets nécessaires pour la fructure du domaine de Boultach... sera tenu le dit preneur de garder à son service tous les domestiques loués pour la culture du domaine de Boultach, même de leur payer leur entier salaire de la présente année et tout fournir aux faucheurs qui ont travaillé au domaine de Boultach tant celles déjà faites que celles à faire..." (Blanchy, notaire, Salles Curan registre E. p.209-212).

Le 30 septembre 1781,

"Le Commandeur des Canabières baille à ferme pour 5 ans à Pierre Rudelle de Salles la Commanderie des Canabières... à la sortie il devra rendre les domaines d'Aboul et de Boultach en l'état des terres ou il les aura reçues". (Blanchy, notaire, Salles Curan, registre G. p.398-406).

Le 10 décembre 1781,

"Charles, Antoine, Charlotte Rudelle enfants et successeurs de Pierre Rudelle décédé, conjointement avec Pierre Rudelle leur frère sous afferment le domaine de Boultach à François Bousquet négociant à Millau pour chacune des cinq années 1650 livres". (Blanchy, notaire, Salles Curan, registre G. p.437-439).

Le Domaine de Voltach a été vendu comme bien national le 8 mai 1793.

"Un domaine appelé de Voltach, municipalité de Castelnau de Levezou à la Commanderie des Canabières composé de maisons, cour, écurie, grange, aire, jardins, prés, bois, landes, pacages et terres labourables, terres en afferme par Pierre Vernhet, estimé à 39.000 l. d'après le bail adjugé au dit Pierre Vernhet 101.000 livres.(26).

Le Domaine, vendu en 1851, a appartenu successivement à M. Besset, M.Carrère et depuis 1930 est exploité par son propriétaire Monsieur Hot.

(26) Verlaguet P.A. Vente des Biens Nationaux du Département de l'Aveyron. Rodez 1932. Tome II, District de Millau (3691), p.58 (procès-verbaux n° 289).

Voltach a fait partie jusqu'au XIXeme siècle de la paroisse d'Estalane. Dans l'état du Diocèse de Rodez de 1771, le curé signale que "M.le Commandeur des Canabières ne paye aucune dîme sur le domaine de Boultaix dont il est propriétaire et seigneur" (27).
Les métayers ayant pris en afferme le domaine, étaient originaires du Levezou: en 1678 François Cellier de Frayssinel, en 1680 Amans et Jean Albinhac d'Estalane, en 1776 à Guillaume Capelle de Salles Curan, en 1781 Charles et Antoine Rudelle de Salles Curan. Le dernier métayer, Pierre Vernhet qui a acheté le domaine au moment de la vente des biens nationaux était originaire du Bruel, paroisse d'Estalane.
Quelle était l'importance de ce domaine ? En avril 1678, le bail de la métairie de Voltach comportait "trois paires de boeufs, six vaches, deux cents brebis, moutons, bassives et bassieux et leurs quarante agneaux".(J.Cantarel, notaire à Salles Curan). On peut considérer le nombre de paire de boeufs comme étant l'indice de l'importance de l'exploitation. Dans un relevé des paires de boeufs dans les appartenances de l'évêque de Rodez, -Salles Curan, Curan et Haut Levezou-, fait en 1772 pour les corvées, il y a trois paysans sur 95 qui possèdent trois paires de boeufs, chiffre maximum du relevé (28). Les cent-sept paroissiens de Mauriac possédaient en 1771 "trois paires de boeufs, quarante et une bêtes à corne et deux cent soixante têtes à laines..." (29).
Un autre document de la fin du XVIIIeme siècle nous donne l'état du Domaine. A la demande du Commandeur des Canabières, Pierre Miquel "feudiste et géomètre en la ville de Lodève en

(27) Lempereur L. Etat du Diocèse de Rodez en 1771.Rodez 1906 p.471-473.
(28) Nombre de paires de boeufs possédés par chaque paysan sur les terres de l'évêque à Salles Curan.A.Dles Av. Serie G 553.
(29) Lempereur L. Etat du Diocèse de Rodez en 1771. Rodez 1906 p.469.

Languedoc expert nommé par deux ordonnances..."a dressé le 6 décembre 1786 un "Verbal d'Arpentement et Bornage général des possessions dépendant de la Commanderie des Canabières". Le texte de l'Arpentement de Voltach est accompagné d'un[30] plan en couleur au 1/2000 environ de l'ensemble de la propriété. Le domaine avait en 1786 une surface totale de 984 sétérées, 2 quartes, soit 252 hectares, il était divisé en 22 parcelles, maisons et basse-cour comprises (31).
La comparaison du document du XVIIIeme siècle avec le cadastre dressé en 1836 est intéressante à faire (32) Le plan cadastral porte l'emplacement des bornes frappées de la croix de Malte; ces bornes sont toujours en place et délimitent Voltach et le hameau des Violettes(33). La surface est restée sensiblement la même, 252 hectares en 1786, 255 hectares en 1836. Le nombre de parcelles a augmenté, il y a 30 parcelles au lieu de 22, les terres ayant été classées par nature de culture au moment de la levée du cadastre en 1836. Les bâtiments actuels sont orientés de la même façon que ceux du XVIIIeme siècle. La maison de maître a été construite au milieu du siècle dernier, le four a disparu.
Donnons en nous servant de la classification parcellaire du Cadastre de 1836 une liste des parcelles et leur nature de culture pour les années 1786, 1836, 1851, 1913 et 1959.

(30) Verbal d'Arpentement et Bornage général des possessions dépendant de la Commanderie des Canabières. An 1786. A.Dles de la Haute Garonne, Serie H Malte 2615. Cahier avec 4 plans dont plan de Voltach longueur 98 cm, hauteur 68 cm. échelle 1:2000 environ (En Appendice Extrait de l'Arpentement de Voltach.
(31) A Salles Curan la sétérée vaut 25 ares, 68 et se divise en 4 quartes.
(32) Cadastre de la Commune de Castelnau-Pegayrolles, 1836
(33) Des bornes semblables ont été signalées par R.Labry et J.Herbomez à Thérondels dans les Procès-Verbaux de la Société des Lettres Aveyron, Tome XXX p.121; suit une note explicative de M.J.Artières, p.123 : "c'était l'usage des chevaliers de Saint Jean de Jérusalem de graver la croix de Malte sur les bornes limitant leurs possessions, de même les Consuls de Millau faisaient graver des fleurs de Lys sur les bornes limitant les terres communales".

Cadastre de Castelnau-Pegayrolles, 18[36] Section A.Frayssinel
Superficie des propriétés bâties 66.34 a
" " " non " 596 ha 40ca 00 a
Nombre de ligne à la matrice : 136

N° du plan de 1786	1 (a)	2	3	4	5	Nature de la terre en 1786	1836	1851	1913	1959	6
4	A	1	Puech del Roucas	17.60.00	3	pâture	pâture	pâture	pâture	pâture	
4	A	1 bis	Puech de la cadette et le rajol de campègue	21.60.70	1-3	pâture	pâture	pâture	pâture	pâture	1/10
4	A	2	La Coude del riou Tors	5.01.60	2	pâture	pâture	pâture	pâture	pâture	
3	A	3	Les plos et lou cap del sahut (La plaine)	24.27.40	4	terre	terre	terre	terre	terre	3/5
3	A	4	Lous sanhas del Plo	07.00	4	terre	pâture	pâture	terre	terre	3/5
3	A	5	La galine	2.40.60	4	terre	pâture	pâture	terre	pré	
1	A	6	Prat de la galine et prat long	4.03.10	4	pré	pré	pré	pré	pré	
2	A	7	Truc de la galine	2.56.40	5	terre	pâture	pâture	terre	terre	3/5
5	A	8	Champ de la prade	1.41.00	3	terre	terre	terre	terre	pré	
6	A	9	La prade	6.74.60	3-4	pré	pré	pré	pré	pré	
7	A	10	Champ de las fountetes	8.56.90	3-4	terre	terre	terre	terre	pré	
4	A	11	Landes del boeuf	9.88.80	2-3	pâture	pâture	pâture	pâture	pré	
4	A	11 bis	Puech del fondure	11.71.80	3	pâture	pâture	pâture	pâture	pâture	
	A	12 p	Fondure (1)	2.25.95	3		pâture	pâture	pâture	pâture	
	A	12 p bis	Devèze de fondure	84.68	2		pâture	pâture	pâture	pâture	
	A	13 p	Le Gua de Millau	1.63.66	2		pâture	pâture	pâture	pâture	
13	A	28	Camp de barthe-longue	8.64.70	4	terre	terre	terre	terre (2)	terre	3/3
14-15	A	29	Las bergues	20.48.70	2-3	bois-pâture	pâture	pâture	pâture	pâture	
15	A	30	Las tiouldères (Las tioulières)	9.00.50	3	pâture	pâture	pâture	pâture	pâture	
16	A	36	Fon bonne	24.98.40	2-3	bois	pâture	pâture	pâture	pâture	

(1) A 12 et 13 en partie à Vaissière Georges du Fraysse1 en 1836

(2) La Parcelle A 28 était une chenevière jusqu'en 1918.

(a) I section du cadastre
2 Numéro de la parcelle
3 désignation de la parcelle
4 superficie
5 classe
6 pour les terres labourables : nombre d'années de culture / Renouvellement de l'assolement.

N° du plan de 1786	1	2	3	4	5	Nature de la terre en 1786	1836	1851	1913	1959	6
	A	37	La gamasse de los barques	7.03.00	2	bois	bois	pâture	pâture	pâture	
	A	38	Le bosc	14.15.20	1	bois	bois	bois	bois	bois(coupé en partie)	
	A	39	La gamasse de fon bonne	12.50.70	2	bois	bois	pâture	pâture	bois	
	A	40	Jean buou	9.28.50	2	bois	pâture	pâture	pâture	bois	
	A	41	Sul claux	4.17.80	4	pâture	pâture	pâture	terre	pâture	
	A	42	Champ de pat	9.90.00	3-4	terre	terre	terre	terre	terre	3/5
	A	43	Voltach	14.70	4		jardin	jardin	jardin	terre	
	A	44	L'Ourtou	15.31	2		terre	terre	terre	terre	
	A	45	Voltach	18.30			terre	terre	Sol maison Cour bâtiments		
	A	46	Le Coudere	31.20	1		pâture	pâture	pâture	pâture	
	A	47	Voltach	08.90	1		aire(+)	aire	aire	-	
	A	48	Voltach	09.20	1		pâture	pâture	pâture	-	
	A	49	Le claux	7.56.30	3-4	pré	pré	pré	pré	pré	
	A	50	Camp du Claux	6.03.10	3-4	terre	terre	terre	terre	pré	

(+) emplacement pavé, entouré de frênes pour le dépiquage à la latte

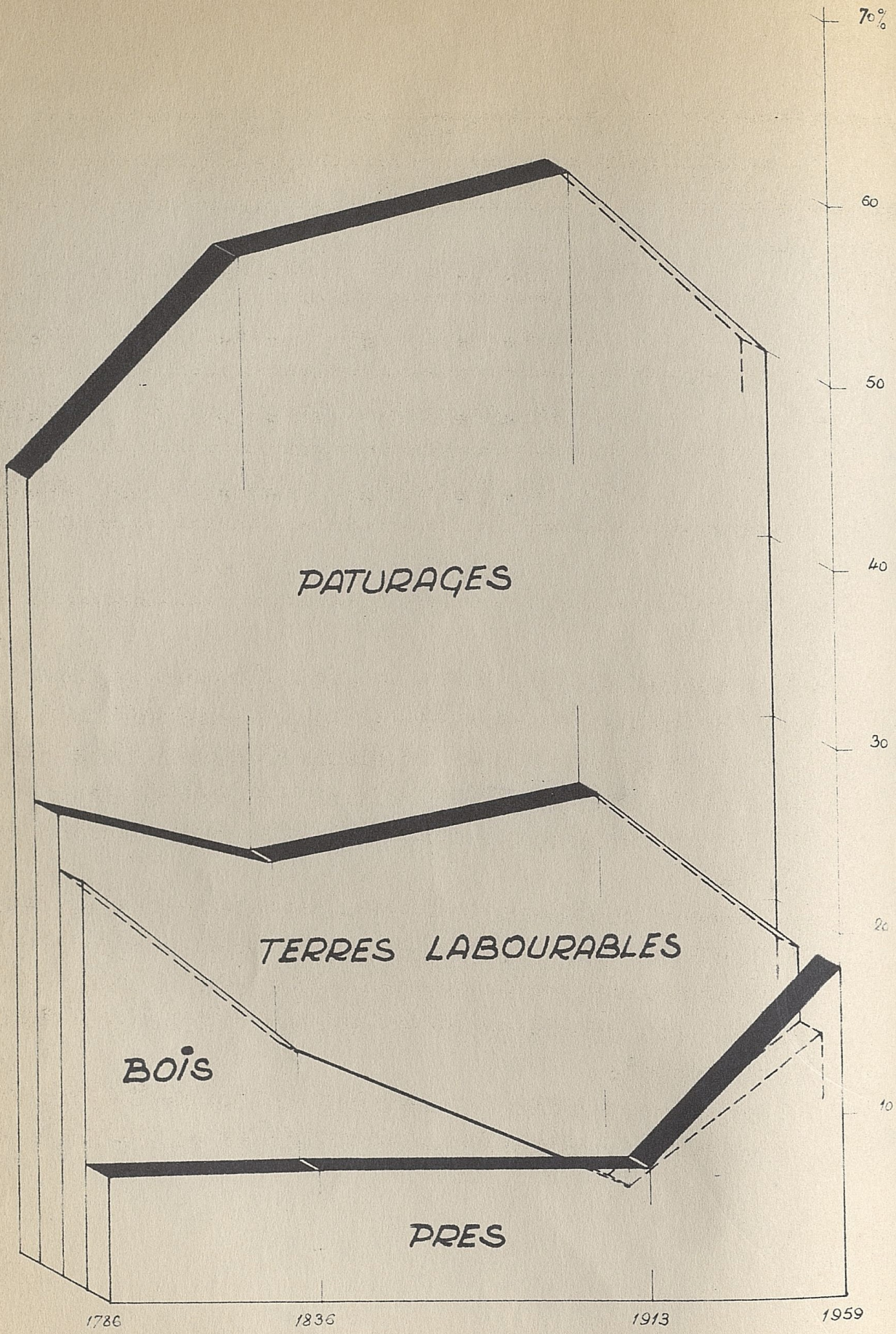

DOMAINE DE VOLTACH

EVOLUTION DE LA NATURE DES TERRES

	1786		1836		1913		1959	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Terres labourables		26%	58.98.40	23	68.20.20	26,5	45.60.81	17,8
Prés		7%	18.34.00	7,2	18.34.00	7,2	46.64.40	18,2
Paturages		44%	143.86.20	56	154.18.10	60	126.67.99	50
Bois		23%	33.78.90	13,2	14.15.20	5,5	35.94.40	14
Jardins			14.70		14.70			

L'examen de la nature des parcelles montre que les paturages "paturages et bruguières" qui occupaient 44% de la surface du domaine en 1786 en occupent encore 50%; les bois qui occupaient en 1786 23% n'en occupent actuellement que 14%. La surface des terres cultivées a baissé, passant de 26% à 17,8%.

La surface emblavée en seigle, froment et méteil était de 35 hectares en 1959. Une partie du seigle est vendue mais le revenu est considéré comme négligeable. Le reste du grain est utilisé sur place. La terre est travaillée pour 'revivifier le paturage'.

La principale source de revenus est la traîte du troupeau de brebis qui comprend en 1960 170 brebis laitières, deux

béliers et 150 agnelles d'un an et de trois mois. Le propriétaire élève aussi 30 veaux de race d'Aubrac. Rappelons à titre de comparaison le cheptel de 1678 celui de 1960

boeufs	3 paires	2 paires
vaches	6	5
moutons et agneaux	200	170 (brebis laitières)
agneaux	40	150
		4 chevaux

L'exploitation est dirigée par le propriétaire; sa femme s'occupe de la bonne marche de la maison, de la basse-cour, de quelques travaux des champs au moment des pommes de terre. Le propriétaire est secondé par un bouvier et un berger. Les transactions commerciales se font en foire à Salles-Curan et à Laissac.

Le Domaine de Mayniels

Mayniels situé à 4 km. à l'ouest de Bouloc (Commune et paroisse de Curan) est aussi un groupe d'habitat ancien, cité en 1349 - dans les reconnaissances à l'évêque de Rodez (A. Dles.Av. Serie G 800 et suiv.)

Ces données historiques nous permettent d'étudier l'évolution de Mayniels; voici quelques reconnaissances concernant ce manse :

- en 1287 "Hugues 'Bolois' reconnait le quart de la pagesie du village de Mayniels (Mainils), paroisse de Saint Pierre de Curan, qu'il tient de la succession de son père et huitième partie de la dite pagésie qu'il a acheté à son frère Guillaume sous le sens de 3 deniers maille rod. et la moitié du quint et du quart des bleds..." (A.Dles Av. Serie G 800)

- en 1345 "reconnaissance des terroirs du village de Mayniels ". (A.Dles.Av. Serie G 804)

- en 1627 "Luquet Lours reconnait le mas de Mayniels..." (A.Dles.Av. Serie G 811)

- en "de même reconnait Pierre "Bolois" du village de Connettes.. diverses possessions dans les confrontations des villages du Mas Nau et de Mayniels (dans ce dernier notamment 208 sétérées de terre ou pâturage)..."(A.Dles.Av. Serie G 812).

"Pierre Fraissinhes paysan du village de Mayniels reconnait tout ce qu'il tient et possède dans les confrontations du dit village, confrontant le dit village en entier du levant avec les terres du terroir appelé le Védélié, le chemin allant dud.Curan à Bouloc entre deux, et avec les terres dud. Bouloc appelées Malevielhe, ledit chemin viel qui a été changé devers le village dud.costé de Malevielhe entre deux, tellement que aujourd'hui demeure une partie des terres dud. village dud.costé de Malevielhe; du midy avec le chemin allant à Saint Jean le Frech aud.Bouloc, allant jusqu'à la croix de Bouloc... Tient dans les dictes confrontations son domicile consistant en une maison fougal autre maison joignant devers le levant une estable entredosse contre ladite maison et une sout contre la tredosse avec certains patus devant, deux fenières et étables contre la dite maison et tredosse, et par dernier il y a une terre et un boscalhon et

pré le tout joignant ensemble ensemble, diverses autres possessions notamment un terroir appelé les Matades, confrontant du levant avec le Védélié, contenant 87 sétérées; 98 sétérées 3 q. appelées la Lande, un terroir et un pré joignant appelés lou pradelou, las Catalanes et Cantarel contenant le pré 3 journées et le terroir 274 sétérées 2 q., 58 sétérées 2 q. d'une autre terre sive lande ou burgueyras indivis avec Barthelémy Favié...
Pierre Favié du village de Mayniels 'deux maisons joignantes avec ses patus et degré au devant, et une estable tout joignant contre le capial de la maison de Pierre Fraissinhes un jardin aud. lieu appelé del Batut, confronte du levant... avec le patus du four commun entre le dit recognaissant et led.Fraissinhes...; et led. recognaissant a faculté de cuire son pain aud.four, s'il se relevoit; autrement il pourra cuire au four dud.Fraissinhes...'; 31 sétérées, 1 q. de terre appelée la lande, 60 sétérées de terre, compris 3 journées de pré appelé Masviel; 3 sétérées de bois ou terre appelée La Vaissanele...; Antoine Valez, du village de Mayniels: diverses possessions notamment 'une devèze sive pasturage appelée à Puech Morsal contenant 112 sétérées..'(A.Dles.Av. Serie G 812).

- en 1672 "Le village de Mayniels reconnu par Pierre Fraissignes et autres habitants..." (A.Dles.Av. Serie G 816).

- en 1771 P.Fraissignes possédait 2 paires de boeufs, Calvet une paire (A.Dles Av. Serie G 553)

En 1627 "habitaient au Village de Mayniels :Pierre Frayssignes, Pierre Favié et Antoine Calez".

D'après le cadastre de 1791, et d'après celui de 1837 il y avait quatre feux à Mayniels : Bertrand, Calvet, Julié et Teisseire.

A la fin du XIXeme siècle Mayniels était composé de trois feux d'inégale importance. Le seul propriétaire important a par la suite acheté les terres et les immeubles des deux autres. La propriété a été achetée en 1924 par Monsieur H. Artières de Millau; par acquisitions successives il a reconstitué l'ancien mas, délimité par la Reconnaissance de 1249.

En 1960 le Domaine de Mayniels se compose d'une maison de maître, occupée en partie par le fermier, de dépendances écuries, étables, bergerie, porcherie, laiterie de lait à brebis (pris en gérance jusqu'en 1959 par la Société de Roquefort). Les trois autres maisons et dépendances sont en ruines.

Les bâtiments sont groupés autour d'une grande cour dominée par le Coudèrc.

La surface totale de l'exploitation en 1960 est de 257 ha, 89 a, 94 ca.

Il y a 115 parcelles (Cadastre de 1837) de propriété non bâtie. La grande majorité des parcelles est en un seul tenant.

1(α)	2	3	4	5	6	7	8	9
I	91	Prat bas	70.70	3	Calvet A.	pré	pré	
	98	"	1.00	3	"	pré	pré	
	220	La paranelle	59.80	3	"	terre	terre	
	221	Claux de Castanié	95.30	3	"	pré	pré	
	222	Claux de Connette	95.70	4	"	pré	pré	
	223	"	11.80	3	"	bois	bois	
	224	"	9.30	3	"	bois	bois	
	225	L'Issartou	46.00	3	Julié J.	bois	bois	
	226	L'Issartou de Levers	31.90	4	"	pâture	bois	
	227	Roque de Raynal	18.00	3	Teysseire P.	bois	bois	
	228	"	7.90	3	"	bois	bois	
	229	Le Claux	26.00	4	"	pré	pré	
	230	"	1.31.50	3	Julié J.	pré		
	234p	Le Moulinas	81.06	3	Calvet A.	bois	bois	
	234p	"	81.06	3	"	bois		
	234p	"	81.08	3	"	pâture		
	235p	"	26.30	4	"	pâture		
	235p	"	58.10	5	"	pré		
	236p	Le Batut	2.73.70	4	Julié J.	terre	terre	
	236p	"	68.00	3	"	bois	bois	
	237	L'Ort de la Chaunil	16.30	2	"	jardin	jardin	
	238	Le sol	5.20		"	aire	aire	
	239	L'Ort du Couderc	3.70		Teysseire B.	aire	aire	
	240p	Le sol	31		"	aire	aire	
	240p	"	61		"	aire	aire	

(α) 1 Section du cadastre
2 Numéro de la parcelle
3 Désignation de la parcelle
4 Superficie
5 Classe de la terre
6 Propriétaire en 1837
7 Nature de la terre en 1837
8 Nature de la terre en 1960
9 Pour les terres labourables : nombre d'années de cultures/ renouvellement de l'assolement.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	241	La Vapie	24		Calvet A.	grange	grange	
	242	Le sol	2.70		"	aire	aire	
	243p	La Vapie	36		"	sol	sol	
	243p	"	26		"	grange	grange	
	243p	"	45.55	4	"	terre	sol	
	243p	"	45.55	4	"	terre		
	244	L'Ort du Coudere	3.90	3	Julié J.	pâture	pâture	
	245	Mayniais	1.60		Calvet A.	grange	grange	
	246	"	5.00		"	sol	sol	
	247	La Carrière	92.60	4	Julié J.	pré	pâture	
	248	L'Ort	24.20	2	Calvet A.	jardin	jardin	
	249	Mayniais	2.50		Julié J.	grange	grange	
	250p	"	3.30		"	sol	sol	
	250p	"	3.30		"	sol	sol	
	251	"	4.80		Bertrand P.	sol	sol	
	252	"	92		Teysseire P.	grange	grange	
	253	"	80		"	écurie	écurie	
	254	Jardin de la fontaine	4.30	1	Julié J.	jardin	jardin	
	255	L'Ort du Batut	7.40	2	Bertrand	jardin	jardin	
	256	Payssière	29.50	3	Julié J.	terre	bois	
	257	Bois du Claux	22.50	2	"	bois	bois	
	258	Le Pradel	9.70	2	"	pré	pré	
	259	Le Clauzet de la fon	36.80	3	Calvet A.	pré		
	260	La Rivière	8.40	2	Teysseire P.	terre	terre	
	261	L'Ort de Balsennelle	11.40		Terral	terre	terre	
	262	Le Truq	2.14.00	4	Calvet A.	terre	terre	
	263	La Souque	1.90.00	4	Calvet A.	pré	pré	
	264	"	55.60	4	Teysseire P.	pré		
	265	"	29.50	4	"	terre	terre	
	266	Le serre	94.50	4	"	terre	pâture	
	267	L'Ort du truq	3.10	3	"	terre	terre	
	268	L'Ort du Labeau	10.00	2	Julié J.	terre	terre	

1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	269p	Truq bas	21.20	4	Calvet	terre	terre	
	269p	" "	83.60	3	"	bois	bois	
	270	Bois de Levers	59.10	2	"	bois	bois	
	271	" " "	36.60	2	Julié J.	bois	bois	
	272	" " "	40.20	3	Payrote	bois	bois	
	281p	Levers	99.40	3	Julié J.	pré	pré	
	281p	"	99.40	4	"	pré		
J	72	La Devèze du gua	1.75.00	3	Calvet A.	pâture	pâture	
	94	"	56.20	2	"	pâture	bois	
	95p	Le Cayre-four	11.09.45	5	"	terre	1/2 terre 1/4 pât. 1/4 bois	
	95p	"	11.09.45	4	"	pâture	pâture	
	96p	"	1.00.00	4	Cornuejouls	pâture	pâture	
	96p	"	92.00	4	"	terre		
	97p	Le Matadé	10.07.20	4	Julié J.	pâture	pâture	
	97p	"	10.06.20	5	"	terre		
	98p	Le Combarelle	10.45.40	4	"	pâture	pâture	
	98p	"	9.00	5	"	bois		
	98p	"	10.39.00	5	"	terre		
	99	La Combette	33.50	3	Julié J.	pâture	pâture	
	100	"	3.11.40	4	"	pré	pré	
	101	"	3.60	3	"	pâture	pâture	
	103 bis	Le Moulinas	18.30	3	Calvet A.	pâture		
	104	Pré du gua	12.60	3	Julié J.	pâture		
	105	Peyre-bouyre	7.42.10	4	"	pâture	terre	
	106	Subré-lou-sol	88.70	3	"	terre	terre	
	107	Peyre-Bouyre	1.97.40	5	"	terre	terre	
	108	Le sol	4.61.50	4	Calvet A.	terre	terre	
	109	Cap del Coudere	81.90	2	Julié J.	terre	terre	
	110	La Devèze des boeufs	11.01.60	5	"	pré	pré	
	111	L'Issart redoun	51.90	5	Bertrand P.	terre	pré	
	112	"	67.10	5	"	pré	pré	
	113	"	1.05.10	4	"	terre	pré	

1	2	3	4	5	6	7	8	9
J	114	Le Calcidas	91.60	3	Calvet A.	pâture	pâture	
	115	"	58.50	4	"	terre	pâture	
	116	"	85.80	4	Bertrand	terre	pâture	
	117	"	31.30	4	"	pâture	pâture	
	118	Le Mas Viel	79.40	4	Calvet A.	pré	pâture	
	119	"	77.30	4	Julié J.	terre	terre	
	120	"	2.16.10	4	"	pré		
	121	"	2.25.00	4	"	terre		
	122p	Les Catalanes	7.04.20	4	"	pré	terre	
	122p	"	7.04.20	4	"	terre		
	123	La Boissonnade	2.38.20	3	Bertrand P.	terre	terre	
	124	Le Pradelou	1.34.40	4	Julié J.	pré	pré	
	125	Les Catalanes	6.13.10	4	"	pâture	pâture	
	126	Les Catalanes	2.90.20	4	Calvet A.	terre		
	127	"	1.36.00	4	"	terre	terre	
	130	Les Cantarelles	12.33.40	4	Julié J.	pâture	pâture	
	131	Puech de Rouley	13.80.20	4	"	pâture	pâture	
	134	Devèze de Fabre	1.35.10	4	Calvet A.	pâture		
	140	La lande	14.55.60	4	"	pâture	pâture	
	141p	"	3.30.00	4	Bertrand P.	pâture	pâture	
	141p	"	66.10	4	"	terre	pâture	
	142	"	71.80	4	"	terre	pâture	
	143	Camp del comy	1.40.00	4	Calvet A.	terre	pâture	
	144	" del pastel	2.18.60	4	Teyssedre P.	pâture	pâture	
	145	Le pastel	1.01.80	4	"	terre	pâture	
	146	La lande	2.73.10	4	"	pâture	pâture	
	147	Champ de la crous	4.02.20	4	"	terre		
	148	"	2.19.40	4	Calvet A.	terre		
	149p	La crous basse	1.26.70	3	Julié J.	terre	terre	
	149p	"	1.26.70	4	"	terre		
	150p	Lande redonde	3.12.65	4	"	terre	pâture	
	150p	"	3.12.65	3	"	terre	pâture	
	151p	La Plane	7.43.25	3	"	terre	pâture	
	152	La crous haute	1.94.70	4	"	terre	terre	
L	43	Les Matades	1.99.90	4	"	pâture	pâture	
L	44p	Le Bedelié	5.45.24	4	Gayraud E.	pâture	pâture	

Les terres des quatre propriétés étaient réparties de la façon suivante en 1837 :

	Bertrand		Calvet		Julié		Teysseire	
	1(a)	2	1	2	1	2	1	2
Terres labourables	6	6.18.70	12	27.55.60	16	23.58.80	6	6.39.50
Prés	1	64.10	8	6.23.00	11	28.00.90	2	81.60
Pâturages, landes	2	3.61.30	10	19.62.00	13	63.04.90	2	4.91.70
Bois			6	2.84.16	5	1.82.10	2	25.90
Jardins	1	7.40	1	24.20	2	20.30		

	1837		1959	
	1	2	1	2
Terres labourables	40	63.72.60	81	55.03.30
Prés	22	35.69.60	14	23.83.20
Pâturages, landes	37	91.19.90	31	110.34.33
Bois	13	4.92.16	17	9.33.43
Jardins	4	1.21.90	4	1.21.90

(a) (1 - Nombre de parcelles
(2 - Surface

La propriété est exploitée par un fermier. Le bail de fermage comprend : une paire de boeufs de six ans, une paire de boeufs de 8 à 9 ans, 3 paires de boeufs de 3 ans, 6 taureaux, 8 taurillons, 14 vaches, 234 brebis, 20 agnelles, 2 béliers, 4 porcs 3 truies, 11 porcelets.
En 1920 M.P.Vieilledent avait 4 à 6 paires de boeufs, 4 juments, 40 à 45 vaches qu'il allait chercher à Nasbinals les revendant six mois ou un an après; il fabriquait cinq à six quintaux de fromage. C'est lui qui a acheté le premier tracteur de la paroisse en 1948.
Le fermier actuel en plus de la traîte des brebis laitières fait l'élevage de soixante génisses.

L'Exploitation L.Delheure à Bouloc (Plan N° 16)

La maison de l'exploitation Delheure est située en bordure de la route D 44 Bouloc-Requista, à la sortie du village de Bouloc. Le Cadastre de 1837 porte "Hameau Salgues" (34)
Le père du propriétaire actuel avait épousé Marie Fabre et acquit ainsi la propriété du père de sa femme.
En 1913 Jules Delheure époux Fabre, agrandit la propriété par l'achat de celle de Salgues Jean Pierre : 19 ha, 31 a, 54 ca. Aujourd'hui, par achats successifs la surface totale de l'exploitation est de 37 ha, 01 a, 96 ca.
La propriété non bâtie se compose de 57 parcelles dispersées dont voici l'état comparatif pour 1837 (cadastre) et 1960 (enquête personnelle).

(34) Il n'y a plus de représentant de la famille Salgues à Bouloc. On trouve le nom de cette famille dans les reconnaissances et rôles de taille au XVIIeme et XVIIIeme siècle (Appendice 5).

1	2	3	4	5	6	7	8	9
M	26	Derrière l'église	9.53.20	4	Salgues J.P.	pâture		
M	27	Derrière l'église	24.10	4	"	terre		
M	28	Derrière l'église	1.26.00	4-5	"	pré	pâture	
M	29	Derrière l'église	9.20	4	"	terre		
M	30	Derrière l'église (Comp del galinié)	1.36.20	4	"	terre	terre	3/5
M	31	Derrière l'église	38.50	4	"	terre	pâture	
M	174	La Gaillouste	80.60	4	"	pâture	terre	4/5
M	175	La Gaillouste	1.38.60	3	"	bois	bois	
M	194	Le Sagnas (Lou Rajol	22.10	4	"	terre	pré	
M	196	Le Sagnas (Lou Rajol)	08.90	3	"	pâture	terre	5/5
M	203	Salgues (Hameau)	03.10	1	"	maison	maison	
M	235	La Jazagade (Lou prat bel)	56.20	3-4	"	terre		
M	236	La Jazagade (Lou prat bel)	1.80.30	4	"	pré	pré	
M	239	Le Serre	1.34.20	3-4	"	terre	terre	2/12
M	239p	Le Serre	"		"	terre		
M	241p	L'Ort	24.10	4	"	jardin	jardin	
L	115	Le dretchou	68.50	3	Boudes J.Fr.	terre	terre	4/5
L	125	Les Cazes	98.50	4	"	terre		
L	126	Les Cazes	1.16.30	4	"	pré	terre	4/5
L	127	Les Cazes	16.10	3	"	pâture		
M	160p	La Fage	42.00	4	"	bois	bois	
M	220	Le Serre	45.50	2-3	Fabre A.	terre		
M	204p	Salgues	1.29	3	Salgues J.P.	terre	terre	
M	204p	Salgues	80	3	"	terre		
M	189	Le Coustat	8.40	3	Julié J.	pré	pré	
M	37	Tras-la-lié (Tralalièlhe)	1.51.10	3	Rouquet M.	terre	terre	4/5
M	184	Le Devèze (Prat de Rouquet)	55.90	4	Rouquet P.	pâture	terre	2/10
M	254p	La Devèze	4.92.18	4-5	"	terre	pré	

1	2	3	4	5	6	7	8	9
M	254p	La Devèze				terre	pré	
M	254p	La Devèze				terre		
M	254p	La Devèze				terre	terre	
M	192	Le Rajol	92.90	3	Seguret A.	bois	bois	(1.59.08)
M	195	Le Sagnas	09.00	3	"	pâture	pré	
M	102	Prat de la fon	46.30	1	Veyssière G.	pré	pré	
M	237	Le Moulenq (Le prat bel)	1.20.80	4	Boutonnet J.	pré	pré	
M	240	La Parro	52.00	2	"	terre	pré	
M	253	Le Coustat	3.59.70	4-5	Carles	terre	terre	3/6
M	252p	Le Coustat	"		"	"		

	1837		1960	
	1	Surface	2	Surface
Terres labourables	21	16.90.07	10	14.32.67
Prés	6	5.98.10	7	8.25.50
Pâtures, landes	6	11.23.70	1	11.13.00
Bois	3	2.73.50	3	2.73.50
Jardin	1	24.10	1	24.10

1 Parcelles cadastrales
2 Parcelles de culture

Nota : Les calculs des surfaces pour 1837 n'ont qu'une valeur comparative, la propriété Delheure étant constituée de plusieurs propriétés.

'Les céréales sont cultivées pour l'alimentation du bétail; nous en avons pour une bonne journée de dépiquage. 'On sème le seigle en automne sur n'importe quelle terre, il n'est pas délicat; le froment aime une terre sablonneuse plus légère. Au printemps on sème le trémis, un mélange d'avoine et de seigle et du blé de printemps; pour la terre nègré on met beaucoup de seigle et peu de blé, pour le sabel le mélange est égal..' (P.Delheure).

Voici les chiffres "déclarés" des récoltes de 1948 à 1952 (35)

	Blé		Seigle		Avoine
	Surface emblavée	Récolte en Qx.	Surface	Récolte en Qx.	Surface
1948	1,6	9	5	23	2
1949	1	11	5	30	1
1950	1,5	9	5,5	30	1
1951	1,5	8	5	14	1,5
1952	1	15	3,5	22	1

Les rendements, en tenant compte de la valeur relative de ces chiffres, n'est pas très élevé. L'informateur lui même 'ne tient pas compte du rendement,..., de la paille il y en a toujours assez'. Le blé est donné au boulanger en échange du pain.

(35) Chiffres à comparer avec les statistiques de production céréalière pour Salles Curan.

La principale production est l'élevage des brebis et agneaux pour la vente. Le troupeau se compose de 80 brebis et d'un bélier. Les agneaux naissent début février. 25 couples de brebis et d'agneaux de trois semaines sont vendus en foire chaque année.
Il y a sept vaches dans l'étable, la production de lait est vendue à la coopérative laitière. Les génisses douplonnes sont vendues en foire à deux ans.
Une importante basse-cour permet la vente d'oeufs et de volailles.
L'outillage agricole se compose d'un brabant acheté en 1908, d'un semoir acheté en 1947, une faucheuse qui date de 1917, une faucheuse lieuse à coupe de 1,50 mètre achetée en 1939, trois chars dont un char-plateforme, une camionnette 203.
Le propriétaire fait valoir l'exploitation aidé par sa femme, ses trois enfants, un garçon et deux filles, et un vieux berger.

L'Exploitation C.Bertrand à Bouloc (Plan N°17)

La maison de l'exploitation de C.Bertrand est située dans le village de Bouloc. L'exploitation a été acquise par le père de C.B. en 1890 de Pierre Boudes propriétaire en 1837 (cadastre de 1837 - folio 124). En 1948 un partage a été fait avec ouverture d'une nouvelle feuille cadastrale portant la mention "C.B. à Bouloc pour 3/4 et P.B. époux D. à Bouloc pour 1/4". P.B. n'a pas d'enfants. Son neveu âgé de 9 ans ans doit être son successeur.

Les bâtiments de la ferme sont disposés autour d'une ancienne cour dont il manque aujourd'hui un côté. La ferme se compose d'une maison de maître à un étage, une bergerie-écurie à un étage avec réserve de foin et un appenti pour le char.
La surface totale de l'exploitation est de 50 ha, 73 a, 94ca.
Les 30 parcelles de propriété non bâtie sont dispersées et réparties de la façon suivante :

1	2	3	4	5	6	7	8	9
J	135	Cantarel	11.70.50	3-4	Guyral B.	pâture	pâture 1 terre 4	3/5
J	136	La Devèze (Bouldouyre)	1.L8.70	4	Boudes J.F.	pâture	terre	3/5
J	137	La Crous	2.20.70	4	"	terre	terre	3/5
J	138	Cantarel	48.20	4	Guyral B.	pâture	terre	3/5
J	139	Cantarel	4.65.70	4	"	terre		
L	53	Malevielle	32.00	5	Boudes J.F.	pâture	terre	5/6
L	54	"	1.80.80	4-5	"	terre		
L	55	"	2.94.80	3-4	"	pâture	pâture	
L	60	"	1.23.90	4-5	"	terre	pâture	2/16
L	61	"	1.87.20	4	"	pâture		
L	117	Tras la lièlhe	8.90	4	"	terre	terre	
L	124	Le pradel (pradel de lo Corleyro)	53.30	2-3	"	pré	pré	
M	25	Derrière l'église	4.42.30	4	"	pâture	pâture	
M	32p	Derrière l'église	1.67.10	4-5	"	pré		
M	32p	Derrière l'église						
M	33p	Tras la lié	2.70.00	3-4	"	pâture	pré	
M	33p	"						
M	34	Tras la lié	6.31.40	3-4	"	terre	terre en 5 parc.	5/5
M	76	Bouloc	03.10		"	G.- B.cour	grange	
M	77	L'Ort	03.75		"	jardin	jardin	
M	81	Bouloc	90		"	terre	terre	
M	82	"	95		"	maison	maison	

1	2	3	4	5	6	7	8	9
M	82	Camp de la Fon	48.60	3-4	Seguret A.	terre	pré	
M	108	L'Ort	04.10	1	Boudes J.F.	terre	terre	
M	157	La Fage	1.13.00	4	"	bois	bois	
M	165	La Fage	1.64	4	"	pâture	pâture	
M	168	La Fage	15.70	4	"	pâture	pâture	
M	169	La Fage	2.48.20	3	"	bois	bois	
M	169 bis	La Fage	47.20	3	"	bois	bois	
M	181p	La Gaillouste	24.85	3-4	Salgues C.	bois	bois	
M	182p	La Gaillouste	27.70	3-4	"	bois	bois	
M	190p	Le Rajal	1.25	3	Fabre A.	bois	bois	
M	221	La Glauzou (pradel de lo prado)	68.50	3-4	Boudes J.F.	pré	pré	
M	238	La Parro	50.00	2	"	terre	pré	

Le père de Calixte Bertrand a acheté le 'bien' en 1890 à plusieurs propriétaires, par ordre d'importance à Boudes Pierre françois héritier de Boudes Jean François, Guyral Barthelemy, Seguret Alexis, Salgues Célestin et Fabre Alexis, tous propriétaires résidant à Bouloc. La surface de la propriété n'a pas varié depuis 1890.

	d'après le cadastre de 1837		1960	
	1	Surface	2	Surface
terres labourables	9	16.86.41	13	19.40.40
Prés	4	3.37.50	5	6.57.50
paturages, landes	10	25.35.04	6	20.00.54
bois	6	4.62.20	6	4.62.20
jardins	1	3.75	1	3.75

Le propriétaire cultive des céréales pour le bétail, du froment pour l'approvisionnement en pain.
Voici les surfaces emblavées 'déclarées' pour la période 1948 - 1952 :

	Blé		Seigle	
	Surface en ha.	Récolte en Qx.	Surface en ha.	Récolte en Qx.
1948	0,5	5	1,5	19
1949	2	10	3	60
1950	1,5	20	4	30
1951	1,5	15	3,5	30
1952	1	20	2,5	30

Les pommes de terre sont utilisées pour la consommation. C.Bertrand faisait la traîte de 40 brebis jusqu'en 1920. A partir de cette date il a fait l'élevage des couples de brebis (d'un et deux ans) et agneaux. Le troupeau a été vendu en janvier 1960. C.Bertrand compte le remplacer par 30 à 35 vaches de la race Brune des Alpes, il a acheté les 4 premières génisses d'un an qui seront saillies en juin 'si elles font de belles génisses on continuera'. Ce changement d'élevage sera suivi d'une modification de la nature des terres. Le propriétaire a une paire de boeufs de 5 ans, 5 vaches dont une paire de vaches dressées pour le charroi. L'exploitation est familiale. Pour les grands travaux un beau-frère ouvrier agricole fait des journées chez C.Bertrand.

L'Exploitation W. Guiral à Bouloc (Plan N°18)

W.G. possède une petite exploitation "un bien de village"(36) à Bouloc. Guiral est le type même du "brassier" ou du "travailleur" (37).
La ferme se trouve au centre du village de Bouloc. Sur la cour donnent la porcherie, une étable et la maison d'habitation corps de logis séparé; (La porte cochère porte la date de 1811).
La propriété a une surface de 11 ha.39 a.00. Les parcelles sont dispersées au Nord du village de Bouloc.

(36) "Bien de Village" expression employée en Laguedoc Sur les affiches de Vente de propriété.
(37) Terme employé dans les Registres de Taille.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
L	85	Malevieille	0.69.10	4	Guyral B.	pâture }	terre	1/3
L	86	"	18.40	5	"	pré	pât. pré	2/3
L	87	"	57.80	4	"	terre }	pâture	
L	88	"	22.30	5		pâture }		
M	70p	Bouloc	35		Gavalda Fr.	maison	maison	
M	133	La Gaillouste	12.30	4	Montjeux J.	pâture	terre	
M	193	"	4.30	4	"	pâture	pâture	
M	62p	Bouloc	08		Guyral B.	grange	grange	
M	71c	"	80		Boutonnet J.	maison	maison	
M	96c	Al Bosc	1.23.50	4	Galtier J.B.	terre	terre	
M	96c	"	1.23.50	5	"	terre	terre	
M	97	"	12.50	3	"	bois	bois	
M	98	"	11.10	4	"	terre	terre	
M	135	La Gaillouste	08.60	4	Boutonnet J.	pâture	pâture	

La terre appartenait en grosse partie à la famille Guiral. Guiral Barthelemy en 1837, Guiral François en 1864, Guiral Antoine en 1881, Guiral Ferdinand en 1907, Guiral W. en 1943. W. Guiral est le seul habitant de Bouloc qui a conservé par succession une 'part' des Malevieilles.

	1837		1960	
	1	Surface	2	Surface
terres labourables	4	1.91.80	5	4.36.00
prés	1	18.40	1	18.40
landes, paturages	5	9.16.30	4	6.71.80
bois	1	12.50	1	12.50
jardin	0			

Les terres labourables sont importantes, elles occupent 36% de la surface totale de l'exploitation; ces terres sont en partie cultivées en fourrage.
Les céréales permettent d'alimenter le bétail et donnent une paille suffisante pour la litière.
W.Guiral a cinq vaches et élève des veaux. Il avait 35 à 40 brebis dont il faisait l'élevage; il a vendu son troupeau en 1955. Depuis cette date il fait surtout de l'élevage bovin. Il possède un brabant, une herse en bois, une faucheuse. Toutes les cultures sont faites avec une paire de vaches. Guiral est le type du "travailleur" d'autrefois. Il ne cherche pas à améliorer son rendement ou louer des terres pour augmenter la surface de l'exploitation. Lorsqu'il trouve une 'journée' à faire il l'a fait. 'Il place' tous ses enfants pour en retirer le plus de profit possible. Sa femme fait des lessives et occasionnellement les gros travaux dans le village.

Pour les propriétés étudiées on est tenté de faire la comparaison entre la nature des terres en 1837 et 1960; cette comparaison n'est pas valable, tous les ensembles de culture sauf Voltaeh, étant constitués de diverses propriétés. Il faut noter cependant un net remembrement et une redistribution des cultures dans les endroits les plus appropriés. L'augmentation des prés, à laquelle on pourrait penser à cause de développement de l'élevage, est limitée à cause de la nature du sol.
Pour les ensembles étudiés les cultures sont réparties en vue de satisfaire d'abord aux besoins propres de l'exploitation. L'auto-consommation est toujours importante, le paysan ne s'adresse au marché pour ses approvisionnements qu'en dernière extrémité; le bétail reste la première spéculation.

Toutes les exploitations ont le même rythme de travail, le même calendrier agricole.
Le travail ne manque pas en hiver sur le Haut Levezou. En dehors de la confection de vanneries, de paillasses, fabrication de jougs, d'outillage agricole ou le rempaillage de chaises, qui occupe les jours de pluie ou de neige, le paysan soigne le troupeau de brebis, des agneaux qui naissent. Par beau temps on nettoie les fossés d'irrigation, on coupe du bois, on arrange les murettes de pierre sèche des champs. Les beaux jours d'hiver, on étend le fumier, on fait les premiers labours. Les prés et les landes sont brûlés pour éliminer les mauvaises herbes, 'le feu est toujours surveillé pour qu'il ne s'échappe pas'; autrefois les genêts étaient utilisés comme litière.

En février on fait les premières semailles d'avoine. Au mois de mars les gens qualifiés s'occupent des abeilles. On coupe des branches de frêne un gobel dé romo dé fraysse pour sevrer les jeunes agnelles qui sont destinées à remplacer les vieilles brebis.
En Avril on laboure et engraisse les champs pour la pomme de terre, on étaupe les prés. Dès le mois de Mai on pratique les labours d'automne; on laboure les pellenc, les terres en jachère.
La traite des brebis commencée en janvier est arrêtée en juin ou début juillet.
La fenaison commence en Juillet, suivie de la moisson faite de fin juillet à la mi-août.
En septembre, après le battage des récoltes, on herse les champs et on sème le seigle d'hiver; on arrache les pommes de terre, les carottes, les rutabagas.
En septembre on 'fait la rame'; on coupe les branches de frêne, de chêne, de noisetier que l'on donne comme nourriture aux bêtes.
Cette vie comprend trois périodes d'activité intense; les foins, la moisson, le ramassage des pommes de terre. Les propriétés qui se consacrent à l'élevage de la brebis laitière ont en plus une activité continue pendant six mois de l'année de Janvier à Juin.

Nous avons vu que sur le plan strictement technique l'homme du Levezou a besoin de son voisin pour certain travaux. On peut penser cependant qu'il existait une certaine indépendance jusqu'au XVIIIeme siècle, sauf pour la moisson et le travail du fer (38). Une formule d'entraide a dû s'établir rapidement au début du XXeme siècle au moment de l'introduction des moyens mécaniques, pour la moisson et le battage.
Les grains de semences étaient échangés entre propriétaires. Mais les transactions commerciales entre voisins étaient inexistantes. Il est extrêmement rare aujourd'hui encore qu'un paysan achète à son voisin une paire de boeufs ou des brebis. Le problème de l'achat de ferme à ferme n'existe pas. Tous les paysans pour leurs achats se tournent le dos pour se retrouver discutant de leurs besoins 'en foire'. 'En foire le choix est très grand' disent les informateurs.
La foire est un microcosme temporaire où tous les paysans se retrouvent pour essayer en commun de trouver une solution à leurs problèmes économiques particuliers. Les maquignons, connaissant la répugnance des paysans à se dire les cours offerts de peur de perdre de l'argent, font ainsi d'importants profits.
Si l'échange de travail n'a qu'une importance secondaire et donne toujours lieu à des réjouissances, la fête de fin de travaux lo soulenco par exemple, la vente ou l'idée d'intérêt transforme le paysan, modifie profondément son attitude. Le paysan lit dans le quotidien le cours pratiqué sur les foires du département, et la veille ou l'avant veille d'une foire locale ne fait jamais payer les oeufs ou la volaille espérant appliquer le cours - plus élevé - de la foire à venir.

(38) Il faut tenir compte de la quasi-absence dans les actes notariés et les registres paroissiaux de professions : rares sont les tisserands, tailleurs d'habits; les sabotiers, cloutiers et autres petits métiers sont inexistants.

La foire a été et est avant tout le lieu où l'on peut retirer ou gagner l'argent qui assure en quelque sorte le mieux-être de la famille du Levezou, les ressources de base étant produites dans la propriété.
L'importance de la foire dans l'esprit du paysan explique son attitude dans la vente de ses produits en général (il ne comprend pas pourquoi certains produits sont taxés, les céréales par exemple).
Si les ventes du Haut Levezou sont faites à la Foire de Salles-Curan, les paysans vont aux foires de Villefranche de Panat et Arvieu pour surveiller les cours; ces deux foires sont des 'foires-témoins'.
La foire de Salles Curan qui est la plus importante pour le Haut Levezou est aussi la plus ancienne.
En 1304 "L'évèque de Rodez concède aux hommes de Salles Curan l'emplacement de son four construit sur la place commune qu'il veut démolir et reconstruire ailleurs afin que l'on puisse établir sur cet emplacement pendant des foires de deux jours qui auront lieu à perpétuité, des tables de bois, les louer et en tirer rétribution, les couvrir de rameaux, de paille ou de genêts, de couverture ou autres étoffes, les enlever après les foires et laisser l'emplacement commun et public. Entre les tables et la maison que D.du Bosc fait construire il y aura un espace d'une canne par où le public pourra passer(Jeudi après les Octaves de la fête des apôtres Pierre et Paul 1304)" (A.Dles.Av.Serie G.800)

En 1433 Criées "clamores" faites à Salles Curan aux foires de la Sainte Marie-Madeleine, relatives aux hommages, aux quarts et aux quints. (A.Dles Av. Serie G 827).

"Le 13 Octobre 1447 les foires de Millau sont publiées à Salles Curan jour de la foire de Saint Géraud... la publication a lieu sur la place publique, ensuite devant l'ouvroir de Barthelemy Fabri, près du puits, dans la rue publique et

enfin au champ de foire... devant une foule considérable, trois mille personnes. On été témoins à Salles Curan : Jean Burgeuses, Jean Gary marchands, Me.Armand del Bosc notaire, tous trois de Millau, Jean Rey roi des merciers à Rodez, Amalric Tubières de Saint Rome de Tarn, Guillaume Neyrac forgeron de Salles Curan, Jean Fugé de Buzeins, Guillaume Fabri de Saint Affrique, Me.Pierre Comitis du Viala de Montjaux, Jean Vedel tailleur à Rodez; Il y avait lieu de distribruer aux personnes prenant part à ces publications à Salles, au bayle, au notaire et au crieur encantayre 6 sols 8 deniers". (39).

A la fin du XVIIIeme siècle :

"Le commerce de Sales-Curan a quatre foires pour fondement. Celles du 14 Janvier et 25 may sont les principales. On y vend des grands et des petits bestiaux; ce sont ceux du pays et des environs. Distinguons bien d'abord qu'il ne vient point dans ces montagnes des troupeaux étrangers à cause que les paturages n'excèdent pas les besoins des bestiaux du pays.
Les espèces sont naturelles; on a en vain essayé de naturaliser des espèces étrangères; elles se sont abatardies. On pourra avoir à cet égard des renseignements de Mr.le Comte de Vezins, il fait venir des taureaux de Suisse et des moutons de Flandre.
Continuons l'article des foires. Les moutons qu'on y vend paissent dans le Gévaudan et les montagnes d'Auvergne; les gros bestiaux se conduisent dans l'Albigeois, les boeufs de travail dans les Causses du voisinage, et les boeufs engraissés en Languedoc et en Provence.
On y fait aussi le même commerce de toiles qu'à Rodès, mais en moindre quantité et le pays n'y fournit pas; c'est beaucoup si les chenevières fournissent aux besoins. Les toiles se transportent en Languedoc. Il y a quelques métiers de cadis peluchés, mais c'est au faubourg de Rodez qu'on le prépare; cette industrie supplée aux habillements du pays seulement.
Il est à croire que le travail des laines s'étendra et se perfectionnera par le nouvel établissement que projette Mr. de Rodès, en formant une maison de charité où l'on élèveroit les enfants et les pauvres orphelins à carder et à filer. On y admettroit même tous ceux qui se trouveroient sans travail. On craint seulement que cet établissement, qui doit se faire avec le produit des bénéfices du chapître, ne diminue trop le nombre des messes, ou qu'il ne faille y suppléer par un ou deux vicaires.
Dans les deux autres foires qui sont les moins considérables

(39) Lempereur L. Les chevaliers merciers. M.Soc.Let.Av. Tome XXIII p. 497 et suiv.
Traduction de l'acte conservé aux : Archives de Millau Cote HH 1 registre intitulé "Lo proces de la publicacion de las fieyras".

on fait le même commerce que dans les précédentes. A la foire de Magdelaine, on vend quelques fromages du pays ou du voisinage qui se transportent ou vers Alby, ou vers Rodez. Ces fromages sont de différentes qualités. On en vend depuis 3 jusqu'à 8 sols la livre; le meilleur approche de celui de Roquefort.
On a essayé de perfectionner la fabrication des fromages. Mr. Rudelle a fait venir une femme de Larzac ou de la montagne du Roquefort. Il envoyait jusqu'à 8 à 10 quintaux de ses fromages dans les caves de Roquefort; on les y vendoit comme fromages de Roquefort. Mr. Rudelle a cessé ce commerce parce qu'il a reconnu qu'il se faisoit au détriment de son troupeau et que la conservation des agneaux lui étoit plus profitable. Mr. le Comte de Vezins a essayé de faire des fromages de Cantal. On prendra près de lui des renseignements. Il se fait aussi des marchers, chaque mardi, à Salles Curan pendant les mois de pay, juin et juillet, où on conduit principalement les bêtes à laine"(40).

Les dates de foires ont servi de repères chronologiques et fixent le jour de payement des fermages,

En 1634-1643
"Obligations de :
noble Gabriel Jalbert, de Salles Curan pour la somme de 56 livres t. provenant de la vente de 14 setiers seigle reçus du grenier de l'évêque, somme qu'il promet de payer moitié à la mi-carême prochain entrant, et moitié à la fête Saint-Urbain "foire aud. Salles"... Jean Cortalhac du village de Neyrac pour 24 livres... somme qu'ils promettent de payer à la prochaine fête Saint Urbain...
Antoine Bru du Marnal pour 84 livres... somme qu'il promet de payer 20 livres à la présente mi-carême, 20 livres à la prochaine Saint-Urbain, et le restant à la fête Saint Julien après venant... Jeanne Forcadière de Soutouls pour 24 livres qu'elle promet de payer savoir 8 livres à la Saint Urbain prochaine, 8 livres à la fête de la Madelaine après suivant; et les autres 8 livres à la Saint Guiral après suivant...
François Matet hote de Curan, pour 96 livres somme qu'il a promis de payer moitié à la présente mi-carême et moitié à la fête Saint Hilaire.
"foire aud. Salles"...
(A.Dles.Av. Serie G 826).

(40) Guilhamon H. Journal des Voyages en Haute-Guienne de J.F. Henry de Richeprey. Rodez 1952 p.111-112.

"sera tenu le dit fermier de donner tous les ans au sieur Comitis un mouton gras à choisir sur tout le troupeau de la dite métairie provenant de l'inventaire cy après et ce la veille de St Urbain foire de Salles..."
"...payera chaque année au sieur Comitis à la feste de la Mag delaine des premiers fromages qui se feront..." (Bail Comitis Salgues 1750).

Les dates de foire servaient aussi de repères dans les évènements d'ordre familial; ainsi :

Le 23 Mars 1563 "Dépositions faites à la suite d'un monitoire de l'official de Rodez, impétré à la requête de Bertrand Godet marchand dudit Rodez, contre Jeanne Grandsahne, et publié dans l'église paroissiale de Notre Dame (de Salles Curan), à propos d'une question de mariage. L'un des déposants révèle ce qui s'est passé dans la maison de la mère de Godet, il y a plus de deux ans un soir de la Saint Hilaire, ou "feust tenu propous du nuptial que entroyect led. jour et des fiancés qu'estoint an bourg dud. Roudez".(A.Dles. Av. Serie G.316. Feuillet servant de couverture au registre).

Voici les dates des foires de Salles Curan :

au XVIIIem siècle	en 1850	en 1959
14 Janvier (St-Hilaire)	14 Janvier	13 Janvier
		5 Février
		12 Mars
	deux foires	10 Avril
	volantes	30 Avril
		(Loue le 3 Mai)
25 Mai (St-Urbain)	25 Mai	25 Mai
	23 Juin	23 Juin
22 Juillet (Marie Madeleine)	22 Juillet	22 Juillet
		13 Août
	2 Septembre (St-Loup)	2 Septembre
14 Octobre (St-Gérmaud)	14 Octobre	14 Octobre
15 Octobre ('Roi de foire')	15 Octobre	
		6 Novembre
		22 Novembre
		18 Décembre

Les foires les plus anciennes et les plus importantes dans la vie économique du pays portent le nom du Saint du jour; on dit communément per Sen Olory pour Saint Hilaire (14 Janvier), per Sen Urbain pour Saint Urbain (25 Mai), per lo Montolèno, pour la fête de Marie-Madeleine (22 Juillet), per Sen Loup pour Saint Loup (2 Septembre, fête votive de Salles Curan), per Sen Guiral pour Saint Géraud (14 Octobre).
Mr.Gaubert de la Carrayrie énumère ainsi les foires de l'année. 'Le 13 Janvier il y a une belle foire per Sen Olory. Deux foires volantes suivaient le premier mardi de Carême lou premié mars dè Carème et le lundi de Quasimodo Pasquetos; le 25 mai per Sen Urbain il y avait la foire des boeufs de travail. Le 22 juillet, jour de la fête de Marie-Madeleine lo Montaleno, avait lieu la foire des genisses, des doublonnes: les troupeaux vendus partaient à pied vers l'Albigeois. A la foire de 2 Septembre per Sen Loup on vendait les brebis garchos ou les antenais et antenaises engraissés, après la sélection du troupeau à la fin de la traite.
Le 14 octobre, pour Saint Géraud, per Sen Guiral, pour la fête des fermes on achetait les bêtes qui descendaient de la montagne, renouvelant ainsi le cheptel et achetant les bêtes pour le dressage. Le lendemain 15 octobre c'était le Rey de fieyro, 'Roi de Foire'. On faisait alors des achats o pert o a profit; l'acheteur n'ayant pas la somme nécessaire pour payer une bête la prenait sans payer, la soignait et l'année d'après à la revente le prix était remboursé au propriétaire et le profit partagé(41). Un marché avait lieu à la mi-carème les rebeyrouols venaient vendre de l'huile de noix qu'ils transportaient dans des outres en peau cuyro!

(41) Cette pratique est fort ancienne, le bail à cheptel était en effet courant au XVeme siècle en Rouergue. "en 1415 Georges Barutel notaire à Rodez fait un bail à cabal "ad mediam lucrum et mediam omissionem sive perdoa, juxta mores presentis patrie".
Affre H. Dictionnaire des Institutions du Rouergue, Rodez. 1903, p.32.

la date des foires volantes a été fixée, des foires nouvelles ont été créées. Depuis 1920 il y a une foire par mois. La foire est un évènement très important dans la vie économique et sociale du Levezou. Salles Curan reste pour le Haut Levezou le point de rencontre. Ces foires ont cependant diminué d'importance, avant 1939 il y avait 1000 boeufs de travail lors d'une 'belle foire' (42), aujourd'hui les transactions se font surtout avec les veaux et les ovins. Le paysan 'ne veut traiter qu'en foire'. Le lieu de réunion existe toujours, concentration humaine qui permet de faciliter certaines propagandes, - les campagnes électorales se font au moment des foires -, et autorise des moyens d'information tels que les contacts des Services des Fromageries de Roquefort.

Des autres paroisses du Haut Levezou seul le village de Mauriac a eu une foire à date ancienne, elle a lieu le 22 Octobre. Autrefois les habitants de Coudols, Ladepeyre et Vabrette 'les riverains' rébeyrouols venaient échanger les chataignes contre du seigle, ou les vendre 'à la quarte' ou par chapelets de quarante (ces dernières étaient cuites et vendues comme friandise). Les rébeyrouols vendaient aussi quelques fruits. On échangeait la laine brute, laine de brebis noire burèlo, contre de la laine à tricoter. Les achats importants consistaient en boeufs de labour. La foire annuelle de Bouloc, de création récente, a lieu le 29 Septembre. Les propriétaires y vendent quelques brebis.

(42) La Monographie du Département de l'Aveyron de 1954 ne donne que "le nombre moyen approximatif d'animaux présentés en foire", ces chiffres sont instructifs pour la comparaison :
Rodez boeufs 140
Laissac boeufs 230
Salles Curan boeufs 600
Villefranche de Rouergue boeufs 400
Laguiole boeufs 3.500 p.68-69

Le Haut Levezou disposait pour les échanges d'une solide armature de chemins reliant les fermes les unes aux autres; les voies les plus importantes étaient en relation avec l'ancienne voie romaine allant de Rodez à Millau et traversant le Levezou de part en part. Sur la carte de Cassini figurent deux grandes voies de passage, l'ancienne voie romaine passant à proximité de Salles Curan, Curan, Voltach (Boultach) et Saint Beauzely et la voie allant de Salles Curan au Viala du Tarn par la croix Del Pal et la Vernhette.
Ce réseau de communication existant formé de nombreux chemins fort étroits a brusquement été modifié par la construction en 1775 - 1780 de la route Millau-Villefranche de Rouergue qui passe au nord du Mont Seigne. Salles Curan et sa région se sont alors trouvés isolés :

"Avant l'établissement de la grande route, Saint Beauzely (et Mauriac) était le lieu de passage pour aller de Millau à Rodez et dans le Querci. Cette communauté avait été imposée en considération de ce passage qui procurait aux habitants le débit de leurs denrées consistant principalement en fromages. Privé de cet avantage depuis l'ouverture de la nouvelle route et ne pouvant trouver de ressource qu'en se procurant la communication avec la grand-route, elle ouvrit il y a environ huit ans deux embranchements. Mais elle fut bientôt forcée de suspendre l'ouvrage à cause de sa misère... au moyen de secours qui lui sera accordé elle pourrait parvenir à construire ce chemin qui sera d'une grande utilité non seulement pour la communauté de Saint Beauzely mais encore pour un grand nombre d'autres communautés situées sur la montagne du Levezou qui attendent avec impatience de pouvoir s'y embrancher...(43)

(43) Assemblée Provinciale de Haute Guienne. Procès-verbal du 22 Septembre 1780, page 239.

Les chemins de char n'ont pas subi de changement jusqu'en 1950. A cette date un effort important a été fait lors de la construction du Barrage E.D.F. de Pareloup.
Les voies de circulation sont indispensables pour les champs, le ramassage du lait, les déplacements des voitures automobiles des fermes. En 1958 une moissonneuse-batteuse a mis un jour et demi pour faire les deux kilomètres séparant la ferme de Voltach du Frayssinel (la même machine moissonne un hectare à l'heure). Ce problème des communications qui fait l'objet d'intervention constantes au Conseil Municipal, a fait demander à Mauriac, Commune de Saint Laurent de Levezou son rattachement à la commune de Saint Beauzely, plus accessible.

Aspects Sociaux de la Communauté

"...Quant à l'amitié, elle naît moins du rapport des coeurs que des liens de la parenté. Là une famille ne consiste pas seulement dans le père et les enfants, mais elle est encore composée de tous les parents et alliés...
Les différentes époques des travaux leur tiennent lieu de calendrier; dans leurs conventions verbales la plupart de leurs payements sont stipulés à la tonte, aux fauchaisons, aux semailles. Ils aiment à comparer l'âge de leurs jeunes enfants à celui des bestiaux, et le petit bonhomme à qui on dit qu'il est plus âgé que la grande vache de l'étable en sent croître son importance..."

A.Monteil

Le Haut Levezou se différencie des régions voisines par ses techniques et son économie agro-pastorale. Il a semblé intéressant de donner en fin de cette étude trois aspects de la communauté : l'unité sociale qui la compose, l'attitude religieuse et politique de ses membres, trois aspects qui se sont révélés en cours d'enquête.
Lorsque l'on se promène sur le Levezou après avoir analysé la marche des exploitations, essayé d'étudier l'histoire de

la terre, on se rend compte que durant ce millénaire dont nous avons à peu près les données, quelques chiffres et des noms de famille, rien ou presque rien n'a changé. La présence de la moissonneuse-batteuse elle même n'arrive pas à chasser cette impression.
Il est difficile de pénétrer la mentalité de ses habitants. L'intimité familiale et sociale se cache dans chaque ferme derrière des murs épais, où il y a quelques années encore au moindre aboyement du chien de berger on fermait les volets.
La famille, institution patriarchale, a gardé toute sa valeur. L'autorité du père de famille est grande. L'exploitation agricole est dirigée par le maître lou pagès c'est lui qui quotidiennement distribue le travail à la ferme, c'est lui qui va à la foire, c'est lui qui fait les échats. C'est encore le père de famille qui règle toutes les dépenses.
A côté de lui sa femme a un rôle qui se doit toujours effacé. Elle ne peut pas s'absenter une seule fois, n'en a jamais eu l'idée de le faire; une fois dans sa vie elle fera un très court voyage à Lourdes. La femme ne s'assied jamais à la ferme. A table elle sert les hommes. Toutefois 'depuis que les femmes votent tout commence à changer'.
Les enfants très jeunes se rendent utiles dans l'exploitation. Il y a encore peu de temps on ne les envoyait à l'école que pendant les mois d'hiver lorsqu'on n'avait pas de troupeau à garder. Maintenant plus nombreux sont ceux qui partent continuer leurs études ou ceux qui veulent apprendre un 'vrai métier' autre que celui d'agriculteur.

Cette révolution de la jeunesse est en train de provoquer un changement d'attitude chez le paysan. Toutefois nous avons remarqué pour la famille B. par exemple que Calixte le père âgé de 84 ans donne des conseils et fait des remontrances à son fils âgé de 52 ans et responsable de l'exploitation.

Font partie intégrante de la famille le berger, les domestiques totalement assimilés à la vie et aux actes de tous les jours durant leur présence à la ferme.

La famille vue de l'extérieur apparait donc essentiellement comme une unité économique.

Le mariage l'élément majeur de la cohésion d'une communauté est conditionné par l'économie. Sur le Haut Levezou on se marie 'entre deux terres ou deux propriétés'. La structure sociale est un tissu de relations entre les quatre paroisses et quelques agglomérations de la 'Rivière', Coudols et Vabrette. Dans les quatre paroisses une seule femme n'est pas originaire du Levezou, elle est originaire du Causse Noir.

Le terme <u>patelou</u> 'l'entremetteur' fait sourire et pourtant il en existe encore de ces vieux dont la profession est 'de marier les gens en mariant des biens'.(1) Il y avait aux Canabières une fille mère ayant trois enfants, elle voulait à tout prix se marier, le <u>patelou</u> lui propose une affaire... comme cette entremise doit se payer il demanda la "Suisse" que la jeune femme avait dans l'étable, celle-ci heureuse de l'affaire accepta ... mais le mariage ne se fit pas ' et le <u>patelou</u> garda la vache. Aujourd'hui encore il n'est pas rare d'entendre les gens dire :pour les mariages on 's'entend entre familles...'.

Sur le Levezou le mariage est accompagné depuis fort longtemps d'un contrat. Nous donnons ici un contrat de mariage d'Octobre 1741.

(1) Vayssier A. <u>Op.Cit.</u>"<u>Patelou</u> : entremetteur, négociateur de mariages". p.497

" L'an mil sept cent quarante un et le deuxième jour du mois de juin après midy reignant le roi Louis quinze par la grace de dieu roy de France et de Navarre au lieu de Bouloc paroisse des Canabières dans la maison d'André Rouquet par devant moi Not.royal soussigné, présens les témoins bas nommés ont été passés et arrêtés les articles de mariage suivant reciproque stipulation et acceptation intéressant, entre André Tournemire laboureur fils légitime et naturel de Pierre Tournemire aussi laboureur et de feu Catherine Alric mariés du lieu d'Estalane d'une part, et Catherine Foissac fille légitime et naturelle d'Antoine Foissac aussi laboureur et de feu Françoise Migairou mariés du lieu de Canabières d'autre, le futur époux ici présent traitant pour soi avec l'assistance et conjointement du d. Pierre Tournemire son père ici présent et le d.Antoine Foissac ici présent traitant tant pour soi que pour la d.Catherine Foissac future épouse sa fille absente, à laquelle a promis de faire approuver ratifier et exécuter le contenu du présent contrat pour ce qui la concerne à peine de tous depends dommages et intérêts entre lesquelles parties a été convenu et arrêté EN PREMIER LIEU que les futurs époux accompliront et feront leur mariage en face de l'église Catholique Apostolique et Romaine à la première réquisition, les formalités ordinaires préalablement observées à peine de tous depends dommages et intérêts contre la partie refusante, EN DEUXIEME LIEU a été en sa personne le dit Pierre Tournemire lequel en faveur et contemplation du futur mariage et pour la supportation des charges dicelles a fait et fait donation entre vifs valable et irrévocable à perpétuité au d.André Tournemire futur époux et fils ici ps.stipulant et acceptant, tous et chacuns ses biens, droits, voix, noms et sections meubles et immeubles seulement en quoi qu'ils consistent et puissent consister sous conditions suivantes : premièrement se réserve l'entier usufruit des biens donnés pendant sa vie en supportant les charges du futur mariage c'est à dire en fournissant aux futurs époux et à leurs enfants un entretien convenable suivant leur condition en travaillant néantmoins suivant leur pouvoir et en cas de discorde il sera tenu de céder aux futurs époux la moitié des biens, deuxièmement se réserve la somme de vingt livres à prendre sur les biens donnés pour en disposer à ses plaisirs et volonté tant en vi

qu'en mort voulant néantmoins qu'a défaut d'autre disposition elle soit comprise dans la donation en faveur du futur époux son fils, troisièmement se réserve de pouvoir donner comme présentement il donne à Pierre Tournemire son fils aynè pour luy tenir lieu de légitime, tant sur les biens que sur ceux de la feu Catherine Alric sa femme la somme de deux cent livres scavoir cent quarante cinq livres de son chef et cinquante cinq livres du chef de la feu Alric payable scavoir quatre vingts livres le jour quil quittera la maison toutefois après la mort du donataire son père et le surplus a vingt livres par an, et jusques alors il sera nourri vetu et entretenu dans la maison en travaillant suivant son pouvoir en sa condition et en cas de discorde et qu'il ne pourrait vivre avec le futur époux son frère il luy donne aud.cas pour luy tenir lieu de légitime paternelle et maternelle comme dessus la pantion annuelle en viager de trois setiers seigle payable a la St Julien et trois setiers chataignes vertes payables a la Toussaint avec la nourriture garde et entretien de deux brebis dont il luy donne aussi la propriété qu'il a devers luy et dont il prendra annuellement la laine et les agneaux ou de celles qu'il leur substituera en pareil nombre, lesquels agneaux il sera tenu de retirer annuellement à la fin du mois de may ensemble, la jouissance pendant la vie d'une chambre de la maison qui est au dessus de la cave avec les meubles nécessaires suivant sa condition, moyenant laquelle pantion il ne pourra prétendre aucun droit de legitime paternelle et maternelle ny en capital ny interets pendant sa vie ny ses heritiers après sa mort; Et au cas il viendrait à quitter la maison il ne pourra prétendre a la dite pantion seulement la dite somme capitalle de deux cens livres payable aux termes cy dessus specifiés. Et au cas après avoir exigé la d.pantion pendant quelques temps il viendrait a quitter la maison il sera tenu d'imputer sur la somme capitalle de deux cens livres le montant de la pantion par luy exigé en ce quelle se trouverait en ce cas la somme de dix livres pour ... de la sus d.somme capitalle de deux cens livres annuelles voulant neantmoins que son fils prenne annuellement le produit des d.deux brebis comme il est spécifié cy dessus quitte de garder nourriture et entretien annuellement puisqu'il reste dans la maison de bonne union avec son frère pour ses menus plaisirs plus de pouvoir donner comme il donne presentement a Antoine Tourne-

mire son autre fils pour luy tenir de legitime et paternelle et maternelle comme dessus pareille comme de deux cens livres scavoir cent quarante cinq livres de son chef et cinquante cinq livres du chef maternel payable scavoir quatre vingts livres lorsqu'il viendra a se marier ou qu'il aurra atteint l'age de vingt cinq ans et le surplus a vingt livres par an ensuite jusques a fin de paye sans interet excepté des payements retardés et jusques alors il sera entretenu dans la maison sil veut y rester en y travaillant suivant son pouvoir et sa condition, plus de pouvoir donner comme il donne presentement à Jeanne Tournemire sa fille pour luy tenir lieu de legitime paternelle et maternelle comme dessus la somme de quatre cens livres en sus noble burate comune de pais avec la juppe, une couverte de lit de valeur de neuf livres, deux linseuls toile moyenne de pays, deux brebis de port et un vieux cofre de noyer fermé a clef qu'il a actuellement dans la maison scavoir, cinquante livres du chef maternel et le surplus de son chef propre payable scavoir la somme de deux cens livres avec tous les sus d.effets quand elle viendra à se marier ou qu'elle aura atteint l'âge de vingt cinq ans et les deux cens livres restantes dans sept années suivantes et sept payements égaux de trente livres le tout sans interet excepté des payements retardés, et jusques alors elle sera entretenue dans la maison si elle veut y rester en travaillant selon son pouvoir et sa condition, plus sera tenu le futur époux de payer à Marianne Tournemire sa soeur la constitution a elle faite par le d.Pierre Tournemire son père pour luy tenir lieu de légitime paternelle et maternelle comme dessus dans le contrat de son mariage avec Joseph Foissac père de la future épouse par compensation et a concurrence avec la dot de cette dernière. Comme il sera spécifié ci après reservant le dit Pierre Tournemire donateur le surplus de cette dot et qui luy sera payée par le père de la future épouse a la charge par luy de l'employer a l'aquit et de charge ses biens donnés. Comme aussi le d.Pierre Tournemire en faveur et contemplation du d.futur mariage comme dessus a vendu et restitué au futur époux son fils stipulant et acceptant comme dessus l'entière hérédité de la fea Catherine Alric sa femme dont il était chargé par le dernier et valable testament de la d.Alric temu par M.Poujade Notaire de St.Beauzely sous la date et inserré au bureau de la ville de Millau comme a été sous les charges portées par le d.

testament sous la reserve de l'entier usufruit de biens du d.fides comis luy appartenant en vertu de la puissance paternelle en supposant les charges du mariage comme dit a été et a la charge par luy d'en céder la moitié comme dessus aux futurs epoux en cas de discorde pour leur aider a supporter les charges de leur mariage déclarant le d.Tournemire père que les biens par lui donnés cy dessus sont en tour de valeur de mille quatre cens cinquante livres entandant ... le d.donnateur qu'a deffaut de disposition de ses biens ils demeurent compris dans la prte donation en faveur du futur epoux son fils
EN TROISIEME LIEU a été en sa personne le d. Antoine Foissac lequel en faveur et contemplation du dit futur mariage a donné et constitué en dot a Catherine Foissac future épouse sa fille, du d.futur époux stipulant et acceptant, la somme de sept cens livres, une noble burate fine et deux linseuls avec une juppe de même etofe que la robbe pour luy tenir lieu de legitime paternelle et maternelle scavoir, du chef maternel ce qui pouvait luy compter de droit en égard à la valeur des biens délaissés par la d.Migayrou sa mère et le surplus du chef paternel laquelle constitution demeure compensée à concurrance que celle qui a été faite par le d. Tournemire père de la d. Marianne Tournemire sa fille en faveur de son mariage avec Joseph Foissac fils du d.Antoine même pour la robbe juppe et linseuls et parceque la dot de la future épouse est de trois cens livres celle de la Marianne Tournemire, le d.Antoine Foissac a presentement compté au d.Pierre Tournemire père de la d.somme de trois cens livres en louis d'or et leurs vue vérifié et emboursée au dvt de moy No. et témoins par le d.Tournemire père qui en aquitté et quitte le d.Foissac stipulant et acceptant et moyennant la susd. compensation et le sus d.payement les d.Tournemire père et fils ont reconnu en faveur de la d.Foissac future épouse la d.entière constitution de sept cens livres robbe juppe et linseuls surtous let chacuns leurs biens presents et futurs.
EN QUATRIEME LIEU a été convenu que les futurs époux ne se donnent aucun augmen ni légal ni conventionnel auquel le d. futur époux pour soy et la d.Foissac pour la d.future épouse sa fille ont par exprès renoncé finalement pour la ... de tout le dessus les d.parties chacune pour ce qui la concerne ont obligé leurs biens présents et futurs avec les omissions renonciations et jurements requis et nécessaires fait en présence du sieur Antoine Gaubert marchand de Salvages et dud.André Rouquet soussignés avec le d.Pierre Alric

fermier de Comberoumal les d.parties requises de signer ont dit ne scavoir et de moy François Comitis notaire royal du lieu du Viala. Soussigné Gaubert, Pierre Alric, Rouquet, Comitis No royal ainsi signés à l'original Con. a St Rome de Tarn par le S.Lacoste Comis qui a reçu seize livres seize sols signé au pied du d.original dont le prés.extrait a été tiré duement collationné par moy Bernard François Comitis Notaire royal du d.lieu du Viala soussigné fils et successeur à l'office du d.No.François Comitis le 16 Xbre 1767.

signé Comitis no.royal" (2).

Le fils qui prenait la terre, en général le fils ainé, recevait l'entier domaine de ses parents.

'Actuellement lorsque le fil ainé se marie les parents font un 'arrangement': les parents de la jeune fille exigent que le futur mari ait un bon bien, il faut donc que les frères fassent un geste pour maintenir la maison. Ainsi au mariage du fils qui doit prendre la ferme on donne soit le quart sur la terre ou le quart sur tous les biens. Le partage se fait après la mort des deux parents. Ainsi le fils D. a eu le quart quand il s'est marié, et tous les achats de terre faits après ce partage ont été mis au nom du fils. Mais le partage n'est pas chose facile, si les parents donnent le quart au fils il faut qu'il prenne soin d'eux pendant leur vieillesse... La dot« que l'on donne à la fille, une somme d'argent, ne figure nulle part, "l'argent n'a pas de queue", c'est en somme un genre d'étrennes...' (L.Guiral).
Ainsi le paysan du Levezou essaye de maintenir malgré le régime légal, l'unité du patrimoine. Le fils qui reste à la

(2) Archives P.Gaubert, La Carrayrie.
(Mariage d'André Tournemire d'Estalane et Catherine Foissac des Canabières 2 Juin 1741).

maison tend à garder la propriété de fait sur tout le domaine, les frères et soeurs se contentent, quelquefois d'un dédommagement en argent, versé en bloc ou sous forme de fermage (3).
Mais ces arrangements ne sont pas toujours possibles, ainsi en 1954 sur les 2.264 hectares que comprend la Commune de St-Laurent de Levezou, 711 ha. étaient indivis (31% de la surface de la Commune) (4). Le processus d'indivision est toujours le même, les parents meurent, un fils continue l'exploitation, il conserve au maximum l'état d'indivision parce qu'il ne possède pas l'argent nécessaire pour indemniser ses frères et soeurs.
Cet état d'indivision a pour conséquence immédiate l'exploitation sans améliorations de la terre.
Une ferme de Mauriac d'une superficie de 60 ha. était propriété de 12 héritiers allant de neveux à petits cousins. L' 'arrangement' ne pouvant se faire, la ferme reste inexploitée.
C'est par le jeu des alliances matrimoniales que la Communauté est à la fois très structurée et très divisée. Si l'entraide est importante, à cause des conditions actuelles du travail de la terre, il y a toujours une source latente de mésentente (partages, mariages, incident concernant la propriété d'une tombe). L'équilibre social est alors rompu, des clans se forment.

(3) Pour la dévolution successorale des exploitations agricoles, le décret du 22 Juillet 1944 pris en application de la loi du 15 Janvier 1943 a fixé à 30 hectares la superficie maximum de l'exploitation bénéficiant de l'indivision et sa valeur à 1.400.000 francs. Deux décrets l'un du 19 Septembre 1947, l'autre du 7 Février 1953 ont respectivement porté cette valeur à 5.000.000 puis à 12.000.000 francs tout en maintenant la même surface. Dans l'Aveyron cette législation est couramment appliquée.
(4) Fabre G. cité dans la Monographie de Saint Laurent de Levezou.

Sur cette terre, bien d'Evêché et bien d'un ordre religieux, les signes de la religion sont partout présents : Vieilles églises, calvaires nombreux, oratoires dans chaque foyer. Quelques documents permettent de montrer que cette communauté étaient autrefois très charpentée au point de vue religieux. Nombreuses étaient les confrèries groupant des laics.

"La Confrèrie des pénitents blancs à Salles Curan n'est pas mentionnée dans les archives de l'église de Salles Curan, mais son existence ne peut être mise en doute. Elle existait dans la paroisse avant la Révolution. Elle était affiliée à la Confrèrie des Pénitents de Rodez dont elle avait accepté le règlement, le costume : sac, cordons blancs et croix pectorale pour les pénitents, croix et voile blanc pour les pénitentes.
La chapelle de St.Féréol (la tribune d'orgue) était la chapelle de confrèrie... les pénitents s'y réunissaient tous les dimanches pour chanter et psalmodier l'office de la Ste-Vierge. Ils étaient convoqués à leurs réunions par la sonnerie de leur cloche, ils avaient en effet un clocher qui leur appartenait..
Les réceptions à la confrèrie se faisaient tous les ans très solennellement à la fête de l'Assomption le 15 Août. Une Délégation de la confrèrie assistait aux processions dominicales et la confrèrie en corps aux processions de la Fête Dieu, de l'Assomption et autres processions solennelles de l'année (Notre Dame d'Aures). Le Jeudi Saint la confrèrie faisait aussi en corps la visite des croix du village. A cette cérémonie un pénitent, pieds nus, représentant le Divin Sauveur, portait sur ses épaules une grande croix : Simon le Cyrénéen, un autre pénitent lui aidait à la porter. Au décès d'un membre de la confrèrie un confrère passait dans les rues en agitant une forte clochette pour annoncer sa mort aux habitants du village.
Quand la cloche par une sonnerie spéciale annonçait que le moment de l'enterrement était venu les pénitents se rendaient à l'église et de là avec le clergé paroissial à la maison mortuaire..
Tous les ans le lendemain des quatre fêtes des morts la confrèrie faisait un service pour ses membres défunts.
Cette confrèrie fut dissoute par Monsieur Bourrel (1831-1862).
La croix des pénitents existe encore, sur la porte d'entrée du sanctuaire". (5)

(5) Feral Abbé - Notes sur Salles Curan, Document manuscrit

Les habitants de Bouloc étaient aussi réunis en confrèrie.

Au XV et XVIème siècle cette confrèrie était composée des prêtres et des principaux paroissiens. Elle avait une maison pour se réunir et célébrer sa fête annuelle. Le jour de la Saint-Jean il était servi aux confrères un dîner "de bonas carns, bouos pas, bon bis". Le fermier des biens de la confrèrie devait fournir table et autres choses nécessaires, il recevait le rôle des confrères des bayles de la confrèrie. (Marrago notaire, Salles Curan, 4 Octobre 1550)

Les quatre paroisses groupent autour des 'clochers' un certain nombre de hameaux et de fermes isolées. Les curés résident aux Canabières, à Bouloc, à Curan. Mauriac est désservi par le curé du Mas Roucous. Seul Bouloc, ancienne annexe des Canabières, a été érigée en paroisse à la fin du XVIIIeme siècle.

Dans notre étude les informateurs ont toujours mis en valeur cette notion de "paroisse" parochio, unité 'administrative', affective aussi(6).

"... en 1860 les villages de Martouret, Salvages et autres ne faisaient plus partie de la paroisse des Canabières. Salvage et la Vernhette en avaient été soustraits lors de l'érection de la paroisse de Bouloc. Martouret en fut soustrait pour être annexé à Bouloc en 1844 ce qui peina beaucoup les habitants de ce village, en vain ils protestèrent, ils firent des démarches pour être rendus à leur première paroisse. Tout fut inutile. Quant à leurs morts ils ne voulurent jamais aller les porter à Bouloc et sous Monsieur Gaubert ils enterrèrent dans le cimetière des Canabières deux corps sans l'assistance du prêtre". (7)

(6) Le Maître de Cérémonie, un homme important de la Communauté, est le sonneur de cloches lou componié. Il sonne les offices, les mariages, les enterrements, les jours précédant Noël. Aux Canabières la sonnerie de l'enterrement dure très longtemps de la mort à l'enterrement. Au moment des orages on sonne la cloche, les cloches détournent l'orage los componos birou l'oratche. 'La plus petite cloche de l'église de Bouloc a ce don'(Cuirol Au mois de mars le sonneur fait une collecte d'oeufs pour les sonneries de l'Angelus, de la messe; en octobre pour le remercier d'avoir préservé les récoltes et éloigné la foudre on lui donne un sac de blé ou de seigle - quantité variant avec l'importance de la ferme.

(7) Livre de paroisse des Canabières.

La Messe dominicale est avec la foire de Salles-Curan et Villefranche de Panat l'évènement social périodique important pour les habitants des paroisses du Haut Levezou.
A Mauriac, à Curan, aux Canabières tout le monde assiste à l'office. A Bouloc il en est de même, à part deux ou trois fortes têtes!
Il n'en est pas de même dans les cantons de la 'Rivière' Saint Beauzely par exemple où les hommes ne vont pas du tout à la messe'. (Curé de Bouloc) (8).
'La pratique familiale reste vivante. On trouve dans toutes les maisons des crucifix, souvent entourés d'un chapelet à gros grains, un cierge béni, le rameau et des images pieuses. Le milieu de la cheminée est souvent un petit oratoire. Autrefois la prière était dite en commun à la veillée depuis l'avant guerre cela ne se fait plus'. (Curé du Roucous).
La pratique religieuse tient une place importante dans la vie de la communauté, dans la vie intellectuelle et dans la vie de relation: le curé prêche, le curé avertit, le curé fait se souvenir.
L'attitude des pratiquants devant des problèmes touchant l'ensemble de la Communauté se trouve ici exprimée à propos d'une épisode de la Révolution.
"Le curé Bonneviale, était avant d'arriver à Salles Curan un des grands vicaires de l'Evêque intrus, ce fait explique la conduite extraordinaire des paroissiens de Salles Curan à son égard.
Ce prêtre avait eu la faiblesse de prêter serment. Par suite ses nouveaux paroissiens dont la foi avait été épurée par les épreuves le virent arriver avec un grand déplaisir.

(8) Une observation semblable a été faite dans les Pyrénées: Delarmelle Abbé - Contribution à l'étude de la géographie religieuse du Sud-Ouest. Revue géographique des Pyrénées et du Sud Ouest 1943 p. 48 - 78.

Avant de lui donner leur confiance ils exigèrent qu'il rétracta publiquement son serment. Il refusa allégeant qu'il l'avait déjà fait et qu'il ne le ferait pas une seconde fois Après ce refus personne ne voulut de son ministère. Entrait-il à l'église, les personnes qui s'y trouvaient prenaient la fuite; et cela dura 21 ans, de 1802 à 1823. Un mariage, un baptême et 15 enterrements, voila tout le travail de Mr.Bonneviale durant son long séjour à Salles Curan et ce travail il le fit la première année de son arrivée. Après 1804 aucun registre ne porte sa signature".(9).

Les curés sont pourtant très loin de leurs ouailles. Lors d'un mariage les futurs époux viennent se présenter à lui un mois, le plus souvent 2 semaines avant le mariage. Il n'est jamais appelé en cas de discorde ou de mesentente entre familles. Le curé de la paroisse fait son travail, administre les sacrements 'il est là pour ça', la vie de famille ne le regarde pas. Arrivant dans une ferme il fait la collations, bavarde sur le voisin, mais l'hôte ne souffle mot sur ses problèmes personnels.

Le maintien des idées religieuses semble tenir à l'esprit de tradition. Ainsi les paroisses isolées, où les procédés de culture ont encore peu évolué, sont restées les plus religieuses, les gens sont méfiants de toute influence extérieure. La pratique religieuse tient surtout à un conformisme traditionnel : un changement de milieu le font abandonner Faisant une comparaison entre son ancienne paroisse du Segala et celle qu'il vient de prendre en charge le Curé de Curan s'exprimant en patois a dit 'J'ai bien plus de prés mais je récolterai bien moins de foin'. Après discussion avec des jeunes gens à Mauriac, ceux-ci employés à la S.N.C.F. à Paris ont dit ne pas suivre les offices quand ils ne sont pas au Mauriac. Cet esprit de tradition est aussi en liaison

(9) Feral Abbé Notes sur Salles Curan (Document manuscrit)

étroite avec l'influence de la famille.
En terminant disons que pour les vieux subsistent un certain nombre de dévotions aux Saints (10) pour différentes maladies.
Les cultures et les animaux ne sont pas oubliés dans les dévotions populaires.
Donnons un tableau des principales 'dévotions':

Localité	Patronage du Sanctuaire	Vertus curatives
Ouran	St Martial (11)	la teigne
St Agnan		Maladies d'estomac gastrités
Coudols	Vénération de la Sainte Epine (2ème dimanche de Juillet)	Les enfants retardés pour marcher
St Remy d'Aysséne	St Remy	Les enfants qui ont les vers
Les Canabières	St Bonnet	Boiteux enfants hargneux

L'eau bénite le samedi de Pentecôte (cette bénédiction ne se fait plus dans la nouvelle liturgie) a un effet bénéfique sur les hommes et les cultures. A Mauriac les paysans vont asperger les champs à Pentecôte pour protéger les récoltes.
On place toujours un rameau béni dans la grange.
Aux Canabières quand le curé faisait le tour de la paroisse pour collecter le denier du culte il bénissait un peu de sel pour les bêtes, un peu de grain pour les poules (B.Gaubert)

(11) Dans le Périgord, Saint Martial guérit les enfants atteints 'du mal de la peur'.
Recal G. Le vieux Perigord Le Mal des Saints p.61 - 68.

(10) En aucun moment on ne nous a parlé de jetteur de sort dans cette partie de l'Aveyron.

Les habitants des Canabières font un pélerinage à Saint Meen (Commune de Peux et Couffouleux) dans le sud du département le 24 Juin. Ils rapportent de l'eau pour protéger les brebis du 'maltore ou la tremblante' maltouor.
Les habitants de la région de Salles Curan font un pélerinage à Notre Dame d'Aures (21 Mai) (pour les cochons) (12).
Jusqu'en 1905 le clergé s'occupait activement de l'instruction des enfants.
La séparation de l'église et de l'Etat, les lois de 1905 ont entrainé dans les campagnes du Rouergue une grande effervescence. Par décision de l'Evêché vers 1910 les parents étaient instamment priés d'envoyer leurs enfants dans les écoles libres là où il y en avait, sous peine de refus des sacrements 'd'excommunication' disent les paysans.
Dans les paroisses du Levezou les garçons sont allés à l'école laïque à Bouloc, les filles le plus souvent à l'école libre, en pension à Saint Beauzely, aux Canabières ou à Curan.
En 1960 pour les 4 paroisses étudiées il y a :

A Bouloc	:	une école laïque de filles et de garçons
Aux Canabières	:	une école laïque de garçons et fille
		une école libre de filles
A Curan	:	une école laïque filles-garçons
		une école libre filles
A Mauriac	:	une école laïque filles-garçons.

(12) En ce qui concerne la médecine populaire quelques personnes ont des 'dons' Mme.S. à Souyris arrête les brûlures; un guérisseur soigne les ulcères à Calmont. 'Plus la lune est vieille plus on guérit vite.... il faut réciter un pater... et supprimer les pomades'. Un homme de Rullac soigne l'eczéma "il faut alors dire un acte de contrition, un Je vous salue Marie, un Notre Père, faire sa prière tous les soirs. Si les malades ne font pas les dites prières le guérisseur en souffre; il faut faire dire deux messes, une pour les âmes du purgatoire, une à intention'. (B.Gaubert). Quelques paysans soignent les abcès des bêtes avec des herbes (à Neyrac, Ronsignan).

Toutes les personnes âgées se souviennent d'être allées à l'école pendant les quatre mois d'hiver, au moment où il n'était pas possible de sortir les bêtes. La fréquentation de l'école a toujours été fonction du temps libre laissé par l'exploitation.
'J'allais à école 3 mois l'hiver, mon père me plaçait du 15 Mars au 15 Décembre. En 1907 j'ai gagné 65 francs en gardant des vaches au Frayssinel'. (J.Fabre de Bouloc).
Le Recensement de 1866 nous donne un tableau de l'instruction des habitants de la Commune de Salles Curan (13)

	1	2	3	4
Hommes	320	400	412	224
Femmes	530	310	280	93
Total	850	710	692	323

1 ne sachant ni lire ni écrire
2 sachant lire seulement
3 sachant lire et écrire
4 pas de renseignements

Depuis plusieurs années les enfants sont assidus à l'école. Pour les enseignants il reste la difficulté d'enseigner en même temps à des enfants de 6 ans et de 14 ans préparant le certificat d'étude. A Bouloc, le curé s'est élevé en chaire -à l'arrivée du dernier instituteur- contre la possibilité d'une géminations des classes, l'institutrice enseignant aux petits et moyens, filles et garçons, l'instituteur aux grands 'Ceci est contraire aux principes religieux de notre vieux Rouergue'(14). Le 15 Septembre 1959 les classes ont été géminées à Bouloc à la satisfaction de tous

(13) A.Dles.Av. Serie M, Recensement 1866.
(14) La géminations a été faite en 1958 à l'école laïque de Curan avec l'accord de Monsieur le Doyen.

Les bons élèves partent en pension à Rodez ou à Millau, entrant en 6ème à 13 ou 14 ans pour devenir instituteurs ou employés d'Etat. Le reste des enfants arrive péniblement au certificat d'études.
Les succès scolaires sont liés aussi à l'influence du milieu; toutes les familles parlent patois. A Mauriac les 9 élèves entendent parler patois chez eux, deux d'entre eux ne parlaient pas un mot de français à 6 ans. A Bouloc sur 18 élèves de 11 à 14 ans, tous entendent parler le patois à la maison, 15 le comprennent, 2 le parlent. A Curan les enfants comprennent tous le patois et le parlent dans la proportion de 60% à leur rentrée à l'école. Dès l'âge scolaire les filles parlent le français.
A Bouloc, village 'plus évolué' aux dires des habitants des Canabières par exemple, les filles de 15 à 20 ans ne parlent pas patois, s'en défendent même. Par contre les garçons le parlent tous. Dans la famille de L.G. les 3 filles de 12, 10 et 9 ans parlent le français, le fils Robert qui doit prendre la propriété de son oncle parle le patois et son père ne lui parle que patois.
En 1920 - 1925 pour empêcher les enfants de parler le patois, du moins à l'école, les instituteurs avaient trouvé un moyen : on donnait à l'élève qui était surpris en train de parler le patois un '<u>cabillou</u>' ou <u>signal</u> sorte de bâton en bois. Le soir le garçon en possession du signal était puni; il fallait donc s'en débarrasser 'au dernier quart d'heure'.

A Curan 'pays arriéré du Levezou'-d'après les habitants de Bouloc- le patois a une influence néfaste sur l'instruction. Les enfants ne parlent bien ni le patois ni le français. Les parents s'efforcent de s'adresser à eux en français en francisant des expressions patoises... avec le plus malheureux effet.

Un enseignement post-scolaire agricole existe sur le Levezou depuis Octobre 1955. Cet enseignement d'une journée par semaine donne une formation agricole aux élèves de 14 à 17 ans. Les allocations familiales sont maintenues jusqu'à 17 ans pour les enfants qui suivent ces cours. C'était à l'origine la seule raison de présence des enfants. Actuellement les élèves le suivent 'par goût'. Cet enseignement comprend du Français, de la Comptabilité, un cours sur la rentabilité des machines, de la chimie agricole, de la zootechnie, de la législation rurale.

Le Cours post-scolaire agricole a fonctionné à Salles Curan d'Octobre 1955 à Juin 1959. Actuellement faute d'instituteur les 8 élèves de la commune se rendent au Viala du Tarn.

Voici ce que les élèves de 11 à 14 ans de l'école de Bouloc ont répondu à la question 'que désirez vous faire plus tard': Sur 7 garçons : un veut devenir mécanicien, deux maçons, un plâtrier, trois agriculteurs.

Sur onze filles : trois veulent devenir ménagères, une fermière, une servante, deux coiffeuses, une couturière, deux institutrices, une jardinière d'enfants (15)

(15) Enquête faite par M.Guibert Instituteur à Bouloc Octobre 1959.

Le Propre du Temps

L'année du paysan du Levezou comporte un certain nombre de jalons en plus des jours de foire. Certaines dates donnent lieu à des réjouissances, à des réunions de famille. Les fêtes religieuses sont d'ailleurs les étapes de la chronologie locale et repères de la conversation.
Noël Nadale, est par excellence la fête de la famille. A Mauriac on brûle encore la bûche de Noël la souco nadalenco Un dindon piot de 8 à 9 kilogs élevé pour la fête est servi au déjeuner. Le jour des Rois les domestiques achetaient un dindon et le mangeait à la ferme.
La festivité suivante se plaçait aux alentours de Carnaval, domestiques et patrons faisaient des rissoles rissouolos.
'Le dernier dimanche de Carnaval les domestiques de Mayniels prenaient des rissoles et un ou deux plis de saucisses pour les manger chez Ginesty à Curan. Là ils rencontraient les autres domestiques de la paroisse et mettaient le tout en commun en chantant

Dé saoucisos
No beben
E dé roujouolos
Otoben!' (P.Vieilledent)

A Bouloc la Saint Jean coincide avec la fête de la paroisse
'Le soir de la Saint Jean les enfants faisaient un feu lo radal de Sèn Jon sur la place du village. D'autres feux s'allumaient ensuite sur les puech, à Voltach près de la Jasse, aux Crouzet, au Mont Seigne, sur le Lézérac; on dansait autour du feu et les paysans distribuaient des fouaces. (C.Bertrand). En 1959 cette coutume a été remise en honneur

par l'instituteur et les écoliers auxquels se sont joints tous les habitants de Bouloc. C'est surtout la fête votive le boto qui était et reste encore la fête familiale. La fête est toujours reportée au dimanche qui suit si elle tombe en semaine. Bouloc a sa fête le jour de la Saint-Jean Curan la St-Pierre en Juillet, Les Cenabières Notre Dame le 15 Août et Mauriac fête St-Abdon et Sennen le 30 Juillet. Après la grand messe un repas copieux réunit tous les membres de la famille.
Autrefois les domestiques accrochaient une fouace enrubannée à une branche de houx et partaient en voiture à la messe. La fouace était ensuite mangée au cabaret du village.
Pour la fête de Salles Curan, le 2 Septembre le jour de la Saint Loup les jeunes faisaient le tour du bourg avec quelques musiciens; après l'aubade ils présentaient un plateau sur lequel était placé une orange garnie de sous. Le soir les jeunes dansaient la danse du soufflet (16).
Les réjouissances de domestiques ont disparu. Leur nombre est bien moins grand, le dimanche ils peuvent s'évader en motocyclette ou en voiture vers Salles Curan ou d'autres lieux.

(16) Cette danse est semblable aux danses du Languedoc décrites par Nelli R. Le Languedoc et Le Comté de Foix Le Roussillon Paris N R F, 1958. "C'est surtout le mercredi des Cendres que l'on se livre -rarement aujourd'hui à à ces curieuses danses connues sous le nom de Buffoli en français souffle-cul, bouffet ou feu aux fesses. Les danseurs, tout habillés en blanc, un bonnet de coton sur la tête, le visage barbouillé, tiennent à la main un soufflet qu'ils pointent vers les fesses de celui qui marche devant eux (c'est la buffatière de la montagne de Castres, le buffoli de Florensac, Hérault)". p.210

Si dans la vie courante l'opposition de groupes constituant une communauté est chose courante elle l'a été encore plus au moment des conflits religieux au début de ce siècle et ses séquelles se retrouvent encore dans l'attitude politique de ses membres. Il faut ajouter à cette attitude individualiste où chaque paysan songe d'abord à son bien propre c'est-à-dire à l'unité économique qui lui permet de vivre : le groupe ferme - moulin - forge; l'habitant de l'agglomération pense à l'agglomération elle-même et à ses moyens d'échange et de vie, électrification, chemins, transports.
C'est peut être dans la vie politique que s'extériorise le mieux pour un observateur peu averti le caractère des habitants du Haut Levezou. Si leur désir d'être en règle avec l'église ou le curé est significatif leur désir d'indépendance n'en l'est pas moins.
L'isolement des paysans derrière les murs de leur ferme et la méfiance généralisée ne permettent guère de constituer un corps social homogène, encore moins un corps électoral.
Lorsqu'il s'agit de la gestion de la commune chacun se dresse contre chacun, les petits hameaux contre les hameaux voisins, les paroisses du Haut Levezou contre les chefs lieux Salles Curan et Saint Laurent du Levezou (pour Mauriac).
Expliquons les dissensions entre les paroisses et Salles Curan. Pendant la Révolution Française, les Canabières - Bouloc d'une part, Curan d'autre part, étaient communes. Elles sont

devenues au début du XIXème siècle sections de la Commune de Salles Curan. La section de Curan a toujours demandé son érection en Commune, l'attitude que nous allons relater en montre l'acuité :

Messager de Millau en date du 11 Mai 1924.

"Salles Curan - fait étrange. Dans la nuit de dimanche à lundi 11 et 12 mai la préfecture de Rodez est en émoi ; la sous-préfecture de Millau s'exaspère, le télégraphe appelle, le téléphone interroge, de tout côté on cherche le résultat des élections de la Section de Curan. Tout un personnel fatigué par une nuit d'insomnie attend.. L'impatience est à son comble. Les receveuses des postes par ordre appellent encore, insistent, réitèrent ; Curan se tait. Quel est ce pays si tranquille et si désintéressé sur le plateau du Levezou ne donnant aucun signe de vie ? Le lundi matin tous les résultats sont connus. Il manque ceux de Curan. A-t-on fait sauter les urnes? Dès la pointe du jour une automobile part de Millau à toute allure prendre sur place des nouvelles de Curan. Le brigadier de Salles Curan va aussi s'enquérir. Que de mal donne ce pays ! Quand les électeurs de la région auront à faire à la préfecture ou à la sous-préfecture ils n'auront qu'à déclarer leur domicile et ils seront jugés. Disons pour l'honneur du pays que le dépouillement fini le procès-verbal fut régulièrement établi et signé. Un membre du Conseil Municipal se chargea d'aller porter le pli à Salles Curan et ne s'acquitta pas de son office. C'est sur lui seul que pèse cette malencontreuse équipée. D'aucuns disent que le commissionnaire, au lieu de partir tout de suite s'attabla avec quelques compères de

même acabit et qu'à minuit, la route malgré le clair de lune n'était ni assez large ni assez visible. D'autres ajoutent que l'intéressé quoique radical socialiste pur sang craignant pour son portefeuille avait été plus empressé d'aller le mettre en lieu sûr que de satisfaire la légitime curiosité de ceux pour lesquels il avait vôté et fait voter. D'autres plus profonds philosophes chuchotent que le porteur de dépèches voulait jouer un vilain tour à la République en empêchant intentionnellement la proclamation des élus. Curanais ! quand vous voudrez confier une mission à remplir choisissez un homme, sinon plus digne, du moins plus fidèle". Un habitant de Curan nous a confirmé la troisième hypothèse émise par le rédacteur du Journal de Millau 'encore une bonne farce jouée à ceux de Salles Curan ! '.

Donnons un exemple de la rivalité de village à village en nous basant sur les élections du Conseil Général du Canton de Salles Curan. Après la Libération M.Serin candidat de 'la Vallée' (Villefranche de Panat) a été élu grâce aux voix des Canabières, 'Voix de la Montagne' - le candidat de la Montagne Malaterre transporteur ayant supprimé le service de car entre les Canabières et Salles Curan.

Pour les élections législatives qui les intéressent moins les habitants du Levezou adoptent une attitude commune à toute la campagne aveyronnaise, les voix vont à droite. Voici un tableau résumant les résultats des élections législatives de 1903 à 1936.

		Salles Curan Commune	Salles Curan Canton	St-Beau - zely Canton
27 Avril 1902	droite (De St-Urbain)	421		
	gauche (Balitrand)	239		
6 Mai 1906 (a)	droite (De St-Urbain)	446	811	758
	gauche (Balitrand)	257+20	425	701
21 Avril 1910	droite (De St-Urbain)	470	773	672
	gauche (Balitrand)	214	392	743
(26 Avril 1914) 10 Mai 1914	droite (Molinié)	373	683	631
	gauche (Balitrand)	314	489	674
16 Nov. 1919 ext.	droite (Castelnau)	169	522	531
	droite (Molinié)	165	510	528
11 mars 1924	droite (Molinié)	390		
	gauche (Balitrand)	189		
22 Avril 1928	droite (Molinié)	343	777	575
	gauche (Balitrand)	201	335	509
	Communiste (Farrussenq)	17		
Ier Mai 1932	droite (Molinié)	397	755	551
	gauche ( )	160	267	417
	Comm. (Farrussenq)	14	18	31
26 Avril 1936	droite (Martin	429	789	577
	Front commun ( )	238	387	560

(a) le 6 mai 1906 (Cdt.socialiste 2 voix à Salles Curan)

Pour le canton de Salles Curan 65 à 70% des voix sont donnés au candidat de droite. Le canton voisin de Saint-Beauzely 'plus socialiste, où les hommes ne vont pas à la messe' (Curé de Bouloc) vote plus à gauche.
A partir de 1946 le Vote des femmes apporte un léger élément de perturbation, bien qu'aux dires des informateurs 'les femmes sont très conservatrices'.
Aux dernières élections le Haut Levezou a voté unanimement pour le candidat U.N.R. - La raison de cette unité nouvelle est simple : le candidat était 'un des leurs' originaire de Bouloc où il avait encore toute sa famille.

Conclusion

Basile Gaubert est né à Combret il y a 74 ans. 'Etant le plus grand, l'aîné, alors que les cadets allaient en classe et quittaient en Juin, je rentrais à l'école en Décembre et en sortais en Mars ; c'est pour cette raison que je n'ai jamais appris à faire des divisions. J'ai fait le service au 11ème Hussard à Tarascon en 1907 ; c'était au moment des histoires de Combes ! Nous avons été envoyés à Coudols à quelques kilomètres de ma maison pour écarter la population dont une partie s'était retranchée dans l'église.
J'ai fait 14 avec une division d'attaque de la légion, toujours au front, deux blessures qui me font mal quand le vent tourne.
Je me suis marié en 18, alors que j'aurais dû me marier en 14. On m'a donné la moitié du bien, j'ai racheté le reste à mon frère ; mon père avait dédommagé les autres enfants. J'avais 52 hectares dont 35 de cultivables, deux

paires de boeufs, deux vaches et une soixantaine de brebis pour la traite.
En 1951 j'ai reçu un coup de pied d'un cheval et depuis je loue mon bien ... Les enfants ne sont pas restés à la terre, et tout change touto co cambio'.
Telle est la courte biographie d'un homme qui a passé toute sa vie sur le Levezou et qui du labour à l'araire à l'introduction de la moissonneuse-batteuse a été le témoin de l'évolution de son pays.

Jusqu'en 1850 le Haut Levezou vit isolé. Mis à part la vente d'un veau ou de quelques moutons la population n'a pas grand'chose à céder, elle échange les céréales en excédent contre des chataîgnes, elle achète un peu de fer pour la fabrication de son outillage agricole, 'La seule dépense importante pour le paysan reste l'impôt' (B.Gaubert)
Le chemin de fer passe à 35 kilomètres, le paysan du Haut Levezou reste à sa terre.
Par rapport aux régions naturelles voisines, Ségala, Vallée du Tarn et de l'Aveyron, le Haut Levezou se caractérise par un retard général dans le mode d'exploitation.
Depuis 1945 s'est produite une nette "ouverture" à la vie moderne, les dures économies faites pendant la guerre et l'absence de besoins extérieurs ont permis à certains de s'équiper 'ceux qui n'ont pas pris le départ en 1945 ont du mal à organiser aujourd'hui leur exploitation' (P.Gaubert).

A l'aire de la culture matérielle et à l'aire des phénomènes économiques correspond une aire des phénomènes sociaux et linguistiques. Ces ensembles de particularités donnent au Haut Levezou une physionomie originale. (1)

L'origine du peuplement, le mode d'habitat, les formes de la culture matérielle, l'outillage agricole, la spécialisation du personnel contribuent à expliquer la psychologie de l'homme du Haut Levezou.

Homme de la terre le paysan du Levezou est avant tout méfiant : méfiant pour adhérer à un syndicat agricole ou à une coopérative, acheter en commun une partie du matériel agricole, prendre un personnel de ferme qui n'est pas originaire du pays.(2) (Tous les exploitants agricoles payaient leur cotisation à la C.G.A. en 1945 ils obtenaient ainsi des engrais des bons de vin pour le battage. Le payement de la cotisation s'arrêta avec la fin du rationnement en 1948). Cette méfiance va d'ailleurs de pair avec l'économie 'le sou est un sou'. (L.Guiral).

Le paysan ne s'aventure pas pour faire des essais révolutionnaires ou utiliser de nouvelles semences ; il attend, observe, discute. Lorsqu'il est bien sûr de son affaire il n'hésite plus. Le paysan est mu par l'intérêt. On n'achète pas la télévision à cause de l'antenne rastel,'l'antenne est trop visible', signe extérieur de richesse pour le voisin.

(1) Les Anthropologues ont cherché une raison à cette distinction entre les Ségalis y compris les Hommes du Levezou et les Caussenards... "Il y avait deux causes à cela, l'action morphogénique de deux milieux géologique et alimentaire différents et cette propriété élective contraire qui attirait et concentrait sur un côté les dominateurs du pays et reléguait sur l'autre la population sujette..." Durand de Gros J.P. Ethnologie du Rouergue. Bul.de la Soc.d'Anthropologie de Paris, 3ème Série, XI, 1888, p.138 - 156.

(2) Alors que sur le Segala le personnel de ferme italien commence à devenir important il n'y a aucun 'étranger' sur le Levezou.

Par contre au contact de la terre se développe un don d'observateur extraordinaire, une "intelligence de la terre" qui permet au paysan de mettre en valeur des terrains jusqu'alors insalubres ou abandonnés, des spécialisations d'élevage qu'il se garde bien de dire à ses voisins. C'est d'ailleurs toujours en observant le voisin que le paysan fait des progrès sur sa propre terre, c'est cette observation qui nous a permis, entre autres de délimiter géographiquement notre terrain d'études.
L'homme du Levezou parle toujours le patois, fait toutes les transactions commerciales en patois.
Si le paysan s'adapte rapidement aux moyens techniques modernes, il n'a pas encore réalisé les modifications de la culture que ces nouveaux moyens impliquent.
Aujourd'hui le paysan du Levezou est devant un dilemme : il s'agit pour lui de prendre place dans la spécialisation moderne, spécialisation qui demande un équipement important et une augmentation des échanges, mais d'un autre côté la crise actuelle lui rappelle tous les jours plus fortement les avantages de son ancienne indépendance économique.

Appendices

Appendice 1

Donation de l'église Sainte Marie de Canabières à l'ordre de Saint Jean

" Notum sit omnibus Sanctae Dei Ecclesiae filiis et fidelibus, tam presentibus quam futuris quod ego, Ademarius, Sanctae Rhutenensis Episcopus ecclaesiae, una cum consilio archidiaconorum et canonicorum ejusdem praedictae ecclesiae, condono et concedo Hospitali pauperum quod habetur in sancta civitate Jhrlm et Dno Geraldo, dei servo et procuratori pauperum Christi, et successoribus ejus, in manibus Poncii, Prioris, et Ugonis Juliani, illam ecclesiae, quae est constructa in honore beatae Mariae de las Canabieiras, quae fuit antiquiter jurisaltaris nostrae sedis. similer ego Aldebertus de Malvass et uxor mea Ana et filli nostri Petrus et Bernardus et alii omnes, damus et relinquimus Dno Deo et Sancto Sepulcro et ad hospidale JHrlm totum hoc quod nos habemus in ipsa ecclesia S.Mariae de las Canabieiras, terram, feuum, mansiones, ortos, prata, vicarios, homines, feminas, totum et ab integrum, sicut nos melius habemus, vel alii homines per manum nostram. - Istud donum facimus pro redemptione animarum nostrarum et animabus patrum nostrorum sine ulla retinencia quod nos= facimus. - Et ego Ademarius, Ruthenensis episcopus, cum consilio supra dicto condono et concedo Hospitali pauperum JHlrm illam terram quae vocatur Pered et peredet ad alode. Ego Ramundus de Levedone hoc quod ab eo in Pered dono per ipsam convenienciam.... "

A. Dles Haute Garonne, Série H. Malte, Canabières, layette 1 n° 4.

Donation faite par Henry comte de Rodez à l'ordre de Saint Jean. 1221.

" Anno Dni M.CC.XXI, indictione VIIIIa, XV Kalend.Novembris Manifestum sit cunctis quod ego Henricus, Dei gratia comes Ruthenensis apud Acon, gravi detentus infirmitate, compos-tamen mentis et ordinator, dono et inperpetuum irrevocabi-lite trado in helemosinam Deo et domui Sti Hospitalis Jhrlm in manu fratris Garini de Monteacuto, ejusdem domus venera-bilis Magistri, pro redempcione peccatorum meorum et ante-cessorum et successorum meorum, villam meam de Caneto, cum omnibus pertinenciis suis, sicut mihi pertinet et perti-nuit ; dono et in presenti trado eidem Hospitali omnes mansos meos de Frontignano et quidquid habeo vel habere debeo in Bastida de Sauvaterra et omnibus suis pertinenciis, ita quod de cetero dicta domus Hospitalis dictam Bastidam cum omnibus suis pertinenciis habeat libere et quiete.
Et dono eidem Hospitali omnes homines quos in eadem Bastida habeo et mansos omnes, quos circa et juxta eadem Bastidam habeo et mansos omnes qui sunt circa et juxta Canabieiras et mansos omnes meos, qui sunt circa et juxta Bonum Locum. Omnia praedicta sicut mihi et meis antecessoribus pertinet et pertinere debent aliquo modo dono, laudo et concedo et perpetuo irrevocabiliter trado deo et Sanctae domui hospi-talis Jhrlm ita quod habeant teneant, possideant libere et quiete. Et est sciendum quod de praedicta sancta domo multa et magna recepi servicia quadiu moram in partibus Siriae feci. Volens et desiderans bonorum omnium quae fient et facta sunt esse participem et consortem in die obitus mei, volo suscipere habitum ejusdem domus et in suo cimiterio meam elegi sepulturam unde rogo Dnam A.Comitissam uxorem meam karissimam et W.filium meum karissimam ut de praedicta helemosina sine omni contradictione dictum investiant hos-pitale ad omnes suas voluntates faciendas. Actum est Acon in domo Hospitalis. Hujus rei sunt testes .... "

A. Dles Haute Garonne, Série H. Malte, Canabières, layette 1, n° 17.

Appendice 2

Documents concernant la Confrérie Saint Jean de Bouloc.

" Donation faite par feu Jean Gailhard Bosquin recteur dudit lieu des Canabières et Saint Jean de Bouloc alias de Peret d'une maison pour les confrères de Saint Jean du lieu de Boloc et d'un missel pour le service de la dicte église et la confrérie en date du 25 Juin 1460. "

(A. Dles. Haute Garonne, Série H. Malte, Canabières, liasse)

Le 24 Juin 1468, Guillaume Bernard de Bono Loco, Bernard Bonal de Castries, Eugène Marsyars de Ladepeyre, Jean Deleros de Saint Symphorien de la nouvelle confrérie de Saint Jean du lieu de Saint Jean de Bouloc "de consilio et potestate et voluntate venerabilis et religiosi in Domini Guil.Bousquet praeceptoris de Caneto et rectoris ecclaesiarum de Canabieris et dicti loci St Joannis de Bono Loco.." Guil. Vales de Coudols, Jean Montrozier, Raymond Devic du Viala donnent à titre de ferme et pour deux ans à Justin Durand du Martouret paroisse de Boloc les revenus de ladite confrérie moyennant dix livres et lui prêtent vingt huit livres qu'il devra rendre à la sortie.

(Espitalier notaire à Salles Curan).

Appendice 3

Domaine de la Carrayrie, bail Comitis - Salgues, 1750.

" L'an mil sept cent cinquante et le 22 eme jour du mois de may à midi reignant Louis XV Roy de France et de Navarre au lieu du Viala du Tarn diocèse de Rodez en Rouergue dans ma maison et par devant moi Notaire royal soussigné présans les témoins bas nommés a été en sa personne le Sieur Comitis François Bourgeois du présant lieu lequel de son bon gré a baillé et baille à titre d'afferme à Pierre d'afferme à Pierre Salgues travailleur au lieu des Canabières icy present stipulant et acceptant l'entière metairie qu'il jouit et possède au village de la Carrayrie paroisse et juridiction des Canabières consistant en maisons, estables, granges, aire, basse cour, jardin, prés, bois, paturages, terres cultes et incultes avec toutes ses appartenances et ses dépendances pour le temps et terme de sept années complètes et révolues et de sept récoltes complètes et révolues et de sept récoltes prochaines qui ont commencéle premier May mois courant et finiront à pareil jour après les dit sept années expirées et les dit sept récoltes prises et perçues sauf si le dit S. Comitis et le dit Salgues ou l'un diceux seulement trouvent à propos de mettre fin à la ferme a bout de trois années et ce sous les pactes référés; sera tenu de faire tout le labourage et travaux de la dite metairie frais et fournitures pour recueillir et dépiquer les bleds et avoines qui excroitront en icelle, et le foin pour recueillir et depiquer les bleds et avoines qui excroitront en icelle, et le foin des prés et généralement tout le travail de la dite metairie sans exception; que les grains tant seigle qu'avoine, la récolte faite, et les gerbes dépiquées par le dit fermier se partageront également entre lui et le dit Comitis chacune des sept années, lequel partage se fera le soir dans l'aire à mesure que le seigle et l'avoine seront dépiqués, et le dit Salgues sera tenu de porter chaque année au présent lieu dans la maison du dit S. Comitis tout le bled et avoine qui lui proviendront de sa portion; que le dit Comitis et le dit Salgues fourniront annuellement et par égale part le seigle et avoine nécessaire pour ensemancer les terres de la dite metairie et parceque la dite metairie se trouve actuellement semée de 33 sétiers seigle et de 14 sétiers deux quartes avoine peluque le dit Salgues sera tenu de laisser semé de même quantité de seigle et avoine de la fin du présent bail laquelle semence sera fournie par égale part comme dessus et prise de la récolte de la dernière année du présent bail; que le profit et la perte qui se feront sur les bestiaux, contenus dans l'inventaire de la dite metairie dont le dit Salgues se chargera cy après, seront partagés par égale part entre le dit Comitis et le dit Salgues pendant tout le temps du présent bail et à la fin d'icelluy,

plus se réserve le dit S. Comitis la maison, grenier et cave qu'il a acoutumé de se réserver, ensemble la petite grange qui est près de la porte de la bergerie et la petite écurie qui est sous le grenier cy dessous réservé; plus se réserve le pré dit del Vialet tout joignant lequel pré le dit fermier sera tenu d'entretenir faucher faner et porter chaque année le foin dans la dite grange réservé à ses frais et dépends, plus se réserve le dit Sieur Comitis trois charretées de paill de la dite metairie pour chaque année du présent bail que le dit fermier sera tenu de porter et rendre au présent lieu; plus sera tenu le dit fermier de porter dans l'aire de la metairie toutes les gerbes qui proviendront des bouzigues que le dit Sieur Comitis voudra faire faire ou permettra à des étrangers de faire dans la dite metairie se réservant le dit Sieur Comitis d'en bailler toute la quantité qu'il lui plaira et d'en prendre tout le produit sans que le dit fermier puisse rien prétendre ny en bailler lui même; plus sera tenu le dit fermier de donner tous les ans au dit Comitis un mouton gras à choisir sur tout le troupeau de la metairie provenant de l'inventaire cy après et ce à la veille de St Urbain foire de Salles avant qu'on puisse en vendre aucun du dit troupeau; plus se réserve le dit Comitis la faculté de semer chaque année une quarte de chanvre dans le jardin de la dite metairie dans l'endroit du jardin ou bon lui semble et sera tenu le dit fermier de fournir tous les travaux et le fumier nécessaire pour la culture de ladite quarte de chanvre et à ses frais et dépends; plus sera tenu le dit fermier de garder nourrir et entretenir deux bêtes grasses du dit Comitis et tant qu'il y aura de quoi paître dans les paturages de la dite metairie sans qu'il puisse y rien prétendre; plus sera tenu le fermier de lui bailler annuellement à Noël un cochon gras et deux jeunes cochons pour hiverner de ceux qui se nourriront à la dite metairie, si mieux aime le dit Salgues bailler les dits cochons vieux et jeunes le 25 Novembre à son choix sans qu'il lui soit permi d'en prendre d'aucun étranger avant que le dit S.Comitis ait choisi les siens; plus se réserve le dit S. Comitis de faire de faire cueillir du ... quand il y en aura et de prendre du jardinage pour luy et pour les ouvriers quand il sera obligé de faire des réparations; plus se réserve le dit S.Comitis vingt livres burre chaque année payable dans le mois de mai plus une livre et demi fromage pour chaque brebis de lait du contenu en l'inventaire du troupeau de la dite metairie dont le fermier donnera compte et payera chaque année le dit S. Comitis à la feste de la Magdelaine des premiers fromages qui se feront; plus reserve annuellement quatre gelines grasses payables à la fin du Carnaval, plus deux paires poulets et un agneau gras sive regord aussy chaque année le tout dans sa saison, plus cent oeufs payables chaque feste de Pâques, le tout porté et rendu au present lieu dans la maison du dit S. Comitis; plus sera tenu le dit fermier de garder, nourrir et entretenir dans la dite metairie outre les dessus douze bêtes à laine du dit

S. Comitis dont celuy prendra l'entier produit, plus sera tenu le dit fermier de bien entretenir la metairie en bon ménage et père de famille, conduire les eaux et empêcher tant qu'il se pourra que les racines n'y causent dommage, d'entretenir les preds en bon état, de les rigoler, nettoyer, couper les buissons et les broussailles s'il y en a autour diceux, de tenir les murailles en bon état et les laisser de même la dernière année les ayant trouvés de même; plus sera tenu le dit fermier de tenir toujours complet l'inventaire qui sera baillé cy après à peine de tous dépends dommages et interets, ne pourra le dit fermier ne couper aucun arbre a pied sans que le dit Comitis le luy ai fait marquer soit pour les outils nécessaires soit pour le chauffage et ne pourra écarter aucun foin ny paille ny fumier de la dite metairie ny faire du bled ailleurs que dans icelle, ne pourra non plus faire aucun charroi ny journée pour qui que ce soit avec les boeufs de la dite metairie à l'exclusion de ceux qu'il est obligé de faire pour le sieur Comitis, plus ne pourra le dit fermier nourrir et entretenir dans la dite metairie que 24 bêtes à laine chaque année à son profit ou des enfants ou domestiques à peine de tous depends dommages et interets, et sera tenu d'aller chercher la chaux à Bertholène ou ailleurs avec les boeufs de la dite metairie quand le sieur Comitis aura besoin en lui fournissant la dépense seulement, et le dit S. Comitis en payera le prix; plus sera tenu de charrier tous les matériaux nécessaires pour les réparations du domaine et d'aider à la manoeuvre en lui fournissant seulement la dépense comme dessus, plus sera tenu de faire toutes les journées nécessaires pour la culture du bien que le dit Comitis jouit au présent lieu et de porter une barrique de vin du présent lieu au dit domaine sur chaque charretée chaque fois qu'il viendra au présent lieu avec une ou plusieurs charretées; plus a été convenu entre parties qu'il sera permis au dit fermier d'aller chercher du blé fèves et millet à Alby pour sa provision seulement à charge d'en avertir le dit Sieur Comitis quand celuy ci l'en chargera sans rien pouvoir exiger de luy pour le charroi ny pour la dépense, plus sera permis au dit fermier de faire annuellement huit journées à labourer avec les boeufs du dit domaine à son profit dans le voisinage à la charge de revenir coucher chaque soir au dit domaine; plus a été convenu entre parties que le dit Sieur Comitis sera tenu de payer toutes les tailles et autres charges royales du dit domaine moyennant la somme de huit livres que le dit Salgues sera tenu de luy payer annuellement à la Noël et sera tenu aussi le dit Comitis de payer les censives de la dite metairie et moyennant ce il prendra en seul annuellement l'aumone que le Seigneur Commadeur du dit lieu des Canabières est obligé de payer à ceux qui habitent au dit domaine et le dit Salgues sera tenu de payer en seul le droit de commun de paix, et de porter chaque années aux endroits du dit domaine que le dit Sieur Comitis luy indiquera verbalement la pierre nécessaire pour faire 25 cannes de muraille qu'il sera tenu de prendre dans les champs du dit Comitis à ses frais et

dépens, plus sera tenu le dit fermier de transporter une seule fois pendant le présent bail la terre qui est de trop dans le fond du jardin au bout d'iceluy, ne pourra le dit fermier la dernière année du présent bail faire manger les herbes d'aucun pré du domaine après le 25 Mars comme aussi le dit Salgues a déclaré et confesse avoir cy devant reçu du dit Sieur Comitis stipulant et acceptant scavoir l'inventaire du dit domaine dont il s'est chargé pour le rendre au même état à la fin du présent bail consistant en :
deux paires boeufs estimés 330 l., deux jougts neufs estimés I l. 10 sols, une paire juille estimés 3 l. 12 sols, une paire de taureaux estimés 54 livres, six vaches dont 3 avec leurs suivants scavoir 2 males et une femelle desquelles vaches il y en a 5 de jeunes et une de vielhe, plus une genisse de 18 mois, 50 brebis avec leurs agneaux, 19 bassieux et 21 bassives, une trueje valant 20 livres, et un cochon d'un an valant 13 livres, un essieu garni pesant 75 livres, un autre essieu aussi garni pesant 75 livres 3/4, deux olzés neufs, deux reilles pesant 27 livres 1/2, deux araires, deux estèbes, un taillepra t et un bigos pesant en tout 8 livres 1/4, plus deux coins fer pesant 6 livres 1/2, un cadenat et cabilhou pesant 2 livres 3/4, une fourche fer, un colier pour mâtin, un pendant de fer pesant 6 livres 1/2, deux vironnes, une scie, un gros chien de parc, un coq, douze poules, huits dentals, trente clées de parc dont quatre de vieilles et les autres demi-usées avec leurs gons et proudels, 4 cledons, une cabane garnie pour le berger, un grand pot en terre pour le lait tenant un sceau et autres deux pots de terre vernis, un pot et six écuelles en terre une corde de charrette demi usée, 4 roues avec les anneaux, savoir une paire de neuves et les autres retaulées de neuf, avec les eschelles de deux charrettes, deux rateaux et quatre fourches, deux anneaux fer pour timon de charrette, un fourcat fer de gerbe pesant le tout 14 livres, une ayssette, une paire de grands ciseaux, onze quartes graine de chanvre et deux paires bargues, et les meubles de la maison consistant en : un vieux dressoir, deux coffres longs et grands ayant une planche chacun pour couvercle un vieux bois de lit garny de planches seulement et trois bancs à la croûte de derrière la cuisine, une maie à pétrir longue et vieille, un bois de lit garni de planches seulement - au dessus de la cuisine un grenier fermé à clef une vieille arche et il y manque une fenêtre, à la chambre de dessus la cave une arche sans clef ny serrure, la dite chambre sans fenêtre, dans la cave affermée une table ronde de pierre et deux planches une longue et une courte ; dans le passage de la maison à la bergerie deux rateliers attachés à la muraille et deux poutres par dessous qui vont d'un bout à l'autre du coté du village des Pagettes, un autre ratelier avec une poutre par dessous et de l'autre coté autres deux rateliers un long et un petit et au dessous diceux une seule poutre longue dans la même entrée du coté gauche il y a trois rateliers et une seule poutre, au milieu de la bergerie il y a une fenière pour faire manger les agneaux; dans l'écurie

des vaches du côté droit une crèche composée de deux poutres, au fond du côté du four une crèche et une poutre et un lit garni de planches seulement, du côté du jardin un ratelier et une crèche faite de pierre avec une poutre dessus la dite crèche; dans la grange grande une longue poutre le long de la muraille, du côté du pré autres six poutres, à l'entrée de l'écurie des boeufs un lit garni de planches, un ratelier de deux pièces d'un bout à l'autre, une crèche en pierre couverte tout le long de deux poutres, quatre chaines de fer pour attacher les boeufs pesant le tout 20 livres 3/4; dans l'étable des taureaux deux rateliers avec deux poutres par dessous l'une sur l'autre servant de crèche; dans l'écurie dite de Viegis sur la gauche un long ratelier depuis l'entrée jusqu'au bout de la dite écurie tout d'une pièce, du côté de la maison de Gaubert une poutre à terre, du côté de la rue publique un ratelier avec une poutre par dessous et une échelle longue et neuve :
sera tenu le dit fermier de laisser à la fin du présent bail trente trois sétérées de terres labourées scavoir six nouvellement défrichées en terre franche à deux rayes et les autres en terre quinte à une raye, déclarant les dites parties que le revenu de la dite metairie pour ce qui en doit revenir au dit Sieur Comitis vient communes années à la somme de quatre vingt quinze livres, demeurant convenu entre les dites parties que lors de la redditon dud. inventaire le dit Comitis choisira trois veaux scavoir deux males et un femelle sur tous ceux qui se trouveront dans le dit domaine, au surplus a été convenu entre les dites parties que Salgues sera tenu d'ammener au dit domaine dans quinze jours prochaines vingt moutons de valeur tous ensemble de 120 livres - lesquels seront marqués d'une marque particulière desquels et de ceux qui lui seront restitués en pareil nombre et qui seront marqués de la même marque le profit et la perte seront partagés par égale part entre eux et la laine qui en proviendra aussy pendant le temps du dit bail à ferme et à la fin diceluy, le dit Salgues prendra vingt moutons qui se trouveront en nature et qui seront estimés pour le profit ou la perte être partagés comme dessus au cas que les dits vingt moutons soient estimés plus ou moins que la dite somme de 120 livres et quand pendant le bail les dits moutons seront vendus en tout ou en partie ils seront remplacés en pareil nombre avec le prix de ceux qui auront été vendus et s'il se trouve d'argent de reste il sera partagé par égales parts et si au contraire il en manque le surplus aussy sera fourni par égale part et en cas de perte de moutons ou de partie diceux par mort ou autrement, ils seront aussi remplacés à communs frais et par égale part et pour tout ce dessus garder et faire valoir et tenir; les dites parties ... ont obligés leurs biens présents et futurs et le dit Salgues par expres sa personne se soumettant à la contrainte par corps avec les autres soumissions renonciations et jurement requis et necessaires fait en présence de Me Jean Galzin bachelier en droit canon curé de

Saint Estienne de Milhas et de Pierre Clamens du village de la devèze habitant du présent lieu soussignés nous le dit Sieur Comitis pour ne pouvoir a cause du defaut de ...
ny le dit Salgues pour ne scavoir et de moy François Comitis notaire royal du dit lieu du Viala; soussignés Galzin curé, Pierre Clamens, Comitis; ainsi signé à l'original ...

Je ss. Comitis habitant du dit lieu du Viala du Tarn déclare pour satisfaire à l'édit du mois de May 1749 que je possède dans la dite communauté une metairie composée scavoir :

maisons granges et basse court et d'un jardin de contenance de deux sétiers une quarte et un patu commun d'une quarte deux boisseaux,
plus une aire contenant une quarte un boysseau,
plus un pré bois et terre dite des clauzez de contenance de vingt sétiers une quarte trois boysseaux,
plus une terre et frau à levers contenant quarante une séterées
plus un frau dit de pampeloune contenant trente cinq sétérées une quarte deux boysseaux,
plus un frau appelé levers contenant dix setiers trois boysseaux,
plus un champ lande et frau à la grifoulière de contenance de trente six sétérées deux quartes,
plus un pré appelé del pas et une terre del pas et une terre de contenance de deux sétérées trois quartes trois boysseaux,
plus une devèze al calcidas contenant six sétiers deux quartes
plus une terre frau et bois au terroir de la Carrayrie de contenance de trente six sétérées,
plus une terre frau à la grifoulière de contenance de vingt sept sétérées trois quartes trois boysseaux,
plus un frau à la grifoulière de contenance de trente deux sétérées,
plus une terre de contenance deux sétiers une quarte trois boysseaux,
plus une terre dite lou pradel de contenance sept sétiers un boysseau,
plus un champ camp claux contenant deux sétiers deux boysseaux
plus un frau et terre à la lande del pal de contenance de cent nonente sétérées,
plus une terre frau et devèze dite à la landette qui contient trente deux sétérées,
plus un pré dit de levers qui contient un sétier trois quartes trois boysseaux".

Archives P. Gaubert, La Carrayrie.

Appendice 4

Bail de la ferme du Violon Bas, commune de Villefranche de Panat, 1911.

" Entre les soussignés Eugène Bonnefous docteur médecin à Villefranche de Panat et Boudes Emile demeurant actuellement aux Fagettes, commune de Salles Curan a été fait et réciproquement accepté ce qui suit : M. Bonnefous donne à ferme à M. Boudes son entier domaine de Violon Bas sis dans la commune de Villefranche de Panat et Salles Curan pour une période de six années qui commenceront le 3 mai 1911 pour finir le 3 mai 1917. Le prix du bail est fixé annuellement à la somme de deux mille cinq cent francs payables en deux termes égaux savoir : douze cent cinquante francs au 1er Novembre et douze cent cinquante francs au 1er mai de chaque année. En sus de ce prix le preneur devra apporter tous les ans au domicile du bailleur aux époques qui conviendront à ce dernier : 1) 50 quintaux de foins ou fourrage de bonne qualité pour les chevaux; 2) 12 quintaux de paille d'avoine également de bonne qualité; 3) 30 quintaux paille pour litière; 4) 300 kilos avoine de qualité marchande; 5) 7 doubles décalitres seigle marchand; 6) six chars bois de chauffage du bois de Fage. Le preneur devra bien cultiver, rigoller les prés en bonne saison, en extirper les genêts chaque année à la fin de l'hiver, entretenir les prises d'eau, curer au moins tous les deux ans le réservoir de prise d'eau de la devèze, et veiller à ne pas laisser engorger les fossés de drainage. Il défrichera tous les ans au moins un hectare de terre inculte. Il répandra annuellement au moins cent balles d'engrais chimiques surtout des scories de déphosphoration ces dernières plus spécialement en vue de la préparation des fourrages artificiels. Le prix de ces engrais chimiques sera payé par égale part par le bailleur et par le preneur, mais le transport de la gare voisine à la propriété sera à la charge exclusive du preneur.
Il devra aussi répandre annuellement huit à dix mètres cubes de chaux dont le transport sera à sa charge, le prix d'achat demeurant seul à la charge du bailleur.
Il sèmera chaque année une moyenne de quatre vingt à cent kilos graine de trèfle et soixante kilos fenasse sibadengue.
En ce qui concerne ces engrais, chaux et graines, il devra justifier de leur application par la production de factures, lettres de voiture, quittances de poids publics.
L'année de la sortie le fermier devra laisser soit en labours soit en fourrages artificiels la même étendue de terrain que le bailleur lui aura livrée lors de son entrée.
Le bailleur lui laissera en inventaire les provisions qui se trouveront dans les bâtiments de la ferme ainsi que les instruments agricoles et objets qui devront être rendus à la

sortie de même nature et valeur, et dont il sera fait mention dans l'état des lieux qui sera fait à la rentrée du fermier. Ce dernier recevra aussi en inventaire le cheptel nécessaire à l'exploitation du domaine tel qu'il trouvera dans les écuries lors de sa rentrée. L'évaluation en sera faite par deux experts nommés par les parties. A la sortie le susdit cheptel sera remis au bailleur après avoir été pareillement estimé par deux experts. Le bénéfice s'il y a lieu profitera au preneur comme le déficit sera à sa charge.
En ce qui concerne la récolte des céréales du bailleur qui sera sur pied lors de la rentrée du fermier, ce dernier prendra après l'avoir fait lever à ses frais, mais il aura à la rendre au bailleur au cours des six années de bail, et par fractions d'au moins un sixième chaque année. Il devra pendant toute la durée du bail avoir constamment dans ses écuries le cheptel suffisant pour couvrir l'inventaire. Le bailleur se réserve également le droit d'y faire à ses frais toutes les réparations et améliorations qu'il jugera utiles, par exemple de planter des arbres sur les parcelles encore incultes ou peu susceptibles de culture, à son choix, et le fermier devra faire respecter par ses bestiaux les dites plantations, mais de son côté le propriétaire est tenu de les clôturer avec de la ronce artificielle ou autrement.
Le bailleur se réserve le droit exclusif de chasse sur le domaine.
Chaque fois qu'il y aura lieu pour le bailleur soit pour les besoins de la propriété soit pour l'entretien des bâtiments d'occuper des ouvriers le preneur devra se charger de les nourrir au prix uniforme de un franc vingt cinq centimes par jour.
Les impôts restent à la charge du bailleur ainsi que les réparations. Toutefois pour l'entretien des bâtiments ruraux le preneur devra prendre à sa charge le transport du sable de la tuile et de la chaux ainsi que la nourriture des ouvriers. Pour le renouvellement et l'entretien des outils aratoires il pourra utiliser le bois d'ouvrage de la propriété. Mais les arbres destinés à cet usage devront être choisis par lui avec le bailleur et avec son agrément. Le bois de chauffage devra être consommé avec la plus stricte économie et brûlé sec dans la mesure possible. Les arbres même les hêtres susceptibles d'un ouvrage quelconque ne pourront être abattus sans l'autorisation du bailleur.
Les journées de prestation ainsi que la cote personnelle et mobilière seront à la charge du fermier.
Les risques d'incendie en ce qui concerne les bâtiments sont à la charge du bailleur, mais le fermier devra assurer le risque locatif, le cheptel et les fourrages engrangés.
Il devra prendre la suite et se mettre au lieu et place du bailleur en ce qui concerne son assurance contre les accidents à la Cie Winterthur dont la police expire dans le délai de neuf années environ.
Le preneur se réserve le droit de vendre en cours de bail

des parcelles de sa propriété mais en ce cas le revenu des parcelles vendues évaluées par arbitres serait déduit du montant du prix du bail. Le preneur devra s'interdire de sous-louer sans l'autorisation du bailleur.
Il sera tenu de faire du lait pour Roquefort mais il ne le vendra qu'avec le concours du propriétaire et celui-ci aura le droit de toucher directement de Roquefort le montant intégral de la production du lait pour couvrir ses fermages.
Le fermier prendra à sa charge les droits d'enregistrement et frais du présent bail afferme.
En cas de non-exécution de sa part d'une quelconque clause ci-dessus exprimée la résiliation du bail serait de plein droit sans sommation ni mise en demeure et cela sans préjudice des indemnités auxquelles le propriétaire pourrait prétendre du fait de cette non-exécution.
La vieille grange des brebis confrontant le bâtiment de Frayssignes n'est pas comprise dans le présent bail.
A la sûreté et garantie de l'exécution des diverses clauses et conditions du bail, du paiement des fermages et de la restitution de l'inventaire qui sera livré à M. Boudes par M. Bonnefous le preneur remettra à titre de gage à M.Bonnefous qui accepte une créance de 6500 francs et ses intérêts et accessoires dus à M. Boudes Emile par Monsieur Boudes Joseph en vertu d'un acte et cession de droits successifs reçu par Me Molinier notaire à Salles Curan en 1910. Cette créance est exigible en plusieurs termes et production d'intérêts à trois pour cent l'an et garanti par une inscription prise au profit de M. Boudes Emile au bureau des hypothèques de Salles Curan c'est à dire de Millau. Afin d'assurer à M. Bonnefous le privilège résultant du présent nantissement M. Boudes Emile s'engage à lui remettre la grosse de la cession de droits successifs sus-énoncée et le bordereau d'inscription pour en demeurer nanti conformément à l'article 2076 du code civil jusqu'au remboursement des sommes qui seront dues en vertu du bail ci-dessus.
Par suite M. Bonnefous exercera sur la créance susdite les droits et privilèges résultant de la loi jusqu'à concurrence du montant de sa créance contre M. Boudes Emile et notamment de la valeur de l'inventaire. A l'effet de quoi M. Boudes Emile subroge M. Bonnefous dans tous ses droits et privilèges contre M. Boudes Joseph et notamment dans l'entier effet de l'inscription sus-énoncée.
A ces présents est intervenu M. Boudes Joseph lequel après avoir pris connaissance de tout ce qui précède déclare accepter le présent nantissement qu'il se tiendra pour bien et dument signifié par M. Bonnefous sans que ce dernier soit tenu de lui en faire la signification par huissier.
Pour cautionnement il s'engage à hypothéquer à due concurrence son entier domaine des Fagettes dans l'acte authentique qui sera dressé ultérieurement pour constater les présentes conventions et dans le délai de deux mois et demie
Villefranche de Panat le 16 février 1911.

Etat descriptif et estimatif de l'inventaire, mobilier et instruments agricoles et état des lieux laissés par M. Bonnefous E. à M. Boudes Emile son fermier rentrant du Domaine du Violon Bas le 3 Mai 1911.

I Cabaux.
Etat descriptif

1	quatre paires de boeufs	3.400 francs
2	cinq vaches	1.450 "
3	deux genisses	425 "
4	un veau de six mois	100 "
6	115 brebis laitières	4.025 "
7	2 béliers	80 "
8	39 antenaises	1.090 "
9	7 brebis vielles ou reformées	120 "
10	30 agnelles	300 "
11	2 truies pleines	240 "
12	4 cochons hivernaires	260 "
13	20 poules et un coq	
	Total de l'estimation, arrondi à	12.000 francs.

II Denrées.

le fermier reçoit à son entrée :
seigle : 98 double-decalitres pesant 1146 kg tel qu'il est sorti de la batteuse; avoine nette : 50 kg ; Pommes de terre : 2500 kg ; betteraves : 500 kg ; graine de trèfle de Bretagne avec le cachet de garantie : 1 sac de 50 kg ; graine de fenasse 50 kg ; une provision de salé comprenant deux lards pesant ensemble 48 kg ; 5 jambons ou épaules pesant ensemble 48 kg ; deux saindoux pesant 15 kg ; deux grands pots de conserve de filets de cochon pesant les deux 21 kg, pot et graisse compris ; un pot de conserve de fricandeaux dans l'huile 9 kg pot compris ; une très grande urne en terre contenant la saumure (saucisse cotellettes, hure) pesant net viande seule 13,300 kg ; foin et fourrages 40 quintaux à la grange à brebis ; paille, une meule de 200 quintaux sur l'aire sol.

III Instruments agricoles.

1) une meule à aiguiser diamètre 0,40 cm montée en bois, à pédale bois en bon état, fer en mauvais état évalué 5 francs ; 2) une autre meule à aiguiser à manivelle en mauvais état pierre usée ; 3) une arracheuse de pommes de terre en bon état ; 4) une herse canadienne à 17 dents dont deux manquants et trois en mauvais état cet instrument demande à être réparé pour faire un service ;

5) une herse en bois à 28 dents en bon état ; 6) une herse en fer articulé en trois pièces 60 dents dont trois manquant en bon état de service ; 7) trois chaînes de fer pour labourer pesant 21 kg 500 ; 8) deux pinces de maçon en fer ou leviers pesant 21 kg ; 9) deux taille-prés ; 10) deux sarclettes demi usées, trois pioches en bon état, une quatrième en mauvais état, trois bi-dents demi-usés, une pioche pour genets tous ces outils emmanchés en bon état, une piémontaise demi-usée, deux haches en mauvais état, quatre coins pesant six kg; 11) une scie passe-partout en bon état ; 12) une sarcleuse de pommes de terre hors de service ; 13) deux charrues Dombasle versoir acier demi-usé ; 14) une charrue Brabant Fondeur n° 3 en bon état, une autre charrue Brabant Bajac n° 4 avec charriot en bon état sauf les versoirs et le soc ; 15) un rouleau en bois en état de service ; 16) une jardinière vieille avec les deux roues en très bon état ; 17) une pelle et un bruech pour le four ; 18) dix-huit chaines pour attacher les bêtes à cornes en état passable ; 19) quatre jougs avec quatre paires de juilles et quatre mejanes le tout demi-usé ; 20) quatre chars dont un vieux et trois demi usés mais avec des roues en bon état, une grande caisse de char à la Grange Vielle, un tombereau monté demi-usé, une caisse de tombereau demi-usé ; 21) six seilles pour traire trois neuves et trois demi-usées, quatre écumoires en bon état pour passer le lait ; 22) quatre bidons de 40 litres demi-usés ; 23) deux fourches en fer ; 24) trois cordes char demi usés une quatrième usée ; 25) une faucheuse Adrian, une moissoneuse Osborne et un rateau Osborne la moissonneuse est hors service quant au rateau et à la faucheuse au moment de la levée de la récolte le fermier décidera s'il peut les utiliser.

IV Mobilier.

1) à la cuisine :
1 - une petite hache emmanchée en mauvais état
2 - un lit alcove
3 - une grande table en mauvais état avec un banc,
4 - neuf chaises demi usées
5 - un vaisselier hêtre en bon état
6 - deux étagères
7 - une pendule sans verre
8 - un poignard fer
9 - une lanterne de voiture demi usée
10- un cafraïssol
11- une paire de tenailles
12- une vieille scie à main
13- deux vieilles tarières
14- cinq vieilles faucilles
15- vaisselle : 17 assiettes à soupe faience blanche en bon état, 20 assiettes fer blanc en bon état, 2 plats faience blanche en bon état, 29 cuillers en fer et 24 fourchettes, un grand plat émaillé avec son couvercle, 17 verres en bon état, un porte cuillers.

16 - deux lampes à pied en mauvais état ;
17 - deux couyrettes de fer blanc vieilles et leur couvercle ;
18 - un filtre à lait en bon état
un pendant de feu une paire chenets assez forts,
19 - deux sceaux galvanisés en bon état, trois marmites en fonte de trois tailles différentes dont deux avec leur couvercle
20 - une grande marmite cuivre avec son couvercle pesant 35 kg
21 - un chaudron vieux, un seau cuivre et une chaudière cuivre vieille pesant ensemble, anses en fer compris, 17 kg 500 ;
22 - deux baquets en bois en bon état de contenance d'environ cent litres chacun
23 - quatre moules à fromage en faience
24 - une planche à pain trois coquelles deux N° 35 et une N°45 un marche-pied à quatre marches, une courroie en cuir dite leve-pied pour ferrer les boeufs
25 - sept sacs vides, trois autres sacs
26 - une poëlle, quatre plats terre et deux plats fer blanc pour le lait quatre pots vides pour conserves

à la première chambre au dessus du fournil-

deux vieux bois de lit 2) une arche à farine sans couvercle 3) une maie à pétrir en bon état en chêne avec son couvercle 4) deux sacs farine seigle contenant ensemble douze double-decalitres.

à la seconde chambre au dessus du fournil-

onze moules à pain en bon état
un coupe-racines en état de service
un harnachement complet pour atteler deux chevaux aux machines agricoles comprenant : quatre traits corde en bon état, deux paires renes, deux italiennes, deux croupières, deux dossières, un vieux collier ;
un double décalitre.

à la chambre au dessus de la cuisine-

un lit vieux avec paillasse, un vieux placerd

à la chambre à coté-

une vieille table
deux mauvais lits de camp
20 vieux couvre pieds en laine grise évalués un franc pièce
7 paires de drap de lit dont une paire entrès bon état
quatre hors d'usage

à la cave-
deux barriques saines et en bon état
deux baquets pour le petit lait en bon état de service

à l'écurie neuve des brebis se trouve-
un harnais, vieux collier demi-usé, trois lanternes d'écurie en mauvais état.

V Etat des lieux.

Ecurie et granges des bêtes à cornes ;
à l'écurie : ratelier et crèche en état, un lit pour le bouvier, une croise avec quatre carreaux manquants, quatre abat jours trois avec tous leurs carreaux le quatrième avec le carreau manquant, un portail en bon état sans arc boutant ni loquet

à la grange plancher à planches volantes dans la grange se trouve une échelle de cinq mètres le portail de la grange à coulisses en bon état dans l'écurie se trouvent 1) 18 chaînes en état passable pour attacher les bêtes à cornes 2) quatre jougs et juilles et quatre mejanes demi-usées

Ecurie et grange neuve des chevaux
à l'écurie crèche et ratelier pour les chevaux en bon état et une mangeoire pour les agneaux et trois mètres de longueur en bon état une caisse à avoine deux portes en bon état
à la grange plancher à planches rejointes vieux portail en bon état avec arc boutant sans verrerie

écurie et grange neuve des brebis
à l'écurie ratelier et crèche cimentée tout autour deux mangeoires de trois mètres chacune deux auges abreuvoir en état de service une auge en cimentneuve un lit pour le berger
à la grange plancher de hêtre à planches jointes

fourrages de l'année : cinq hectares de superficie trèfle et fenasse

un four en bon état avec porte en fer neuve une pelle et un bruech en bon état

les prés sont en bon état d'entretien, bien rigolés, quelques fossés de drainage sont engorgés, viviers et réservoirs hors d'usage ;

dans les landes également quelques fossés de drainage sont engorgés,

les murs de clôture des prés comme des champs sont généralement en mauvais état. "

Archives P.Gaubert, La Carrayrie.

Appendice 5

"Reconnaissance de Pierre Salgues de Bouloc, Année 1709.

L'an mil sept cens neuf et le 19 eme jour de Décembre ... par devant cy dessus fut en personne Pierre Salgues du lieu de Bouloc lequel a volontairement reconnu et confessé tenir ainsy que ses prédesseceurs ont de tout temps tenu en emphytéose et perpétuelle pagésie du Seigneur des Aygues Commandeur des d. Canabières absent sous les stipulations du Sieur Chevalier son neveu savoir :
une maison et patu joignant au d. Bouloc confronte du levant cazal du S. ... du midy basse court indivis entre le reconnaissant et autres du couchant rue publique et du septentrion vial de la fontaine contenant 12 canes ..,
plus une grange jardin tout joignant confronte du levant et midy chemin du Pinet au d. lieu du couchan et septentrion avec estable basse cour communaux maison de Jean Frontin contenu grange et jardin 2 cartes un boysseau sous la censive annuelle et perpétuelle d'une geline bonne et suffisente par indivis avec le sieur Sapientis, Antoine Montelhet, Louis Caubel Jean Frontin Simon Berthomieu et les héritiers ..,
plus une terre et bois à combrels confronte du levant le chemin de Montjaux à Bouloc du midy bois d'Estienne Peyrotes et terre de Jean Labric du couchant chemin de Pinet à Bouloc 7ion jardin et sol dud. Peyrotes et terre et bois du reconnaissant cy après reconnu contient en tout trois cestérées 2 cartes sous la censive annuelle et perpétuelle d'une émine seigle mesure des Canabières par indivis avec le bois du d. Peyrotes,
plus un tronçon terre et bois aud. fief de Combrels confronte du levant le chemin de Montjaux à Bouloc du midy et couchant bois et terre du d. recognaissant contenant 1 cestier 2 quartes sous la censive annuelle et perpétuelle d'un carton seigle mesure des Canabières ainsi qu'il fut reconnu par Jean Vigroux l'année 1676,
plus un pré et terre dit lou pradel autrefois la combe de la Barthe confrontant du levant bois indivis entre le Sr Sapientis et autres du midy chemin de St Beauzely à Bouloc du couchant terre de Jean Labric et jardin de Jean Frontin, un cestier 2 cartes sous le cens de 1/2 carton seigle mesures des Canabières,
plus un pred al ga dans le fief de Candadès confrontant du levant pred de Bousquet du midy chemin de Bouloc à Mauriac et de Mauriac à St Jean le Frech du couchant pred des hers contenant un cestier 2 boysseaux sous la censive de cinq cartons seigle,

plus un pred et terre dans le fief de la boldoyre qui est du Seigneur baron de St Rome confronte du levant frau indivis entre Célie et autres du midy terre du couchant chemin de Roque Poulzinière à St Jean lou Frech contenant un cestier 2 quartes sous la censive d'une émine seigle,
plus terre jardin à bouloc 'lou pradel',
payables et portables les dites censives au chateau des Canabières, savoir le bled beau et net généralement à la feste St Jullienet la geline à la feste de Noel ... "

(A. Dles Haute Garonne, Série H. Malte 1194, Registre p.62)

Appendice 6

Chartes de donation du Mas de Voltach.

Carta que fez far Bertranz Willems, de do que fez a l'ospital de Iherusalem e alz abitadors d'a Boloc, a Bernard de Pagaz e alz altres seinnors que per l'ospital i serio, lo mas meia de Voltaig, lo cart e'l ces e tot quant el i avia senes tota reteguda que el no i fez, ne om per lui. Auest do fez, per zo que fos ferms e estabils, sobr'eis l'altari d'a Boloc, per l'arma de si e de som paire e de sa maire e de tot so linnatgue. E d'aquest do coveng ad esser guirenz a Deu e al ospital de Iherusalem e alz abitadors d'a Boloc tant cum el viuria a dreig tot per bona fe. E sse era negus om ne neguna femna que aquest do volgues desfar, si fos maldeigz cum fo Datan e Abiron, e que anes inz e las penas d'efern ab c milia diabols. E per zo que aquest dos fos ferms e estabils, donet l'en l'ospitals, de caritat, Lxx sol de malgoires nous, e l caval per c sol. E sse era om ne femna que aizo volgues demandan ne requere, cil moneda mescabava 1 marc d'argent fi pels L sol. si cum l'evaria. E d'aizo es autre e guirenz Willems Ricardz, et Ug d'Albinnac, e Raimunz Desde que es fraire de l'ospital, e Peire Belzom, e Gui Bernardz, e Peire de Bleisac lo capelas que donet aquets LXX sol., e Bernardz de Boloc e Esteves qui ista carta scripsit.

Archives Départementales de la Haute Garonne, série H Malte, Canabières, layette 1.

Brunel Cl. Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil de pièces originales antérieures au XIIe siècle, supplément, Paris 1952. (n° 469).

Anno ab incarnacione Domini m° c° lxxx° v°. Conoguda causa sia a totz homes que aquesta carta audirau que eu, Fizas, e mos filz, e Guillems Aldois e B. Aldois fraire de Guillems, e R. Aim nostre cosis, e Gebelis sos fraire, e Uc Aim e Cabreira sos fraire el Roigz e B. Aim, nos tug essemps per bona fe et senes engan, donam, l'us ab cosseil e ab voluntat de l'altre, donam e lioram ab aquesta present carta, e quirpem a l'ospital de Iherusalem e alz frares que ara i so ni per adenant i seran, en vistem l'ospital de tot aquel deman et d'aquela drechura que nos aviam ni demandar podiam ni nostre linnatgues anc i ac, en totz aquelz mases que ero apelat de Voltag, zo es asaber la vegaria. Aici la donam e l'autorgam nos tug essemps e sas tot retenement que non i fam per aras e per jasse. E avem dig e covengut e iurat sobre sainz evangelis tocatz, que d'aquesta ora e nant jamais re no i queiram ni demandem, ni hom ni femena, per nos ni per nostre cosseil. E se negus hom o fazia, ne devem esser guirent a dreg. E tot aquest do e aquest guerpiment fezem e la ma de

R. de Cornitz que era comandaire de la maio de Boloic. E eu, R. de Cornitz ai vos ne receubutz per parsoners el be fag de l'ospital. E sobre tot aizo ai vos ne donatz cc. sol. de Rodenes entre tots de ben e de caritat. Los quals vos tug essems sobrescrig mandez liurar ad Ugo Aimo, pelz cals cc sol. el la vegaria tenra em peinnora. E aizo fo fag el castel de Cambolaz. Autor P. Bernart e B. Gaillart, en Aimo, Ugo Teilliva, Bonson, Ugo Frocart, B. de Pavillet, B. lo Drague.

E eu Guillems e B. Alfois avem dig e covengut a l'ospital e iurat sobre sainz evangelis que nos a nostre fraire que aquesta carta non es escriutz, o fazam autorgar e iurar, per eissa covinenza que nos o avem fag, e avem ne dada fermanza. N. Aimo e B. Aim son bona fermanza a l'ospital per cc sol. roddanes.

Archives Départementales de la Haute Garonne, série H
Malte, Canabières layette 1.
Brunel Cl. Opus cité, (n° 479).

B i b l i o g r a p h i e

Bibliographie

Liste des abréviations

A.Dles Av.: Archives Départementales de l'Aveyron, Rodez

A. T. P. : Arts et Traditions Populaires, Paris

Bul.Sol.Av.: Bulletin de la Solidarité Aveyronnaise, Paris

C.r. : Compte rendu

J. Av. : Journal de l'Aveyron, Rodez

M. Millau : Messager de Millau, Millau

M.Soc.Let.Av. : Mémoires de la Société des Lettres Sciences et Arts de l'Aveyron, Rodez

P.V. Soc. Let. Av. : Procès Verbaux de la Société des Lettres Sciences et Arts de l'Aveyron, Rodez

S.P.F. : Bulletin de la Société Préhistoire Française, Paris

V.K.R. : Volkstum und Kultur der Romanen, Hambourg

A. Sources

I Cartes.

- Table de Peutinger ou Table Théodosienne. Revue des Etudes Anciennes, Paris 1902, I.
- Carte du Pagus Ruthenicus aux IX, X, XIemes siècles. Cabrol U. M.Soc.Let.Av., Rodez, XIII, 1881-1886, 118-140. carte dépliante I/400.00e.
- Cartes Générales des provinces de France et d'Espagne. Paris, Tassin 1633.
- Les élections de Millau, de Rodez, de Villefranche, de Figeac, partie de celles de Cahors et de Montauban, les frontières des généralités de Limoges et de Riom. Par S. Jallot géographe du roy.1717. I/300.000e. (64-46 cm.)
- Carte de Cassini, I/86.400e (rééditée par l'Institut Géographique National, feuille 56, J-18, Feuille 17, H-18).
- Carte de la partie Orientale du Ct général de la Guienne où se trouvent le Quercy et le Rouergue. Par Robert géographe, 1753. I/370.000e.
- Carte du Diocèse de Rodez et de Vabres jusqu'à la Révolution. (Fontreaux J.de, Bousquet J.) Rodez 1958. I/200.000e. (Relevé des paroisses, patronnages et bénéficiaires; plans de villes et de couvents).
- Département de l'Aveyron (décrété le 25 Janvier 1790), divisé en 9 districts et 81 cantons, chez Dumetz, Paris, 1791 (extrait et réduction de la carte de Cassini).
- Atlas Départemental de l'Aveyron. (Lacaze et Clergue) Rodez 1858. Cartes au I/50.000e par cantons.
- Carte d'Etat Major au I/50.000e en noir N° 208, Sévérac S.O. levée en 1867, révisée en 1905.
- Photographies aériennes (Institut Géographique National)
  Mission Salles-Curan 1948
  Mission Naucelles-Meyrueis 1956. Contacts au I/25.000e.
  Mission Cadastre de Salles Curan Vol FR 151/75. 1959. Contacts au 7.500e.
- Carte Géologique de Sévérac-le-Chateau I/80.000e, 2ème édition, 1959.
- Carte archéologique de la Gaule Romaine dressée sous la direction de M.A.Blanchet. Paris P.U.F. 1944.
- Carte de la densité de la population en France. 1955. Paris, Documentation Française. I/400.000e.

- Régions agricoles de la France. Carte établie par l'I.N.S.E.E. et le Bureau statistique du Ministère de l'Agriculture. Carte N° 6, I/500.000e. Région du Sud-Ouest.
- Carte religieuse de la France rurale (Boulard F., Le Bras G.) Les cahiers du clergé rural, Paris N° 92, Novembre 1947.

II Archives.

Archives Départementales de l'Aveyron

Serie E.
Salles Curan

Serie 2E (2E 261- 0 à 2E 261-30)

Registres paroissiaux de Salles Curan	1607-1699
Registres paroissiaux de Salles Curan	1700-1792
Registres paroissiaux de Curan	1638-1792
Registres paroissiaux des Canabières (et Bouloc)	1630-1792
Registres paroissiaux de Saint Martin des Faux	1690-1792
Etat civil de Salles Curan	1793-1812
Etat civil de Salles Curan	1813-1822
Etat civil de Curan	1893-1929
Etat civil des Canabières	1793-an 7
Etat civil de Calmejane	1795-1829
Cadastre de Salles Curan (Repertoire 540 fol.)	1608
Registre des mutations de Salles Curan (rep.440 fo)	1619-1750
Rôle de la Taille	1772-1773
Résultat des rôles de contribution pour...	1791
Cadastre de Bèdes et Bedèttes et Marziais	1647
Registre des mutations pour Bèdes et Bedèttes	1685-1750
Compoix de Blanzac (rep.38 fol.)	vers 1635
Registre des mutations de la com. de Blanzac	1700-an 7
Registre des mutations de la com. de Calmejane	1685-an 12
Cadastre des Canabières et Bouloc (rep.88 fol.)	1666
Compoix du mandement des Canabières	1666
Cadastre des Canabières	1668
Registre de mutations des Canabières (74 fol.)	1685-1780
Communauté des Canabières, rôle de taille	1649
Communauté des Canabières, rôle des contributions	an 14
Etat des sections matrices de la mun.de Salles Curan	1791-1792
Etat des sections et matrices de la mun.de Calmejane	1792-1793
Etat des sections et matrices de la mun.de Curan	1791-1792
Etat des sections et matrices de la com.des Canabières	1791-1792
Délibérations municipales	1822-29, 33-38

Serie 3E Dépot de Notaires

Serie H Malte, registres de reconnaissances.

Serie M.
Dénombrements de la population de 1806 à 1946: liste nominative des habitants; tableaux récapitulatifs communaux.

Archives Départementales de la Haute Garonne

Série H Malte.
Répertoire général du Grand Prieuré de Toulouse. Document dactylographié, 1952-1953
-H Malte 5I. Répertoire des Archives de la Commanderie des Canabières. Ms. fin du XVIIème siècle.
- H Malte Canabières. Documents du XIIème au XVIIIème siècle
- H Malte 2615 Arpentement des domaines des Canabières, Aboul Estalane (domaine de Boultach) La Clau. 1786. Ms. 4 plans en couleurs.

Archives municipales de Salles-Curan
(pas d'inventaire)
Cadastre : Atlas, matrices (1837 - revision 1915), état des sections pour 1837
Registres d'Etat civil depuis 1823
Dénombrement de la population 1936-1954
Registre d'inscription des électeurs (1936-1959) (ce registre indique le lieu de naissance des électeurs).
Résultat des élections (1945-1959).
Registre des délibérations du conseil municipal (1834-1836, 1939-1959).
Statistiques agricoles (surfaces emblavées, registre de culture).

Archives Paroissiales (Paroisses de Curan, Meuriac, Les Canabières, Bouloc).
Livre de paroisse
'Liber status animarum' à Coudols

Archives de la direction des Services Agricoles de l'Aveyron
Résultat des analyses de terre (région de Salles Curan)
Recensement général agricole de 1954 (Salles Curan, Curan, St-Laurent de Levezou).

Archives de la Météorologie Nationale, Paris
Relevé des quantités de pluies, températures et vents
Observations faites à Bouloc (1947-1958) et Millau.
Relevé Mensuel du Temps en France, et Suppléments décadaires.

Archives de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, Rodez

Enquêtes sur l'Art, la Littérature, les Traditions Populaires de la province de Rouergue -1897-1902).
Julien enquête faite à Villeneuve
Calmettes enquête faite à Saint Croix
Cayla enquête faite à Labuiole
Bonnefous enquête faite à Arvieu.

Archives familiales.
Archives de la Famille Gaubert, La Carrayrie (Baux, Actes de mariage, procès, divers).
Archives du domaine de Meyniels (Ventes, Droits d'irrigation, divers).

Archives de Me.Cunieng, Notaire, Salles Curan.

+

+ +

B. Ouvrages

Affre H. Documents sur le langage de Rodez et le langage de Millau du XII au XVIème siècle (extrait de la Rue des Langues Romanes). Paris 1879.

Affre H. Dictionnaire des institutions, moeurs et coutumes du Rouergue. Rodez, Carrère, 1903. VII, 468 pp.

Agriculture
-Catalogue de l'outillage agricole Talabot. Le Saut-du-Tarn, 1935. 170 pp, dessins d'outillage, Ill., photographies.
-Enquête agricole, 2ème série, 1867 et suivantes. 19ème Circonscription. Paris, Imp. Nationale
-Guide de la production animale de l'Aveyron. Direction des Services Agricoles de l'Aveyron, 1955. 100pp.

Albenque A. Les Rutènes. Etudes d'Histoire, d'Archéologie et de Toponymie Gallo-Romaines. Rodez, Carrère, 1948. 339 pp. Index.

Albenque A. Sur deux pierres gallo-romaines trouvées près de Canet-de-Salars. P.V. Soc. Let. Av. Rodez XXXV 1949, 145-149.

Amoreux. Méthode de battre et fouler les grains à l'aire dans les provinces méridionales de la France, par M. Amoreux fils, correspondant, adressé à M. Broussonnet secrétaire perpétuel, 18 Mars 1789. Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris, Printemps 1789, 39-60.

(Anonyme) Aspects de la vie et du pays Lozériens. Marvejols Ed Mutuelles du Gévaudan, 1948. 170pp, Ill.

Artières J. Les Canabières. M. Millau, 31 Octobre 1908.

Artières J. Salles Curan. M. Millau, 5 Février 1910.

Arvieux Jehan d'. Histoire de Salles Curan. J. Av. 6, 20, 27 Juillet, 31 Août, 7 Septembre 1924.

Athané U. Précis géographique du Département de l'Aveyron. Rodez, Carrère, 1924. 258pp.

(Aveyron) Atlas départemental Larousse. Paris, Larousse s.d. 88pp., 2 cartes, 16 photographies.

Aygalède. Mémoire adressé à la ville de Rodez au sujet du pompage des eaux de Mauriac. Ms. Dactyl., Ill., dessins, coupes géologiques.

Aymeric J. Le dialecte Rouergat. Zeitschrift für Romanische Philologie, Halle, N° 3, 321-358

Balsan L. Le Cimetière Barbare de Navas. P.V. Soc. Let. Av., Rodez, XXXII 1938, 9-13.

Balsan L. Le Dolmen de Candadès, Commune de Montjaux. Gallia Paris, VI, 1948, 404.

Balsan L. Le Sarcophage de Saint Agnan P.V.Soc.Let.Av., Rodez, XXXV 1949, 266-269.

Balsan L. La Prehistoire Aveyronnaise hors des Causses. P.V.Soc.Let.Av., Rodez, XXXV 1949.

Balsan L. Le Paléolithique inférieur dans l'Aveyron et les Grands Causses. P.V.Soc.Let.Av., Rodez, XXXV 1949, 185-189

Balsan L. Note de Folklore: coup d'oeil sur les moulins et pressoirs du Rouergue. P.V.Soc.Let.Av., Rodez, XXXVII 1959, 348-354.

Balsan L. Jarre datée du Musée Fenaille à Rodez. A.T.P. Paris 1959, 6eme année Nos I-2, 73 planches h.t. D photographies I-2-3.

Barrau H. de. Monuments religieux. M.Soc.Let.Av. Rodez, IV 1842-1843, 163-257, 421-602.

Barrau H.de. Documents Historiques et Généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes. Rodez, Ratéry, 1854-1861. 5 vol. 747, 765, 804, 555, 591 pp.

Baulig H. Le plateau central de la France et sa bordure méditerranéenne. Etude morphologique. Paris, A.Colin, 1928 591pp.,111, photographies, cartes, fig.

Beaumont de. Indication des centres de population établis à l'époque gallo-romaine dans le Rouergue. M.Soc.Let.Av., Rodez, X 1868-1873, 249.

Bedel H. La vie agricole du Rouergue de 1901 à 1950. Revue du Rouergue. Rodez, Octobre-Décembre 1950, 593-609.

Beille L. La limite altutudinale du chataîgnier sur les pentes Est et Sud-Ouest du Massif Central. Assoc.Française pour l'Avancement des Sciences. Paris 1887, 577-586.

Beille L. Essai sur les zones de végétation du Massif Central de la France. Bul.de la Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse, Toulouse 1889, 152pp.

Belmon C. Le bienheureux François d'Estaing évêque de Rodez. Rodez, 1924. 518pp.

Benezech A., Toulouse C. Les plantes médicinales dans le département de l'Aveyron. Millau, Artières et Maury, 1920. 34pp.ill.,photographies.

Benoit F. Moulins à grain et à huile de la Méditerranée. Folklore Paysan, Paris, Octobre 1938, 70-72.

Benoit F. Histoire de l'outillage rural et artisanal. Paris, Didier, 1947. 170pp, fig., photographies.

Benoit F. La fin de la civilisation de la faucille dans le midi. Artisans et paysans de France, III 1948, 195-200, courte bibliographie.

Benoit F. Soufflets de forges antiques: le sarcophage des forgerons de Saint Agnan. Revue des Etudes Anciennes, Paris, Juillet-Décembre 1948, 305-308, photographies.

Benoit P. Le vieux Rodez. Rodez, 1912. 393pp, ill, cartes.

Bessière G. Consous del Rouergue. Toulouse, J.Marqueste, 1914 142 pp., musique annotée (44 chansons).

Bloch M. Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Paris, nlle ed., A.Colin, 1952. 261pp. 18 planches

Bloch M. Avènement et conquête du moulin à eau. Annales d'histoire économique et sociale. Paris 1935, 535-563. Orientation bibliographique.

Bloch M. Ganshof F.L. Cambridge Economic History, Tome I 1942 p.227 et suivantes.

Bonnefis A. Les Sargues de Camboulas. P.V.Soc.Let.Av., Rodez XXXIV 1939-1944, 23-26.

Bonnefous. L'évolution agricole du Ségala. Thèse non imprimée.

Bonnet E. Carte archéologique de la Gaule Romaine dressée sous la direction de M. A.Blanchet.
Carte et texte complet du Dt de l'Aveyron, Paris, P.U.F. 1944. Album fascicule IX, carte au I/200.000e. Texte 45pp., 4 planches.

Bories P. Vieux métiers, Autrefois à Villefranche. Revue du Rouergue, Rodez, Juillet-Septembre 1958.

Bosc. Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue. Rodez Devic, 1797. 3 vol. 300, 374, 320 pp.

Boscary G. L'évolution agricole et les conditions des cultivateurs de l'Aveyron au XIXeme siècle. Montpellier, imp.G. Firmin, 1909, 520pp. carte
c.r. J.Av. 16 Juillet 1911.

Boulce E. Les Pagès. Paris, Plon-Nourrit, 1908.

Bourg A.du. Histoire du Grand Prieuré de Toulouse. Paris, Sté Bibliographique, 1883.xi, 596pp.,pièces justificatives: i-lxxix,index.

Bourg A.du. Etablissement des chevaliers du Temple et de Saint Jean de Jérusalem en Rouergue. M.Soc.Let.Av., Rodez, XIII 1881-1886, 141-181.

Bousquet H. Inventaire des Archives Historiques du Chateau de Vezins (Archives historiques du Rouergue T.XII) Rodez, Carrère, 1934. 2 vol. 661, 554 pp.

Bousquet H. Droits de pèche dans l'Aveyron au Moyen-Age. P.V.Soc.Let.Av., Rodez, XXXII 1938, 347-358.

Bousquet H. Vieux moulins du Rouergue. P.V.Soc.Let.Av., Rodez, XXXIII 1940, 13-25.

Bousquet J. Vergnes A.M. Douze chansons du folklore rouergat. Rodez, ed.de l'Escopeto (S.D.) 64pp.,ill.,mus., couv.en couleur. c.r. A.T.P. 4, 1956, 276-277.

Bousquet J. Les jeux de l'Ancien Rouergue. Revue du Rouergue, Rodez 1957, 265-272.

Bousquet L. Six leçons d'histoire du Rouergue. Rodez, Xarrère 1942, 117pp., ill., photographies.

Bras A. Catalogue des plantes vasculaires du département de l'Aveyron. Villefranche de Rouergue, 1877. xlvi, 556pp., carte

Brunel C. Les plus anciennes chartes en langue romaine. Recueil des pièces originales antérieures au XIIIeme siècle, publiées avec une étude morphologique par... Paris, A.Picard 1926. lxiii, 499pp. - supplément Paris 1952.

Brunon. La race de Salers. Aurillac, 1937. 94pp.

Buckenmaier A. Die Mundart von Camarès, Aveyron; Laut-und Formenlehre (Diss.Tübingen 1934) Tübingen, Imp. Göbel, s.d; 126pp. c.r. Vox Romanica II, 1937, 253-262.

Buffault. Les anciennes forêts en Rouergue. Rodez, 1909. 78pp.

Cabrol U. Essai de carte du Pagus Ruthenicus ou Comitatus Ruthenensis aux IX,X,XIeme siècles. M.Soc.Let.Av., Rodez, XIII 1881 - 1886, 118-140, carte depl.

Calendrier à l'usage des habitants du Dt de l'Aveyron. Rodez, Carrère. (1ère année en 1796).

Calmes de la Bessière. Description des Sols du Ségala 1785. Ms à paraître dans les pièces annexes du Journal de Voyages de J.F.H. de Richeprey.

Carrère P. Les élections de l'Aveyron à l'Assemblée Constituante de 1848. Revue du Rouergue, Rodez, Avril-Juin 1948, 161-178

Carrière A. Notes paroissiales. J.Av., 1936.

Carrière A. Vezins, monographie communale. Bul.Sol.Av., Paris, Juin-Juillet 1936, 338-352. Octobre-Novembre 1936, 354-359.

Carrière A. Monographie de la commune de Saint Léons. M.Soc. Let.Av., Rodez, XXIV 1940, 423-741.

Carrière A. Une histoire mal connue, la pomme de terre et son introduction en Rouergue. J.Av. 17 Avril 1943.

Callon G. Le mouvement de la population dans le Dt de l'Aveyron au cours de la période 1831-1920 et depuis la fin de cette période. M.Soc.Let.Av., Rodez, XXIII 1935, 423-463.

Carron M-A. L'évolution économique d'une commune rurale au XIXème et au XXème siècle, Sainte-Feyre (Creuse). Paris et Lyon, Institut des Etudes Rhodaniennes, 1954. 74pp., 32 fig., 4 photographies, 3 plans dépl.

Chastre Abbé A. Histoire du martyre des Saints Abdon et Sennen, de leurs reliques, de leurs miracles, de leur culte et de l'eau miraculeuse du sarcophage. Perpignan, Imp. Payret 1910. 149pp., ill..

Cérès Abbé. Feuilles faites dans la région de Rodez. M.Soc.Let Av., Rodez, X 1868-1873, 179-197.

Clément R. Le Levezou. Bul Sol.Av. Paris, Février 1941, 26-27.

Clozier R. Le Quercy. Paris, Grenoble, 1953. 204pp. 151 hélio., ill., pl.h. t. (Col. Les beaux pays n° 117).

Collomb P. Quelques observations pétrographiques sur le Nord-Ouest du Massif du Levezou, Aveyron. Comptes rendus de la Société de Géologie Française, Paris, II 1952, 297-300.

Combelles J.J. Le Travet, petite commune du Tarn. Toulouse, Imp.Univ. 1954. vi, 179pp., pl., cartes.

Combes de Patris B. Les Balzac de Salles-Curan. Revue du Rouergue. Rodez, Avril Juin 1950, 231-238.

Combes de Patris B. Nos vieux registres paroissieux. Revue du Rouergue. Rodez, Avril-Juin 1954, 139-146.

Comité d'action, de liaison économique et de productivité du Département de l'Aveyron.
-Industrie, Commerce, Artisanat, Tourisme. Rodez, Carrère, 1954. 34pp.
-Monographie agricole du Département de l'Aveyron. Rodez, Carrère, 1954, 100pp., 2 cartes
-Activité et programme. Rodez 1957. 34 pp. (polycopié).

Connes G. Un Hameau de Salles Curan. Revue du Rouergue. Rodez, Janvier-Mars 1956, 43-58; Avril-Juin 1958, 167-183.

Connes P. Petite Histoire de Peyrebrune. Revue du Rouergue. Rodez, Avril-Juin 1958, 163-175.

Constans L. Essai sur l'Histoire du sous-dialecte du Rouergue. M.Soc.Let.Av., Rodez, XII 1879-1880, 71-328.

Constans L. Le Livre de l'Epervier. Cartulaire de la Commune de Millau (Aveyron). Paris Montpellier, Maisonneuve, 1882, 316pp.

Constantini G. Le Dolmen du Mas Roucous, commune de Salles Curan Aveyron. S.P.F. Paris, IV fasc.II-12 publ.Février 1959, 695-698, plan.

Coudere. Bibliographie historique du Rouergue. Rodez, Carrère 1931-1934.vii, 316, 324, 308, 249pp.

Cros-Mayrevieille. Premiers résultats de l'enquête sur l'outillage agricole. Folklore (Aude), Carcassonne, III Juillet-Décembre 1940, 39-47, ill.

Dainville M.de. Remarque sur les compoix du Languedoc. Folklore (Aude), Carcassonne, II 1939, 132-137.

Dainville M.de. La moisson et les travaux de l'aire en Bas-Languedoc en 1789. A.T.P. Paris, 1955 vol.I, 36-42.

Dalac Abbé. Etudes Météorologiques. M.Soc.Let.Av., Rodez IX 1859-1867, 184-208.

Dardé J.L. Dictionnaire des lieux habités du Département de l'Aveyron. Rodez, M.Ratéry, 1868. 392pp.

Dauzat A. Le Village et le paysan de France. Paris, Gallimard, 1941. 219pp.,ill.,pl., cartes, bibliographie.

Deffontaines P. Les hommes et leurs travaux dans le pays de la Moyenne-Garonne (Agennais, Bas-Quercy). Lille, Fac. Catholique, 1952. 462pp.

Delamarre Mme.J. Brunhes. Limite et diffusion de la reille en France. Le Mois d'Ethnographie Française, Paris, Novembre 1951, 97-98; Décembre 1951, 2 cartes.

Desjardins G. Evêques de Rodez au IX, au X et au XIIèmes siècles. Bibl. de l'Ecole des Chartes, Paris, XXIV 1863, 162-171.

Desjardins G. Cartulaire de l'Abbaye de Conques. Paris, A.Piccard, 1879. cxx, 518pp.

Dictionnaire Archéologique de la Gaule. Epoque Celtique Paris, Imp.Nationale.

Dion R. Essai sur la formation du paysage rural français. Tours, Arrault et Cie, 1954. 162pp. 21 fig., index.

Dornheim A. Die bauerliche Sachkultur im Gebiet der Oberen Ardèche. V.K.R., Hamburg, IX 1936, 202-388; X 1937, 247-369 ill., pl.h.t., 1 carte.

Duran A. La vie rurale dans les Massifs volcaniques des Dores du Cézallier, du Cantal et de l'Aubrac. Aurillac, Imp.Moderne, 1946. 522pp., ill., cartes, bibliographie.

Durand J.P. Etudes de philologie et de linguistique Aveyronnaises. M.Soc.Let.Av., Rodez, XI 1874-1878, 217-318.

Durand de Gros et Lapouge G.de. Matériaux pour l'anthropologie de l'Aveyron. Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, 1897, 285-315, 461-476; 1898, 30-59.

Durand de Gros. Ethnologie du Rouergue. Bulletin de la Société l'Anthropologie de Paris, 3ème série IX 1886, 138-156.

Duval J. Proverbes patois. Rodez, Ratery, 1845. 273pp.

Economie Aveyronnaise, Renseignements monographiques. Rodez, Juin 1955. 146pp, Doc.polycopié.

Enjalbert H. La révolution agricole du Ségala Aveyronnais. Revue géographique des Pyrénées et du Sud Ouest. Bordeaux XVI-XVII, 1945-1946, fasc.4.

Enjalbert H. A travers le Ségala. Rodez, Ed.de la Cité, 1950 63pp., ill., cartes.

Fabre G. Monographie agricole de la Commune de Saint Laurent du Levezou. Doc.dactylographié.

Fabre M. Lo Soulenco (pièce régionaliste en deux actes). Rodez, Carrère, 1913. 16pp.

Fahrholz G. Wohnen und Wirtschaft im Bergland der Obern Ariège. Sach und Wortkundliches aus den Pyrenaen. Hamburg, Seminar für Romanische Sprachen und Kultur, 1931. xi, 164pp., ill., photographies, cartes pl. h.t.

Farcy H.de. La répartition des modes de faire valoir en France. Revue de Géographie de Lyon. Lyon, XXVI 1951 N°3, 229-442, fig., cartes.

Fel A. Les villages d'Auvergne. Notes de géographie humaine. Revue de géographie de Lyon. Lyon, XXVIII 1953 N°2, 165-173, photos, plans. (Procès verbal du cercle d'études géographiques de Lyon. Séance du 12 décembre 1952).

Fel A. Problèmes des limites entre les systèmes d'élevage. Exemples tirés du Massif Central Français. Bulletin de l'Association de Géographie Française, Paris, Mai-Juin 1954 N° 243-244, 97-105.

Fillet. Le Mobilier au Moyen Age dans le Sud-Est de la France Bulletin d'Archéologie de Paris. Paris, 1896, 55-100.

Forestier J.J. Curiosités patoises recueillies dans un coin du Rouergue. Paris, Mersch, 1900, 117pp.

Forestier J.J. L'agriculture en Rouergue au XVIIIeme siècle. J.Av., Décembre 1913; Février 1914.

Forestier J.J. Etat de l'élevage en Rouergue au XVIIIeme siècle. J.Av. Février 1914.

Fortunet. Boisements de l'Aveyron. Rodez, 1919. 23pp.

Fuzier Abbé. Monographie sur les religieux de Grandmont et leurs fondations en Rouergue. M.Soc.Let.Av., Rodez, XVII 1911 316-324.

Gachon L. Une commune rurale d'Auvergne du XVIIIeme au XXeme siècle. Clermont-Ferrand, Imp.J.de Bussac s.d. 167pp. 5 pl.h.t., 1 carte, ill.

Gachon L. L'habitat dans le Massif Central. L'Information Géographique 1946,4, 161-164.

Gachon L. L'Auvergne et le Velay. Collection des Provinces Françaises. Paris, Gallimard, 1948. 350pp., ill., cartes.

Gaubert J. Boisement des terrains incultes et des terrains de bruyère de l'Aveyron. Rodez, Imp.C.Subervie, 1937. 16pp.

Gaubert J. Le plateau du Levezou, sa mise en valeur. Rodez, Subervie 1941. 48pp.

Gaujal Baron de. Etudes sur le Rouergue. Paris, Dupont, 1858. 4 tomes, 550, 609, 475, 589pp.

Gauléjac B.de. Eglises de Castelnau-Pegayrolles et de Montjaux.(Extrait du Congrès Archéologique de France, 96ème Session Figeac, 1937). 27pp., ill., plans.

Gauléjac B.de. Un acte de banditisme en Rouergue à la veille de la Révolution. P.V.Soc.Let.Av., Rodez, XXXII 1938, 404-407.

Gazave J. Rouergue. Villefranche de Rouergue, C.Salingardes, 1941, 254pp., ill.

Geniaux Cl. et Ch. Le Levezou J.Av. Septembre 1937.

Gilliéron L. Edmont E. Atlas linguistique de la France. Pari 1902.

Ginestet P. Les mouvements de population dans les Ségalas du Rouergue. J.Av. 1-8 Mai 1943.

Gleyrose P. Peyrusse. Extrait de : Monographies de communes: Merville, Peyrusse, Chanteheux, Saint Jean le vieux. Concour ouvert en 1897 par les Sociétés des Agriculteurs de France. Paris, J.Lefort, 1898, 175-240.

Glises de la Rivière R. Essai sur les baux ruraux en Rouergue dans l'ancien droit (XIIIeme au XVIIIeme siècle). Thèse de doctorat en Droit. Montpellier 1949. 279pp., 20 pièces justificatives.

c.r. P.V. Soc.Let.Av. Rodez, XXXVI 1954, 41-42.

Grand R. Delatouche F. L'Agriculture au Moyen Age (V - XVIem siècle). Paris, E.de Boccard, 1950. 740pp. (Col. L'agriculture à teavers les âges, Tome III).

Guérard B. Cartulaire de Saint Victor de Marseille. Document inédits sur l'Histoire de France. Paris 1857. 2 tomes.

Guichard J. Marre E. Rapport sur l'Agriculture de l'Aveyron en 1922. Rodez, Carrère, 1923. 86pp., Ill., 1 carte.

Guilhamon H. Journal des Voyages en Haute Guienne de J.F. Henry de Richeprey. Rodez, Commission des Archives Historiques du Rouergue, 1952. lxxxvi, 483pp., 1 carte depl., index (Tome Xix des Archives Historiques du Rouergue).

Haudricourt A.G. Huilland A.G. Histoire structurale du phonétisme français. Paris, Klincksieck, 1949. 160pp., 20 cartes

Hebles. La Commanderie des Canabières. Revue Historique du Rouergue. Avril 1934, 331-332.

Hermet F. Relations entre Bitterois et le Rouergue. Cahiers d'Histoire et d'Archéologie. Nimes, 1934 cahier 28, 697-700

Higounet Ch. Observations sur la seigneurie rurale et l'habitat en Rouergue du IX au XIVeme siècle. Annales du Midi. Toulouse, LXII 1950 N°9, 121-134, 1 photo aérienne.

Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Aveyron : Archives ecclésiastiques, Série G.Evêché de Rodez; 2G et 4G Evêché et chapitre de Vabres. (rédaction Ch.Etienne, L.Lempereur, E.de Gaulejac, J.Bousquet). Rodez, Subervie, 1934-1958, 4 Fasc.1070pp. Introduction et Table Fasc.IV.

Ivolas J. Note sur la Flore de l'Aveyron. Bulletin de la Société Botanique de France. Paris, XXXII 1885, 286-293.

Jest C. Le Domaine de Veltach. Revue du Rouergue Rodez, Octobre Décembre 1959 nº 53, 427-434.

Jest C. Note d'Archéologie du Levezou. P.V. Soc.Let.Av., Rodez, réunion du 15 Octobre 1959.

Jest C. Fabrication de l'huile de noix à Coudols (Aveyron) A.T.P. (à paraître)

Jest C. Le Joug en Aveyron A.T.P. 1959, VII Année, 3-4, ill., planches, photos.

Jest C. Moulins du Levezou. Revue du Rouergue. Rodez 1960.

Joanne A. Géographie de l'Aveyron. Paris, Hachette, 1888 64pp. 14 gravures, 1 carte.

Joanne P. Dictionnaire administratif et géographique de la France. Paris, Hachette, 1905. 7 vol. clviii-1v- 5471 pp. 450 grav., 16 pl., 16 pl.h.t.

Jorre G. L'énergie électrique du Rouergue et l'électrification rurale en Aveyron. Revue Géographique des Pyrénées et du Sud Ouest, III Avril 1932, 245.

Julien. L'art, la littérature, les traditions populaires dans la commune de Villeneuve (Aveyron). M.Soc.Let.Av. Rodez XXVII 1958, 179-343, planches.

Klatzmann J. La localisation des cultures et des productions agricoles en France. Paris, Imp.Nationale, 1955. 475pp., pl., cartes, cartes h.t.

Krüger F. Die Hochpyrenaen. V.K.R. Hamburg, VIII 1935, 1-103 310-328; IX 1936, 1-106. planches, ill.

Laforet Dr. et Guibert Instituteur. Essai de gymnastique corrective en école rurale. Doc.dactylographié 9pp.

Labry R. Herbomez J. Au long de la voie romaine de Segodunum à Condatomag. P.V. Soc.Let.Av. Rodez, XXX 1924-1926, 116-132

Lalanne E. Note sur les fouilles faites dans quelques dolmen de Saint Affrique. Société Archéologique de Bordeaux, I 1874 37-42.

Lantier R. Temps mérovingiens en Aveyron. Gallia, Paris VI 1948, 466.

Latouche R. La vie en Bas Quercy du XIV au XVIIIeme siècle. Toulouse, E.Privat 1923. 520pp. 1 carte.

Lempereur L. Contribution à l'histoire de l'agriculture. Introduction de la pomme de terre en Rouergue. Rodez, Ratery-Virenque 1889, 31pp. (extraits des Annales du Rouergue).

Lempereur L. Etat du Diocèse de Rodez en 1771. Rodez, Imp. L.Loup, 1906. xvi, 775pp.

Lempereur L. Les chevaliers merciers et les foires en Rouergue. M.Soc.Let.Av., Rodez, XXIII 1935, 497-574.

Leroi-Gourhan A. Evolution et Techniques. Paris, Albin Michel 1943-1945. 2 vol. 365, 313 pp., I.164 dess. (T I. L'homme et la matière. T II Milieu et techniques. Index T.II p.495)

Lesoure L. de. Stations mésolithiques du Levezou. P.V.Soc. Let.Av. Rodez, XXXVII 1959, 150-161, 1 planche.

Maget M. Les dates de mutation locatives de biens ruraux Etudes agricoles d'économie corporative. Paris, 2ème année N° 4 Octobre-Décembre 1942, 317-344, 6 cartes.

Maisonabe J. La réforme judiciaire en Aveyron. Revue du Rouergue. Rodez, Juillet Septembre 1959 N° 51, 275-280.

Marlavagne Bion de. Histoire de la Cathédrale de Rodez. Rodez 1875. xvi, 483pp., 27 gravures.

Marre E. Manuel élémentaire et pratique d'agriculture à l'usage des cultivateurs de l'Aveyron. Rodez-Carrère, 1902. 334pp., 243 fig., c.r. P.V.Soc.Let.Av. Rodez XIX 1903, 234-235).

Marre E. La race d'Aubrac et le fromage de Laguiole. Rodez, Carrère, 1904. 119pp.

Marre E. L'outillage agricole de l'Aveyron en 1910. Rodez, Carrère, 1911, 68pp. fig. (extrait du cultivateur du Sud-Centre).

Massip L. Toponymie Rouergate. J.Av. 1921-1932.

Mazars L. Enquête Folklorique sur le canton de Rignac (commune de Belcastel). M.Soc.Let.Av., Rodez, XXVII 1958, 345-489, planches.

Mendras H. Etudes de sociologie rurale. Novis et Virgin. Paris, A.Colin, 1953. 139pp. XIV annexes. (Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences politiques, N° 40).

Meyer H. Bauerliches Hauswesen im Gebiete zwischen Toulouse und Cahors. V.H.R. Hamburg, V 1932, 317-371; VI 1933, 27-135; 21 planches.

Meyer-Lübcke W. Romanisches Etymologisches Wörterbuch. Heidelberg, C.Winter, 1935.

Meynier A. A travers le Massif Central, Ségalas, Levezou, Chataigneraie. Aurillac, ed. U.S.H.A. 1931. xix. 490pp. 63 fig., 12 tableaux, bibliogtaphie, index.

Meynier A. Documents sur la propriété et l'exploitation rurale en Rouergue à la fin du XVIIIeme siècle. P.V. Soc. Let.Av. Rodez, XXXI 1932, 362-369.

Meynier A. L'habitat rural dans les Ségalas. P.V.Soc.Let.Av. Rodez, XXXII 1938, 65-71.

Moès. L'huile de noix. J.Av. 9 Janvier 1938.

Monteil A.A. de. Description du Département de l'Aveyron. Rodez 1802, 220pp, 284 pp., 1 carte depl., 4 planches.

Nauton P. Atlas Linguistique et Ethnographique du Massif Central (Domaine, réseau, questionnaires, but) Revue Linguistique Romane. Lyon-Paris, XX Janvier Février 1956 N° 77-78, 41-68, 1 carte.

Nauton P. Atlas Linguistique et ethnographique du Massif Central. Paris, C.N.R.S. 1957-1959.
Tome I (1957) La Nature. Cartes : i-vi, 1-620, 2 planches
Tome II (1959) Le Paysan. Cartes 621-1244, 36 planches

Nelli R. Le folklore juridique du Languedoc. Folklore (Aude), Carcassonne, X 15eme année Hiver 1952, 63-77.

Nelli R. Le Languedoc, le Comté de Foix et le Roussillon. Paris, Gallimard 1958, 372pp., ill., pl.h.t. (Collection des Provinces Françaises).

Nomenclature des Lieux dits du Département de l'Aveyron I.N.S.E.E., Montpellier, s.d., 3 tomes 179, 225, 211pp.

Nusbaumer A. La population de l'Aveyron depuis cinquante ans. Examen de ses variations. Rodez, Virenque, 1897, 47pp.

Parisot Ch. Enquête sur l'ancienne agriculture, organisée par le Musée des Arts et Traditions populaires en France em 1937-1938. Document dactylographié, 91pp., photos (A consulter aux A.T.P.)

Parrain Ch. Les anciens procédés de battage et de dépiquage en France. Folklore Paysan Paris, Novembre 1938, 86-89, ill.

Parrain Ch. L'évolution de l'ancien outillage agricole dans l'Aude. Folklore (Aude) Carcassonne, 1940 N° 21, 48-61, 3 fig.

Pomarède Y. Un petit centre régional : Rodez. Revue du Rouergue, Rodez Janvier-Mars 1955, 42-65, Avril-Juin 1955, 165-182.

Poueigh J. Le folklore des Pays d'Oc. Paris, Payot, 1952, 255pp., 92 dessins

Poupardin R. Une charte inédite de Bernard Plantevelue. Annales du Midi. Toulouse, XIV 1902, 350-353.

Pourrat H. Ceux d'Auvergne. Types et coutumes. Paris, ed.des Horizons de France, 1928, 151pp., dessins.

Procès-verbal des Séances de l'Assemblée Provinciale de Haute Guienne. Tenue à Villefranche en Septembre et Octobre 1780. Villefranche, Vedeilhé, 1781. 304pp.(l'exemplaire de la bibliothèque de Millau contient des notes manuscrites)

Procès-verbal des Séances de l'Assemblée Provinciale de Haute Guienne. Tenues à Villefranche en 1782. Villefranche, Vedeilhé, 1783, 234pp.

Recoules, D'Estoquois, Rouquayrols. Tableaux de conversion en mesures métriques des anciens poids et mesures du Département de l'Aveyron. Rdez, Ratery, 1841, 48pp.

Recueil des Usages Locaux de l'Aveyron. Rodez, Ratery, 1860. 120pp.

Recueil des Usages Locaux de l'Aveyron. Rodez. Imp.Admin. Colomb, 1906, 282pp.

Recueil des Usages Locaux de l'Aveyron. Rodez, Carrère 1956, 281 pp.

Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 Mars 1946. Département de l'Aveyron. Paris.Imp.Nationale, 1951, 28pp., tables.

Rey D. Le Prieuré de Comberoumal en Levezou. Etudes d'archéologie Grandmontaise. Rodez, Carrère, 1925. 88pp., ill.

Richeprey J.F. Henry de. Description des diverses qualités de sol de la Haute Guienne. Villefranche, imp.Vedeilhé, s.d. (1785). 379pp.,xx

Rivoire H. Statistique du Département du Gard. Nimes 1843

Rodat A. Le cultivateur Aveyronnais. Rodez, Carrère, 1839 516pp.

Rochon U. La vie paysanne dans la Haute-Loire, la terre, la race, la maison, le costume, la nourriture, les moyens d'activité, les industries rustiques de l'habitation du vêtement de l'alimentation et du travail. Le Puy en Velais, Sté d'éd. locale, 1933, 133pp.

Rozier Abbé. Cours complet d'agriculture théorique, pratique, économique et de médecine rurale et vétérinaire. Paris, Delalain, 1787.

Schüle A. La terminologie du Joug dans une région du plateau Central. Mélanges Durafour. (Romanica Helvetica N° I4) Paris, Zürich, Leipzig, 1939, 178-193, photos, 4 cartes h.t.

Schüle E. Contribution à l'étude des dialectes rouergats. Contrôle de 200 mots de l'Abbé Vayssier Dictionnaire Patois Français, du point de vue ethnologique et lexicologique. Cartes. Manuscrit.

Seignolle Cl. Le diable dans la tradition populaire. Paris, G.P. Maisonneuve, 1959, 181pp., index des sources.

Soboul A. Plan d'une monographie de communauté rurale. Paris, Centre de Formation d'Architectes ruraux. Doc.dactylographié, 17pp.

Soboul A. Utilisation des documents d'archives. Techniques et Architecture. Paris, 1947, N° I-2, 60-64.

Sol E. Le vieux Quercy. Aurillac, Poirier-Bottereau, 1930. 481pp., photos.

Soutou A. Etudes de Folklore de la Lozère et de l'Aveyron. La civilisation du pigeon. Folklore. (Aude), Carcassonne N° 7I, été 1953, 6-8.

Statistique agricole de France. Résultats généraux de l'enquête decennale de 1882. Nancy, Berger Levrault, 1887, 404, 803pp.

Statistique agricole de France. Résultats généraux de l'enquête de 1929. Paris, Imp.Nationale, 1936, 803pp.

Sutter J. Tabah L. La notion d'isolat et de population minimum. Population. Paris, 6ème année N° 4 Juillet Septembre 1951, 481-498.

Temple P. La Prehistoire du Département de l'Aveyron. Cahiers d'histoire et d'Archéologie. Nimes, XI 1936, 77-93; 206-228; 343-358; 429-452; 625-635; 713-739.

Temple P. Inventaire de l'Archéologie Préhistorique du Département de l'Aveyron. Rodez, Carrère, 1937. 151pp.

Touzery J. Les Bénéfices du Diocèse de Rodez. Etat dressé par l'Abbé de Grimaldi. Rodez, Imp.Catholique, 1906. 856pp.

Vallois H.A. Anthropologie de la population française. Toulouse Paris, Didier 1943, 139pp., fig., pl., cartes.

Vaissette Dom.J., Devic Cl.Dom. Histoire générale du Languedoc avec des notes et des pièces justificatives. Toulouse, E.Privat, 1872-1892. 15 tomes.

Vayssier Abbé, Dictionnaire Patois-Français du Département de l'Aveyron. Rodez, Carrère, 1879 xiiii, 656pp.

Verlaguet P.A. Cartulaire de l'abbaye de Bonnecombe (Archives Historiques du Rouergue, T.V.) Rodez, Carrère, 1918-1925 LXXIV, 743pp.

Verlaguet P.A. Vente des Biens Nationaux du Département de l'Aveyron (Archives Historiques du Rouergue T.VIII, IX, X) Rodez, Carrère 1931 - 1933. 693, 762, CXXXIII, 624 pp.

Vergnes A.M. Monteillet J. Bousquet J. Danses et costumes du Rouergue. Rodez. Ed.de l'Escopeto s.d., 44pp., dessins

Vergnes H. Mémoire sur le cadastre de l'Aveyron. Rodez, Carrère, 1878, 196pp.

Vergnes P.L. Avant et après la naissance (en Rouergue). La Revue française de l'Elite. Paris, Février 1948, 60.

Vergnes P.L. Le cycle de douze jours, à Tauriac en Rouergue La Revue française de l'Elite. Paris Novembre 1947, 67-68.

Vezins Comte R. de. Les plateaux du Levezou. L'Illustration économique, 1922, 35.

Vie à la Campagne (Maisons et meubles du Massif Central) Paris, Vol. LIV 15 décembre 1928.

Vigarié E. Esquisse générale du Département de l'Aveyron. Rodez, Carrère, 1927-1930, 437pp. en 2 Fascicules,ill., dessins, rables, cartes.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

5